259.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Hs. 259

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

413 tell

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Z 3

BIBL. DE MARBURG MS No. 12.

1552
1. nov.
Condé

Lettre
de Monsieur
au duc de guise au sujet
du Marquis de albert

Monsieur, je vous eusse volontiers plutost escrit: mais il ne m'a pas été possible, pour les affaires que nous a doné le Marquis, il a laissé le chemin de la Bourgogne qu'il tenoit, et etant aujourd'hui pratiqué par l'empereur, tire vers Nancy, j'ai toutefois retiré le Regimant de Reyffemberg qui peut etre de trois mil cinq cent homes bien armés que j'ai envoyés au Roi, apres neamoins avoir payé trente un mil escus au marquis pour le rembourcemant de deux mois qu'il leur avoit payé, la quelle some ledit Reyffemberg porta jusques a une lieue de son camp et la fut

par le marquis albert prié [illegible] de
venir pour un mot a lui et y etant allé
fut retenu avec quelques capitaines, et
furent neanmoins renvoyés, je ne veux
oublier que pour gagner les coeurs d'aucuns
des principaux de leur armée pour ce
qu'ils s'etoyent montrés aucunemant
favorables au Roi, je m'advisai leur
faire quelques présens au nom dudit
seigneur: mais y ayant envoyé pour ce
faire quelques gentilshomes, ils n'y
firent rien, et ne voulurent ledit seigneur
Marquis que pas un en prit, disant qu'il
avoit le moyen de paier ses gens jusques
a cette heure la, et que sans le Roi, les
payeroit encore bien, j'ai envoyé de mes
gens apres eux, parce qu'ils s'ecartent, et
en a eté fait si bon devoir qu'il seroit
aisé de les suivre [illegible]

a la brisé

a la brisée, je vous dirai aussi que quelque 1552
bonnes gens de ce pays en ont abatu par
les chemins plus de deux ou trois cent, et
continuent par tout ou il est, ce qui est
cause qu'ils se tienent plus serrés, le dit
marquis a depuis deux jours escrit une
lettre au Roi, que je ne pense contenir
autre chose qu'un mecontentemant,
j'arrivai hier en ce lieu ou j'espere de
favoriser Monsieur d'esclavolles et tous
ceux qui sont dedans Thoul, ce fait,
j'essayerai de passer l'eau pour faire la
plus grande courte qu'il me sera possible
pour etre souvent prés de vous, priant
Dieu &. a conde le jour de la toussaints

lettre
du
cardinal de ^Lorraine au duc
de guise

1552
4. nov.
Rheims

Monsieur mon frere, j'ai recu les lettres
que vous m'avés ecrites du 29. du mois passé,
par les quelles j'ai été merveilleusemant
aise d'entendre de vos nouvelles, je ne vous
ferai longue deduction des nostres, me
remettant du tout sur la depeche du Roi,
ou vous serés bien au long adverty des
affaires du dit seigneur qui ^sont en bon train
de tous costé, si non que nous somes bien
marris de vous voir presentemant si mal
pourveu d'artillerie, et n'y a celui qui ne
conaisse bien, et le Roi meme, la faute
qu'on a fait de ne vous en doner et qu'il
n'a pas tenu d'en demander de votre costé,
toutefois quelque chose qui se presente,
voians les dillations dont use l'empereur

nous ne pouvons croire qu'il vous doive
assieger pour cette annee, peut etre que
la crainte que nous en avons nous en ote
l'oppinion et davantage on nous l'a
fait si malade, et ses affaires en si
mauvais etat, qu'il est aisé de se
persuader qu'il nous puisse mal faire, ni
a vous aussi pour cet hiver; neantmoins
le Roi se delibere de faire partir de dans
peu de jours, la Royne et les dames de cette
cour, ou il sejournera encore pour quelque
tems attendant le succes des affaires de
metz et quelle fin prendront les desseins
de nos ennemis, vous assurant Monsieur
mon frere que le plus grand plaisir que
reçoive le roi est d'entendre de vos nouvelles,
vous priant que nous en ayons le plus
souvant que vous pourrés, qu'est
l'endroit ou je prie dieu &c. de Rheims ce
4 de novembre 1552.

Lettre
Du cardinal de Loraine
au duc de guise

1552
28. decemb
compiegne

Monsieur mon frere je me doutoit que pendant mon absence il pourroit venir de vos lettres, j' avois laissé ici expresemant un de mes secretaires. qui a la charge de mes chiffres, auquel j'avois comandé, s'il en venoit, les déchiffrer incontinent, et en montrer le déchiffremant au Roi, ce qu'il a fait, vous ne devés avoir crainte qu'il ne soit satisfait, et doné bon ordre a tout ce qui sera necessaire pour votre secours, c'est l'intention du Roi, et d'employer pour cela sa puissance sans attendre que vous soyés a trois mois pres du terme, conoissant de quelle important

[illegible] importance seroit une telle
faute pour le Royaume, vous Supliant
Monsieur, mon frere, vouloir toujours
continuer a bien faire come vous avés
fait jusques a cette heure, et soyés assurés
de notre coté, et croyés que si dieu vous
fait la grace de perseverer en l'heure
qu'il lui a pleu vous doner parey
devant jamais home n'eut plus occasion
d'etre content que vous aurés: car je
vous promets que je viens d'une ville
ou votre nom est immortel et y etes
tant aimé qu'il n'y a ni petits ni
grands qui ne vous adorent et confessent
deja vous etre plus obligé qu'a home de ce
monde, et outre la louange que vous y
acquerés, vous rendrés merveilleusemant
soulagés ceux qui pour vous sont en
continuelle peine dont je pense etre le
premier et celui qui plus en endure, et

n'est[im] possible que je soit a mon ~~dit~~ aise
que je ne ^vous voye hors dela a votre honeur,
n'oubliant de prier dieu pour cela, come
font Mesdames notre mere et nos Soeurs,
auquelles je fais ordinairemant ~~p~~part. de ce
qui nous survient de vos nouvelles, Laubespine
m'a assuré que vous seres amplemant
satisfait de toutes choses, qu'est l'endroit
ou je me recomande tres humblemant a
votre bone grace, priant Dieu vous doner
Monsieur mon frere, en parfaite Santé
longue et heureuse vie, de compiegne ce 28
desembre 1552 votre humble et obeissant
frere Cardinal de Lorraine

Lettre

du Marechal de S.t andré,
au Duc de Guise, [illegible]

1552
28. decemb
verdun

Monsieur, craignant que la depesche que je vous avois envoyé par lhomme que le S.r de S.t luc avoit fait Sortir de Metz, fut perdue en chemin, je vous ay bien voulu envoyer encore celle cy pour vous avertir du retour du gree vers le Roy qui sest si bien acquitté de la charge quil avoit de vous que Sa majesté en est demeurée fort satisfaite et encore plus aise que je ne vous saurois escrire, davoir par luy entendu amplem.t de vos nouvelles comme vous verres par les lettres que ladite Majesté vous escrit, les quelles je nay voulu hazarder par ce porteur, craignant quil ne puisse seurement entrer a Metz et les vous envoyeray avec un chirurgien que le Roy vous envoye, lequel j'aviseray de vous faire conduire le mieux et plus seurement quil me sera possible vous asseurant que vous aurés contentement de la depesche quil vous portera.
Le Roy a fait resserrer le S.r de Race pour avoir rendu S.t Vedin ou il y avoit encore dix pieds de muraille a la bresche et bien grande hauteur de rempart, je crois quil joüera bientost Son personnage Sur un Echaffaut. on ne Sçait ce quest devenu Gerlis. je mattends que comme vos voisins n'oublieront de vous faire bientost entendre la prise du d. Hesdin vous les payerés en mesme monnoye, Mr. le cardinal vostre frere, est maintenant paisible possesseur de Steudon, je me recommande avos bonnes graces, et Suis &c. de verdun le 28. decembre 1552.

Lettre
de Monsieur de nevers
au duc de Guise

1552
26. decemb
Haut

Monsieur mon Compagnon, deux hommes que j'envoyay dernierement en la comté de Bourgogne pour me faire certain d'un engin que j'avois veu y estre dressé par l'ingenieur de Gré pour mener contre vous sont retournés ce jourd'huy par devers moy, et ont raporté ce que vous entendrés cy dessous au moyen dequoy je n'ay voulu faillir de vous hazarder ce porteur comme encore je feray deux ou trois autres pour vous en advertir, combien que je m'asseure assés que cela leur servira autant en vostre endroit comme tous les efforts qu'ils ont fait jusques icy.

Ledit Engin est de trois cent pas de Longueur et de telle largeur que dix hommes peuvent marcher de front dessus, il est monté sur deux petits roüages de bois d'un pied et demy de haut, étans lesdits roüages proches l'un de l'autre a travers de

vingt a vingt deux piéds pour le Soutenement du dit engin, en la fin du premier pont du dit ouvrage est un reply fait avec charnières, et apres tous les autres de mesme jusques a la fin Sinon qu'au derniere ce sont vys sans fin si bien faites, que peu de gens font cheminer le dit engin, et la ou le bout peut arriver contre une muraille et si dresse tant haute soit elle avec les engins qui sont adressés pour le Soutenement de la premiere pointe et si le premier pont enfin de son reply tombe dedans la ville, tout le reste du d. pont suit apres Quant a cela Monsieur mon Compagnon, encore que je sache bien que vous y saurés mettre tres bon remede, si est ce que je nay voulu faillir vous dire l'avis et oppinion que plusieurs ont la dessus cest que pour autant que le dit pont est malaisé a rompre étant tout a fait de bois, fer et cordages qui ne se peuvent couper acause du fer battu tres subtillement qui l'en garde, il seroit bon de faire un Tendis de grande pieces de bois qui sortiroient a fleur de murailles de vingt a trente piéd de long pour presenter au devant de la premiere pointe du dit engin et qui servira pour renverser le dit premier ply, et consequemment le second et le 3e a mesure quils commenceroient a monter,

lequel tenois il fauldroit conduire par vis sans fin pour aprocher et reculer quand mestier seroit, le S.r de Jessay conduit le dit engin avec quelque cavalerie et environ deux mil hommes de pied de la comté, il pourra estre en leur camp dans Sept ou huit jours, Quant a nos nouvelles, je suis venu en ce lieu pour prendre resolution sur la fortification d'icelluy avec les S.rs de Vieilleville et de Bleneau, ausquels le Roy avoit mandé de s'y trouver pour faire continuer les dits ouvrages en toute diligence, je vous supplie, mon compagnon, si vous connoissés que je vous puisse servir et favoriser en quelque chose, me vouloir faire cet honneur que de m'en advertir, car je tiendray a fort grand heur d'employer, et moy et tout ce qui sera en ma puissance, Et sur ce je prie Dieu Monsieur mon compagnon &c.

De Toul ce 25e decembre 1552

Lettre
du duc de Guise au cardinal
de Lorraine
du 26 decembre 1552.

1552
26. decem.
Metz.

Monsieur mon frere, je ne vous feray longue lettre, m'asseurant que vous verrés ce que j'escris au Roy, conclusion, ne me chantés plus par vos lettres que l'empereur doit déloger d'icy, et tenés pour certain que s'il ne nous trompe bien fort, tant qu'il aura de vie il ne voudra recevoir cette honte d'en partir, avant qu'il en voye la fin, si les nostres forces ne l'y contraignent, et pensés donc de bonne heure a trouver de bons hommes, car a ce coup il faut avoir courage, je reserve a vous en escrire plus au long quand j'auray meilleur loisir, nous avons été salués jusques a ce jourdhuy de treize mil coups de canon et toujours continuent, m'est avis qu'ils nous veulent montrer qu'ils ont toute la poudre d'allemagne en leurs commandement, cela neantmoins ne nous etonne pas icy, vos trois freres se portent bien, et vous supplient de les tenir en votre bonne grace, a Metz ce 26 decembre 1552. J.

lettre
du
conetable, au Duc de guise,
de Reims.

1552
4. nov
Rheims

Monsieur, la Lettre que le Roy
vous escrit s'attire fait à tout ce que je
vous sçaurois dire pour le present, pour
responce aux lettres que nous avons receuës
de vous du 29. du passé, et sommes attend-
ant ce que les ennemys apres un si long
sejour devant Metz auront fait, ceux
de Picardie se sont assemblés, faisans
courir le bruit qu'ils veulent attaquer
quelques places: mais il y a tel ordre que j'
espere qu'ils ne gagneront rien, l'autre
jour il sortit de Corbie une partie de la
compagnie de Monsieur de Rohan, autant
de celle de Monsieur d'Estampes, et environ
vingt gentilshommes que Monsieur de

Rien mencit qui trouvévent quatre cens
chevaux derd. ennemis, et cinquante ar=
quebuziers, que les nostres chargerent si
vivement qui les deffirent tous et furent
pris et tuéz, c'est pour garder la position
de les battre par tous comme ils s'en sont
bien apperceus a l'escarmouche devant
vostre place, où ils ont fait perte de beau=
coup de gens de service priant Dieu &c.
De Rheims ce 4e jour de Novembre
1562. Vostre humble serviteur

Montmorency /.

Lettre
du Duc de Guise
au Roy, [illegible]

1552
25. decembre
metz

Liege, Depuis le premier de ce mois
je vous ay escript deux lettres, l'une
du 12.e par le Grec de la Compagnie de Mon-
sieur le Mareschal de St andré et l'autre
du 17. dont j'envoyay le double a Mond.
sieur le Mareschal pour vous faire tenir
ayant ordinairement fait le semblable de
toutes les depesches que je vous ay faites
depuis le commencement de ce siege, et quoi-
que cela soit ainsy, si n'est ce qu'ay veu
par vos lettres du 9. et 13. du mois que
n'avés receu celle que je vous ay escripte
du 11. du passé, ou je vous en envoye encore
presentement un double. Quant a nos
nouvelles nos ennemis ont tiré cinquante
ou soixante coups de canon depuis par
jour, et en divers endroits jusques au 24.

de ce mois, qu'ils se sont un peu echauf-
fés avec sept pieces dont ils ont tiré six
cent coups en deux jours et demy contre
la tour ronde du coté de la Mozelle,
qui était ja bien malade, s'est ce Lieu
que tomber encore dedans, et ay esperance
qu'ils n'y mettront point le pied s'ils n'a-
chevent de la ruiner du tout, ce qu'ils
couteva encore mil coups de canon, ils
ne peuvent donner a l'etage d'embas, que
de deux pieces qui sont sur le bord du fos-
sé, où ils peuvent bien conserver qu'ils
ont eut des placer de cannoniers vacquantes
Le second est remparé de terre, et le troisi-
eme de balles de Laine et de fumier, ce qui
nous fait opiniatrer davantage a la de-
fendre; C'est s'ils ne gagnoient qu'ils trou-
veroient des Contremines que nous avons faites
des quelles ils se pouroient aisement aider
pour nous venir chercher bien avant,
ils font tous les jours tranchées nouvelles,

et à ce que je peuis juger, tendent a une
mesme fin d'estre Maistres de nos fortées:
mais ilz n'y ont encore deu cendre, bien
sont allés le prier du bord que leur terre
coulé dedans, et sont ordinairement pleins
d'arquebuziers, vous pouvant arrouer,
Lire, que qui le decouvre mal approuver
tant de leur costé que du nostre, il n'arreste
gueres à estre payé, comme a esté le pau=
vre Camille I au milieu du front, le fai-
sant regarder aupres de moy pour accomoder
un flanc dont je me suis oubliée de vous
avertir par ma derniere depesche apres avoir
fait connoistre par sept ou huit fois avec
petits troupes bien menés, comme le pouvoient
avoir les gens du Marquis des praslades que
les nostres leur avoient donné et qu'ilz nous
a semble qu'ilz venoient aussi echauffés a=
prés les nostres qu'au commencement.

Je pensois a Monsieur le viedame
vendredy dernier de monter à cheval avec quatre
vingt hommes tels qu'il voulu les choisir,

I camille
martin
habile
ingenieur

comme aussy a Languer avec vingt de
ses arquebuziers, et les fit mettre sur les
onze heures du matin entre les deux portes
du Chateau, dessus le pont des morts, afin
qu'il n'en sortit d'avantage, et n'y eut con-
fusion, apres, Je luy commanday ce qu'il
auroit à faire, et aussy a celuy qui menoit
ses coulevrines qu'il nomme Moncery Lequel
incontinent avec ses cinquante Chevaux
alla droit au corps de garde du Marquis,
qui pouvoit estre de cinquante Pistoliers,
lesquels furent du commencement les forcés
comme ils avoyent accoutumé, et se mirent
sur le bord d'un fossé, attendant que l'al-
larme fut donné en leur camp et qu'ils
eussent à mon avis averty le Marquis
pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire et
ne tardèrent guieres a venir par six et dix
Chevaux, tant qu'ils pouvoient bien estre
six vingt, dont y avoit environ quarante
Lances, et à leur queuë venoit cent ou six
cent hommes de pied, la plus grande partie
arquebuziers, et comme ils se virent forts

ils

ils commencerent a faire avancer une
troupe de Canonniers qui vinrent au Gal-
lop pour charger les mortiers, qui prirent la
charge longue autour ledit pont des mortiers et
droit au Pontefroid et faisant semblant de
vouloir tourner, firent incontinent assem-
bler leurs deux troupes, et quelques trente
hommes de pied, qui soudain se delliberérent
encore de changer notre. Canonniers lesquels
obeirent un peu pour les mener 1 ancore plus avant comme
je leur avoit dit, et alors qu'ils verroient
sortir Monsieur le vidame avec la troupe,
ils donnassent dedans, j'etoit sur la poste
pour voir quand il y seroit bon, et voyant
qu'il etoit temps pour les mortiers, je fis par-
tir mond. Sieur le vidame accompagné
de cinquante bons hommes, qui s'en alla
droit pour leur couper chemin du coté
de leur camp, soudain qu'ils l'apperceurent
ils se mirent a fuir, et canonniers ne s'ou-
blierent de les charger, sitost qu'ils les vis-

vinrent branler, ni Monsieur le Vidame
de leur venir donner par flanc de façon
Seize que tout ceux du Camp et de cette
ville qui voulurent regarder le temps, ne
vinrent jamais pistoleer, Lanciers, et alle=
mands mieux battus que ceux là, lesquels
n'arrestoient guerer qu'ils ne fussent auprez
de leurs quatre cent hommes de pied qui
leur venoient fort apropos, fuyans tout
devant nos gens: mais Monsieur le Vi=
dame fit fort sagement de ne les vouloir
rechercher pour ce qu'il falloit passer
un fossé a la file, et que c'estoit proufit de
leur camp, dont fut fait Seize enseignes
de gens de pied pour venir a la recousse
qui n'amenerent qu'un gentil homme
allemand qu'ils amenerent pour tesmoin, et en
laisserent sur la place plus de vingt cinq
des leurs à cheval, La plus part des vostres
bien marqués, eux et leurs Chevaux à la
mode des françois quand ils se mêlent avec
leurs épées bien tranchantes. Ils demeura

auxquelz trente ou quarante hommes de pied de leurs gens entendoient sur la place, qui au moins s'il y en avoit en avoient en vie, n'en osoient faire le semblant, se laissans prendre leurs bouvres et leurs armes sans se remuer, et a l'heure que ce beau ménage fut commencé, je fis sortir les sieurs d'Antraguer et la Brosse avec chacun trente hommes d'armes par le pontifroy pour les avoyer les noyer et leurs donner moyen de se retirer en cas qu'ilz fussent suivis.

Je commanday aussy aux Cavaliers de Langues avec vingt arquebuziers de son frere, quinze chevaux de ma Compagnie menés par Ballair et autant de celle de Monsieur de Lorraine avec le nommé Lavée de l'aller battre le chemin de Rhonville où ilz trouvérent quatre vingt hommes de pied, lesquelz ne portoient que leurs espées et se voulurent sauver dans une petite abbaye sur le chemin où ilz furent si bien servis et chatiés qu'ilz n'en échapa aucun, ilz amenerent aussy quelques moutons et vac-

vacher, qui fut un peu de vafraist chés=
lement à nos pauvres malades et blessés.
Le Duc Horace était de la partée qui a
fort bien fait, aussy a le chef de brentue=
prise, et tous ceux qui y étoient.

L'empereur est toujours en son camp
Logé au Chateau de la hongne, et ne
se parle d'autre chose si non qu'il est
deliberé, quelque pûnte d'hommer qu'il
faste demeurer icy jusques a la fein.

Avant hier je fei sortir La Roche
foucault du coté du dit Marquer que
prit des prisonniers bien avant sur
le chemin de Thionville, et aujourdhuy
matin la Compagnier de Monsieur de
Gonnort en a fait autant et tout de même
celle de Monsieur de Nemours sur les
quatre heures du soir, sans que par ces
deux ennemis ait osé abandonner le plus
souvent que je puis pour leur faire tenir
les pieds frais, ayant bien opinion Sire
que

#leur camp de cinq cens pas à cause de l'allarme que je leurs fais donner

que si nous n'avons a faire, qu'au Marquis et a la troupe nous en viendrons bien a bout par le menu; mais nous n'avons icy devant des plus fins qui cherchent de tous costés de trouver des noises a leur avantage, ce qu'ils n'ont encore fait, et ay esperance que Dieu aydant, nous gaignerons l'avantage que nous avons eu jusques apresent sur nos ennemis. Le Sieur de La Galaise est mort cette nuit passée d'une fievre lente, et disent les medecins qu'il estoit empoisonné. Boisdauphin ma prié vous supplier très humblement luy vouloir donner la place de gentil homme de vostre chambre. Au surplus, Sire, J'ay receu les lettres qu'il vous a plu m'écrire des 9. et 13. de ce mois et du dernier du passé par le valet du Sieur de Feuillet, Je ne faudray a vous le renvoyer demain ou apres demain. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

du Roy, dud. jour, escripte
au Duc de Guise

1552
29. decem
compiegne

Le jeune Grec, mon Courrier, par lequel
vous m'avez escrit des 8. et 12. de ce mois
a fort bien et dextrement fait et executé
ce que vous luy avés commandé, m'ayant
seurement apporté vos d. lettres et rendu
bon compte par le menu de tout l'estat de
la place, et de ce qu'il y a veu par où je
juge qu'il n'a rien obmis de la charge que
vous luy avés donné, ay été merveilleuse-
ment aise d'entendre que les choses soient
en si bon estat, connoissant par là que vous
continuez à faire de bien en mieux pour-
voyant si bien à tout, qu'il faut con-
fesser que vous me faites service tant
que je l'ay toujours esperé de vous. J'ay
bien remarqué ce que vous m'escrivés
de l'opiniatreté de l'empereur, en quoy

il y a grande apparence, et qu'il fonde
l'issuë et fin de son entreprise sur la long=
eur : mais j'espere que le temps et ce qui
avviendra, entre cy et ce qu'il vous peut
faire mal, luy feront rabattre beaucoup
de ce qu'il se promet, joint qu'il n'y sera
rien oublié du coté de deçà, soyez en
asseuré par les nouvelles que j'ay de ceux
qui reviennent du camp des ennemis, ont
laissé leur miner, et ne trouve plus per=
sonne qui veille entrer dedans, ayant
descouvert et senty que vous contreminiez
à l'endroict mesme, de toute qu'ils sont
hors d'esperance de rien profiter, a l'oc-
casion dequoy ils ont commencé la batterie
encore qu'il soit tout commun entre eux
qu'ils ne feront que s'y morfondre, mais
l'obstination et dureté de l'empereur ne
se peut vaincre, ayant si grand regret de
se voir de chez de lad. entreprise qu'il
ne sçait où il en est. Je m'attends mon
Cousin, que son marché ira toujours

en empirant : car a ce que je t'ay pour
certain, ton camp est en plus grande incom-
modité de toute chose qu'il n'a point été,
tant de vivres que d'autres necessités, ne
s'osant plus écarter comme ils faisoient
parce que les garnisons de Verdun, St
Michel et autres que j'ay mis aux lieux
les plus propres, en ont tué une infinité,
principallement du Marquis, desquels
depuis quatre ou cinq jours, l'enseigne
du sieur de Tavannes défit six ou
sept vingt chevaux où il y eut tel car-
nage, que hors dix ou douze qui se re-
tirent prisonniers, tout le reste demeura
sur la place, et amenèrent aud. Verdun
quatre vingt dix ou douze chevaux tous
de service, ils ont envoyé ^ cinq jours le
Comte d'Egmont au pont a Mousson avec
quatre mil hommes de pied et deux mil
de cheval, qui ont été ouvrir pour quer à
une lieue de Pont à Mousson : mais elle a fait si
bonne mine qu'ils n'ont osé s'y attacher, et

se sont retirés dud. pont à Mouton.
J'ay donné ordre de faire continuer la
fortification dud. Chaul, et s'il plaist a
dieu me donner quelque bonace, i'espere
qu'elle sera bien tost en bon estat; car je
mets dedans Bordillon et n'épargnera rien
pour la mettre en seureté l'ayant de quelle
importance elle est à mon service.

Je ne vous puis encore rien escrire de
Verdun, et s'il y a trois jours que mes gens
ont commencé la batterie: car à ce que
j'entends ilz sont assailly par le plus fort,
à la relation du sieur de Racé que mon cou-
sin de vendosme y a mené quant et luy,
s'il est ce qu'il m'en donne tousjours bonne
esperance.

Ayant veu par vostre d. lettre,
mon cousin, que vous estes mal fourny
de Chevaucien, je vous envoye Monsieur
d'Ambroise, l'un des miens, qui est tres bon,
et fort experimenté, et me deplait que je n'ay
moyen de vous faire autant d'aide et de secours
que je voudroit bien, je lui ay donné charge de

porter

porter quant et luy le plus de dregé qu'il pourra, esperant que nostre Seigneur me fera tant de grace qu'il iera heureusement jusques à vous pour le bonne ayde que donnera mon Cousin le Mareschal de St André qui ne faudra, comme j'en tiens certeure de vous avertir de ce qu'il aura entendu.

Du costé d'Italie, les Imperiaux ont depuis quelques jours remis sur le entreprise de Sienne, cependant le Royaume de Naples demeurera entierement degarny de toutes forces, et sera aisé de faire quelque bonne entreprise dessus.

Aujourd'huy j'ay receu les lettres du Sieur Davamont mon ambassadeur en Levant, où il m'escrit que le grand Seigneur a trouvé bon ce qui estoit parlé, et faisoit tenir son armée de mer preste quant et la mienne pour au premier beau temps executer l'entreprise qui a été faillie à être parlé.

En Piedmont, Domferrand fait con-

vir le bruit qu'ils veut venir assiéger
Albe, où est Bonivet avec dix Enseignes
francoises, et a depesché Capitaines par l'
Italie pour lever gens davantage dont il
se trouve peu, Mon Cousin de Burie
a departy le vert de les forcer par les plaisirs
voluptueux, afin que s'il s'y attache il soit
travaillé et incommodé autant que faire
se pourra.

J'oubliois à vous dire mon cousin
que j'ay certaine nouvelle que l'Empe-
reur n'a encore rien fait demander de re-
courre à l'empire, outre qu'il n'y a rien
de prest ni dispousté pour cela, et que le
Comte de Mansfeld a envoyé devers moy
pour me faire offre de me faire service
avec dix mille Lansquenetz, et deux
mil cinq cent chevaux pour les employer
ou je voudrois selon l'utilité que je ver-
rai en pouvoir tirer, Je n'y oublieray
rien, qu'est tout ce que j'ay à vous dire

dire pour le present, apres vous avoir
asseuré de l'entier et parfait contentement
de vostre Maistre qui prie Dieu vous
avoir en la saincte garde &c. Du 24e
de Decembre 1652. /.

Lettre

Du Roy au Duc de Guise.

1552
24. decem
Compiegne

Mon cousin presentement est arrivé
devers moy le sieur de Lernac qui m'a
rapporté nouvelle comme hier ceux
qui étoient dedans Verdin ont rendu la
place en mon obéissance, laquelle ne
s'est point trouvé si mauvaise qu'elle n'
ait enduré quatre mil coups de canon,
pour le moins, et encore n'étoit par la
Breche sans grande difficulté: mais le
bon et vaillant devoir de gens de bien
qui étoient là pour mon service les étonna
tellement qu'encore qu'ils eussent deux
mil hommes de pied dans la place fort
bien armés et équipés que l'armée des
pays bas fut autty à Yvoire qui n'en est
qu'a trois lieües, en nombre de trois mil che-
vaux, et de quarante ou cinquante enseignes
de gens de pied; neanmoins ils ont eu a grande
grace de s'en aller leurs bagues sauves, les

enseigner plicer, et deux petitz fauconneaux
apres y avoir perdu pour le moins deux
ou trois cent hommes de coups de canon et
vous asseure, mon Cousin, à ce que j'entends,
qu'ilz ont fait dedans durant la batterie qui
a duré hier matin, autre bien que jamais
feirent gens, s'estoit trouvé à l'endroit
de la breche, par où il m'avoient prins
qu'il y avoit encore dix piedz de muraille
de bout, et le rampart devient de plus de
vingt piedz de haut grand, fort et large,
par où vous pouvez connoistre de plus en
plus la meschanceté de ceux que la rendi-
rent encore qu'elle soit fort endomagée de
ce dernier effort, si c'est que mes serviteurs
qui y sont, jugent qu'elle est telle que j'en
pourray encore tirer du service en y mettant
de plus gens de bien que ceux qui y estoient
comme j'espere faire, il se pourra aussy
trouver occasion que mon armée aura
moyen de faire quelque autre bonne choze
et si les ennemis les veulent attendre, notre

^ depuis le 17 de ce mois jusques a

^^ depuis ceux qui ont

Seigneur me fera, s'il luy plaist encore tant de faveur comme j'avoüe tenir de la bonnté seule le recouvrement de la dite place, que je vous feray encore bientost sçavoir de bonnes nouvelles de ce costé là, n'ayant par voulu vous garder cette cy plus longuement que ce jourdhuy 24. decembre 1652.

Je vous ay escrit depuis trois jours comme j'avois receu vostre lettre par le jeune Grec, et vous ay envoyé une ~~[illegible]~~ de mes Chirurgiens avec un simple reponse contenant nouvelle de tout ce qui s'offroit, et depuis n'est survenu que ce que dessus, attendant toujours en bonne devotion de vos nouvelles. /.

Lettre

Du duc de guise au cardinal De Lorraine

1552
17 decem
metz

Messieurs, ie vous supplie mexcuser si pour atte
ses naves quune lettre pour tous deux., vous verés tout ce que je~
puis mander par la lettre que j'escris au Roy, et me semble que
selon nos petites necessités, tout se porte bien icy, nos ennemis nous
ont tiré onze mil sept ou huit cent coups de canon et toujours
dépendent de la poudre ils disent que leurs mines sont prestes a jouer
et nous sommes a leur montrer une brèche garnie comme il faut pour
recevoir un Empereur Sil y veult venir en personne, il y a dix jours que~
Sur les sept heures du matin commencerent au Camp ou est lempereur~
a Sonner tous les Tabourins qui estoit a ce que jay ouy dire, pour faire
monstre de demye paye, et en envoyerent deux grosses troupes de chacune
quatre mil hommes, tout au bord de leurs tranchées derriere les murailles
qui y sont, ou on voit leurs piques, et encore que je me doutasse~
bien quils ne nous donneroient point dassault, je fis Sans Sonner
allarme, mettre nos gens de pied et de cheval aulieu que je leur avois
ordonné, tant aux breches, flancs, places de Secours, que murailles
esquelles nous trouvames petit nombre pour une ville de si grande
garde mais ce qui y est ne parle que de bien faire, nous navons
fait autre chose jusques aujourdhuy que de remparer, et a cette
heure que nous Sommes couverts, nous mettrons peine de loger
nos petites pieces Seurement et de mettre nos arquebusiers a

couvert, et les arquebusiers a crocq esperant leur faire bien baisser la teste en leurs tranchees ou ils se descouvrent fort peu, il nest pas croyable la terre quils ont remuée pour nous approcher, Le pauvre Janar est mort de sa blessure dont par ma derniere depesche j'advertis le Roy, mayant fait prier sur sa fin que je voulsisse bailler sa compagnie au capitaine Cornet, ce que je luy ay aisement accordé, mayant fait entendre prou de fois le dit capitaine Janar que Monsieur de chastillon luy avoit promis la premiere, et aussy quil me semble quil nya personne icy qui merite mieux cela que luy Le capitaine Boullidore a été tué dun coup de canon, qui est grand dommage, il étoit de ceux qui ont trente francs par mois La Seig.r Pierre, et moy, vous supplions les demander au Roy pour le capitaine michel lequel il connoit bien, et est celuy qui eut un coup darquebuse au ~~visage~~ visage allant reconnoistre le fossé a Dampvilliers. /. Le 19 decembre 1562. /.

Lettre
du Duc de guise
au Roi

1552
17. decem
bre

Sire, par ma dernierre lettre du 12 de ce mois que je vous ay escrit par le grecq de la compagnie de Monsr le marechal de St. andré je vous ay mandé que nos ennemis avoient recomancé a battre de douze pieces le boullevard de la porte champenoise, ce qu'ils n'ont continué qu'un jour, ce qu'ils avoient battu etant tombé le soir, en sorte qu'il y avoit bien cinquante pas de breche, bien est vrai qu'ils n'y peuvent monter sans echelles, quand a toutes les autres breches, ils n'y tirent que dix ou douze coups par heure et en endroits differents, qui n'est que pour empecher que nos arquebusiers ne leur tirent et aussi que ne remparions

come nous faisons malgré qu'ils en ayent,
tous ceux qui nous vienent de dehors ne
nous chantent autre chose sinon qu'ils
nous minent a l'endroit de nos deux flancs
et de la grande breche, St Remi diligente
tant qu'il peut pour se trouver au devant,
et ce jourd'hui j'ai encore continué d'aller
voir tout ce qu'il fait, et ce soir irrai encore
sur la minuit, qui est l'heure qu'on les
entend le mieux besongner, et le moins
dangereux, d'ici en avant je ne m'amuserai
point a tenir tant de gens prests pour les
recevoir, quand ils mettront le feu a leur
mine, Céd. St Remy jure les bons dieux
qu'il leur fera une fricasée de bon gout,
je crois, Sire, qu'ils n'auront point de
froid au sortir de la; nous n'entendons
autre chose de l'empereur, sinon qu'il
est toujours a la borgne assés mal de ses
goutes et toujours obstiné a demeurer icí
devant, ses trois camps sont toujours aux

memes logis, et continuẽt a faire grande
garde sur les advenues de cette ville
jeudi dernier je fis sortir le capitaine lafaye
par le pont des morts, avec vingt chevaux
seulemant, du nombre des quels etoit le comte
de charni, ouart, Torcy, et crequy, et sept
arquebusiers a cheval de ceux de langues, lui
ayant deffendu de n'abandoner de loin le
bout de notre pont, et comandé d'envoyer
devant quelqu'un des siens jusques au corps
de garde du marquis pour se faire suivre d'eux,
et les attirer devant le dit pont ou j'avois
fait porter des arquebuses a croq pour les
festoyer, ledit lafaye voulut lui meme y
aller avec toute sa troupe, et d'arrivée
leur fit une charge fortbelle, et se retira
assés loin d'eux, cependant leur troupe
comença a se renforcer et come ils se virent
six ou sept vingt chevaux, ils en firent

debander cinquante pour charger les notres,
mais ledit capitaine lafaye étant demeuré
derriere, son cheval ayant receu un coup
de lance, il fut porté par terre, et puis
soudain sa troupe retourna pour le recouvrer
et fis tout ce qu'elle put combattant,
mais il fut impossible, et se retira les
epées sanglantes au dépend des ennemis,
en meme temps je fis sortir rendan par
le pontifroy, avec vingt autres chevaux
et dix arquebusiers de langues, pour
cependant qu'ils s'amuseroient d'un coté,
a battre le chemin par la ou venoient leurs
vivres, ce qu'il fit bien et sagemant et
leur prit des chariots de vin de Rhin qui
fut amené ici avec des prisoniers et
chevaux, hier se vinrent presenter du
coté de la montagne entre les deux camps
de l'empereur, cinq cent chevaux Bohemois
et espagnols, que conduisoit dom Louis davi

Davila, lequel fit doner les coureurs a la
portée du mousquet de notre fossé, et de
fortune etoit a heure que j'avois fait
monter a cheval les capitaines la Brosse
Rendan et paul Baptiste pour aller
reconoitre quelque chose de ce coté la avec
chacun seize chevaux des leurs, les quels
je fis sortir accompagnés de soixante
arquebusiers par la porte Mozelle, les quels
furent logés si apropos pour les favoriser,
que Messieurs les cavaliers n'en voulurent
point manger, apres avoir été longemant
tete a tete, venant l'heure qu'ils se
vouloient retirer, vint l'enseigne de
dom alonze pimentel, le quel conoissant
Noailles, demanda a parler a lui, ce
qu'il lui fut accordé, et devisant lui
fit offre que s'il y avoit capitaines ou

soldats des nostres qui voulsissent doner
un coup de lance, qu'il y en avoit la
deux qui avoient licence de leur general,
sur quoi ledit noailles dit qu'il s'asseuroit
que de notre coté il ne seroit refusé, et
que ce seroit avec mon congé, et qu'il
me le venoit demander, ce qu'il fit et
me dit que Rendan me suplioit qu'il
en fut un, ce que je lui accordai,
moyennant que celui de leur coté fut
aussi capitaine et que s'il y en avoit un
second, j'en accordois autant a chatelet
qui me faisoit semblable requeste, ledit
Noailles s'en retourna leur porter la
nouvelle, et que nos gens etoient la tous
prets avec seureté que les deux troupes
ne s'aprocheroient et qu'ils seroient
conduits a mi chemin, ils se cuiderent
repentir de leur offre, s'excusant qu'il

etoit temps de se retirer, et que ce seroit
pour un autre jour, toutes fois, sire, ayant
honte selon mon avis, qu'ils avoyent été pris au mot s'aourderent
d'un seul mant qu'ils asseuroient etre
capitaine et hidalgo, et que notre trompette
et le leur les meneroient sur les rangs,
ce qu'ils firent, ils coururent la premiere
et seconde fois assés pres l'un de l'autre
sans se toucher, par faute de croiser,
la troisieme Rendan rompit sa lance
de bien drois fil et faulça le bras droit
a l'espagnol, qui le laissa emporter
par son cheval jusques a sa troupe, et
tomber sa lance qui demeura aux
notres, on ma dit que ledit espagnol
est lieutenant du general de leur cavalerie.

Lettre
du Roy, au Duc de Guise

1552
13. decemb
Compiegne

Mon Cousin, Ce porteur est lun de ceux que je vous depeschay devant mon partement de Rheims avec une lettre dont je vous ay depuis envoyé copie par un autre, nayants pû entrer dedans, et toutes fois a été en danger dy demeurer pour homme de son pays, comme il vous dira, Et pour autant quil a veu et entendu beaucoup de choses au camp dont je serois bien aise quil vous put rendre compté aussy pour le desir que jay de vous faire Scavoir de mes nouvelles, jay avisé vous le renvoyer avec un duplicata d'une depesche que je vous fis par l'home du Comte Rasquendolf du 9. de ce mois, par laquelle vous Scaurés toutes nouvelles, et come je suis de toutes mes affaires, qui Sont dieu-mercy en trés bon estat, je receus hier lettre de mon Cousin l'Admiral qui avoit été avec les autres capitaines visiter le Logis de mon

armée devant Mesdin, par ou il me donne
esperance de m'en faire Scavoir bientost de
bonnes nouvelles, que j'attends demain pour
tout le jour. car des dimanche ils doivent
mettre leur artillerie en batterie, Le fils de
Mons.r de Rieux est dedans la place, qui
Servira S'il Dieu plaist a retirer mon Cousin
le Duc d'aumalle vostre frere du lieu ou
il est; car jay escrit a mon Cousin le Duc
De Vendosmois Si la place vient a estre
prise, quil ne fasse aucune composition
Sinon que luy, les capitaines, et autres
principaux demeurent prisonniers,
Au Surplus, toutes les nouvelles que jay de
ceux qui reviennent du camp devant metz,
Disent que tous les adois commencement
Sont que la plus grande pitie du monde
y est pour les maladies, la necessite et faute
de vivres pour les hommes et les chevaux
et est impossible, que continuant le bon

et grand Devoir que vous faites, que l'emper.r
ne soit bientost contraint s'en retirer je n'ay
point eu de vos nouvelles depuis le 28 du~
passé dont je suis en peine, non que je ne
sois tout asseuré que vous aiés failly a~
hazarder quelques uns pour me donner la joye
que vous pouvez penser que jen recois, ~
ainsi que je stay que vous avez quand les
miennes vont jusques a vous dont je fais
tout devoir, car voicy le 6.e homme que je
vous ay envoyé depuis un mois dont il nest
revenu un seul, et estimois a grand mal
heur et faschenx deplaisir si quelqu'un
pour le moins, moins nest allé jusques a
vous, a qui je prie Dieu donner santé et
ce que desires. /.

Lettre

du Duc de guise au cardinal de Loraine

1552
12. Decem
metz

Monsieur monfrere j'ai receu par Maitre Thomas les lettres qu'il vous a plu m'ecrire, et aussi entendu ce qu'il ma dit de votre part, conoissant bien que ne voules oublier de me montrer toujours l'amitie que me portés, et vous luplie croire que n'aurés jamais un plus obeissant ni affectioné frere que je vous suis. quand a ce qui se fait du coté de nos ennemis et du [redacted] notre, ce porteur vous dira ce que je lui en ay montré et que j'en sai, s'il le peut retenir, conclusion, je les tiens, a leurs departemans, fort obstinés a leur entrepriſe [redacted] et croyés, a vous parler — prevemant qu'il faut que le Roi batisse de

longue main les forces qu'il voudra avoir
pour nous secourir, et les vivres qu'il lui
faudra, tant pour son armée que pour
mettre dedans; et ne faut pas faire les choses
à demi sur peine de s'en trouver court, et
quoi qu'il y ait retenue en votre entendement
pour le dire quand on parlera des vivres
qui sont ici, le pain ne peut durer que jus
ques au mois d'aoust, qu'est ce que j'ai
mandé par le dit Maitre Thomas sans rien
cacher ni en avoir celé un grain, et ne
fait come beaucoup d'autres qui ne disent
que le tiers ou le quart de ce qu'ils ont,
ce que j'eusse fait a un lieutenant de Roi:
mais a mon Maitre je ne lui veux rien
celer, afin que selon que ses affaires se
porteront, il y pense d'heure; il me semble
que ce n'est pas peu en ce lieu ou il n'entre
rien que le vent de fourni pour dix mois,
n'ayant été ayde d'un seul liard, la chair

fraiche comence a nous faillir, et de la salleé
une partie, nous en aurons jusques au
careme prenant, le lendemain vivra
avec pain et vin, et de la en avant, il
faudra que je distribue le peu de ris, lard,
poisson salé et fromage que j'ai acheté,
dont aves veuilles marchés, le vin pourvant
aller jusques a la pentecoté, apres quoi
seront tous de meme livrés ~~en~~ belles
soupes a l'eau, parce qu'il ne se pourtera
pas d'herbes, a cause que nous avons
pris toutes les terres des jardins pour
les ramparts, et neanmoins toute cette
compagnie n'~~en~~ est delliberée de s'etonner
quelque necessité qu'il arrive, et croyés que
je leur montrerai le chemin, ne voulant
avoir plus de comodité que le moindre, je
vous prie de ne montrer cette lettre a
personne: mais souvenés vous en, et la

tenés aussi vraie que l'evangile, et s'il y
a mieux ce sera par le bien menager: car
la quantité n'y est pas
le pauvre Jonjou est mort d'un coup
de lance qu'il avoit eu en la tete, et
pensoit on que ce ne fut rien: mais on
lui a trouvé le foix rompu, il etoit
capitaine de Montreau faux-yonne, je vous
prie en demander la capitainerie au
Roi pour chailli mon Maitre d'hotel,
le quel est ici faisant beaucoup de services
au dit Seigneur en ce lieu, tant au fait
des vivres que autres choses ou je l'employe,
j'ai aussi mille avec moi qui prend bien
grande peine a dechiffrer toutes les
depeches que je fais pour le service du
dit Seigneur, il est dans cet etat de feu
M.r d'Orleans, a deux cent livres de
gages et demeure seul de tous ses
compagnons.

1552
12. decem
metz

Lettre
Du Duc de guise
au Roi

Sire j'ay receu la lettre qu'il vous a
plu m'escrire par Maitre Thomas et entendu
de lui ce que lui avés comandé de me dire, me
tenant trop heureux de ce qu'il vous plait
avoir agréable le service que je vous fais,
qui ne sauroit etre si grand que je desire, et
conoissant come il y va de votre grandeur
en la charge que j'ai de vous en ce lieu, je
vous suplie tres humblemant, Sire, vouloir
croire que ma vie, et dix si Dieu me les
avoit donées, ne seront point epargnées, et
ozerai assurer que tant de princes, seigneurs,
capitaines, gentils homes et soldats qui sont
en cette ville ont volonté de vous y servir
en vrays fideles sujets et serviteurs, ce porteur
a tout veu, et comdet ennemis apres avoir

tiré depuis quelques jours assés mollemant
S'amusent a leurs tranchées et mines ils se
sont aujourd'hui bien matin mis a battre
de douze pieces contre le boullevard rond
de la porte champenoise, et crois qu'ils
veulent achever de mettre tout en breche, ce
qu'ils pourront faire en deux jours s'ils
continuent:: mais ils trouveront derriere,
un rempart qu'avons fait, qui ne leur
plaira point, ils demontrent aussi vouloir
achever leur grande breche, nous accoutrons
nos flancs, allons au devant de leurs mines
et renforcons toujours les rampars qu'ett
ce qui nous semble plus necessaire, et se
conoit clairemant que l'empereur veu
demeurer obstiné en ce siege nonobstant la
perte d'homes qu'il a faite nous mettrons
peine a lui faire conoitre que le voulons
etre jusques au bout, s'il vous plait de doner
bonne audiance a ce porteur il ma promis
vous rendre comte de ce que je lui ay montré,

nous començons a toucher a la munition
que je ferai le mieux menager qu'il me sera
possible. aujourd'hui le capitaine Favas
se promenant assés prés de moi, a eu un
coup d'arquebuse au ventre qui est fort
dangereux, je vous assure, Sire, qu'il ne nous
est peu de perte pour le service qu'il vous
faisoit ici, m'ayant semblé etre necessaire
attendant sa guerison comettre quelqu'un
en son lieu de Maitre de camp, et n'y avoir
plus ancien ni suffisant que le capitaine
Clervay a qui j'ay commandé faire cette charge
pendant que nous serons icy, je me recomande
tres humblement Sire &c. ce 12. desembre

1552
2. decem
compiègne

lettre
du conestable au duc de guise

Monsieur, le Roi fust trés aise de la venue par devers lui de Maitre Thomas d'Eluthe, et l'ouit bien au long surtoutes choses dela, dont il n'obmit rien, de maniere qu'il demeura en grand contentemant du bon etat en quoi il sentit par lui qu'elles etoient, et du grand ordre qu'avés mis par tout, et apres le vous rénvoya amplemant instruit de son intention, toute fois a ce qu'avons, seu, et encore a verdun, n'ayant osé entreprendre s'en retourner par l'arrivée autour de votre place, du marquis albert, par la nous nous appercevons bien que les passages sont etroitemant gardes d'autant

qu'il ne vous ett venu aucune nouvelle de
vous et peu de camp, et pour autant que le
Maitre Thomas perdit son valet en venant
et sa malle aussi, dans la quelle etoit le
dessein et portrait de votre place dont
l'empereur se pourroit servir, je n'ay
voulu faillir vous en avertir, afin
Monsieur, que vous donniés ordre s'il y a
quelque chose a craindre, de charger vos
deffences et vos desseins
je vous advise aussi que la plus grande
partie de sa grosse artillerie ett encore
entre thionville et metz si avant de
dans la bouë qu'elle ne se peut quasi
tirer, et qu'il y a grande faute de pain
parmij son camp, de sorte qu'ils sont
contraints en faire venir de la franche
comté
le marquis albert ett logé a St Martin,
et ett bruit qu'il a eu un coups de fauçonau
devant Metz s'il ett ainsi, il n'ett pas

seul: car il est incroiable le nombre d'homes qui ont eté blessé aux tranchees par vos mousquets et fauconneaux, et ne saurièz mieux faire que de continuer a enuser.

jls doivent faire deux boteries depuis la porte champenoise jusques a celle St. thiebault, et doit l'empereur etre aujourd'hui ou demain en son camp, son logis etant pret en une petite maison près la ville, ou dernieremant mon fils etoit logé, qu'est un assés bau lieu. quand a nos nouvelles, je vous assure que je vous ay envoyé les deux homes que demandies a verdun, et verdun est au mëllieur etat que l'on le sauroit desirer, et ne s'oublie rien en toutes les autres places, ni aussi a bien chatier les ennemis qui s'ecartent, desorte qu'il s'en fait un massacre infiny, et plus d'jtaliens que nous ne voulons, plus.

se rendans a nous, j'espere que nous
recouvreront bientott le din
du coté de piedmont, cependant que
don ferrand s'amusoit aprendre une
petite place que mon cousin de Boissac
avoit conquise et fortifiée depuis peu de
temps, mondit cousin a si bien fait
qu'il a surpris la ville et citadelle
d'albe, qui est place de telle importance
que vous savés
je vous prie nous faire savoir de vos
nouvelles, en essayant avec ~~tous~~ autres
moyens que vous avés de faire sortir
quelque garçon qui sache bien nouer,
par l'yle et passer l'eau ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ a nage,
portant ses lettres dans de la cire, ce sera
bien le plus grand plaisir que vous
puis

puissiés faire au Roi.

en achevant cette lettre, j'ai été adverti que
l'empereur a dit avoir veu par votre
portrait les lieux que vous voulés deffendre
avec artifices de feux, ceux des tables, avec
pointes d'epées et d'aguettes, les flancs
que vous avés tant cachés, que vous decouvrés
et tous les secrets de votre place, tant du
dedans que du dehors: a quoi, Monsieur, il
vous faut bien aviser pour y remedier et
les tromper au dessein qu'ils pourroient
avoir fait la dessus, vous advisant que
nous avons seu pour certain que les
ennemis sont en une merveilleuse peine
de saillies que vous faites pour la grande
perte de gens qu'ils font tous les jours,
je retiendrai ici le dit home pour vous
le renvoyer dans trois ou quatre jours,
je me recomande a votre bonne grace

, et prie dieu Monsieur qu'il vous doint en
santé ce que plus desirés.

votre humble serviteur

Montmorency

de compiegne le 9. desembre.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

Du Roy au Duc De guise

1552
9. decemb
Compiègne

Mon Cousin, Afin que si vous n'avés receu ma Lettre du 30. du passé vous en Scachiés le conteau je vous en envoye un Duplicata par ou vous verrés, mon cousin, comme toutes vos lettres excepté celle De Lunzieras, Sont venus Seurement jusques a moy celle cy Sera pour vous avertir comme jay receu la derniere du 28.e qui mest tel plaisir que pouvés penser mestant le Service que vous me faites, de Si grande importana quil est, et plus je vois en avant plus je connois le dommage que mon ennemy en reçoit qui est tel quil y a grande apparence quil partira bientost de la avec tres grande honte et confusion; car partout les avis que j'en ay, il perd une infinité de Ses~ gens et de chevaux, et est en moindre esperance que jamais de pouvoir rien profiter et faut~ necessairement que Son armée Soit diminuée de plus dun tiers aux gens quil a perdu et Se Sont retirés Mon cousin de Vaudemont fut le jour de

St andré, en son camp, en bien petite compagnie et vit L'empereur, mais ne ma jamais rien fait sçavoir de ce quil y a fait et veu, dont je m'esbahis, Bassompierre a bien escrit a mon cousin le connetable quil luy avoit dit quil étoit en aussy bonne volonté quil fut jamais, d'entendre aux propos de la paix dont il a été cy devant question; mais quil ne conseilleroit pas a son Maistre de parler le premier, ce qui me fait plus croire que je nay encore fait, quil ne desire que d'attacher cette pratique puis que par la dernière reponse quil en avoit faite au dit Bassompierre, il luy dit quil n'en falloit plus parler, et voyant que de ce costé on n'en faisoit aucun semblant, come de vray je ne m'en soucie gueres, il ne s'est pû garder luy en jetter ce mot a quoy ne luy sera fait aucune reponse; car s'il a envie que cette affaire aille plus avant, il le fera autrement entendre encore est il asseuré quil ne gagnera et quil ne se fera rien que bonnes enseignes.

L'Ecuyer que vous connoissés serviteur du D. f. de vaudemont dit que les ennemis font

courre le bruit dans leurs camp quils feront
nouvelles batteries du costé de la porte St
Thibault, rempliront le fossé de fassines et le
rehausseront de terre si avant quils pourront
aisement venir au combat a la bresche que
d'ailleurs ils font quantité d'echelles et s'en
veulent ayder pour l'assault, et au demeurant
quils font état d'emporter la ville a la longue,
mais je connois bien quon luy a fait le bec;
car il les fait beaucoup plus mauvais quils ne
sont, et a ouïr son rapport vous diriés quils sont
aisés, logés, traités, nourris et payés comme sils
estoient dans les delices du monde, et je m'asseure
bien, mon cousin, que vous sçavés trop le contraire,
ayant de bons avis quils est impossible destre en
plus pitoyable estat quils sont et na l'emper.r
serviteur par dela qui ne connoisse bien quil a
fait une tres grande folie, je crois que vous
avés bien seu le partement de mon Cousin le
Duc d'aumalle vostre frere, et comme les gens
du Marquis albert se retirent tous les jours, et
luy en meurt tant que lon m'asseure quil na
pas a cette heure quatre mil hommes.

je nescris encore rien de hesdin; car mes forces
ne peuvent estre la qu'aujourd'huy ou demain,
jespere que dimanche pourra commencer la batterie
et bientost apres en avoir de bonnes nouvelles
dont je ne faudray a vous faire part encore que
la Royne d'hongrie comme l'on dit, face ~
rassembler ses forces au comté de S.t Paul,
Les imperiaux ont fait courre le bruit quils
vouloient faire une entreprise sur Lienne: mais
jusques a cette heure ne s'envoit aucune ~
apparence.
Mon cousin le cardinal de ferrare, et le Sieur
de Termes sont dedans qui donnent lordre possi
ble pour la conservation du dit estat, aussy la ~
Seigneurie noubliera rien pour cela, quest tout
ce qui soffre jusques aujourd'huy 9.e de decembre
ayant advisé renvoyer ce porteur jusques a vous
pour le desir que nous avons de scavoir de vos nou~
velles, cest celuy qui plus et mieux m'a fait ser
vice en cet endroit, jl a charge de demeurer
deux ou trois jours par le camp pour vous rendre
compte des choses quil y pourra apprendre, vous
priant que par luy nous puissions avoir de vos
nouvelles. /.

Lettre
du cardinal de Lorraine
au duc de Guise

1552
8 decemb
compiegne

Monsieur mon frere, j'ay receu les lettres que vous m'avés escrites du 28. du mois passé d'esquelles j'envoyay incontinent le double a Madame nôtre mere et a Mad. ma Sœur lesquelles sont en bonne santé comme verrés par un mot de lettre que la bonne mere vous escrit et pouvés estre asseuré quon n'oublie pas de tous costés a faire devotes prieres pour vous, de sorte que jespere que moyennant la volonté de Dieu vous nous en manderés bientost quelque bone nouvelle et croyés que toute l'esperance du Roy gist entierement en vous et si Dieu vous fait tant de grace que de pouvoir resister et faire tête, jamais homme n'eut tel bruit et reputation que vous aurés en ce Royaume qui se sent deja infiniment obligé avous de ce qu'

avez fait jusqua present, et mesme le Roy
Sentient le plus content et satisfait du monde,
vous asseurant que de vous depend sa grandeur
et le bien de ses affaires qui prosperent de tous
costés, et pourveu que les choses succedent du
vostre, vous trouverés tout le demeurant en tel
état que vous scauriés desirer, Au reste vous avés
un frere qui ne peut etre a son aise quil nen voye
l'issuë telle quil la desire, ayant plus experimen
té cette fois ce que cest qu'ennuy que je navois
jamais fait, dont jespere que Dieu me mettra
bientost dehors, et vous de tout danger Le Roy
est en ce Lieu, d'ou il ne bougera quil ne voye
la fin que Dieu vous donnera, il a été conseillé
de ne point aller a Mesdin pour beaucoup de
raisons que vous pouvés assés penser, il en a
laissé toute la charge a Monsieur de vendome
qui est en campagne et aujourd'hui se devoit
loger devant la place quil estime reprendre, et
esperons dans trois ou quatre jours en avoir bonnes
nouvelles que je vous feray entendre; cependant
je vous asseureray que votre petit fils se porte

bien et prie Dieu pour vous je me recommande
a vostre bonne grace &c. De compiegne ce 8e. jour
de decembre 1552 ./.

Lettre

Du Duc de Guise au Cardinal de Lorraine. 1552 7. devant metz

Monsieur mon frere, Devant hier faillant une saillie par nos gens, il y en eut quelques uns qui prirent un cheuaucheur de Lorraine, auquel ayant fait rendre son émail et renuoyé sa rançon, m'a prouué mettre seurement les lettres cy joinctes entre les mains de Monsieur de Vaudemont, qui n'est que le double de celles que je despeschay au Roy le 28. du moys passé, par lesquelles pouuez voir auec celle que j'ay escrite aud. Seigneur, selon le moyen que j'en ay pu auoir, ce qui est suruenu de jour à autre en ce lieu, depuis que nous sommes assiegés, et pour cette heure je n'ay rien que j'y puisse ajouter sinon que nos ennemis n'ont depuis Lundy conti-

continué leur batterie comme ils avoyent
commencé, n'ayant tiré que sept ou huit
cent coups de Canon depuis a jour la tant
de jour que de nuit, mais ils sont amusés a
faire des tranchées nouvelles, l'une au
chemin de leur pièces et du fossé, et l'autre
sur le fin bout d'ou ils nous peuvent tirer
jusques dessus, notre breche de leur
arquebuser de point en blanc et si ils
nous bailloit des poix nous leur rendons des
fèves, elles commencent depuis l'endroict du
boullevard rond de la porte champenoise
jusques au bout de l'eau vers la Moyselle
joignant la grosse tour ronde qui est fort
battue de façon que l'on y peut monter.
mais ils ne s'y sont essayés, on m'asseure
qu'ils font leur terre et qu'ils la veulent
miner avec une partie de la fausse
braye, nous sommes en beaucoup d'en-
droicts attendant, et trouvons l'eau gres-
que par tout, qui sera fort contraire à leur
entreprise et avons pieça asseuré que St
Remy ne se rendoit point, ils ont retiré

une partie de leurs Canons qu'ils avoyent
mis en batterie, et ont mis en leur lieu des
grandes coulevrines et des battardes, etá
ce que nous pouvons juger c'est pour re=
mettre a la plus prochaine tranchée de nos=
tre fossé, pour de là nous pouvoir battre
plus aisément le pied de notre muraille
et nos flancqs, conclurions nous ne dormons
point non plus que eux, plus on va en avant
plus on connoit que ce vieillard est ob=
stiné: mais j'ay esperance en Dieu et
aux gens de bien qui sont icy, qu'il n'y fe=
ra non plus que devant Metz, / qui est l'an=
cien mot du pays / Soudy apres dinez,
Je fis sortir Monsieur de La Brosse
avec cinq cens chevaux de la Compagnie
dont il a la charge, et St Luc avec trente
de la mienne par le pont sur Moy, leur ayant
commandé de donner sur les fourageurs
et escuyers du Marquis qui passoyent á
notre veüe venans du costé de Thionville
et que s'il sortoit quelques uns de leurs gens

en desordre, il fisrent ce qui lor vervoient
a l'oeil pouvoir faire: l'arrvien hazar-
der d'abordée ledit fourageurs et veiver
fuivent desperchés, au moins ce qui pouvoit
estre en notre puissance, et puis donnevent
lor courveurs jusqueer dedans le Camp et
quelqueer uns a leurs abrevoirs où ils tuévent
force gens et de beaux Chevaux soudain
fuivent suivir de seize au dix huit en-
seignes de gens de pied et se debandévent
a l'escarmouche plus de sept cent arque-
busiers et picquiers, sans tenir ordre:
mais courvoient après les rosliers comme en
une huée, et avec eux cent ou six vingt
chevaux, partie pistoliers et partie de
Lances, et voyant led. Sieur de la Broue
qu'il avoit occasion de leur endomma-
ger, dit au Sieur de Strozzi qu'il se
jettast sur la droitte et qu'il chargeast
les gens de Cheval, et qu'il donneroit aux
gens de pied ce qu'il leur fait fait, et ce a fait
que led. gens de cheval furent re-
poussés dans les gens de pied, et tout en-
semble

ensemble mesnes [illegible] tuant jusques a la tête
de leurs enseignes, qui arrestèrent tout
court où estoit le Marquis auquel le
Baron de Sorcy faillit de donner un
coup de Lance, et luy servit bien que son
cheval fut prompt, finalement il en est
demeuré sur leur plus de quatre vingt
estendus sur la neige, huit ou dix prins
dont il y en a quatre de cheval, et des no-
tres un homme d'arme prins, et un archer
mort. Roque feuille fut blessé d'un
coup de pistolet presque au mesme endroit
que fut d'Estanges: mais non du tout si
dangereux, Luzé a un coup de pique
entre le morion et la teste, qui ne touche
que la peau, Fouion a un coup de Lance
au dessus de l'oeil, qui ne luy perce au-
tre chose que la peau, Clermont un coup de
pistolet en la main droicte, qui luy rompt
seulement un doigt, il y a eu tué huit
ou dix chevaux, et faut que je vous die

que le dit sieur de La Broue a vaillan-
ment et sagement éxecuté cette entreprise,
et Leuc la fort bien fait, Chatelle et
tous ceux qui y etoient dont Lanrques
étoit du nombre, et fit triomphe avec quel-
quer uns des sieurs, et si l'entreprise fut belle
et bien executée, la retraite le fut encore
plus: car ayans fait demeurer toutes
leurs enseignes sur le cul, se retirerent
au pas jusques au bout de notre pont,
où je les faisois attendre par Monsieur
de Campfavar avec cent arquebusiers
et quelques cornettes qui gardoient bien
que notre Cavalerie ne fut suivie plus
avant, et ainsy tous les nostres se retirer-
ent en cette Ville a la veüe de tous les
Campz de l'empereur, d'où ils firent
tirer deux pièces pour saluer les
leurs, et en fut tiré sur led. pont en re-
venant deux soldats des nostres, dont me
tint qu'a moy que nos gens de bonne maison
ne fussent de la partie: mais je leur

celuy, et à beaucoup d'autres, jusques
à ce que nos gens fussent sauvés, après quoy
il ne se trouva plus de Aels aux portes, Led.
jour je fis aussy sortir Noailles avec
vingt chevaux qui alla battre le chemin
entre les deux Camps, où il leur força
Chevaux de Vivandiers. Cette nuit j'ay
fait sorti Cando avec douze arquebusiers
de ma garde et un sergent de Gloray, les-
quels ont tiré du bout de leurs tranchées
de dans, et a Led. Cando longtemps com-
battu avec les leurs, n'ayant que son epée
et une rondelle, hier j'envoyay le Capi-
taine Thomas entre Led. deux Camps
avec trente des miens, qui faillit à pren-
dre Barbançon qui retournoit du camp
de là, et s'en alloit au Tirlemont avec six
vingt chevaux, il fut contraint de lais-
ser un petit sac, et le butin fut de
deux Fauconneaux pleins de batter dont
nous avons grand besoin, et fesons tou-
jours carnage sur le chemin, tant de

Chevaux que d'homme, en quoy ne
sont épargnés les Lorrains quand on
les trouve portant vivres.

Nostre fourneau pour l'artil=
lerie ira lec la semaine qui vient et
les moules et métail prêts pour fondre
une Coulevrine, La crainte que j'ay
que nos maittres ne soyent par trop bons
me garde d'en fondre davantage pour
la premiere foix. Je vous supplie mon-
trer cette lettre au Roy, et luy presen-
ter mes très humbles recommandations
a la bonne grace, et à Monsieur le
Connestable aussy, vous pouvés l'as=
surer que les enfants sont en bonne santé
et que d'anville l'ait aussy bien porté
la hotte et mieux qu'escrive Bugnellon
se porte bien, je m'étoit oublié de vous
dire que nous avons une bréche au
Boulevard de Champagne, une autre à
la grosse tour ronde et trois au pan de

mur

mes entre deux, et ie ne connoissons
point encore que les ennemis veuillent
venir a l'assault, et crois qu'auparavant
ils veulent essayer de nous oster nos
flancqs devant que s'y ^presenter, Votre
frere d'aumalle a été mené par les
gens du Marquis, à une de ses veilles,
du 6. Decembre. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

du Mareschal de Saint andré au Duc de Guise, De verdun le 3e decembre 1562.

Monsieur, J'ay receu par ce porteur que vous renvoye, les lettres qu'avés escriptes au Roy, a Monsieur le Cardinal, a Monsieur le Connestable et à moy, lesquelles j'ay incontinent fait déchiffrer reservé celle de Monsieur votre frere et incontinent après j'ay envoyé tout à sa Majesté qui recevra grand joye et plaisir de recevoir de vos nouvelles, et que toutes choses graces a nostre Seigneur, et par votre bonne conduite, soyent en tel bon estat en votre ville de Metz, dont de ma part je loüe Dieu, ne recevant en cela moindre plaisir que vous mesme, Au demeurant Monsieur j'ay veu par

votre lettre le doute où vous estes, qu'il
soit perdu quelques unes de celles que y devant
vous avés escrites au Roy, desquelles il ne
faut plus demeurer en peine, vous pou-
vant asseurer qu'il a receu toutes celles
dont vous faites mention par votre derniè-
re depesche, qui sont des 11. 14. et 17. de
Novembre, et pour ceux que je vous
ay depuis depeschés eussent peu passer jus-
ques à vous, je n'avoir pas oublié de vous
le demander ensemble ce qui estoit sur-
venu de nouveau, et mesmement la prise de
Verdun qui a été rendue par les Srs de Race
et de Lenlis, avec composition de sortir
avec quatre pièces d'artillerie et enseig-
nes deployées et bagues sauves, vous pou-
vant asseurer que nostre maitre en a été
grandement ennuyé, étant deliberé de bien
chastier led. Racé et Lenlis qui se excusent
le mieux qu'ils peuvent: mais on n'y a-
joute pas grande foy, l'intention du Roy
est de la reprendre, et pour cela a fait a-

cheminer les forces qui étoient de ça qui
peuvent estre à present prés la Picardie,
et luy même est party de Rheims pour y
aller, nostre seigneur luy en veuille bailler
telle issuë que vous et moy la desirons, de=
quoy j'ay fort bonne esperance, J'ay été
devers led. seigneur jusques a Chalons
vous pouvant asseurer que je l'ay party
d'avec luy fort content comme bien vous
entendrez par Mre. Thomas d'Estrecke
qui partira demain et prendra suivant vo=
tre lettre le chemin du costé d'Espernay, et
passera la Marne au pont d'anoir et delà
a Jerme pour prendre le chemin entre les
deux camps, et se trouvera à Metz la
nuit du mardy venant au mercredy au
la suivante, envoyés quelqu'un au pont
d'anoir ou a Jerme pour le conduire, pour
ne manquer le chemin entre les deux camps
et qu'il n'attende aux portes, Je vous ay
aussy escrit la mort de Monsieur l'ad=

miral, et le veguet que le Roy et tout
le monde y a eu, et aussy que Monsieur
de Chastillon a eu l'admirauté, Mr
le Mareschal de la Marck le gouverne-
ment de Normandie, et Monsieur le
prince de Ferrare les gens d'armes, sans
y avoir perdu un bon et leur serviteur et
moy un parfait amy, nostre seigneur soit
loué de tout. Il y a deux jours que je
receus par un Trompette du Marquis
albert des lettres toutes ouvertes que
Monsieur d'aumalle escrivoit a madame
vostre mere, a Monsieur le Cardinal, et
a madame de valentinois par lesquelles il
leur mandoit qu'il commençoit et se bien por-
ter de ses blessures, et pour le bon desir qu'il
avoit de faire service au Roy, il avoit of-
fert pour sa rançon au dit Marquis qua-
rante mil escus qu'il avoit refusé, mena-
çant de l'envoyer en l'ame de ses maitons
et que jamais il ne le laisseroit a moins de

cent

cent mil ecus, Il n'y a propos ni apparence en cela étant peiné comme il est,
Je vous envoye un petit pacquet du Roy
qui a été apporté deux fois par deux
hommes qui n'ont jamais pû entrer a
Metz, vous pouvant assurer que deux
fois ne le sont jamais passé que je ne
vous aye envoyé quelqu'un mais les uns
sont venus, les autres possible pendus, ou
bien est ay[ant] encore de faire a que je
leur ay commandé, Je vous supplie me
renvoyer ce porteur, et par luy escrire
au Roy de vos nouvelles pour le plus
grand plaisir qu'il puisse recevoir, et ne
fut jamais plus content ni plus satisfait
de personne qu'il est de vous, C'est de
Verdun ce 3e decembre 1652. — Votre
tres humble et tres obeissant Serviteur
Lt André
vous aurés, comme je croit, bien

entendu la mort de Monsieur de Rohan
qui fut tué le jour de la prise de Mons.r
d'aumalle, Monsieur le vicomte
de Turenne a la Compagnie, et
Mr de La Chapelle est Lieutenant de
Monsieur le Connestable./.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1552
30. nov
Soissons

Lettre
du Roi au Duc de guise

Mon cousin, depuis la reception de la votre du 17. de ce mois, je vous ay fait trois depeches, l'une par un messager de lorraine qui a servi de guide à mon cousin le conettable a St. Michel, l'autre par un soldat de langues, et l'autre par un des gens de feneuillet M.re d'hotel de mon cousin de vaudemont, et par icelles vous ai au long adverti de la reception des votres des 11. 14. et 17. ayant été très aise d'avoir ainsi au long entendu de vos nouvelles, et de l'etat en quoi sont toutes choses au lieu ou vous etes, come j'ai veu, tant par lad. lettres, que celles du 25. par ou je voi[s] que vous prevoyés toujours mieux

a ce qui ett necessaire, et faites si grand devoir
que je ne puis qu'esperer heureuse issuë de
cette entreprise, ne faisant doute que
conaissant le desein de l'ennemi et les
batteries qu'il fait, vous ne lui fassies
recevoir une bonne honte, etant a la
fin contraint de se retirer, je suis tres
marri, mon cousin, des gentils homes et
gens de bien qui sont deja morts, et ont
été blessés mais puis que c'ett a trés bonnes
enseignes et en si honorable lieu, le regret
en doit etre moindre, et au contraire je
me réjouis et me contente des baux et
vaillans actes qu'ils font tous les jours
sur les autres, et principalemant du
dernier qui a été bien éxécuté par le S.r
de Biron, auquel fut pris le gentilhome
allemand, dont avés envoyé les armoiries
que je suis apres a faire reconaitre pour

vous avertir de ce que j'aurai pu decouvrir.
cependant il sera bon de le faire bien
garder, vous advisant que d'ailleurs je
done tout l'ordre qu'il m'ett possible pour
les endomager de tous cotés, et n'ett jour que
les gens de garnisons que j'ai a St. Michel
Thoul, verdun et dedans quatre ou cinq
chateaux prochains de la n'en tuent une
infinité, et encore depuis trois jours par
ceux de la campagnie de mon cousin le
duc de Nivernois et de celle du sieur de
Bourdillon, les chevaux legers du pellou
et quelques arquebusiers a cheval rencontrerent
en un village nomé chamay, six vingt
chavaux du Marquis albert lesquels ils
chargérent en sorte qu'ils demeurerent
tous sur la place hormis quinze qu'ils
amenerent prisoniers, et quatre vingt chevaux
dont le moindre vault quarante ou cinquante

écus, et n'ett possible, que a ceux que vous
leur tués de la ville, et qu'ils perdent d'
ailleurs, que leur camp ne se diminuë
grandemant, a quoi aussi peut servir la
saison mauvaise come elle ett, M.re Thomas
d'Eleuche que je vous renvoye, mon cousin,
voyant la ville si serrée, n'oze entreprendre
son retour, et ett demeuré a verdun, le
porteur que vous dittes etre si bon guide,
s'en allant par verdun je lui ecrit
prendre l'avanture, afin qu'il vous
puisse rendre compte a bouche des choses
dont il parfait fort bien instruit, vous
aurés bien leu, si vous avés receu aucune
de mes lettres, come son portrait fut perdue
en venant, et ett tombé en mains de l'empereur
qui se vante avoir seu les secrets de votre
place, par ou, et come vous la voulés
defendre, dequoi jl fait son compte son

son entrepriſe etre plus facile, a cette cauſe
vous conſiderés et pourvoirés, mon cousin,
a ce que par la il pourroit avoir decouvert
ſelon votre ſage et prudent advis et
jugemant, je vous avois ecris que j'allois
a l'entrepriſe de hesdin: mais ayant
depuis entendu quelle ſe pourroit facilemant
executer ſans moi, j'y ay envoyé ce matin
mon cousin l'admiral, Monsieur d'Estrées,
pour avec mon cousin de vendome et toutes
les forces que j'y fais acheminer en
ſavoir plutoſt ce qu'il plaira a dieu qu'il
en reuſſiſſe, et me ſuis delliberé ne bouger
de compiegne pour etre tant plus pres
a doner ordre a ce qu'il pourroit ſurvenir,
ayant retenu mon cousin le conetable,
pour ſelon le beſoin, le faire marcher
ou il ſera apropos, n'etant mes forces
ſi engagées ou elles ſont, qu'en peu de

I gaspard de
coligni qui
avoit eté
nomé amiral
de france le
11. novembre
apres la mort
d'annebaut

tems je ne les puisse faire rendre ou je
voudrai, vous assurant que je n'oublierai
rien a incomoder mon ennemi pour
doner faveur au lieu ou vous etes, le
neveu de jaquemin hemelott est venu
ici, auquel j'ai fait rendre et payer les
huit mil livres que vous avés prises de
lui, il dit avoir encore dans ladite ville
trente mil franc de marchandises
desquelles il vous aidera, vous assurant
Moncousin, qu'il ne viendra rien en ma
puissance de quoi je vous puisse ayder
dont je ne mette peine a vous accomoder
et secourir, et estime tant ce que vous
faites pour moi, qu'il n'y a rien que
je ne face pour vous faire conaitre
combien il m'est agreable, je partirai
demain premeir jour de decembre, de

cette ville de Soissons pour etre vendredy
a Compiegne, d'ou je vous ferai souvant
savoir de mes nouvelles, come je vous
prie continuer a me faire savoir des
votres et pensés qu'il n'y a rien en ce
monde que je desire tant que votre sante,
et des gens de bien qui sont avec vous,
pendand la quelle j'aurai confiance en
notre seigneur qu'il m'assurera cette
Ville, et que vous n'en sortirez
jamais qu'avec plus grand honeur que
prince saurait desirer de son Maitre:

Lettre
du Duc de Guise
au Mareschal de
S.t André,

1552
28. nov
metk

Monsieur le Mareschal, par le Bultin que
mavez envoyé par ce porteur, jay veu le long
temps quil ya que navez eu de mes nouvelles,
encore que je vous aye escrit quant et les de-
pesches que je vous ay envoyees pour le Roy
des 11. 14. et 17 deu mois n'ayant eu des vôtres
ni du dit Seigneur depuis une depesche que
m'envoyattes du 4 et desirerois fort scavoir
que sont devenus ceux qui les portoient.
Quant a nos nouvelles, nos ennemis, apres
s'estre resolus de battre depuis la porte champe-
noise jusques a une tour ronde qui est sur
la Mozelle au bout de la platte forme
Ste marie depuis mecredy jusques a cejourd-
huy au soir quils y ont ordinairement
tiré, jls ont fait deux bresches. une de 30

et lautre de vingt pas, et semblablemant
a la dite tour sans ce quils avoyent sault
au Boulevard de la dite porte et pense
qu'avant quils ayent abbattu ce qui
reste de la d.e muraille, il leur faudra bien
encore trois mil coups de canons pour la
longueur de la bresche quils veulent faire
qui nest pas moins de trois cent pas ce qui
se dit icy, ou nos ennemis seront les très
bien receus sils se joüent dy venir comme
ils nous menacent fort de leurs allemands
me remettant du surplus a ce que jescris
presentement en Italien de nostre ~
chiffre a Sc.re Thomas d'Ouesche, aqui
je vous prie dire que je le seray attendre
sur les onze ou la minuit ala porte du
pontdroy le quatrieme du mois qui ~
vient, et au surplus faire tenir au Roy
la despeche que je vous envoye vous
ne me ferés peu de plaisir de me mander

come il va de xeesein, d'autant que je n'en
ay eu autres nouvelles que celles que ~
m'en avés mandé par vôtre premiere de-
peschе. De Metz ce 28.e Novembre
1552

lettre
Du Duc de guise au
cardinal de Loraine

1552
28. nov
metz

Monsieur mon frere, je ne vous ferai
plus longue lettre, pour ce que verrés
ce que j'ecrit au Roi, jl n'y a rien icy
jusques aujourd'hui qui ne se porte bien,
et crois que dieu continuera. d'etre pour
nous, nos ennemis ont deja tiré plus
de sept mil coups de canons sans compter
ce que tire le marquis, et encore cette nuit
ils dogent des pieces nouvelles dont seront
saluez demain matin, mais quils tient ce
qu'ils voudront, et vienne a l'assault toute
l'allemagne, la flandres, l'espagne, et tout
ce qu'ils ont d'jtaliens, ils ne me feront
jamais dire autremant, ni mauvais

mot, ni autre langage, si non de mourir,
ou rendre bon comte a mon maitre de
cette ville, mon frere et moi presentons
nos tres humbles recomandations a
madame ma mere, et puis en prendrés
votre par, et nos fames apres, lesquelles
se peuvent asseurer que leurs maris se
porte bien de Metz ce 28 novembre 1552

lettre
du Duc de guise
au Roi

1552
28. nov
mets

Sire, il vous aura plus voir par la depeche que je vous fit vendredy 25. de ce mois, ce qui s'etoit offert depuis mes dernieres, dont je vous envoye un double, j'ai presentemant recu un billet de Monsieur le Marechal de St. andré par le quel il me mande m'avoir depeché trois ou quatre personnes avec lettres dont je n'ay encore rien veu, et pense, Sire, a ce que je puis juger par ledit billet, que les depeches que je vous ay envoyées de le 11.e 14. 17 et 25. dudit. mois n'avoir pu passer pour la difficulté des passages, etant en peine de ce qu'elles

seront devenues, j'ecris presentemant
a Monsieur le marechal de S.t andré,
le chemin qu'il me semble que M.re
Thomas d'Elueche doive tenir pour
me venir trouver, ce que je desirerois
fort etre ja arrivé pour avoir ce bien
et heur que d'entendre de vos nouvelles

Devant hier, Sire, les ennemis
ont continué leurs batteries ou ils
l'avoient comencé, et firent breche
en trois endroits, hier ils continuerent
tout le jour au memes endroits,
aujourd'hui ils ont achevé de battre
un pande mur et une tour au bout,
de la longueur de plus de cinquante
pas, et et la breche fort rasé, et
a l'heure que la muraille et tombé,
y etans tous a reparer, j'ai fait tirer
par la dite breche cent arquebusiers,
qui toujours ont continué entre les

volées jusques a la nuit, et pareillemant
aux deux autres, dont l'une est detrente
pas, et l'autre de vingt, le reste des tours
et des murailles est fort endomagés, et
semble qu'ils veulent mettre tout ce
coté qui n'est pas moins de trois cent
pas, en breche, et a ce compte ils auront
a y dependre trois mil coups de canons
en deux bons jours, cela fait, lire
nous verrons si ce grand nombre
d'allemands dont ils nous menacent
paroistra, et mettrons peine de leur
doner une bonne curée, vous supliant
tres humblemant vouloir croire qu'il
me coutera la vie, ou vous n'aurés
point de mauvaise nouvelle de ce lieu
j'avois oblié a vous dire qu'ils ont
percé la grosse tour ronde, plustost
que je ne pensois, et y a deja un grand

trou come une porte de grange, je la
fait remparer par dedans, et ay esperance
que je leur ferai perdre des homes avant
qu'ils y mettent le pied, le talus de
la fausse braye est encore entier, ils
le menacent fort, ils n'ont pas encore
mis leurs pieces du coté de la porte
St. thiebault, et n'y font grande
garde, quoi que leurs tranchées
soient fort avancées.

Lettre

Du duc de Guise
au cardinal de lorraine

1552
25. nov
metz

Monsieur mon frere, vous verrés par la lettre que j'escris au Roy comme nous en sommes; croyés que de ce que les ennemis tirent, ils menent pour le moins aussy beau bruit que nous faisions devant Yvoy; et si ce nest que de l'une de leurs deux batteries, nous sommes peu de gens: mais croyés moy il y en a du bon, et n'y a personne qui n'ait bon courage, je n'en parleray pas davantage, pour faire premierem.t le bien de^ne^ se venter.

Quand a nostre frere, il est en l'abbaye de St. Martin au camp du Marquis, il a eu six ou sept blessures dont il se porte bien, son cheval quatorze Le Duc d'albe a son harnois qui est toute en pieces de coups, et croyes que tous les seigneurs et soldats du camp de l'empereur

le vont voir par admiration, le tenans pour un des plus vaillans cavaliers du monde, puis que ~ Dieu le la mis ou il est, je suis bien aise que ce soit a telles enseignes quoy quil en soit, il a été pris faisant ce qui luy avoit été commandé pour le service de son maître. Le Marquis fait mine de le vouloir garder pour en faire son proffit, qui me donne ~ esperance que l'aurons pour argent; mais il n'en faut encore parler quil ne soit hors dicy; car l'emper.r sen saisiroit, ce quil nose faire craignant de ~ mal contenter le dit Marquis.

Il est venu un basque parler a moy, qui est au Duc de Vogre lequel laissa Monsieur ~ l'admiral apres la mort du feu Roy, et ne manque point de deux jours en deux jours de m'advertir detout ce quil peut entendre en ~ leur camp, je luy ay donné charge d'aller ~ parler a Sabat que je crois estre avec nostre D. frere, pour sçavoir de ses nouvelles, quelle garde il y a et sil y a moyen de faire quelq ~

entreprise ou il est, le reste de tout ce qui vous appartient icy se porte bien, aussy sont tous les autres Princes et seigneurs, et n'avons perdu gens que vous connoissiés que les Capitaines ~ Monfax, cornet, Silly, Marigny, et Cambrou, une trentaine de gentils hommes des ordonnances et pres de deux cent cinquante soldats, Le pauvre Duquesnon est blessé d'un éclat en la teste, et le faut trépaner, il y a neantmoins un peu desperance et vous asseure que cest dommage, Charly a este blesse dun coup darquebuse a lepaule; mais ce nest rien, nous avons un ~ allemand de fort bonne mine et aparence et a ce que j'entends est de fort bonne maison, je Suplié Monsieur le Prince le bien faire garder x que jay ^fait prendre sur son cachet, je vous prie me mander qui il est quand vous le scaurés, dautant qu'il pourra servir a rabattre quelq. chose a notre pauvre frere. x je vous envoie ces armoiries

De Metz ce 25.e novembre 1552. /

Lettre

Du Connetable, au duc de Guise, 25.e

1552
25. nov
Rheims

Monsieur, Depuis trois jours je vous ay envoyé deux ~ homes, et par eux escrit amplement tout ce qui s'offroit, et ~ par le dernier, adverty de la reception de vos lettres du 17 de ce mois; mais je veux loisir Monsieur de vous remercier comme je fais tres humblement du soin qu'il vous plait avoir de mes Enfans que jestime heureux d'etre en si bonne compagnie que la ~ vostre, vous advertissant au lieu de cela, que vous en avés un icy le plus gentil du monde, qui est toujours pendu au col du ~ Roy qui partira lundy pour estre Mardy a Soissons, ou il doit Sejourner un jour ou deux, de la a Compiegne, et quelque entrepise quil fasse d'aller a Roesoin, si est ce quil n'irra pas loin que ne soyons seur de jouer jeu seur, le fils de Monsieur de Reux est dedans le dit Roesoin, et Sept ou huit Enseignes de gens de pied et de cheval qui remparent en grande dilligence, nous Sçavons neantmoins quils ont grande peur, non seulement la dedans. mais par toute la frontiere, et si lempereur ne leur envoye rien, jespere que nous ferons bon voyage et court, vous asseurant Monsieur, que si le Roy connoissoit que l'eloignement de ~ ses Trouppes vous apportera la moindre incommodité du ~ monde il ny a rien quil ne laissast; mais etant l'ennemy attaché comme il est, et ne pouvant entreprendre cet hiver ailleurs, il ne veut point perdre d'occasion s'il est possible

toutes ses forces sont fort avancées, et s'il ne survient autre choses, jespere que dedans le 8 ou 10 du mois prochain nous ferons peur a nos ennemis s'ils nous attendent, je hazarderay tant de gens que vous ne manquerés pas d'avoir de nos nouvelles, come vous serés le plus grand plaisir du monde au Roy des vostres, Ce 25.e jour de Novembre. /.

Lettre
du Roy, au Duc de Guise,
[illegible].

1652
25. nov
Rheims

J'ay bien entendu l'état de Metz et le bon et grand ordre que vous donnez par tout, et il est impossible de mieux faire que vous faites, ni que mes affaires puissent mieux aller qu'elles font dequoi vous pouvés penser le grand et parfait contentment que j'en ay, mettant ce service tel et si à propos, que l'on ne le sçauroit assés estimer, dequoy avec la gloire et l'honneur immortel qui vous en demeurera je vous feray, s'il Dieu plaist, un jour connoistre combien il m'est agreable et me touche avant au coeur.

A ce que j'ay veu par vos lettres, l'ennemy n'a par encore un grand avan-

tage, et si je l'ay qu'il a fait une merveil=
leuse perte de gens: car outre ceux que vous
l'avés par delà, je vous asseure que mes
gens qui sont a St Michel, verdun, Paul
et dedans quatre ou cinq petits chartraux
encore plus prés de vous tous les jours sont
au Carnage: Je ne sçay mon Cousin, si
cette opiniatreté durera a l'empereur:
mais ayant l'asseurance que vous me don=
nés de vostre place, Je ne sçaurois de=
vrer en plus beau lieu, pour le consumer
et ruiner du tout, tant du bien, de la
vie, que de l'honneur.

J'ay trouvé tres bonne la reponse que
vous avez faite pour le Marquis de Mari=
gnan sur cette ouverture de la paix, et
vous prie mon Cousin, leur en couper
du tout comme vous avés tres bien
commencé, pour luy oster toute esperance
de tels petitz menés accoutumés, et de

faire venir au point les princes et etats
de l'empire, dont il ne fait par ce qu'il
veut, aussy n'oublieray rien pour les
rompre les Coups: car j'envoye ce gent
de tous costés et ~~d'ailleurs~~ hors entant de lieux,
que j'estime que l'on ne le croira tant comme
l'on a fait par cy devant, Il me complait
mon courrier, de ce que vous procedez d'autel-
lement reportent si mal, et fait tout ce que
je peut pour mettre les soldeurs dans
vostre ville: mais il est fort mal aisé
comme vous pourra dire le porteur qui
est venu jusques icy avec très grande dif-
ficulté, et neamoins je vous prie pour
le grand aise que je peut avoir, continuer
à me faire sçavoir ordinairement de
vos nouvelles, et ce que vous pourrés
entendre des ennemys, vous advertissant
que j'ay fait renforcer de gens de che-
val les garnisons de Thoul et St

michel pour les tenir de plier, ~~prez~~ près,
et les garder de s'élargir, qui est le meil-
leur moyen de les ruiner bientôt, veu
la necessité de viurer qu'ils ont même=
ment pour les chevaux, comme je suis
bien adverty aussy que l'empereur
continuë toujours se porter fort mal
et n'y a apparance qu'il soit mieux tout
cet hiver: mais par avanture pis, et
du corps, et de l'esprit, se voyant decheu de
ce qu'il se promettoit, qui est l'occasion
pourquoy il tâche et cherche par tout
moyen d'entrer en quelque traité, en
quoy vous pourrés estre attrapé, mon
Cousin, que je donneray ordre qu'il ne
gagnera davantage, en un seul point d'
honneur, cependant desirant recouvrer
heredin j'y fais avancer, mes forces et
tiens prestz 30. Canons pour y faire
une furieuse batterie, de sorte que j'es=
pere que ce voyage me fera plus heu=

heureusement que long, De tout costes mer af-
faires se portent fort bien Dieu mercy,
Les jmperiaux avoient fait courir
quelque bruit qu'ils vouloient faire en-
treprise sur Vienne, mais il ne s'en parle
plus, mon cousin le Cardinal de Ferrare
est dedans qui pourvoit a toutes choses
de sorte que s'il a un peu de loisir, il
fera avec la bonne volonté de ceux de la
ville, que cette Seigneurie sera hors de dan-
ger. La vigne est de ceux jours
retournez de Bologne, qui a rapporté
les meilleures nouvelles qu'il est possible
de l'affection et bone volonté que me
porte le Roy, qui a ma faveur a ac-
cordé ce que je voulois, et revoqué quel-
quer gens qu'il avoit ja tous prests pour
prester au Roy des Romains, Il luy a
donné charge de parler du mariage de

Madame Lucrece vostre belle
soeur, dont presentement je fair une
derpeche à mon oncle le Duc de Ferrare
par le Capitaine Valenon que je ren-
voye au Levant vers le Capitaine La
garde, lequel hyverne mes galleres à
l'Isle de Jhio pour cette primevere ve-
tre plus prompt avec les forces du grand
seigneur, de faire ce que la saison ne
leur a permis telle année.

Pour fin de ma Lettre, Je vous
prieray, mon cousin, faire tres bien
entendre de ma part aux Princes,
Capitaines et gentils hommes qui sont
avec vous, le grand contentement que
j'ay deux et de leur bon et grand de-
voir les asseurant que j'en auray per-
petuelle souvenance, et que je n'ou-
blieray a faire pour eux ce que un

Roy doit a de ſi bons, dignes et vail-
lans ſerviteurs, C'eſt de Rheims le
25e de Novembre 1552. /.

Lettre

du Duc de Guise
au Roy, [illegible]

1552
25 nov
metz

Sire, depuis le 9e. de ce moys que je
depeschay devers vostre Maiestie Thomas
Dietzerche il vous aura pleu avoir par
mes lettres des 11e. 14. et 17. tout ce
qui se pouvoit offrir de deca, lequel
je ne say, Sire, si les aurés receues pour
la difficulté des passages, n'en ayant eu
une seule de vous depuis celle que vous
a pleu m'escrire du 4e. de ce moys, qui me
fait vous supplier tres humblement qu'a
tout le moins vous commandiés qu'il me
soit mandé ce qu'avés receu de mes d.
lettres, afin que selon celles qui auront
été prinses je change de chiffre, et aussy
ceux que vous les aurons portées: car
je n'en ay plus qu'un avec celuy cy, que

j'espere faire sortir.

Quant a nos nouvelles, Sire l'empereur est arrivé en son camp le 20. de ce mois dedans une litiere et approchant de son armée qu'il avoit fait mettre en bataille pour la voir a la reserve de la garde des tranchées qui est de Seize enseigner, monta sur un cheval blanc, où il fut un quart d'heure, et de la s'en vint soupper et coucher chez le Duc d'albe en l'abbaye de St. Clemant en un petit coin qui étoit echapé du feu, où il est encore se portant assez bien reservé les jambes qui ne le peuvent soutenir. Quant a leur batterie depuis le 17e que je leur fis une depesche jusques au 22e de ce mois, ils n'ont tiré que quelques coups de loin a loin aux deffences ayans employé ce temps a continuer leurs approches. Le 23. au point du jour ils nous montrerent bien cinquante Gabions plantés en un en-

droit et trente en un autre, et sept ou huit
pièces qui tirèrent tout ce jour là avec celles
des deux premières cavaliers en batterie,
contre trois tours, et aux pans des murs qui
sont depuis la porte Champenoise jusques
au bout de la platte forme Ste Marie du
costé de la Moselle, cette nuit passée ils
ont continué de planter des gabions, ou ils
ont fait des Cannonières pour y loger
en un endroit trente six pièces, et en un
autre quinze, et en ont logé vingt qui
ont tiré depuis le point du jour jusques
a quatre heures de ce soir, sept cent
trente deux coups, ils ont déja fait faire
le sault à deux des d. Tours, et la troisi=
eme est bien malade: mais les pans des
murs qui sont entre deux ne sont encore
guieres endomagés, et croit qu'ils en ont
pour quatre ou cinq jours à ne faire
autre chose avec toutes leurs pièces: car
à ce que nous pouvons juger de ce qu'ils

ont commencé de tailler de la brèche
ils n'en veulent par moins faire de trois
ou quatre cent par de longueur, et n'osse
dire davantage encore qu'il soit vray,
parce qu'il est étrange à ceux même qui
le voyent, de mettre une telle longueur en
batterie, ayant encore commencé cette
après dinné de battre la grosse tour ronde
qui est au bout de lad. courtine qui est
de seize pieds d'épaisseur, au surplus
Sire, Monsieur le Prince de La
Roche sur Yon et moy commandons à mes
il y a trois jours au Sr de Biron de
prendre trente chevaux de la bande et
x doner d'aller x une allarme au camp du mareschal
Albert et que le retirant il prit garde
comme il iroit suivy, et quels passages
il y avoit, afin que quelque fois que nos
voisins approchent l'on peut donner de
de ce costé là, il fit bien ce qui luy
avoit été commandé, et davantage voy-

voyant que soixante chevaux der leur
tour pour les tirer s'avançoient pour se
mesler jusques a trois fois, il les chargea
si bien, qu'il ne luy demeura ni aux
siens Lance entiere, qui est bien d'arme,
à ce que j'aye pû connoitre qu'ils craig-
nent le plus: car il ne tiennent point devant
ler matuer, et en fut porté par terre une
bonne douzaine, et pris un prisonnier,
que mon dit sieur le Prince m'asseuré
qu'il fera bien garder jusques à ce que
vous ayés ordonné ce qu'il vous plaira
que l'on en face, etant personnage, à
mon advis qui le merite, il a deux coups
à la teste, et un à la main qui ne sont point
mortels, J'envoye la figure de ler armes
que j'ay fait tirer sur son ×cachet, a
Monsieur le Cardinal mon frere, pour
sçavoir de Mr de Bayonne s'il le
connoit, Il dit au commencement qu'on
le fit pendre, et qu'on ne le laisseroit

× bien

par longteur en prizon pour deze mile escus: mais a cette heure il fait fort du petit.

Il ay aussy fait faire une saillie Mecredy dernier par Sainte Ortienne et des Champs Lieutenants de la Bar et de Canteleu, avec soixante arquebuziers aux Franchiers du costé de la porte St. Thiebault, des quelles ilz gagnerent plus de deux cent cinquante par de longueur, et les ayant tenue plus d'une demy heure il ne s'y est perdu qu'un soldat, il y a souvent quelque petite troupe de nos gens de cheval entre leurs deux ampr, ou je croy qu'il a été tué plus de cinq cent chevaux, prions affin pleziz d'armer et de hauder des mulets de l'empereur et de ceux de sa cour.

Lire, Il ay retenu ce pacquet jusques à ce soir 26. de Novembre

pour vous mander comme ce revoit
passé cette journée qu'ils ont employée
à tirer de 28. ou 30. pièces aux endroits
mêmes d'hier, et achevent de battre le bou-
levart de la porte Champenoise, ils
besongnent toujours à leurs tranchées
devers la Soeille, étans delibérés de
faire une autre batterie du coté de la
porte St Thiebault et ce qui les garde
de faire les deux approcher tout d'un
coup, c'est qu'ils n'ont point de pion-
niers pour y fournir, vous pouvant
asseurer que nos arquebusiers à crocq,
les ont un peu mal traités, Du 26.
novembre. /.

lettre
du cardinal de Lorraine
au Duc de guise.

1552
24. nov
Rêims.

Monsieur mon frere, j'ai receu les lettres que vous m'avés escrites du 17. du present mois, et auparavant celles du 14. par les quelles j'ai eté merveilleusemant aise d'entendre de vos nouvelles, aussi a eté toute cette compagnie, et sur tout le Roi en a receu extreme plaisir, voyant si bien reussir vos entreprises par votre moyen et bonne conduite, et de l'ordre que vous i donés en quoi vous avés acquis un nom et reputation inestimable, et vous puis assurer que notre maitre a autant de contentemant de vous et de ce que vous faite pour lon service

que jamais eut maitre de son serviteur
et croyés que toute son esperance et la
conservation de son Royaume ~~fit~~ ait
entieremant en vous et en votre place
que je prie notre seigneur vous doner
la grace, force, et vertu de bien garder
de tous vos ennemis, vous entendrés
par les lettres du dit seigneur de ses
nouvelles, je vous dirai seulemant qu'il
va a Soissons et Compiegne pour tacher
de reprendre Hedin, j'ai veu ce que
Monsieur d'antrageues m'a escrit de votre
part touchant notre frere Monsieur,
d'aumalle et ne faut pas que vous
doutiés que nous nous y soyons
autremant conduit que vous mandés,
ayant oublié et mis tout cela en arriere,
et ne prenons a autre chose que vous,
a votre honeur, et a la satisfaction
de notre maitre, toutes nos affaires

dependent au lieu ou vous etes, et pour
cela nous ne tomes pas paresseux a
faire [illegible] des devotes prieres et
oraisons a dieu tous les jours et pour
la conservation de vous tous, je me
recomande a votre bone grace et vous
souhaite longue et heureuse vie de

Rheims le 24 novembre
1552

Lettre
du duc de Guise
au cardinal de Lorraine

1552
17 nov
metz

Monsieur mon frere, vous verrés ce que j'escris au Roy des propos du Marquis de Marignan, a Morette trompette de Mr. de Nemours, et a dire le vray, ce sont des parolles qui viennent du maistre, qui prevoit que dedans un mois il aura fait le pis quil aura pû contre nous, et que sil nen vient a bout, il vouldroit bien que lon parlat dappointement, qui luy servoit a montrer par tout quil auroit eu la paix les armes ala main si on luy accordoit ce quil demanderoit, que si on le luy refusoit ce seroit un sujet dappeller a Temoins tous les Princes et villes de L'empire du refus que le Roy feroit de restituer et remettre en premier état ce quil auroit usurpé

sur eux, ce qui les obligeroit a cracher au bassin d'entretenir son armée; mais il vaut mieux faire le sourd, et attendre quelle ~ fortune dieu nous donnera, et pour conclusion, si l'on veut ecouter, je vous supplie d'autant que m'aimés dire au Roy que ce ne soit point icy tandis quils en sont si pres; car j'aimerois mieux estre mort ~ quaucun d'icy eut commission de parlementer, nous sommes a la veille de voir le pis quil nous scauroit arriver, et croyés, quelque chose que l'on die, ou que l'on escrive, que nous serons furieusement assaillis, il y a trois gros camps devant cette Ville, Le ~ duc d'Albe loge ou le Roy vit son armée Barbanson au dessus de la belle croix, et le marquis albert devant nos ponts sur le chemin de Verdun, je verrois volontiers que l'on me pût secourir de ce quil me faut aussy aisement que l'on la fait ~

entendre au Roy, vous me mandés qu'un de ces jours il s'en veult aller du costé de Paris, je vous supplie luy conseiller ne bouger encore; car s'il se retire, ce sera de sa veue a toute la frontiere, et se verra si dans six semaines nos ennemis se voudront resoudre a camper icy tout l'hiver ou non. S'ils le veulent faire, le d. Seigr. pourra s'en aller comme vous me mandés, donnant bon ordre de ce costé, et s'ils sont contraints de se retirer, tant pour la necessité que pour estre hors d'esperance de nous pouvoir prendre par force, nostre maistre pourra faire la mine de marcher, et dira-on qu'il a fait lever le siege, qui sera un acte fort honorable, et dont ne peut arriver inconvenient. La gloire ne peut appartenir a autre qua luy si Dieu nous donne cette bonne fortune.

On nous a deja tiré huit cent coups de double canon, et quatre mil cinq cent de

Double coulevrines Et vous diray bien en
frere quil est bien besoin quil y ait bau
coup de gens de bien en cette ville pour la
deffendre en l'Estat qu'elle est ; mais jes-
pere qu'avant que l'emper.r parte de devant,
je luy feray bien racheter la rançon de mon
frere, Et puisque la fortune luy a été
telle, je suis fort aise de ce que l'on dit
quil a été pris combattant jusques au bout,
ne s'etant point rendu quapres avoir été ~
porté par terre, quon ne luy ait mis le pis-
-tolet le cocq abbattu sur la gorge.
Vous ferés part s'il vous plaist de cette
lettre a Madame nostre mere, a laquelle
je presente les recommandation de ses trois
enfans qui sont icy se portans tous bien,
nostre femme en aura aussy sa part, et
dittes luy qu'elle reverra son marry, ou
je mourray en la peine. /.

lettre
du Duc de Guise
au Marechal de St. andré,

1552
17. nov
metz

Monsieur le Marechal, le 14. de ce mois, j' envoyay un home vers vous, tant pour porter une depeche au Roi, que pour servir de guide a Maitre Thomas d'elueche a son retour par deça, et aussy vous avertir que le Marquis albert ayant le 13 de ce mois, logé ses bandes de là l'eau et toute sa cavalerie sur le chemin de verdun, et prend la plus part de ses vivres a etain et es environs dela, vous savés monsieur le marechal, quel moyen vous avés a present de lui aider en cela, prenant ses vivres si pres de vous come il fait, qui me gardera de vous prier d'avantage de ne vous epargner s'offrant l'occàsion

quant au surplus de nos nouvelles,
nos enemis ont fait breche au boulevard
de la porte champenoise ou ils ne tauroient
venir sans echelle, et ce jourd'hui ne nous
ont tiré que dix ou douze coups de canon,
hier je fis courrir et doner l'allarme
en leur camp par trois endroits, et si
vivemant, que d'un coté ils furent
contraints d'abandoner leur tranchées,
de l'autre coté ou etoyent quarante
chevaux de la bande du sieur de la
Rochefoucault, ils furent repoussés si
videmant qu'ils en demeura baucoup
des leurs, et du coté de la belle croix ou
etoit la compagnie de Monsieur de Nemours
il y eut trente pistoliers, que de pris que
d'effaits, qu'est tout ce que j'ecrit
presentemant au Roi, outre le double
de celle que je lui ait dernieremant

faite, que je vous prie faire encore tenir
audit. Seigneur ce 17 novembre 1552

Lettre
au Roi du Duc d'Horace

1552
17 nov
mets

Sire environ le jour de la Toussaints Morette Trompette de Monsieur de Nemours se trouvant au camp de l'ennemy pour quelques prisonniers espagnolz qu'il y remenoit, le marquis de Marignan l'envoya querir, et s'enquerrant de moi, lui dit qu'il desiroit fort parler a moi en lieu seur, et ou je n'y pourrois aller, je lui envoyasse un des miens en qui je me puisse fier, ce que le dit Morette ayant fait entendre a Monsieur, de Guise, il lui a semblé le tems n'etre fort propre a telles assemblees, étans assiéges come nous l'etions deja, et des quelles l'empereur pourroit s'aider, ne revenant les choses a quelque bonne fin,

et pour cette raison elles sont demeurées
la jusques a ce que ledit Morette se trouvant
encore au camp desdit ennemis depuis huit
jours fut envoyé par le duc d'albe audit
Marquis, lequel lui demandant a quoi
il avoit tenu que je ne lui avois fait
reponse sur ce qu'il m'avoit mandé, avec
plusieurs autres propos, lui dit que l'empereur
començoit d'etre caduc et maladif, et vous
Sire, fort denué d'argent, et qu'il me
prioit bien fort de trouver moyen que je
le puisse voir en lieu seur, ou bien lui
envoyer quelqu'un des miens pour aviser
d'accomoder vos affaires et ceux dudit
empereur de façon qu'il en put reussir
une paix, et meme qu'en ce faisant on
pouroit encore trouver moyen d'accomoder
ceux de parme, surquoi, Sire, Monsieur de
guise a eté de l'advis porté en la depeche
qu'il vous a fait, la quelle il vous a plu
voir, sur la quelle me remettant, je vous

supliérai tres humblement croire que vous
ayant plu me faire tant d'honeur que
de me permettre d'entrer en cette place
pour votre service, je me tiendrai trés
heureux si jamais je puis avoir le moyen
de vous y en faire qui vous puisse etre
agréable, nayant autre chose devant les
yeux, que d'obeir a mond. S.r de guise en cet
endroit et tout autre ou il me comandera
pour votre service come tenu et obligé
que je suis, et sur ce Sire &c.

Lettre.
Du Duc de Guise au Roi

1552
17 decembre
metz

Sire

Il y avoit plus de trois cent hommes de nos en=
nemys qui s'amuzoyent a cueillir des naveth,
autres armes que des espées, Je commanday ^ noyant
aux Capitaines La Saye et Langues de sortir
et passant par un petit pont de La Roeille que
Monsieur le Connestable y a fait faire,
les aller charger donnant droit a leur camp
le plus avant qu'ils pourroient, et que s'ils
estoient apres suivis en desordre comme je
me doutois et avois ja veu un autre coup, ils
prindrent la fuite, faignants les craindre
et par apres qu'ils retourneroient à eux vaid=
ement, Dieu voulut Sire, qu'il en advint
comme je pensois; car ayants chacé les cueil=
leurs de naveth comme il falloit, ils firent
avancer douze ou quinze chevaux jus=
ques ^ a la tête de leur camp, lesquels furent ^ a la seconde
aussy tost suivis de plus de douze cent — a baye

hommes sans ordre ne personne qui les commandat, tous criant après les nostres qui les amenerent jusques à notre Troupe laquelle faisant encore semblant de se retirer tout a coup se tourna et chargea ce nombre de gens qui furent contraints ~~tracer~~ tourner les épaules et deployer leurs jambes le plus vitement qu'il est possible, et arrivant qu'arrivants les nostres dedans eux, ils trouverent un grand fossé plein d'eau qui les empechat bien de se retirer, et pouvés penser ce que deviennent les moins vites et dispos de leurs, les allemands particulierement qui ne sont pas bons sauteurs de fossés, et fut bien fait mon commandement de n'en amener point de prisonniers, mon frere le marquis et Monsieur de Montmorency s'etoyent desrobés de moy et ont été de la fête où ils ont fort bien fait comme aussy les Chefs, gentils hommes et Soldats, lesquels

étant suivis de plus de deux mil hommes,
~~et la dite Compte~~ se sont retirés au pas
sans rien perdre à la faveur de ^ savoir
que j'avois fait mettre avec les arquebu-
siers et ceux de ma garde ~~#~~ j'avois fait mettre ^ que
à des ruines d'une Eglise vis à vis de la
~~porterne~~ poterne, où ils se couvrent tout ce grand
nombre à la faveur aussy de ce qui estoit
sur nostre muraille, que j'avois averty
d'heure, de sorte qu'il n'y a eu perte
des nostres que du Capitaine Arnett qui
a un coup d'arquebuse dans le ventre
dont la vie est desesperée, et d'un ^ autre
~~dans~~, et pour ce que je me doutois que grande
partie des Espagnols qui estoient en garde
aux tranchées viendroient à cette alarme
je fis mettre dans le fossé de la porte Cha-
mpenoise quarante Corselets, cinquante
arquebusiers des bandes de Chanteloup
vie, ~~Choyeuse~~ Choyeuse, et Randan, avec cinq

chevaux de sa compagnie, et conclurent
que a l'heure qu'ils trouveront les plus é-
chauffées, feroient sortie sur le pendant
devers la grande riviere où est leur garde
des Italiens, et le bout de leurs tranchées
cinquante arquebuziers pour commen-
cer à se connoitre leur mine qui étoit
assez bonne, ramenant les nostres jus-
ques à moitié chemin de là où ils etoient
au bord de nostre fossé, d'où ils cocher-
ent le demeurant de nos gens avec une
cinquaine de gentils hommes avec
l'epée et la rondelle, et lors qu'
ils commencerent a approcher, Rendan
et ses gens de corps chargez, qui avoient don-
né temps à nos gens de pied de s'avancer
les chargea fort vaillamment, et eut son
cheval deux coups d'arquebuze et un
coup d'hallebarde, étant partie des nôtres
a pied, si bien enjambés, qu'ils les
reverent incontinent, où ils remuerent

Si

se bien les mains, que sans en amener
qu'un pour tesmoig, ils accoutrerent le
demeurant jusques à entuer de leurs
dagues propres, et n'ont nos gens de bes-
tail d'eux que leurs armes: mais point
d'argent, étans fort mal payés, après
laquelle entreprise et estre demeurés
un quart d'heure sur le lieu, se sont
retirés les nostres au pas sonnans le
Tabourin, et tirans toujours, et tournant
visage à ceux qui les suivoyent et
n'y avons perdu que trois soldats, dont le
jeune herbouille en est un qui estoit avec
etanger, J'avois donné la charge de cette
saillie de ce costé au sieur Pierre Stroz-
zy qui l'a bien et sagement executée,
du costé de la montagne entre l'armée des
pays bas et celle du Duc d'alve, je fis sor-
tir Monsieur de Nemours avec sa com-
compagnie, Monsieur de La Brosse
avec celle de Monsieur de Lorraine

Le Capitaine St andré avec cinquante arquebuziers, les uns par l'Isle, les autres par la porte Mozelle pour les empescher de reconnoistre le nombre de nos gens, et tous se viennent rendre en un petit fond prés la belle Croix, et a leur faveur Noailles avec quarante chevaux faisant semblant d'aller battre le chemin entre leurs deux camps, soudain le Marquis de Havrembecq et toute la cavalerie monta a cheval et prit des gens de pied avec luy, et commanda à un des tiens de prendre quarante pistoliers pour s'attaquer avec les nostres afin que les autres amuzans il vint à temps pour se mesler, Le Sr. Noailles les voyant approcher print la charge de longue, faignant les craindre, qu'il les mena jusques auprés de la troupe, puis tournant à se donner entreigner, que partie ont été pris, autres tués et blessés

et à l'heure que ledit Marquis voulut
venir à la recousse nos gens se sont
retirés, laissans le Capitaine Standré
sur la queuë, qui les a bien gardés d'ap-
procher avec ses arquebusiers, Messieurs
de Nemours et Prince de Condé y étoient
et aussy le Duc Savoye, Le grand prié-
eux, Danville et plus de cent arquebus-
iers et gentils hommes que je n'eusse
laissés sortir, n'eut été qu'on ne les
pouvoit venir combattre au lieu où
ils estoient que par un lieu fort etroit,
où trois ni chevaux ne pouvoient
forcer cent arquebusiers, ce qui a fort
aidé à ce qui a été executé, Voilà
Sire, comme cette journée s'est
passée laquelle je voudrois que n'eut été pos-
voir et qu'il m'en eut coûté de mon
sang, m'asseurant que cussiés receu
grand contentement de tous les gens de
bien qui sont icy, Le Marquis Albert

mit toutt ses gens aux champs devant nos pontz, fit separer toutes enseignes et mettre chacune en rang, qui me fit croire que ce n'estoit que pour faire monstre, ouverte, Lire, pour pouvoir estre certain que les autres places de nostre frontiere ne se tenoient de cette année pour cette hiver, car il n'est en leur puissance de remuer ni traisner leur grosse artillerie plus loin que jusques a leurs batteaux pour cette saison et ne trouveront a manger pour s'approchant de croire, que veu le nombre des gens que j'ay et les menaces de nos ennemis, je ne hazarderay rien sans bonne occasion.

Sur les trois heures apres midy j'ai fait sortir quarante chevaux de la Compagnie de Monsieur de Gonnort par le pont des mortz, lesquelles pendant une grande pluye ont donné jusques dedans le camp du Marquis al-

abert ou ils ont tué quelques uns de ces gens, pris et
tué des chevaux de leurs bagages, de façon que
l'allarme s'est tellement echauffée de cela
qu'ils ont été contraints de se mettre tous en
armes, et sont venus enseigner deployer
après les nostres jusques au point, qui n'a été
sans perte de quinze ou vingt des leurs qui
sont encore demeurés sur le champ sans
perte de nostre costé que de six ou sept
chevaux qui ont été blessés, ce 17.
Novembre 1652/

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

du Duc de Guise au Roy, où il luy donne avis de tout ce qui se passe au siege, et de l'estat des travaux des ennemis, et de leur batterie.

1552
14. nov
metz

Sire, Nos ennemis apres avoir mis quelques pieces d'artillerie en l'une des platte-formes dont je vous avois escrit le 9e de ce moys, commencerent encore hier sept heures du matin a battre le Chateau de la porte champenoise, et quelque batterie qu'ilz ayent pu faire, ne purent a battre pour ce jour deux petites Fourneller qui sont au dessus dud. Chateau, l'on=zieme sur le commencement du jour, ilz recommencerent la batterie en ce mesme endroit, et ayant abbattu l'une des dites Fourneller, ont laissé l'autre preste à Fumber, et commencent à battre une Fo=eur quasy joignant ladite porte tirant vers

la platte forme averte, ce qu'ilz ont continuée jusques sur la minuit qu'ilz ont veu qu'elle était fort ouverte par le dehors, ilz ont aussy tiré tout ces jours aux deffences de la porte de St Thibault, et a la platte forme au heraigne Monsieur d'anguyen prés des Celestins.

Et le douzieme en batterie a la porte champenoise, au Boullevard, lequel encore qu'il ait dix huit pieds d'espaisseur, et de bonne muraille, s'il n'ont ilz laissé d'y faire jour ce jourd'huy ont continué leur batterie audit Boulevard qu'ilz ont fort ruiné et s'ilz y continuent encore demain ilz y feront bresche de quarante pied de large, ilz travaillent de nuict, que durant leur batterie nous n'y avons perdus de temps y ayans mis aller de terre pour soullez leurs doubles canons, ilz ont force artillerie preste et se diligent de continuer leurs tranchées pour la loger, nous avons demonté deux de leurs grosses pieces de nostre double canon qui

ont en la plate forme Sainte Marie, et Si
j'ecrits bien fait connoitre, qu'ils ne s'entoy=
ent par bien couverts, l'une des Clavettes de
la dite piece sort de hors, qui nous montre qu'
il nous la faut esparigner, l'autre grande
coulevrine s'est esclatté par le bout de de=
vant environ un pied et demy que je fais so=
yer, et m'en pourray encore servir, vous
pouvant asseurer Lire, que la faute ne
vient par de les trop charger : mais elles sont
si mal fondus, et de matieve si aigre, qu'elles
ne peuvent endurer si peu de charge qu'elles
s'ouvrent ou rompent, et sevay très aise
Lire, que le fondeur du quelle il vous a
plu m'escrire par vostre lettre du 29.
du passé fut jà arrivé icy pour les
fondre.

Le Marquis d'Albert est venu ce ma=
tin loger devant nos ponts sur un petit
haut de vigner prés de l'abbaye de St
Martin, etant presentement sur le bord

de l'eau a l'endroit de l'escluse devant nous
et avec toutes les troupes, et ayant veu que j'=
avois fait avancer au bout du pont des nostres
de leur costé le Capitaine Gourdan avec
quarante arquebuziers des leurs, Il a en=
voyé leur attacher l'escarmouche a deux
ou trois ans allemands qui n'y ont rien gaigné,
toutes fois voyant les nostres petit nombre,
Je commanday au Capitaine Cantelou d'y
aller avec trente des leurs choisis, ce qu'il
fit, et y étant arrivé, le dit Capitaine Gour=
dan retira les leurs en une petite tranchée
sur le bord du pont, tant pour les rafraich=
chir, que pour soutenir le dit Cantellou
lequel s'étant ~~mis~~ mis un peu bien avant, de=
cochevent sur luy soixante chevaux al=
lemands, lesquelles le vinrent mettre avec
les nostres avant qu'ils peussent regagner le=
dit pont, lesquels sans perdre l'entendement,
et n'étant que trente a pied contre soixante
à cheval, commencerent en se retirant,

tirer

tirer on asseurance chacun leur coup qui portèrent pour la plus part, et puis mirent la main à l'espée, se joignirent aud. Cantelou lequel n'estant armé que d'une morion et de mancher de maille, une allebarde en main, en combatit un auquel, il tua le cheval, et y eut beaucoup des d..ennemis de morts et blessés, et n'y en eut un seul de blessé ni tué des nôtres, Lombernon y étoit avec une arquebuze, que n'a pas moins bien fait que les autres, Il m'a semblé Sire vous devoir declaire cela par le menu, lequel je pense digne louange deux mil personnes de la ville l'ayant veu comme moy, sur les trois heures du soir j'ay fait sortir de ce costé mesme Paul Baptiste avec quarante chevaux pour donner jusques a leur guet qui etoit de six enseignes de gens de pied, et de quatre cent chevaux, et ayant attaqué l'escarmouche un peu large comme je leur avoit commandé, ayant veu de dessus la muraille force chargeoient de foin et de paille qu'ils amenoyent du costé de

Thionville, I'ay incontinent mandé
audit Paul Baptiste qu'il continuast a les
amuser, et que cependant il envoyast douze
des siens avec des arquebuziers à cheval pour
tuer leurs chevaux et mettre le feu aussi
foin et paille, ce qu'ilz ont fort bien exe-
cuté et connoissant le guet des ennemis ce
feu qui se montroit grand comme qui eust
bruslé une douzaine de maisons et leurs
fourageurs battuz, ilz sont decochés à bride
abattue pour tascher de le recouvre; mais
il feurent trop tard; voylà Loire comme
s'il eut porté cette journée, fist me venir
vers de plusieurs petites tailliers que je fais
la nuit et le jour de vingt hommes au plus
pour se connoitre leurs tranchées que se
sont toujours trouvées fort pleines de
hommes, n'y venant par moins en garde
tous les jours de douze enseignes aucune
fois quatorze de trois nations, ou s'employe
Loire, la veille de la Pourtainte ainsy
que les ennemis commencoient leurs guar-

chéer sur la Montagne de la belle croix,
Le Marquis de Marignan sachant que
Morette Trompette de Monsieur de
Nemours étoit en leur camp pour y re=
mener un prisonnier espagnol, l'envoya
querir, luy demanda des nouvelles de Monsieur
le Duc d'Horace, et le chargea de luy dire
qu'il desiroit fort parler a luy, ce que led. Mo=
rette m'ayant fait entendre, et qu'ils se pour=
sont seuls trouver ensemble en lieu seur, et
au cas qu'il ne voudroit ti y trouver, le prié=
oit de luy envoyer quelqu'un de ses gens. ce
que led. Morette m'ayant fait entendre, je
la dit a Monsieur le Duc d'Horace, et e=
tant l'ennemy si prés de nous, qu'il avoit
ja mis quelques pieces d'artillerie sur sa
tranchée pour battre la ville, Il ne me
sembloit pas que led. Duc d'Horace deut par=
lementer avec led. Marquis, nonobstant
tous les ménagers d'amitié a raison de=
quoy rien ne fut conclud pour cette heure
Le Capitaine Paul Baptiste compt'

toujours ler vivres aux ennemis en la Cam=
pagne, Il trouva leur retorte qui fit une
charge a ler coureurs, derquelez Noailler a=
yant la charge, s'etant retiré sans rien per=
dre, si non que le Trompette Morette y fut
retenu blessé d'un coup d'espee a la tete
Ils le menerent au Camp et mainz du gene=
ral de la Cavalerie legere, où il coucha la
nuit, et le Lendemain matin fut envoyé a
querir par le Duc d'Albe, lequel apres luy
avoir demandé qui etoit celuy qui l'avoit
blessé, et qu'il le feroit pendre s'il le sa=
voit, luy faisant ouverte bonne chere, le
l'envoya vers le Marquis de Marignan
qui ett logé en l'abaye de St Arnoud, où
incontinent qu'il fut arrivé Led. Marquis
fit sortir tous ceux qui estoient dedans
sa chambre, et demeurant seul avec
ler d. Morette, luy demanda quelle re=
ponse luy avoit faite mon dit Seur le
Duc Horace sur ce qu'il luy avoit

donne

donné charge de luy faire entendre de
sa part, et ce qu'il avoit été cause qu'il
n'avoit eu reponse, remarquoy led. Marette
dit qu'il ne luy avoit été commandé de luy
faire aucune reponse, ce que voyant le=
dit marquis, et qu'il n'en pouvoit rien ti=
rer davantage de luy, le renvoya, et un
quart d'heure apres le manda de reche=
et entre autres discours luy dit en ba=
vant, qu'il sçavoit bien que cette ville n=
etoit si forte qu'elle ne se prit prendre par
la force, et voyant la perte que se devoit
etant prise d'assault, de tant de Princes
Capitaines et gentils hommes, et autres
gens de bien qui y etoient ne pouvoient
estre sauvés par les Espagnols et Itali=
ens des mains des allemands, et Bohes=
miens, voyant aussy le Roy sans moyen
de nous secourir, d'ailleurs l'empereur
vieil et malade, et luy goutteux trés
aise de se retirer en sa vieillesse en sa
maison, il devoit trouver quel=

que moyen d'accommoder ces deux
princes, et pour cette effet prioit de =
ne chef bien fort le Duc Horace qu'ils
puissent parler ensemble en lieu seur
ou bien luy envoyer quelqu'un en qui
il se pût fier, et avec qui il peut conferer
et que outre cela on trouveroit quelque
moyen d'accommoder ces choses de paix=
me, sur quoy Leire, après en avoir
communiqué avec ceux qu'il m'a sem=
blé pour nostre service, a esté
d'avis de renvoyer un de ces jours led.
Morette pour conduire et remener des
prisonniers, et dire au Prince de Pied=
mont que Monsieur de Nemours luy
mande qu'il luy a fait apprester a
disner et a souper, et que s'il veut ven=
ir qu'il amene bonne compagnie
et qu'ils y seront bien et honnorable=
ment receus, et ne devoit led. Morette
autre chose, si non qu'au cas que led.

Marquis luy demanda ce que la reponce
luy avoit fait led. Duc Horace, il luy
devoit ne luy en avoir parlé avant que
de me le faire entendre comme étant icy
chef et votre Lieutenant en cette ville,
et que m'ayant parlé et rapporté ce qu'il
luy avoit dit, j'avois respondu que je croi-
oit que led. Marquis de Maregnan ne te
souvenoit par que je fusse en cette ville
avec tant de gens de bien puis qu'il par-
loit ainsy avec tant de pitié, et ne sa-
voit par que tous nos Soldats couchoient
a couvert et en de bonnes maisons jus-
ques au moindre pionnier, n'ayant au-
cune faute de devivres d'artillerie, de
Munitions, d'argent et d'un bon
maitre
qui nous avoit pourveu de
tout pour faire recevoir une honte
à l'empereur nous venant attaquer,
lequel étant vieil et caduc te devoit

contenter de les donner fortunes,
plustot que de venir donner de la teste
contre des murailles qu'il trouveroit
assez dures pour y consommer le
reste de la vie avant que d'en venir
au bout, ce sont les discours, Sire,
qu'il nous a semblé devoir faire
tenir aud. Marquis et Prince de
Piedmont par led. Morette pour re-
pondre à leur bravade, veu aussy
l'estat auquel nous en sommes avec
l'ennemy qui se pourroit servir
des assemblées qui se feroient entre
led. Duc Horace et dit. Marquis de
Marignan, étant aisé à juger telles
choses ne venir d'autre que de l'em-
pereur leur maitre.

Lettre
en chiffre du Duc de Guise
au Marechal de St. André.

1552
novemb
matt

Monsieur, Je vous envoye ce porteur, auquel jay tout montré le bien et le mal de ce lieu, ~ je suis davis que vous l'envoyés au Roy pour luy en rendre compte, auquel je ne feray longue lettre ~ pour sa suffisance, il vous dira, s'il échape ~ quel est le chemin par ou il est venu et retourné asinque si vous avez envie de m'envoyer homme expres, vous le fassiés venir par la; il y en a encore un autre qui ne se peut faire qu'une fois, ~ lequel il faut reserver pour une bonne occasion, qui est de partir au soir de la ou vous estes, et ~ marcher jusques au point du jour, s'arrester dans les bois de Malatour, aporter dequoy repaitre les hommes et chevaux et puis a l'entrée de l'autre nuit venir passer a costé de Maranee, de la a ~ Doncharaps, de la sen venir par le chemin qui vient de Thionville droit au Donti froid ou on

trouvera sur le bord dix ou douze chevaux du Marquis qui y sont toute la nuit la garde, et crois s'ils estoient chargés il ny auroit pas grand affaire a les emmener icy, et quand vous voudrés eprouver ce chemin je vous prie men advertir, afin que je fasse de mon costé ce qui est besoin pour favoriser les vostres, donnant par l'autre pont l'allarme a leur camp, et faut noter que s'ils y peut avoir moyen de me pouvoir secourir de gens ou d'autres choses necessaires, ce ne peut estre par autre endroit, nos ennemis commencent a rechauffer de tirer, et scay pour certain, quils sont entrés en trois ou quatre endroits sous terre, nous verrons que ce sera ./.

Lettre

Du connestable, au duc de guise,

1552
2. nov
verdun

Monsieur, ayant dit a ce porteur qui dit ~
estre avous, tout ce que je vous pourrois escrire, ~
je remettray a luy de vous faire le discours de la ~
prise de monsieur le duc d'aumalle, de l'estat en quoy
il est, et la peine en quoy est le roy, ayant sceu ~
cette mauvaise nouvelle, et été advertiz de la prise ~
de hesdin qui s'est rendue par composition assavoir ~
bagues sauves et quatre pieces d'artillerie; cest tout ce
que l'on en sçait pour cette heure. le sr. de Raré
come vous sçavez, étoit dedans, et le sr de Senlis
desquels on ne sçait encore nouvelle, ne pouvant ~
penser qu'ils ne soyent morts, les estimant tant gens
de biens, quil est malaisé a croire que sans endurer ~
assault ils ayent voulu rendre une si bonne place,
ce sont nouvelles quil me semble nestre besoin de ~
publier, et mesmement la prise dud. Hesdin.
Achevant cette lettre, est arrivé Mre Thomas d'e-
-tuche, par lequel jay entendu bien amplement

De vos nouvelles qui sont bones Dieu mercy, et si avantageuses pour vous, que le Roy en recevra tres grand plaisir, et mesmement d'estre asseuré que l'empereur s'attachera a Metz, ou il a bonne esperance qu'il ne recevra que honte et domage, et vous tres grande louange et reputation, dont je prie nostre seigneur, et vous donner Monsieur en santé tres longue et heureuse vie
De Verdun ce 9e 9bre 1552

lettre
du conestable au Duc de guise

1552
6. Novem.
Rheims

Monsieur depuis les dernieres nouvelles
qu'avés eues de nous par les quelles je
vous faisois savoir les facheux deportemant
du Marquis albert, il est avenu que
vendredi dernier, ainsi que Monsieur
d'aumalle votre frere, auquel le Roi,
avoit mandé de tenir le d. Marquis
de plus pres qu'il pourroit, envoya
reconaitre son armée pour voir ce qu'il
faisoit, les coureurs qu'il avoit depeché
trouvérent une ambuscade de cinq cent
chevaux que le dit Marquis avoit mis sur
une advenüe qui les chargea si rudemant
qu'ils furent contraints eux retirer
quasi jusques au lieu ou etoit

ledit S.r d'aumalle, et de la s'attacha
l'escarmouche si roide qu'il ne lui fut
possible retirer ses gens, ainsi qu'il avoit
delliberé, et vouloit faire, de maniere
que marchant sur lui toute la force
dudit Marquis, il fut contraint de venir
au combat, ou il fit ce que le plus vaillant
et vertueux prince du monde saurait
faire, et si tous les chevaux legers dont
il avoit sept ou huit compagnies et
quatre de gens-d'armes avec la sienne,
eussent fait la moitie du devoir qu'il
fit, la prise ne fut pas arrivée: mais
ayant eté son cheval tué sous-lui, et
n'etant pas bien secouru que des siens,
se trouva blessé en trois endroits, il ett
demeuré a la mercy de ces malheureux
barbares qui avoient pris quant et lui
le pauvre Monsieur de Rohan, le quel
a ce que nous avons seu ils ont tue depuis

, et n'y a, à ce que nous avons pu savoir, autre personage pris que le lieutenent de pelous, et de tué que le gros vantou, ne se trouvant que vingt ou vingt cinq homes morts des deux cotés ne croyant pas que du notre il y en ait plus de dix, tout le demeurant étant revenu a Thoul, ordre ayant eté doné sur l'heure de se reciuller, ce que j'ai bien voulu vous faire entendre par le menu, afin qué l'on ne vous fasse pas la deffaite plus grande, et n'etoit la perte de Monsieur votre frere; ce ne seroit pas chose dont on dut parler.

le lendemain le d. Marquis albert fit le sermant à l'empereur et a ce qu'avons seu s'en va en son camp, dont je crois que vous aurés bien seu des nouvelles d'ailleurs.

le Roi receut hier avis que nos gens qui etoient dedans hesdin rendirent la place sans avoir enduré aucun assauts: mais nous ne savons pas encore pourquoi

ni comant, et nous a eté la plus étrange
nouvelle qu'eussions pu avoir prendre aux x veu l'asseurance que l'on pouvoit
S.r de Rac, Sentis, Saint Luc, Fouriers et
mouy qui etoient dedans avec douze cent
homes de pied, et la compagnie de Monsieur
de Lamoyllerage bien pourveus de tout ce qu'il
leur faloit, desorte qu'il faut penser que c'eſt
un desastre, le Roi y fait marcher une partie
des forces qu'il a par deça, pour cependant
que l'empereur et a vous, essayer d'en
prendre revanche, et par aventure recouvrer
la dite place, laissant toutesfois si bonne
compagnie de gens de pied et de cheval a M.r
le Marechal de S.t andré et aussi a Monsieur
de nevers, qu'ils auront le moyen de travailler
l'ennemy de votre coté: cependant je prie
Dieu &c. de Rheims ce 3 novembre 1552.
je vous envoye un avis de fort bon lieu
dont vous pourrés faire proffit, et depuis
cette lettre ecrite, nous avons eu nouvelle
par cobioux lieutenant de crussol, qu'il
y a plus de morts que je ne vous disais, come
la motte, S.t forgeux du Seau, l'enseigne de pienes
et quelques autres

Lettre

1552
6 nov
Rheims

du cardinal de ~~Lor~~raine
au Duc de guise

~~Jeudy huictiesme de decembre~~
~~1552~~

Monsieur ~~mon~~ frere, vous verrés ce que monsieur le conettable vous escrit presentemant en chiffre, a quoi je ne vous dirai autre chose, sinon que puis qu'il a plu a Dieu envoyer cet inconvenient a notre frere, il le faut prendre en patience, vous assurant qu'il a fait si grand devoir et ^aute ~~oeuvres~~ d'home de bien, qu'on ne lui sauroit imputer qu'il y ait eu de sa faute: mais il a eté si mal suivi, Dieu veuille que vous soyés mieux servi qu'il n'a eté, et pour ce qu'il est presentemant mal aisé de vous faire seuremant tenir lettre, je ne vous ferai la presente plus longue que pour vous

assurer qu'en toute la deffaite, hormis le
pauvre Monsieur de Rohan et Monsieur de
qui y sont demeurés morts, il n'y a point
eu plus de quarante personnes de tués, qui
est pour vous montrer comme ils ont bien
fait leur devoir priant Dieu &c. votre
tres humble et obeissante frere.

de Rheims 6. nov 1562 Cardinal de Lorraine

et a la suscription

a Monsieur Mon frere, Duc de guise.

Lettre
du cardinal de Lorraine au Duc
de guise

1553
21. juin
chantilly

Monsieur mon frere, depuis vous avoir dernierement escrit,
nous n'avons fait autre chose sinon continuer nostre voyage,
desorte que le Roy arriva hier en ce lieu, & le jour precedent
Monsieur le connestable avoit envoyé devers sa Majesté, Gordes
nouvellement revenu de flandres, lequel a raporté que Mons.r
de Montmorency est rançonné a cinquante mil escus que M.r
le connestable fait ramasser pour les fournir dans la fin de ce
mois, afin de le faire incontinent retourner, L'Empereur et le
Roy d'angleterre sont d'accord de mettre tous les prisonniers a
rançon, et les renvoyer l'un apres l'autre, ils les salleront si
bien quils ne crieront pas aux larrons Vous pouvés penser que
le Sieur de Boüillon ne sera pas quitte a meilleur marché, ils
s'opiniastreront a vouloir avoir quatre vingt mil escus,
toutesfois le dit de Gordes croit quils s'accorderont a soixante mil
Il y a au reste si grande pauvreté et necessité par dela, ace
quil dit, qu'ils ne sont pas pour se remuer ny faire la guerre
de façon que nous jouirons de la treve pour le tems quelle
a été accordé & d'avantage s'il plaist a Dieu, Quest tout
ce que je vous puis escrire pour ce coup de chantilly ce 21
jour de Juillet 1556. Votre tres humble et tres obeissant

frere e. card.al de Lorraine. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre
de M.r Bordin, au
duc de Guise.

1553
14. decem
fontainebleau

Monseigneur, je vous ay envoyé ces jours passés une
copie des nouvelles que le Roy avoit euës d'allemagne,
ce qui est depuis Survenu est la certaineté du mariage
de la Royne d'angleterre avec le Prince d'Espagne que
les anglois tiennent pour tout resolu, et a mandé Mr.
de Noüailles que l'on attendoit en angleterre les Sieurs
de Lallain, de Courrieres et de Nigry, et le comte d'Egmont
que l'empereur y a deslegué pour y aller traiter et passer
avec Solemnité le dit mariage, et que le dit Prince
d'Espagne y Sera incontinent apres ce noël, au moins
le tiennent ils par de la pour tout certain, et combien
que l'on ait toujours estimé que les anglois ne voudroient
en Sorte du monde endurer qu'un Prince Etranger leur
commandast et que le bruit de ce mariage soit non
Seulement entre les grands: mais aussy jusques au comun
populaire, Si ne font ils pas grande demonstration de
Se vouloir mouvoir pour cela. S'ils en ont envie, l'heure
est venuë qu'il faut qu'ils mettent la main a l'oeuvre

et crois que le Roy ne tardera gueres a en avoir des ~
nouvelles Des quelles je ne faudray Monseigneur a vous
donner avis tout aussy tost je me recommande &c. ~
Escrit a. fontainebleau ce 14e Decembre 1553 Votre ~
&c. Bourdin

Lettre

du Grand Prieur de France, au Duc de Guise

1553
1. decemb
Porquerolles

Monsieur, etant encore aux Isles per Marseille assiegé de grosse mer et vents contraires, ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire de fontaine bleau du 24.e jour de Novembre par le Capitaine Bache, et me vint trouver dedans la galleve environ minuit, et troix jours apres le leva un Mistral qui nous mena jusques en ce lieu de Porquerolles où nous decouvrismes en arrivant une galleve pensant qu'elle fut dennemy et qu'elle voulut traverser en Espagne, nous doutans qu'elle ne fut par feulx et qu'il n'y eut embuscade derriere ces Isles de Thieves d'autres galleves, qui fut cause que nous fismes le signal que le Sieur de la garde nous avoit dit de faire par le chevalier de Seurre: mais ladite galleve ne respondit rien a propos par ce qu'elle n'etoit point instruicte du signal, c'etoit la galleve du Capitaine —

Cabazaller, qui de tout costé croyoit que nous fussions ennemis, et faisoit compte de nous venir investir, et nous de la prendre a la fin nous envoyasmes nostre fregatte le prier de luy qu'elle la reconnut et me fit entendre que Monsieur de la Garde étoit arrivé en un lieu encore nommé Galleria et voulant de la executer sa commission, se leva un ponant qui sépera ladite armée, et le seigneur Pierre avec neuf galleres arrivera en un petit Islot en cette nommé l'Isle route, où ils ne purent gueres demeurer que le mauvais temps ne le contraignit de demeurer, et en s'elevant, une galleve cinvertit si rudement la galleve dud. Cabazaller qu'elle rompit en trois pieces le Timon, que fut cause qu'il perdit une heure de temps à en mettre un autre qui ne vaut rien, avec lequel il est venu jusques icy a toute peine, cependant le seigneur Pierre avec huit galleves faisoit chemin, Monsieur de la Garde ne peut asseger ladite Isle avec trois galleves et partra aller

prés de St. florent où est André Doria
avec trente deux galleres et quinze navires
qui attendent les galleres d'espagne et de Si-
cile, nous ne sçavons encore ce que nostre
armée sera devenuë, Je crains que Monsieur
de Termes n'aura grand besoin de ce que
nous luy portons; car maintenant les vents
se sont mis Ponant et Mistral, qui sont en
poupe pour nous: mais ils sont si impetueux
et la mer si grosse, que nous sommes contraints
d'attendre qu'ils soient un peu abonnassés
pour partir incontinent, et ne perdre un
seul quart d'heure de temps, Je suis mer-
veillesement marry que je ne puisse plus-
tost estre en Corse pour obeir a Monsieur
de Termes et faire pour le service du Roy
ce que m'a commandé Je vous prie de
remercier Monsieur le comte de Tender
et Madame de tant d'honneur et bonne
chere qu'ils m'ont fait, Je me recommande
a vostre bonne grace, et prie Dieu Monsieur
vous donner en bonne santé longue et
heureuse vie, Vostre &c. F. françois de

Lorraine, De Bourgneville le 1er
decembre 1693. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre de Lenoncourt du Cardinal au Duc de Guise, [illegible]

1553
25. aout
vie

Monseigneur, J'ay retenu ce porteur le plus que j'ay pu par deça pour le service qu'il me faisoit très bon a la fortification de Marzal: mais il dit tant requis par pluricurs foir de s'en aller par devers vous pour faire son devoir et vous bien servir comme il est tenu, que je ne l'ay plus voulu arrester veu les nouvelles que nous avons que l'armée du Roy s'approchera bientost de celle de l'empereur.

J'ay receu vostre lettre que m'avez escripte du 10.e de ce mois en faveur des freres Bandés de Metz qui ont esté mis en la Maison de St. Anthoine par vostre ordonnance et commandement me priant ne vouloir permettre qu'ils en soyent mis

dehors l'avis que pour cela la volonté du Roy soit bien declarée et entendüe, vous pouvés bien penser, Monseigneur, que je n'ay garde de faire autrement.

Depuis que vous estes party dudit Metz, on a demoly le couvent de St Clement, lequel devoit estre mis au grand couvent des Cordeliers, ce que j'ay toutefois differé de faire, encore que ce soit une grande pitié de voir les Religieux dud. St Clement ainsy mal logés qu'ils sont, et depuis que j'ay tant attendu, je laisseray encore les choses comme elles sont jusques à ce que je me puisse trouver auprés du Roy, auprés que les armées se seront retirées d'une part et d'autre, etant bien necessaire que je sache l'intention dud. Seigneur sur cela, et beaucoup d'autres choses qui sont a faire audit Metz. Je ne souhaitay jamais tant l'hiver que je fais cette année, afin que les dites ar=

mieux se departent et que je tâche un peu hors
der allarmer que l'on me fait par deçá. Si j'
estoit aussy souvent battu que je suis menacé
des ennemis, ma peau ne vaudroit guieres: mais
je mettray peine de la garder pour en faire
service au Roy et a vous, Le dit porteur
vous dira ce qui a été fait aux fortifications
dud. Maxzal, qui est une belle chose, et si elle
en une fois achevée, ce sera une des belles place
du monde: mais il y faut encore dependre de
l'argent plus que je n'en ay, Je supplie le
Createur Monseigneur vous donner en santé
longue et heureuse vie, De Vic ce 25e. aoust
1653. Vostre bien humble et plus affec-
tioné serviteur, Robert Cardinal de
Lenoncourt./.

Lettre
du cardinal de Lenoncourt au Duc de guise

1553

Monseigneur, je ne vous seray redite de ce que verrés par la depesche de Mr. de villeville et de moy faisons au Roy, seulement je vous diray que la ville de marsal commence a se representer pour se deffendre, et disent les gens de guerre qui sont dedans, que de cette heure elle est plus forte que n'etoit Metz quand y fut assailly, je n'ay point faute d'exercice pour les affaires que jay au dit Marsal et en cette cité, je me delibere tout cet été estre quinze jour en un lieu et quinze jour en un autre, Mr. de vaudemont a trouvé raisonnable qu'au nom de Monsieur de Lorraine il tienne garnison a Going pour estre fief de Lorraine come il maintient; mais il ne trouve pas bon, quà ma requeste pour le service du Roy et la seureté de ma personne et des miens on en mette au chastau et ville de Vommeny qui est de mes fiefs et de mon Vesché, je crois que le Roy mandera qu'on y en mette; car je vous asseure qu'il est bien necessaire qu'on le face ainsy, Le Tabourin sonne fort autour de Strasbourg, et parle on plus dela Royne d'hongrie, que de l'empereur on verra bientost pour quel effect cela se dresse, on dit que l'Empereur ne se mesle plus de Rien, et que la dte Royne fait tout.
je supplie le createur Monseigneur, vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie vostre tres humble et plus affectioné

Serviteur Robert cardinal de Lenoncourt. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

du Cardinal de Lenoncourt,
au Duc de Guise, [illegible]

1553
25. juin
metz

Monseigneur, J'ay receu vos lettres par le Moreau, et entendu de luy sa creance dont je vous mercie humblement, vous suppliant penser que je suis un vieil bon homme, et que au maniement des affaires que j'ay icy j'use et useray de la plus grande discretion que je pourray, ne laissant par neamoins en arriere les choses dont il faut user selon le temps, et qu'en autre faison on ne feroit se à propos Le Roy et vous connoistrés cy après combien servira la commodité de la ville et du passage de Nommeny. Monsieur de Vaudemont y gouvernoit de sorte que vous n'en aviez icy soucy que s'il fust été pays de Lenmeny, je suis honteux des lettres qu'il a

et avit escrit journellement a Monsieur
de La vieilleville. Je ne sçay quel conseil
il a aupres de luy : mais on ne sçauroit guere
faire plus imprudemment qu'ilz font. J'es-
cris a Monseigneur le Cardinal vostre
frere, que je ne trouve point de lieu en cette
cité où je puisse mettre l'abbaye de St Cle-
ment, sinon aux grands Cordeliers, où en la
maison de St Anthoine ou vous avés mis
les cordeliers appellés les freres landés,
ce seroit beaucoup le plus commode de
prendre lesdits Cordeliers que nul autre
lieu, parce qu'il est tout basty et n'y
manque rien, pour faire pour faire
les choses en plus grande raison et plus
grande consideration, mon advis seroit
qu'on mit les deux Couvents en un audit
grand Couvent, où il y a pour loger plus
de Religieux qu'il n'y en a en tous les
deux, sauf à ceux qui n'y voudront
aller d'aller en quelque autre Couvent dehors,

aussy est ce une trop grande charge pour
le peuple, d'avoir deux maisons de ser
merme Religieux, Je vous prie de vouer
faire sçavoire à Monsieur de Vieilleville
et à moy, l'intention du Roy sur cela, et
vous la feront bien executer &c. De
Metz ce 25e. jour de Juin 1553. vostre
bien humble et plus affectioné serviteur
Robert Cardinal de Lenoncourt.

Lettre

du Cardinal de Lorraine, au Duc de Guise [illegible]

1553
30 mai
Corbeil

Monsieur mon frere, combien que celuy que le Roy vous avoit envoyé m'ait asseuré en son retour vous avoir laissé en bon estat, si ay je bien voulu vous envoyer ce porteur exprez pour entendre comme devez vous vous estes porté, et vous supplier d'advertir si vous avez rien oublié à me dire pour y satisfaire ainsy que vous me manderez.

Il vous est ce soir venu un pacquet de Picardie auquel étoient les lettres de Monsieur de Vendosme et de Monsieur de Canaples adressantes à vous, lesquelles vous envoye, et afin vous renvoyer entierement tout ce que nous en avons de nouveau: car celles du Roy ne contiennent rien davantage,

qui me gardera vour en faire redite.

Ce soir est aussy arrivé un Courier exprès de l'Evesque de Ladeve qui a apporté en substance, que l'Empereur ne veut pas tenir l'appointement de Vienne pour quelques différences, et le Duc de Savoye fait de pis en pis, ayant descouvert une depesche qui passoit par ses pays pour son sauf conduit, il a pris par là voir beaucoup de nos necessités, qui leur font tenir leurs marchandises plus chers.

Le Duc de Ferrare a de nouveau repris sté sur cinquante mil escus, de façon que nos gens auront le payement de Vienne pour tout le mois de Juin, on demande du secours, et que l'argent ne manque pas, vous pouvés penser si nous sommes en peine. Le siege est toujours devant Montalcine, Le portans le chef, et ceux qui sont dedans, Si vaillamment, que sans la faim ils n'en sortiront pas: mais on les y croit bien

Ns'i deffendent

fort, ceux de Vienne empirent plus,
Nous sommes logés chés Guillot le Jongeur
vous aurés nouvelle de ce qui nous sera, ce=
pendant je prie Dieu Monsieur mon frere
qu'il vous donne en bonne santé longue et
heureuse vie, De Corbeil le 30. May
1563. Vostre très humble et obeissant
frere. C. Cardinal de Lorraine./.

1553

Copie de la lettre des Srs d'Estoy, au Roy, envoyée au ~~Monsieur le~~ Duc de Guise, elle est de Thionville le 9e May 1553.

Sire, Ce jourd'huy est arrivé icy l'enseigne de Monsieur de Montmorency avec vingt hommes, Le Sieur de La Chapelle des Ursins, et Pierre Commissaire sans aucun empeschement, par ce que les guides par tout d'icy voyent les lieux où il faut que ils passent, ce qui seroit autrement fort difficile, sept enseignes delà la rivière en lieu fossoyé, et en l'abbaye de St augustin, autres enseignes de pied et de cheval, le reste de leur armée étant derrière le St Jean, Je croi Sire, que s'il ne leur vient autres gens, qu'ils ne mettront jamais leur artillerie en batterie: car ils ont esté si bien battus, et tant de fois comme vous avés

Seigneurs de pied s'étant logé

entendu, qu'ilz auroient peur de la perdre,

Le 12e aujourd'huy matin, j'ay fait sortir le Capitaine Ferrieres avec cent hommes dans les tranchées, les quelles il a fait abandonner aux ennemis, et s'en sont fuis tous ceux qui y estoyent en garde, y laissans la plus part leurs armes, et se sont presentés pour la defendre, qui environ cinquante hommes, lesquels ont tous esté mis en pieces de coups de main grand nombre de leur camp y est venu pour cuider en jetter les nostre: mais ilz ont été si bien receus par nos arquebuziers, qu'il en est tumbé grand nombre, Le Sieur de Ferrieres y ayant fait le plus vaillament qu'il est possible, entrant le premier dans ladite tranchée, et en sortant le dernier, retirant ses Soldats devant luy, faisant toujours teste, qui a esté cause qu'il n'en a perdu un seul, n'y en ayant eu que deux blessés,

une heure et demy apres dinér,
Monsieur de Montmorency, a fait une
entreprise et porté dicy, avec soixante
chevaux ou environ qu'il a icy de la com=
pagnie, et les compagnies de Messieurs de
Piennes[1] et de Losse,[2] sachant les en=
nemis en Embuscade pres St Augustin,
faisant semblant d'attraper quelques gens
de pied qui s'estoient debandés dans la
pleine pour les faire sortir de leur am=
buscade et les venir secourir, ce qu'ils
ont fait, ne sachant se sont de cavale
rie que nous sommes, et se sont trouvés
Monsieur de Montmorency entre eux avec
ce qu'dessus, qui les a presés se sont qu'ils
ont esté contraintes se retirer devant les
fort parmy les gens de pied: mais non tout:
car il y en est demeuré beaucoup qu'n'ont
pu gagner le dit fort, laissant les gens
de pied derriere, et je crains laisse a penser

[1] Charles d'Hallwin

[2] écrit le gouverneur de Hesdin qui avoit suivi le Duc de Villeroy

Sire, comme lesd. gens de pied ont été
frotés sur le lieu, et tant de prisonniers
que nous avons que nous ne sçavons
que faire, Mond. Sieur de Montmorency
y ayant fait aussy bien et sagement qu'il
n'est possible a homme de pleur monstrer
que pour vostre service. Sire, Il ne veut
espargner sa vie, non plus que le moindres
soldats, la perte que nous avons fait en
ladite escarmouche, a esté de Marival,
brave et honneste gentil-homme, duquel
nous avons tous grand regret, et qui a esté
tué d'une arquebuzade au travers du
corps,

Sire, je vous supplye vous faire
tant d'honneur de n'estre en peine de
vostre ville; car j'espere avec l'aide
de Dieu et tant de gens de bien qui sont
icy de vous en rendre content. De
Thionville, Le 9e May 1553.

Lettre

du Roy au Duc de Guise, du [illegible]

1553
13. mai
St. germain en Laye

Mon cousin, J'ay receu vostre lettre de l'unziesme de ce moys, et par icelle et celle du 9e que m'avés escrit à mon cousin le Connestable, entendu ce que vous avés de nouveau du costé des ennemis et mêmement des espagnols qui sont à Cambray, à quoy se conforme=ment tous les advertissements que j'en ay eu jusques icy, Mon Cousin le Connestable vous envoyera le double des lettres que j'ay receu ce jourd'huy du Sieur d'Effey I par lesquelles vous verrés la bonne volonté que luy et tous les gens de bien qui sont avec luy dedans Thérouenne, ont de me faire service, et les braves et heureuses saillies qu'ils continuent de faire sur mes ennemis,

I c'est le même qui avoit été en cette.

dont j'ay grande occarrion de loüer et re-
mercier Dieu, et de m'en contenter, J'ay
veu ce que me mandés de la deffaite de leurs
dez compagnies dez angloiz qui sont à mon
service, et comme cela est advenu dont j'
en suis bien marry, et mesmement de la
mort de leur Capitaine; mais vous sçavés
mon cousin, que nous joüons un jeu où il
est malaisé qui n'advienne quelques foiz de
telles desfortunes, Je trouve bon de donner
la charge de la Compagnie à celuy qui en
étoit Lieutenant, ayant consideréce que
vous m'en escrivés, vous l'en avertirés, et
qu'il face diligence de remettre ladite
compagnie sus, ainsy qu'il vous la promis,
voylà tout ce que vous auriés de moy en
attendant vostre retour, asseur avoir
prié Dieu, mon cousin, qu'il vous ait
en sa saincte et digne garde, Escrit à St
Germain en Laye le 13e jour de May
1593. Henry et plus bas Bourdin.

Lettre

De la Raÿne dauancere
d'Ecosse, au Duc de Guise,
dauancelement.

1553
20 Feur

Monsieur mon frere, Je ne veux
sçauroit deire l'aise que j'ay receu d'auoir
entendu le partement de nos ennemis, et de
ce grand Empereur qui auoit tant accou-
tumé d'estre victorieux, vous auéz
grande occasion de loüer Dieu, et de re-
connoistre les graces qu'il vous a fait, Je
suis asseurée que vous ne l'auéz oublié,
Je voudroit auoir fait un sault pour
auoir ma part de la joye que nostre retour
a apporté, mais ne pouuant auoir ce bien,
je vous prie le penser, et me deire de vos
nouuelles par la premiere depesche qui se
fera par decá, Quant aux miennes, elles
ne peuuent estre que bonnes voyant les
affaires du Roy se porter si bien, come
vous me l'escriuéz, nostre Gouuerneur

voyant ma fille approcher de ses droits,
voudroit fort jouir de toutes choses comme
il a fait du passé, et à cette occasion de=
perche devers le Roy, j'en écris bien am=
plement à Monsieur le Cardinal votre
frere, je vous prie le bien considerer, et
que nous ne demeurions rien à la grand=
deur de votre niepce; car on la voudroit
bien faire Royne de la Febve, je vous
prie avoir les affaires et les mienes
pour recommandées je supplie notre
Seigneur vous donner bien bonne et long=
ue vie, ce 20e. fevrier 1643. Votre
humble et bonne soeur, Marie

Lettre

1553
14 [illegible]
Paris

de Monsieur Bourdein au
au Duc de Guise, [illegible]

Monseigneur J'ay receu la lettre
qu'il vous a pleu m'escrire du 8e de ce
mois, et pour continuer à vous donner avis
de ce que le Roy a eu d'Angleterre depuis mon
dernier, Je vous diray, Monseigneur, que
ce ne sont que parolles generalles que la
Royne de ce pays[I] tient a Monsieur de
Noailles, du desir qu'elle a à la continua-
tion de la commune amitié d'entre le Roy
et elle, et aussy qu'il se peut traicter quel-
que bonne paix entre les Seigneurs et l'
Empereur, a quoy elle desireroit bien fort
de s'employer, ainsy qu'elle dit: mais
Monseigneur il est aisé de juger que ce

I Elizabeth

langage ne procede par tant de devotion
qu'elle y ait, que de l'envie qu'elle a de
nouvr endormir de beller pavoller pendant
que le Prince d'Espagne fera son passage
devers elle,

La dite Dame se retire retirée a Riche-
mont, ou elle se delliberoit faire la recep-
tion des deputés que l'empereur y envoye;
mais encore qu'elle y tint cour ouverte,
si est ce qu'elle s'y est trouvée si mal ac-
compagnée de la noblesse qu'elle a esté
contrainte de se retirer a Londres pour
y faire la dite reception et couvrir tant
qu'elle pourra le mal contentement que lad.
Noblesse prend de son mariage nour attend-
ons d'heure à autre des nouvelles du
triomphe de la dite reception et de ce que
les d. deputés pourront négocier par delà
dont le Roy n'a point encore de nouvelles
Dit est Monseigneur le sommaire de la

derniere depesche qui en est venuë. Le Roy a accordé la continuation de la neutralité de ceux de la valdoute suivant le premier Traité qui en fut fait, pour sommer en quelque esperance de faire une cessation de feux et bruslement entre nos ennemis et nous, Le Sieur de Bouflers que la Royne de hongrie le veut bien accord= er pourveu que le Roy face le semblable de sa part, et que le soit generalement pour toutes les frontieres et pays du Roy et de l'empereur, ce que le Roy a trouvé bon de sa part, pour en attendre la reponse de laquelle, et de toutes autres choses que je sauray estre digne de vous, je ne faud= ray de vous donner tout aussy tost. Du Havre le 14.e Fevrier 1693. Vostre tres humble et tres obeissant serviteur Bourdin.

Hayant escrit à M. de Lumieres

Du 20.e

Lettre

Du Grand prieur de France,
au Duc de Guise

1553
S. peu
marseille

Monsieur, Monsieur le Marquis mon frere arrivera le mecredy en ce lieu sain et sauf graces a Dieu, avec toute sa compagnie, et depuis son arrivée les sieurs de Rance et de Mailly mond. frere m'a bien amplement fait entendre les commandemens qu'il vous veut pour luy et pour moy de madame, et de vous, Je luy ay aussy communiqué toutes les lettres que vous m'aviés escrit, lesquelles nous pouvons le plus prier que nous pourrons, mesmement au service de Dieu qui nous sera s'il luy plaist aydant a nostre voyage et en toutes nos necessités, et vendrons si bonne obeissance aux Lieutenans de Roy et á ceux qui auront les principalles charges pour le service dudit Seigneur en tous lieux ou nous nous trouverons que vous connoistrés combien nous vous reverons vos commandemens. Monsieur de La garde, nous a ce jourd'hui appellés

au conseil comme il a toujours fait de peur
que je fuir par deçà ou le sieur Deschenets nous
a fait entendre la volonté du Roy, et chacun
se mettra en devoir pour faire son service Led.
sieur de la galère fait son compte, que dedans
huit jours les gallères seront prestes, Il y
avoit nouvelle de deux ou trois endroits de
la mort d'André Doria, mais ce n'est pas
encore chose asseurée, nous ne faudrons de
vous en escrire le plus souvent que nous pour-
rons mesmement de notre arrivée en corse
et de ce qui se fera en la descente, Cependant
&c. Votre &c. Fr. Louis de Lorraine.
a Marseille ce 8e fevrier 1553. /.

1553

Instruction au Sieur de villers les Saulx, de ce qu'il aura a faire a Nancy, ou il est presentement envoyé pour comparer de la ranson de Monsieur d'aumalle avec ceux qui seront envoyés de la part de Monsieur al'heut pour cette effet.

Premierement le dit Sieur de villers les Saulx partant de la Cour, se retirera a Joinville, ou apres avoir fait entendre a Madame la Duchesse douairiere de Guise le contenu en cette presente instruction, attendra la nouvelle de Monsieur de vaudemont du temps qu'il se devra trouver aud. Nancy pour traiter avec les d. deputés de lad.e ranson.

Ladite reponse entendue, et led. deputé prest, ledit sieur de Villers les Paulx se trouvera au dit Nancy, auquel apres avoir fait entendre l'occasion de son voyage, et tout ce qu'il connoistra pouvoir servir au fait pour lequel il est envoyé par delà, et mêmement decouvert des d. deputés la rançon à quoy led. Marquis veut mettre le dit Seigneur d'aumalle.

Dira là dessus que ce qui a cy devant retardé que l'on n'ait voulu entendre a led. Rançon a été que l'on a trouvé que led. Marquis en avoit escrit a Monseigneur le Duc de Guise si hors de raison, que non seulement le revenu du bien de Mond. Seigr d'aumalle, et ses pensions de huit ou dix années n'y eussent pû satisfaire; mais les deniers mesme qui pourroient provenir de son bien si on le vouloit vendre, n'étant chose si cachée qu'elle ne se puisse clairement connoistre et toutesfois que ma dite Dame de Guise ennuié

d'un amour maternel, et Madame d'Aumalle comme tenuë obligée qu'elle est, se voulant soumettre pour mond. Seigneur d'Aumalle, a tout ce qu'il leur semble pouvoir payer pour ladite rançon selon leurs biens et facultez, ont bien voulu apres avoir entendu la volonté dud. Marquis de mettre le dit Seigneur a quelque raisonable rançon envoyer par delà pour cet effect le Sieur de Villers les Paulx gentil homme de sa Maison, et luy donner charge,

Surquoy les dep.tés demandans a combien monte, leur montrera par le menu selon le memoire qui en a esté baillé,

Cette offre bien debattuë par les dd. Sieurs de Villers les Paulx, comme il saura bien faire par sa prudance et bonne conduite, où les dd. deputés ne la voudroient accepter, leur offrira outre le revenu de Mond. Seigneur d'Aumalle ce qu'il a d'estats et pensions ordinaires du Roy par chacun an, suivant le pouvoir qui luy en est presentement donné, au devront entrer ces deux articles,

Ou le dit Sieur de Villers les Paulx connois-

connoistroit que quelque remonstrance qu'il
puisse faire là dessus, il n'y eut aucun moyen
de faire condescendre les dits députés aux susdits
voisins, luy est présentement expedié un autre
pouvoir ou la somme est en blanc qu'il leur
pourra offrir outre le revenu des d. terres,
pensions, et estats de Mondit seigneur d'aumalle
et en cela se conduira si bien et si dextrement
offrant peu a peu comme de soy mesme ce qu'il
jugera a propos qu'il puisse faire condescendre
les d. députés a la dite somme, laquelle il n'ex-
cedera,

Et pour ce que par trois ou quatre lettres
que led. sieur Marquis a escrit a Mond.
seigneur de Guise, il semble s'estre obligé
envers l'empereur, delivrant le dit sieur
d'aumalle, le Comte de Mansfeld et le s.r
de Tisnacq seroyent rendus.

Le dit sieur de villers les faulx dira
que c'est chose qui depend du Roy, et que toutes-
foys il se asseure tellement de sa bonté, qu'estant
tumbé d'accord de la rançon de Mond. s.r
d'aumalle, si obligera de faire rendre par
le

I. gouverneur d'yvoi

le dit Seigneur les dits Sieurs Comte de Marsfeld et de Franc pour la rançon a quoy ils se seront mis qu'il ne peut pentrer entre que raiton=able, et selon le traitement qu'il aura veu avoir été fait a Mond. Seigneur d'aumalle.

De toutes lequelles choses led. Sieur de villers les faulx se gardera de ne rien decouvrir a personne qu'a mesure qu'il negociera avec led. deputés, et de ce qu'il traitera avec eux, ne faudra en avertir de jour a autre Mesdits seigneurs le Cardinal et Duc de Guise./.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

1553
7 fevr
fontainebleau

du Cardinal de Guise, au Duc de Guise, sur la nouvelle de sa promotion, ~~du fontainebleau~~

Monsieur mon frere, nostre St pere a tant et si souvent été sollicité et semondé de sa promesse, qué a la fin il s'en est voulu acquiter, ainsy que vous á deja fait sçavoir Monsieur nostre frere le Cardinal: mais non par comme je croit le lieu ni la compagnie où j'étois quand j'en veceus les nouvelles, qué nous prestérent, Messieurs le Prince de Jeurave, de Nemours Randan et moy, de faire savoir un demy jour plustost que nous n'avions deliberé, nous y etions allés ainsy que vous pouvés bien penser, pour avoier a der grander et importanter affaires, et y fimes Dieu mercy si

diligence et devoir qu'il n'y demeura
rien a executer de nostre intention, a nostre
retour, le Roy der le voir en la presence de
l'embarradeur de sa saincteté que j'avoir amené
en poste de Paris avec cette compagnie, me
fit recevoir tant d'honneur que de changer
mon bonnet noir a un rouge que je dessire
sur toutes choses du monde mettre cause et
moyen que je luy face quelque jour service
agreable, pour auvér entendu de sa delibera-
tion de déloger de ce lieu, et de nos autres
nouveller, parce que pour a esté et Monsieur
le Cardinal plus que je ne vous en sçauroir
dire, parquoy je feray fin à la presente par
mes très humbles recommandations à
vostre bonne grace et de Madame ma soeur,
priant Dieu qu'il vous doint et Monsieur
mon frere en continuelle santé très bonne
et longue vie. De Fontainebleau le 7.e
jour de Janvier 1553. vostre très humi-
ble et obeissant frere Le Cardinal de
Guise. /.

Lettre

du Cardinal de Lorraine au Duc de Guise

1553
3. Jeun
Fontainebleau

Monsieur mon frere Le Roy ce soir se voulant mettre a table, et arrivé un Courier de Rome qui nous a apporté la nouvelle de la promotion de nostre frere Monsieur le Cardinal de Guise, de quoy j'ay bien voulu incontinent vous advertir et m'en réjouir et congratuler avec vous, étant asseuré que telle nouvelle ne vous sera aucunement fascheuse.

Je suis certain que de sa part il ne faudra de vous le faire sçavoir: mais je me suis voulu haster pour estre le premier qui vous en donnera advis; car il n'en sçait encore rien, étant allé à Paris depuis deux jours où je luy ay envoyé un Courier toute nuit pour luy faire entendre ces nouvelles demain en son lever, outre lesquelles je n'ay rien à

cour dire pour le present, sinon que je me recommande à vos bonnes graces, priant Dieu &c. de fontainebleau ce 3e. jour de fevrier 1683. vostre très humble et obeissant frere C. Cardinal de Lorraine /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK GIESSEN

Lettre

De Monsieur de Vieilleville
Gouverneur de Metz, à ~~[illegible]~~
de Duc de Guise ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~.

1553
1er Feur
Metz

Monseigneur Je ne vous saurois dire combien je suis marry de n'avoir eu le moyen de vous aller faire la reverence, je m'asseure que vous me faites bien cet honneur de croire que ce n'a point été faute de bonne volonté, ouy bien du commandement que vous m'euriez pû faire par votre lettre, j'eusse donné si bonne ordre par deça, qu'il n'en fut point advenu de faute, et toutes fois l'ayant fait sans cette occasion, Je croirs Monseigneur que vous ne m'euriez par estimé davantage d'avoir si legerement abandonné ce lieu.

Monseigneur, Il y a six ou sept jours que je fis sortir de cette ville, partie de la compagnie de Monsieur d'Espinac celle de mon beau fils, et de Monsieur Langeac, et

trois cent hommes de pied conduits par les Capitaines Bonnevin et Appalte, lesquels je fis embarquer fort prez de Thionville, et si appropar que les gens de pied de la ville furent sortir comme ils avoyent accoutumés, ils se furent mal aisément retirés: mais il n'en sortit que la Cavalerie seule, à laquelle la nostre s'attacha si vivement, qu'encore qu'ils n'eussent abandonné la faveur de leur artilerie, nos gens les chargerent si fort que le gouverneur leur fit fermer les portes, beaucoup des leurs y étant demeurés blessés, Le Lieutenant du sieur de Bletanger y étant tué, et le fils de celuy qui commandoit en la place auparavant celuy cy.

Martin vanden Rouvre est toujours Gouverneur de Luxembourg, et Chambourg a Thionville, nous faisons icy meilleure guerre que nous n'avons accoutumé, si l'on n'est par nouvelle de la diette qui se devoit tenir a Auxbourg, si j'ay

ce nouvelle du secretaire du Cardinal
Farnese que j'ay fait conduire seurement
jusques à Strasbourg.

Je n'ett Monseigneur tout ce que je vous
puis dire, si non que toutes choses se portent
bien pour le service du Roy comme vous
aurés pû entendre par le Capitaine Salade.
De Metz ce 1er. fevrier 1643.
Vostre tres humble et tres obeissant
serviteur Vieilleville./.

Lettre

du Cardinal de Lorraine
au Duc de Guise, du. jour 1.er
fevrier 1553.

1553
1. fevr
fontainebleau

Monsieur mon frere, Je vous eusse plus=
tost escrit: mais j'ay voulu differer jusques
à cette heure, ayant retardé le partement de ce
porteur le plus qu'il m'a été possible, lequel au=
trement fut party incontinent apres les festes,
apres ayant fait contraint le laisser aller pour
autant que le Roy s'est courroucé par trois
ou quatre fois de ce qu'il étoit encore icy, et a
voulu qu'il fut depesché tout a l'instant, voy=
ant que le temps étoit propre et court, et les
choses qu'il a delliberé de faire et entreprendre
cette année de grand poids et importance, sur=
quoy à cette occasion, il desire se resoudre
de bonne heure, ce qu'il ne veut faire sauoir
vous, et vous connoistre aussy le naturel, que
depuis qu'il a quelque affaire en fantaisie,
jamais n'est en repos ni a son aise que lesdites les

a de notre maistre estoit telle

choses ne soyent conclues et averteés, qui
est cause de faire haster ce porteur plus que
je ne voudroit pour accelerer vostre retour
dont je suis bien marry, pour l'aise et contente-
ment que je sçay que vous avés par delà
etant asseuré que ce peu de repos servira beau-
coup a la conservation de vostre santé que je
desire plus que toute autre chose du monde,
et si moy meme étois en vostre lieu je cher-
cherois tous les moyens que je pourroit pour
y sejourner: mais puis que les affaires qui se
presentent ne le permettent, et qu'il n'y as autre
remede, je suis d'avis suivant ce que le Roy
vous mande pensés à retourner non par si promptement
ment: mais encore huit jours aprés l'arrivée
de ce porteur, et jusques au 20. au plus tard,
autrement on pourroit dire de vous comme on
dit de Loth etant en la maison, m'en remettant
toutes fois a vostre discretion, et des nouvelles
de par deça, sur la suffisance de ce porteur,
je vous diray seulement que le Mareschal de

Lt André a été fort malade a Valleyy d'une fievre continue, et se porte bien maintenant, et espere que nous l'aurons icy dans quatre ou cinq jours où il se fait amener en Litiere, La cour marche selon son train accoutumé, qu'est tout ce que je vous peux et crois pour le present, me recommandant très humblement à vostre bonne grace, et priant Dieu &c. Vostre très humble et obeissant frere C. Cardinal de Lorraine. /.

Lettre

1553
1. Jeur
Fontainebleau

Du Roy, au Duc de Guise.

~~De ce dixiesme iuillet mil cinq cens cinquante trois~~

Mon Cousin, Cette depesche que je vous fais sera premierement pour vous avertir, que j'ay receu la lettre que vous m'avés escripte du 23. du passé, et prendray a bien grand plaisir quand celuy que vous avés envoyé au Duché de Luxembourg sera de retour, de scavoir ce qu'il vous en aura rapporté, Je vous envoye un extraict des nouvelles que j'ay eu d'angleterre, a fin que vous voyés comme les choses s'y passent de jour à autre, qui n'est pas sans grande appparence de quelque grande émotion, nous verrons ce que le temps en apportera dont je vous feray toujours tenir advertÿ, au demeurant, pour ce que je me delibere de commencer de bonne heure

à disposer des choses que j'aurray à faire
cette année, et que je desire que vous y
soyés, je vous prie que le plustost qu'il
vous sera possible vous partiés pour venir
trouver, priant Dieu Mon Cousin qu'
il vous ait en sa sainte garde, escrit à
Fontaine bleau le premier jour de
Janvier 1633. Signé Henry et
plus bas Bouvdin, et a la super-
tion, a Mon Cousin le Duc de
Guise, pair de France./.

1553

Lettre

du Cardinal de Lorraine, au
Duc de Guise,

Monsieur mon frere, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le Secretaire de nostre frere le Duc d'Aumalle, par laquelle j'ay eté bien aise d'entendre les bonnes nouvelles que vous nous en avés envoyées, et afin de vous mander au vray l'ordre qui a eté mis par deçà pour sa rançon, je depeschay hier Millet vers Madame nostre mere, qui m'a rapporté que tost qu'elle eut receu vostre lettre, elle envoya le Secretaire de nostre d. frere vers Monsieur d'Oppinac et le receveur general de Bourgogne pour recevoir d'eux les vingt mil escus qu'ils nous avoyent par plusieurs fois asseuré estre tout prests, et que led. Secretaire devoit avoir de telle diligence

a les faire porter par chevaux de porter,
qu'ils trouveront a Lion entre les mains
d'albice d'albeyne le 20. ou 22. de ce mois
au plustard, et davantage qu'il s'enquiert
a Dijon et par la Bourgogne, comme
aussy dud. albice s'il y avoit moyen
d'en trouver quelque autre somme a in-
terest ou rente constituée, a fin que puissions
plus promptement estre recouvert en cas
de besoin pour fournir les cinquante
mil escus auxquels je pense que la rançon
de nostre dit frere peut monter, toutes-
fois ou il seroit besoin de mon ayde en
cela, je vous supplie de croire Monsieur
mon frere, que je veux estre le premier
qui veux engager tout le bien que j'ay
et n'espargner chose qui soit en ma puis-
sance pour ne point retarder cette
occasion que je vous supplie de vouloir
ne laisser passer quoiqu'il nous coute
pour ce que c'est le recouvrement de nos-

tred. Frere, Nous partirons Mardy
prochain pour vous aller trouver a
plus grandes journées que femmes gross-
es, et tel train que le mortier le pourra
permettre en cette saison, afin que
l'on ne pense que la mere, les freres
et soeurs ne veuillent mettre la main
à ce qui touche de se prier nostred.t
Frere, et sur ce je prie Dieu Mons-
ieur mon frere, vous donner en
santé ce que plus desirés. /.

1553

A dvoir sur l'entreprise des Espagnols sur Sienne, envoyé à Monsieur le Duc de Guise.

Par les dernieres lettres que nous avons receues de Rome et de Sienne on tenoit toujours pour certain que l'entreprise de Sienne se feroit et que Dom Garcie fils du vicerroy yroit le 28. du mois parté a Fayette avec une partie de l'armée que l'on dit à cette heure n'estre que de quatorze mil hommes de pied et de dix huit cent ou deux mil hommes de cheval, combien que auparavant on la fit de vingt mil hommes, et quatre mil chevaux.

Le vicerroy avec sa femme et sa famille et un grand nombre de Dames de Naples, femmes des Seigneurs et Barons de ladite ville qui vont a ladite entreprise doivent aller par mer et se tenir à Florence, pour y veoir et pendant lad. entreprise et

vont aussy les gens de pied espagnols sur
les galeres.

Plusieurs tiennent que tout cela s'en=
ira en fumée, ayant entendu la prise de
Verdin, et la retraite de l'empereur de
devant Metz, Quelcuns y notoit, Le Duc
de Florence qui faisoit compte d'entrer
de la partie, ayant senty le vent de ces
nouvelles, commence a retirer ses cornes,
et parler un autre Langage qu'il n'avoit
fait, comme font la plus part des Impe=
riaux qui avoient fait feux de joye
et allegresse de la prise de Metz, et vic=
toire de l'empereur qui ne fut neamoins
jamais en plus mauvaise reputation en
Italie et consequemment ses affaires.

Monsieur le Cardinal de Ferrare
et Monsieur de Termes ont fait ex=
treme dilligence de fortifier les places d'
importance de l'Etat et Mirande de Tienne
qui sont imprenables, et quant a la ville

les Impereaux ne la sçauroient offencer
quand ils seroient trois fois plus qu'ils ne
sont.

Le Roy y a dix mil hommes de pied
braves soldats avec six cent chevaux le-
gers, et outre cela les Teinnois ont leurs
battaille ordinaire de gens de pied, par-
quoy l'Empereur ni ses Ministres n'y
feront pas davantage que devant Metz /.

1553

Instruction au Sieur de St. Luc
de ce qui aura a dire au Roy
Sur ce que Mre Thomas d'Alueche
avoit fait entendre de la part de
Sa Majesté a Mr. le Duc de Guise

Quant a ce que Sa Majesté veut que l'empereur ayant
esloigné ses forces de ce pays, et du tout rompu
son armée, Monseigneur le Duc de Guise retienne ~
quelques chevaux legers dedans Metz, et envoye le reste
de la cavalerie en garnison au Duché de Bar, et que
des vingt trois Enseignes de gens de pied, retenant ce
qui est necessaire pour la garde de cette ville il ~
mette le surplus aussy en garnison es lieux circon
voisins et les plus proches pour en estre promptement
secouru survenant affaire. Fera le dit Sr de St Luc
entendre a Sa Majesté que Mond. Seigneur le Duc de ~
Guise étant icy, Mons. le Mareschal de St. andre
en a conferé avec luy et quelques capitaines, et leur
a semblé, apres avoir cherché la commodité des lieux ~
d'icy a lentour la d. cavalerie devoir estre mise en gar
nison et villes et endroits qui plaira aud. Seigneur
voir par le département que le d. Sr de St Luc porte
Surquoy remontre a Sa dite Majesté la grande
perte de chevaux que fait la d. cavalerie aux ~
factions pendant le siege, et qui semble a mon

dit Seigneur de Guise qui seroit bon les soulager
pendant ce hiver de la dite garnison pour leur
donner moyen de s'accomoder de plusieurs choses qui
leur sont necessaires, n'ayant toutes fois pour cela
voulu laisser les y envoyer attendant qui ait
plu au d. Seigneur en ordonner autrement
au Regard des gens de pied, fera aussy entendre
le d. Sr de St Luc, que Mr. de Gonnort, ayant
dit qui falloit quatorze Enseignes pour la garde
de la dite Ville, étant a cette heure si mal
complettes comme elles sont, Mon d. Seigneur
de Guise a departy les neuf qui restoient des
d. vingt trois es lieux circonvoisins d'icy, et les
plus comodes dont il s'est pu aviser, ainsy
qui plaira au d. Seigneur voir par le departem.t
qui en a fait, ensemble le nombre des chas-
teaux pres de la ville ou l'on pourra mettre
quelque petit nombre de gens de pied des dites
quatorze enseignes, étant trés aise Mon d. Seig.r
de Guise, de ce qui plaist au Roy faire user
de si bonne diligence pour le payement des dits
gens de pied qui sera cause que le peuple en
sera dessormais plus soulagé a quoy il tiendra la
main tant qui luy sera possible
outre les quelles choses, fera aussy entendre

que mond. Seigneur de Guise n'a encore pû trouver par tout ce pays aucun marchand qui ait voulu entreprendre mener des vivres en cette ville, Si ce n'est un de St. Nicolas qui a mandé pour cet effect; aquoy il plaira audit Seigneur pourvoir & considerer le Longtemps qui y a que l'on vit de ce qui est dans la ville, Sans avoir que bien peu touché aux munitions, et le peu de moyen qui y a de recouvrer vivres en la Lorraine apres un si long Sejour que l'armée y a fait.

Dira au surplus led. Sr de St Luc, quant a ce qui touche le fait des Fortifications, tant du pont a mousson que de la dite ville de Metz que le dit Seigneur y entend faire mond. Seigneur de Guise a bien voulu avant le partement d'icy de Mr. le Mareschal de St. andre, aviser ce qui etoit necessaire en cette ville de Metz, et pour cet effect sont presentement allés ensemble et voir s'il y aura moyen d'y faire la dite citadelle, enquoy leur eut grandement Servy un ingenieur pour en faire les desseins, et eut Mond. Sr le Mareschal, Sen retournant presentement a Verdun, envoyé Jehan a Mond. Seigneur de Guise n'eut été qu'il est a Thoul pour le fait des fortifications de la d. ville ou il a été mandé, comm aussy pour celles du pont a mousson. /.

L'Empereur avoit assiegé Metz avec quatorze Regimts et Sept vingt et trois Enseignes de Lansquenets comptees celles du Marquis albert. Vingt Sept Enseignes d'espagnols Seize d'Italiens.

Ebreuls a dix mil chevaux, avec dix mil de Son camp, outre la cour et la Suitte de plusieurs grands Seigneurs

Cent quatorze pièces d'artillerie Sept mil pionniers.
Grande quantité de Boulets et de poudre
Les forces de la dite armée etans plus grandes de quinze mil hommes qu'autre que l'empereur eut jamais assemblée. /.

Noms des Eglises ruinées en la dite ville de Metz et dehors.

Les abbayes dans la ville

S.t Simphorien,
S.t Pierre aux dames,
nostre dame de Pontefroy,
Le couvent des pucelles,
Le couvent des freres de l'observance,
Le couvent des Soeurs de l'avé maria,
Les Augustins,
Le monastere de la Trinité,
L'hopitale du S.t Esprit,
L'Eglise collegialle de S.t Sauveur,
L'Eglise collegialle de S.t Thiebault,
L'eglise paroissialle de S.t hillaire,
L'eglise paroissialle de S.t Jaques,
L'eglise paroissialle de S.t Vit,
La chapelle de Trez autrement le prieuré de S.t Nicolas du pre

La chapelle St. jean outre mozelle,

Les Eglises ruinées hors de La Ville

Le monastere de St. Clement,
Le monastere de St. arnould,
Le monastere de St. croix,
Le monastere de St. martin,

Paroisses ruïnées dehors de La ville,

La paroisse de St. jean,
La paroisse de nostre Dame aux martirs,
La paroisse St. Amand,
La paroisse St. Eusebe,
La paroisse St. Beguin,
La paroisse St. Privé,

Chapelles hors dela ville.

St. genois,
St. laurent
St. Giacq
St. catherine

St Louis,
St urbain,
Ste Elizabeth,
St Quentin,
~~Ste Quentin~~,
St Lazarre,
La chapelle du moulin,

Prieurés hors de la ville

Prieuré de St Pierre aux champs,
Le Prieuré de St André,
Le prieuré de Nostre Dame aux champs./.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre
du Roy au duc de Guise

1553
15 Janv
Paris

Mon cousin, jay reeu votre lettre du xv.e de ce mois par ou j'ay veu ce que vous avez fait au domaage et travail de mes ennemis, en quoy ce nest pas de cette heure que je connois que vous ny aves rien oublié, Et pour ce quil me Semble, S'etans retirés, comme ils Sont, que vostre demeure par dela nest plus necessaire, et que je desire grandement vous voir, je vous prie, mon cousin, apres avoir avisé de ce qu'il Sera besoin laisser de forces a Verdun et bien fait entendre au S.r de Savannes ce quil aura a faire pour continuer l'ouvrage, et mettre en Seurté la dite place partir et me venir trouver le plustost que vous pourrés. je desire bien cependant que vostre Lieutenant et votre compagnie ne bougent ni semblablement le S.r de Saulx et les autres forces qui y Sont, jusques a ce que j'ayant entendu de vous l'estat des choses je prenne resolution que je remets a vostre arrivée, qui me Sera tres agreable, et Serez le tres bien venu priant dieu mon cousin quil vous ait en Sa Sainte garde,

Escrit a Paris 1663 Signé Henry et plus bas
De Laubespine.

instruction

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre du Roy au duc de Guise

1553
2. Janvier
Paris

Mon cousin, afin que les Princes Seigneurs, et capitaines qui sont dedans metz, et qui my ont fait Service, ~ Sachent le contentement que jen ay, je leurs escris a chacun une lettre particuliere pour les en remercier je vous prie, mon cousin leur faire bailler, et au ~ demeurant leur dire que jestime et tiens si cher ce Service quil me sera en perpetuel memoire pour en faire si bonne reconnoissance a chacun selon son merite quils auront de plus en plus occasion de continuer en l'affectionée volonté de me faire Service dont ils ont fait si bonne démonstration a ce coup priant Dieu mon cousin, quil vous ait en sa Sainte garde, De Paris le 9 jour de janvier 1553. Signé. Henry et plus bas De Laubespine

Lettre

Duduc de Guise au Connetable
apres la retraite de l'empereur
et la levée du siege de devant Metz

1553
9. Janv
metz

Monsieur J'envoye le Sieur de Randan present porteur devers le Roy pour luy faire entendre la pauvre retraite quont fait nos ennemis ce matin, lesquels sen vont fort deconfits, et crois Monsieur que de soixante mil hommes pour le moins que l'emper.r avoit amené devant cette ville, il nen remmene pas douze mil. Sains. Quant amoy jay veu aujourdhuy quarante Enseignes toutes en un bataillon, ou il ny avoit pas quatre mil hommes, ils nous ont aussy montré quinze ou seize cent chevaux en cinq troupes tant Espagnols Bohemes qu'allemands auxquels ne manquoit cornettes ne Enseignes, non plus qu'aux gens de pied; mais quand il s'en écartoit une seule, elle étoit fort mal accompagnée je vous suplie vouloir croire ce que vous dira le dit S.r de Randan de ma part lequel s'est fi. Daillamment et sagement conduit durant ce siege pour le service du Roy quil merite en estre grandement Loué ne voulant pour la fin oublier a vous as surer que vos enfans se portent bien De metz ce 9e janvier 1553

Lettre

Du connetable de Montmorency
au duc de Guise

1553
7. Janv
Paris

Monsieur, la bonne nouvelle que nous a apporté ~
M.re Thomas de vostre part, nous a donné le comble
et consommation de laise ou nous estions de scavoir
le camp de l'Emp.r ébranlé, et ne vous saurois dire
combien le Roy et toute la compagnie loüe et estime
le bon et vaillant devoir que vous y avez fait jay ~
presentement fait pourvoir au payement de trois mois
des gens de guerre que vous avez dedans Metz que
le Tresorier de l'Extraordinaire fera tenir par dela ~
aussy tost que vous aurés cette lettre afin qu'il
vous plaise en faire faire les montres le plûtot que
vous pourrés, afin que avant qu'aucuns des autres
se puissent mesler avec eux, et pour vous y servir
jescris au S.r de Boman de vous aller trouver le ~
plûtot quil pourra pour faire ce quil vous plaira
luy commander, le demeurant vous l'entenderes
du d. M.re Thomas que je vous prie croire de
ce quil vous dira de ma part, tout ainsy que
vous feries moy mesme, priant Dieu, Monsieur
apres mes humbles recommandation a vos bonnes
graces, vous donner bonne vie et longue le 7.e jour

De janvier 1553 Vostre bon serviteur.

Montmorency

Lettre

du Mareschal de St André, au Duc de Guise, [illegible] avec l'advis qu'il avoit receu le 16. touchant l'Armée de l'Empereur.

1553
19. janv
Verdun

Monseigneur hier arrivant en cette ville, je trouvay un chevaucheur que le Roy m'a envoyé exprez par lequel il me commande de m'en aller incontinent devers luy, ainsy que vous verrez par la lettre que sa Majesté m'escrit laquelle je vous envoye, et vous prie m'excuser Monsieur, mais c'est sur ma foy, qu'il me desplait plus que je ne vous peux dire, de ne vous pouvoir attendre, et vous faire compagnie jusques à la Cour, ainsy que ma delliberation estoit: mais encore que je pense bien que sa dite Majesté ne sçauroit avoir pour cette heure grand

besoin de moy; ſ'est ce que je craindroit faillir ſ'e je n'obeiroit a ton commande-ment, pourquoy je vous prie tres humblement et monsieur m'avoir pour excuse, et croire que dans cette occasion je n'eurs en rien failly a ce que je vous avoir promis, non plus que a vous faire toute ma vie tres humble et fidelle service, vous assurant bien que a votre retour je n'auray failly de faire office du plus affectioné serviteur que vous ayés en le monde, J'adviseray par tout demain de donner ordre aux choses qui sont necessaires en cette ville, et partiray vendredy au matin, Et en attendant le bien de vous revoir, Je vous supplyeray me tenir toujours en vostre bonne grace, en laquelle je presente mes tres humbles recommandations, et supplie le Createur vous donner tres bonne santé et longue vie, De vendem ce 19. Janvier 1663. Vostre tres humble et plus affectionée serviteur

Lt andré. /.

L'Empereur est a Thionville où il n'est pas bien de ser Gouter, et en doit partir le 17. ou le 18. de ce mois de Janvier pour aller a Bruxelles.

Le 15. furent licentiés beaucoup de Capitaines allemands auxquels on promit de payer en passant le Rhin, ce qui leur étoit deu, et à leurs bandes.

Il y a encore des bas allemands au pont de Richemont: mais bien peu et ils doivent retirer le jour que l'empereur partira de Thionville.

Les Espagnols, tant Cavalerie qu'Infantrie, sont logés entre Thionville et Rodemach.

L'Infantrie va en garnison au pays de Liege jusques au Printemps vivant a la coutumée.

La Cavalerie Espagnolle doit accompagner l'Empereur jusques en Flandres, et de là aller en garnison en Ar-

Arthois.

Le Marquis se retire en Allemagne avec ses Capitaines, auxquelles l'Empereur donne quelque entretenement, ayant cassé toutes ses bandes qui estoient fort diminuées.

Le Comte d'Egmont, de qui les bandes sont cassées demeure audit Thionville avec sa compagnie de gens d'armes et quelques enseignes allemands.

Le Comte Jean de Nassau y demeure aussy pour sept ou huit jours, et s'en va de là à Bruxelles.

Depuis ces advis Monseigneur de Guise en a reçeu un autre portant que les bandes des Lansquenets sont desloges et n'y a plus personne entre Metz et Thionville. /.

Lettre
de Monsieur d'Oisel au Duc de Guise
sur les affaires d'Ecosse

1559
11. Janv.
Liebourg

Monseigneur, J'ay par cy devant
escrit au Roy et a vous, fort amplement
l'estat des affaires de deca, et encore derniere=
ment par Labor dicy les Capitaines Sarlabos
et Cursaignet, qui sont vos créatures et ser=
viteurs, Je leur donnay charge vous faire
entendre Monseigneur bien particulierement
et par le menu, la maniere de vivre de tout
ce monde cy, les remedes qu'a mon advis y ser=
ayent necessaires pour l'establissement et seureté
de toutes
de ce, chose a l'avenir, et toutes nos autres neces=
sités, dequoy je ne vous feray redite par la
presente, laquelle vous servira pour vous
dire, qu'ayant mis ces jours passés en consi=
deration que l'avancement du mariage de
Monseigneur et de la Royne d'Ecosse

Madame vostre Niepce, ne l'auroit
nuire aux affaires du Roy et bien du service
de sa Majesté: mais au contraire de grande
utilité, J'ay prié la Rauderie apres en=
avoir communiqué avec la Royne Madame
vostre Soeur, qui s'en est contentée d'en
escrire presentement au Roy, ainsy qu'il
vous plaira voir plus a plein par le con=
tenu en la lettre de sa Majesté, qui me
gardera m'en etendre davantage par la pre=
sente, Je vous diray seulement derechief
Monseigneur, qu'il ne se jouë de par deca
de peu de chose, maintenant pour le bien
ou dommage des affaires du Roy, ayant la
voisins que nous avons, ce que j'ay veu vous
estre connu mieux qu'a personne par la lettre
que avés dernierement escrite a la Royne mesdite
Dame qui m'a fait l'honneur de me la com=
muniquer, dont j'ay été plus aise pour les
bons et sages avis y contenus, que de chose qui
me soit arrivée de longtems, tout autant du

bien des affaires de leurs Majestés, surquoy
je vous diray que lad.e Dame a tant d'envie
de soulager le Roy, et ne le incommoder par
sa despense, qu'elle se passera de plusieurs choses,
elle n'est pas encore bien obéie, combien que
ce soit beaucoup mieux, et avec plus de res-
pect sans comparaison, que jamais n'a esté
observé par deça depuis la mort du feu
Roy d'Escosse son Mary, que Dieu absolve.

Et quant à la considération qui se doit
prendre sur la bonne volonté de ses voy-
sins tant vieux que nouveaux, pour com-
prendre bien ce que cela vaut, et combien les
nouveaux venus vn(s) voudront gratifier les
Anglois, leur proposant la conquête d'Escosse
Je vaudroit bien que ladite Dame fust ar-
rivée riche et opulente, qu'au lieu de demander
au Roy, elle eut moyen de l'assister en ses af-
faires: mais je n'en voys encore le temps, et
faut premierement faire valoir ce Royaume
en mines, pescheries, et autres commodités, en

quoy on ne peut rien avancer sans l'obeis-
sance des sujets envers leur Souverain qui
ne sera chose beaucoup difficile ayant la
verge en main, s'entends le craindre
des mauvais et aimer et honnorer des bons:
car ce peuple ne demande et ne desire que re-
pos et justice: mais il y a en toutes nos fron-
tieres des chefs de race et maison que je ne
sçaurois mieux appeller que Bandouliers,
qui ne vivent que de proye, tant des Anglois
et des Ecossois mesmes, de sorte qu'ils ne valent
rien, soit en guerre ou en Paix, et n'en peut
on tirer service, d'ay en a aussy d'autres
dans le pays qui n'y vaudroient jamais voir
de police, d'ils y a aussy des Prestres, qui prechent,
tonnent et grondent, les quelles sont entiers mau-
vais estat, à quoy il faut remedier, et delib-
bere y aller avec le congé du Roy pour visiter
ces gens de bien là, avec quelques Seigneurs
de ce pays, et une Troupe de nos arquebuziers
et autres de nos soldats armés legerement de
dagues d'Ecosse esperant y faire quelque
service

seruice au Roy et aux dits Damer les Royner
auant venenir; car ces pays abondent en tous
biens, et sans ces moyens la Royne et le Roy=
aume demeureront pauures, dont il aduiendra
grand inconuenient.

Quant aux fortifications dont vous —
parlés en vostre dicte lettre, ie vous diray Mon=
seigneur, que nous n'auons encore aucune
forteresse sur nos frontieres, où nous puis=
sions faire auertir une heure nostre ennemy
s'il y venoit, de façon qu'il peut aller de tout
cotés de plein pied s'il a des viures, ie n'ay
bien souuent escrit et dit de bouche touttes ces
choses depuis que j'ay eu l'honneur de com=
mander en ce pays; mais il n'a esté encor donné
a cause des affaires que i'ont suruenues au
Roy ce qui est à faire, c'est de se prendre viue=
ment à la besongne, et de ne s'espargner à
l'aduenir à l'auancer: mais on n'y peut
mettre la main sans auoir gens, et quant
et quant un Ingenieur, que ie vous ay mal aisé=

à recouvrer, Madite Dame fera neanmoins ce qu'elle pourra selon vor advis, ayant dé= jà fait grande provision de boir de toutes sortes, et pourveu à la Chaux et autres choses qui ne se trouvent en ce pays, ou elle trouvera des vivres, elle vous supplie au reste, Monseigneur ne vous lasser de luy donner de vos bons advis: car seulement pour la toucher plus vivement d'un seul mot de lettre, que ses serviteurs de cent mil, ce qu'elle prend de si bonne part, qu'il sert beaucoup à son affaire, elle m'a commandé de vous faire ses affectueuses recommandations à vos bonnes graces, ayant remis de vous escrire de sa main par la premiere depesche qu'elle fera, Je prie Dieu, Monseigneur vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie, De L'Isle ce 11e. Janvier 1554./.

Lettre

1555
2. Decemb
Fontevrault

de Madame L'abesse de Fontevault, à Madame La Duchesse douairiere de Guise

Ma bonne soeur ayant receu aujourd'huy de la part de Madame de Bieure nostre soeur, une lettre de vous, J'en ay été autant aise comme est grand le desir que j'ay d'entendre toujours de vos bonnes nouvelles et de vostre santé. Et comme vous me dites, ma soeur ma mie que si nous avions la paix, nous devions en grand repos, Il nous faut tant importuner nostre bon Dieu, que nous la puissions avoir, croyez que j'ay en ce grande affection tout ce qui vous touche que je n'oublie rien a demander pour eux, et que depuis que j'ay veu le voyage de Monsieur le Cardinal vostre fils a Rome Je l'ay fait accompagner de prieres de ceans, et

feray davantage afin qu'il peuvre faire
quelque chose de bon contre les meschans he=
retiques dont ce pays est tellement gasté
que les bons Chrestiens en souffrent beau=
coup, & dont il faut que Monsieur de Guise
parle au Roy afin qu'il parle aux officiers
de l'aumosne de faire mieux leur devoir:
si y pourtant toutes choses telles qu'en les
souffrant il est impossible que Dieu ne
nous envoye des punitions: Mais vous
aurés des enfans fé amateurs de sa sainte
loy, que si ils veullent monstrer leur
puissance en faisant faire bonne justice
ils en seront bien tost connus devant Dieu,
Lequel je supplie, ma soeur ma mie
vous donner bonne vie et longue.
a Fontevrault ce 2e. decembre 1555.
Vostre entierement bonne soeur et
vraye amie. L. de Bourbon. /.

Lettre

du Duc de Guise, au Cardinal de Lorraine ~~avec [illegible]~~.

Monsieur mon frere, par la depes=
che que je vous ay dernierement faite, vous
aurés entendu comme toutes choses sont
passées entre Monsieur l'admiral et les
deputés de l'empereur, et a la fin comme ils
s'estoient separés les uns des autres, sans
rien conclure, ayant seulement les dits
principaux promis, que s'il leur venoit plus
ample pouvoir de leurs maistres, ils ne=
faudroient d'en écrire aud. Seigneur ad=
miral, ce qu'ils ont fait tout ainsi que vous aprés
et suivant cela, ils se sont assemblés ledit
dernier et au commencement de leur ne=
gociation, les Imperiaux feirent les
difficiles à faire la paix, et vouloyent
que les Anglois en fussent mediateurs:
mais voyant que les nostres ne vouloyent
point consentir à cela de sauver qu'ils

avoyent ordre de conclure une trêve s'ils la vouloient, demeurant à chacun ce qu'il avoit, autrement de se retirer. Les Impériaux se sont départis, tant des d. anglois, que de parler de faire une paix, s'accordant de faire une trêve communicative et marchande partout a que le Roy tient pourveu que led. Seigneur leur quittât Mariembourg, et baillast au Prince de Piedmont le territoire et retenue d'Yvoye et non la place, laquelle le Roy retiendroit a soy, Due de leur part ils rendroyent pour led. Mariembourg le fort du Mênil a quoy les nostres n'ayans voulu entendre en aucune façon disans n'avoir aucune charge de parler de rendre, ils se sont séparés, ayans sur leur partement esté requis des Impériaux, s'ils n'entendoient pour eux car qu'ils eussent charge de rendre Mariembourg, et ledit revenu d'Yvoye, que la trêve fut conclue, a quoy les nostres ont respondu qu'oüy et s'en sont ainsy allés, Le Roy a escrit la dessus a Mon-

sieur

l'admiral qu'il desiroit qu'il conclut la
treuve sur les deux conditions de Marien=
bourg et d'Evreé s'il estoit possible. mais
en cas que les Imperiaux s'opiniatrassent
à cela, il estoit content pour un si grand
bien et mettre la chrestienté en repos, d'
accorder le susdit Echange, comprenant
avec le fort du Mesnil, le Balliage de
Verdin, et qu'après qu'il auroit veu au
vray la valeur du revenu d'Evreé, il
donneroit autant de pension au Prince
de Piedmont et en feroit respondre à Rome
ou à Venise.

Pour voyer en quel estat sont les
choses, que nous tenons pour conclues en l'as=
semblée qui se doit demain tenir entre eux,
et asseurer nous, que si les Imperiaux
ont desiré une paix ou une treuve, nous ne
nous sommes par moins payés qu'eux a y en=
tendre, Je vous supplie Monsieur mon
frere, ne donner à connoistre que je vous
aye rien escrit de tout cecy, ains en ayant
bien voulu advertir par ce porteur, atten=
du la depesche que le Roy, vous en doit faire

pour les premieres nouvelles de la conclusion entre lesdits, deputés.

Monsieur le Cardinal notre frere se recommande a vostre bonne grace et vous supplie bien fort vous avertir incontinent la presente receüe, des chemin que tiendrés de Lyon en çá, d'autant qu'il desire aller une journée au devant de vous pour beaucoup de raisons qu'il vous fera entendre, dont il vaudroit bien conferer avec vous tout le faciés je ferois volontiers le semblable: mais je suis asseuré que m'en tiendrés pour excusé, m'asseurant qu'il t'attiffera pour tous deux, et qu'il vous dira comme toutes choses sont passées attendant que j'aye le bien de vous voir, et sur ce je prie Dieu, Monsieur mon frere &c./.

Lettre
du Cardinal de Lorraine,
au Duc de Guise,

1555
dernier novemb.
de Rome

Monsieur mon frere, m'asseurant que vous verrez les bien amples memoires et instructions que j'ay baillé à ce porteur, le despechant vers le Roy suivant l'ordre de vostre lettre en chiffre, je vous envoye la presente dans le pacquet de mon Secretaire et que vous recevrez de luy, par laquelle je ne vous diray autre chose, sinon que nous avons trouvé ce bon Pape en si bonne volonté envers le Roy, que j'espere que nous luy envoyerons dans dix ou douze jours par Monsieur de Lansac, non pas les articles qu'il nous a envoyé par l'abbé de St Jeume, corrigés suivant les apportillez qui sont en marge: mais un original tout nouveau de la ligue que nous

auront faite avec luy, dont sa Majesté aura autant grande occasion de se contenter que de chose qui luy ait jamais été faite pour le bien de ses affaires: car à la verité ce bon homme luy est tant affectionné, et a si grande joye de nostre venuë, et tant de fiance en nous, que quand il nous bailleroit la carte blanche, si ne l'auroit il plus faite pour nous que ce qu'il a fait, et si avons Monsieur le Cardinal Carvaffe qui nous aide de toute sa faveur et pouvoir ne se montrant par moins serviteur du Roy que nous mesmes, on dit par deça que le Roy est sur le point de faire la paix: mais je vous prie de luy dire de ma part que si la fait, ou qu'il envoye ses deputés pour entendre du fait d'icelle que je ne soit de retour par delà, qu'il fera chose dont il se repentira: car j'espere d'estre vers luy le 20. jour de Janvier prochain, et pour ce je le supplie qu'il temporise un peu, en entretenant toujours cette practique sans rien rompre jusques à ce que je soit

arrivé, ayant bien moyen de luy faire en cela quelque grand et noble service, et quant à ce que m'escrivés d'argent, artillerie, poudre, et tout autre equipage, cela est prest, et ne manquera rien de ce costé là de toute que ce le Roy veut il n'eut jamais telle occasion, et qu'il luy souvienne quand l'empereur alla a Algier quand il passa par la france, de ce qu'il debvoit du feu Roy son pere, et comme il trouvoit mauvais voyant l'empereur à demy noyé, il n'eut pas le coeur de faire la paix, ce n'est parce que je ne voie bien aise qu'elle se face: mais s'il m'entend parler avant d'y entendre, je veux bien qu'il la face plus à son advantage, il pourra cependant entretenir la pratique sans rien rompre, et sans y envoyer de deputés: car s'il la faisoit maintenant le pape le trouveroit le plus mauvais du monde, veu qu'on luy a promis de n'en rien faire ne conclure sans luy.

Il me semble vous devoir faire cet advertissement, afin de le faire entendre à

Sa Majesté, et pour ce que vous verrés par la depesche que je luy fais, et ce que nous avons fait depuis nostre arrivée, Je ne vous en ferai plus longue lettre, me recommandant très humblement a vostre bonne grace, et preant Dieu, Monsieur mon Frere, vous donner en bonne santé longue et heureuse vie, De Rome ce dernier jour de Novembre 1555. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre du Duc de Guise, au Cardinal de Lorraine.

1555

Monsieur mon frere, Je ne me puis adviser separer cette depesche d'avec celle que j'escrivis presentement a vostre maistre dans le pacquet du Roy, de crainte que d'autres que vous ne voyent ce que je vous demande cette cy sera pour vous advertir comme deux jours apres l'arrivée par deça de l'abbé Sainte Croix, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire du 26. du passé et vous bien marry, tant de l'indisposition des temps, que de la vostre, et que vous ayés été contrainct faire le voyage par terre, toutesfois pour ce qu'il n'a été possible le faire autrement, j'aime mieux vostre santé, et la seureté de vostre personne, que toutes les diligences qu'eussiés peu faire, et craignois fort que apres avoir entendu la depesche par ledt. abbé de St Croix vous n'allassiez pas plus avant, ce que le Roy n'eut trouvé bon, et

avéz tres bien fait de suivre en cela l'advis de Monsieur le Cardinal de Tournon, et de vous y tenir, ainsy qu'avéz fait et pour vous faire entendre comme les choses s'ont passées de deça a l'arrivée dud. abbé de St Jehanne, sa despesche fut de prime face trouvée si bonne qu'il fut commandé à Marchaumont[1] de mettre la main à la plume pour respondre à ce qui avoit été traité, où il ne se trouvoit rien de mauvais que l'article des Suisses et si cette despesche ne fut venuë nous eussions parfait tout le demeurant, et vous en devoit porter led. abbé de St Jehanne les despesches, mais après avoir veu ce que vous en aviéz mis par escrit, nostre advis a esté suivy comme vous avéz par ce qu'il vous en est envoyé, je crains que le trop tarder ne soit cause que s'estant si fort avancé le Pape et les Suisses, et voyant que l'on ne veuille revenir a parler par écho de l'aage et naturel tout ainsy qu'il est, il ne s'altere et veuille croire le changement venu

[1] Cosme Clausse Secretaire d'estat

de vous, Pautesfoit voyant ce que le Roy
luy en escrit de sa main, s'il connoistra
le contraire, sa dite Majesté vous fait
une si ample despesche sur le fait de cette
Ligue, que je ne vous en diray autre chose,
sinon qu'il faudroit commencer à mettre
la main sur le depost des cinq cent mil es-
cus pour payer les forces qui sont sur les
terres du Pape, et au Piemont, tant que
le Traité sera passé, et pour ce ne retenoit
la dite somme que pour servir aux levés
des hommes contenus aud. Traité, et pour
faire le payement de l'armée l'espace
de deux moys ou environ avant que les
forces de France soyent joinctes avec celles
du Pape, et en ce faisant on ne donneroyt
temps de penser à de nouveaux partis ni
sujets à l'armée, de tumber au bout de
trois moys en mesme necessité que celle de
l'autre, de St Bal, et prou d'autres, et
ne sçauroit on faire moins de despost que
de deux cent mil escus pour les raisons

que nous avions armer dernierement ensemble
de laquelle somme faut faire estat, que le
tiers sera despensé avant qu'on commence
à offencer nostre ennemy à bon escient,

Quant a l'artillerie, Je ne sçay si
Sa Saintété entend a la fournir selon l'equi-
page que le mene despuis cer guerres aux ar-
mées, vous sçavés que pour prendre une
place de reputation, il ne faut parler
moins de vingt quatre canons pour faire
deux batteries, et de six ou huit grander
Coulevrines pour tirer aux deffences,
et de huit ou dix mil ~~boulets~~ boulets, et deux
cent milliers de poudre en lieu pro-
pre pour y avoir recours au besoin.
Je m'imagine que vous devés sçavoir s'
il peut satisfaire à tout cela, et s'il y
a des chevaux pour le mener. Voila
ce qu'il m'a semblé vous devoir mander,
qui m'est advis estre un peu de mon metier.
vous entendrés comme l'empereur s'est
deffait de tous ses biens, et de chef de l'ordre
de

de la Foiron entre les mains du Roy d'angle=
terre son fils, remettant ce qui concerne l'
Empire, au Roy des Romains, s'étant resolu par=
ler avec les Roymes ses deux soeurs en espagne,
dont toute cette compagnie est fort aise,
se promettant que nous aurons bientost
une paix qui nous sera avantageuse, pourveu
que nous n'ayons plus à faire qu'a ce jeune
Roy, continuë toujours ses coups avec l'ab=
bé de St Salut, qui asseure que son Maistre
y a plus d'esperance que jamais, quand le
vieillard 2 sera party, qui doit s'embarquer 2 charles V
le mois qui vient: mais je ne croi pas que
son armée de mer soit sitost preste, ni qu'il
ait le temps si à commandement.

J'ay gardé à vous dire pour la bon=
ne bouche, que vous verrés parce qui a été
fait pour la delliurance des prisonniers:
mais le meilleur est, que Monsieur le Con=
nestable a fait trouver bon au Roy, que
Monsieur l'admiral étant de retour en
Picardie, il s'abouchast en quelque

3. de Calais

lieu qui seroit arrivé avec Mr de Begnicourt[3] si ceux de delà le vouloient, pour arriver de prendre quelque conclusion pour la rançon des prisonniers, disant en outre que l'on pourroit peut estre remettre quelque chose de la paix, en avant, Madame de Valentenois ne se feroit en luy pour le fait de son fils[4], et m'a dit qu'elle supplieroit le Roy d'y envoyer Estrier, je luy ay dit qu'elle fait bien, et pour revenir au fait de ladite paix, j'ay esperance qu'elle ne se prestera si fort que n'ayez la loisir d'achever vostre commission, pour estre der de peuté pour l'afaire, Cependant je voy bien que l'on la presse plus que je ne pense, je ne faudray aussy tost vous en advertyr, pour tousjours bien ensemble Monsieur le Connestable et moy, et me montre tousjours quelques signes d'amitié comme il faisoit devant vostre partement, depuis lequel je n'ay veu rien de changé, et viendrons à l'accoutumée.

4 Le mareschal de la Marck qui avoit epousé sa fille.

Je vous prie ne faire aucune de-
monstration au sieur d'avanson de la
faveur qu'il a faite de r'entrer tant hastée a
ce traicté, d'autant que le Roy ne le trou-
veroit bon, le voulant tousiours en cela, en-
core qu'il connoisse tres bien qu'il y ait eu
de l'inconsideration et est Madame la
Duchesse de valentenois de semblable
opinion. /,

Lettre

Du Cardinal de Ferrare au Duc de Guise, [illegible]

1555
27. Oct
1555
De Ferrare

Monsieur m'ayant fait le Roy tant d'honneur, et cette faveur, que de m'envoyer ce pleion expressement pour me faire entendre le desplaisir qu'il a receu de mon partement de Rome, et la bonne opinion qu'il a de moy, non obstant tout ce qui m'est survenu, Je laisse a penser la consolation et contentement que j'en ay eu, dont je me tens luy avoir telle obligation, que je ne pense jamais avoir le moyen d'y satisfaire, vous voulant bien avec cela, remercier autant affectueusement que je puis de la demonstration qu'il vous en a plu faire, vous asseurant au demeurant entendu par l'abbé de Saint Jerme, la disposition en laquelle se retrouve

Sa Saincteté à l'endroit de sa Majesté, sur=
quoy je ne vous diray rien davantage si=
non que je tiendroit bien marry que cela fut
cause d'interrompre le voyage de Monsieur
le Cardinal de Lorraine à Rome pour le
regard du service du Roy, et de l'occasion
que le dit Seigneur Cardinal auroit de luy
en faire, dont je tiendroit à cette cause attendant
en grande devotion ce qui en sera, cependant
je ne veux oublier de vous prier d'avoir
le Sieur Cornelio Bentivoglio pour rec=
commandé, tant pour la servitude qu'il
vous a toujours porté, que pour l'honneur
de moy, en ce que Monsieur de Sauzieze
remontre la difficulté qu'il y a de pouvoir
retirer le service qu'il appartient des
compagnies d'Italiens qui sont par deça
si elles ne sont commandées d'un chef fai=
vy, aimé et affectionné au service de sa
Majesté comme est le dit Sieur Cornelio
à ce que de vostre costé vous teniez la main
que sa longue et fidelle servitude ensemble
ses merites soyent reconnus de cet honneur

de la charge des dites Compagnies, puis que
l'occasion s'en presente dont je me veux
aussy moins d'obligation que si l'affaire
me touchoit, Duquel bien voudroit ou je me re-
commanderay à vostre bonne grace, apres
avoir prié le Createur qu'il vous donne
Monsieur en bonne & parfaite santé long-
ue et heureuse vie, De Ferrare ce 27e
octobre 1555. Vostre humble et affec-
tio Hipp. Cardinal D'Est Ferrare. /.

Lettre

du Cardinal de Lorraine
au Duc de Guise

1555
26. oct
Toulon

Monsieur mon frere, Ce porteur
nous vint trouver hier au soir qui nous ap=
porta lettres de Monsieur d'Avanson, ensemble
les Copie de ce qu'il a fait avec le Pape, qui
est une ligue le plus au desavantage de nostre
Maistre que l'on peut l'eu faire, et enquoy
il est aisé a voir qu'on la luy a baillé es=
crite, toute ainsy qu'elle est, pour la luy faire
approuver et y consentir, et qu'il n'y a eu
faute de bonne volonté du costé de nostre St
pere: mais bien de bon jugement de la part
dud. Sieur Davanson, qui ne s'est apper=
ceu de l'interest que le Roy y auroit come
vous pourrez aisément connoistre par ce
que l'abbé de Sainte Croix luy en a porté,
Et quant à moy voyant cela ainsy y depesché
que c'estoit la plus grande occasion pour

la quelle j'alloit par delà, j'estoit qu'ary en pro=
por de m'en retourner, avec ce qu'ayant fait
tout ce qui m'a été possible pour passer
outre, et m'estant hier engolphé pour
passer en corregue, nour trouvar mer la mer
si forte, et la tempeste si grande, qu'elle
nour rembarra en toute que nour fumes
contraintes de plus de soixante mil que nous
estions déja en haute mer, de retourner en ce
port, et me trouvay si mal, que je pensé
bien mourir, toutes fois je me porte mainte=
nant fort bien Dieu mercy, Monsieur
le Cardinal de Pournon m'a tant persua=
dé que ce seray la ruine des affaires du
Roy, et qu'elle demeureroient toutes dé=
courues et en desordre si je ne continuois
mon voyage, qu'a la fin je me suis déli=
beré de le croire et d'aller à Rome: mais
non par mer: car je ne le pouvois endurer
et n'y feray jamais voyage, si ce n'est
en extrême necessité: mais je m'en iray
par terre avec ceux de mer gens que

me seront plus necessaires et iray en
suitte pour delà tirer à Ferrare, esper=
ant arriver à Rome le 20. du moys qui
vient, et s'il plaist du Roy que je m'en
retourne, il luy plaira me faire en=
tendre de ses nouvelles sur le chemin:
car autrement je n'entreprendroit de me
desister de mon voyage, et me semble
qu'estant à Rome il y aura moyen de
habiller la faute qui a été faite,
s'il plaist à nostre Maistre, lequel
je veux prie faire qu'il me mande sa
volonté, et vueil de vos nouvelles le plus
tôt qu'il vous sera possible, et sur
ce je prieray Dieu &c. De Toulon
ce 26. octobre 1555. Vostre
très humble et obeissant frere,
C. Cardinal de Lorraine./.

Lettre

du [redacted] grand Prieur de France
au Duc de Guise, [redacted]

1555
23. oct
de malthe

Monsieur, Pour vous faire en=
tendre le discours de mon voyage jusques a
Portoverchio en l'Isle de [redacted], d'où je ^ corse
vous ay escrit bien amplement de tout ce qui
m'estoit succedé depuis mon partement de
Marseille, La presente sera pour seulement
vous advertir qu'au partir dud. Lieu de
Portoverchio, ayant vent assés a propos,
je print mon chemin La volte de la faviane
esperant avec la faveur de ce bonne temps
traverser le golfe qui estoit le plus a train=
dre, au milieu duquel se leva un vens
fort impetueux qui me contraignit de re=
tourner, mais ayant la tardaigne pour
vent, afin de ne perdre tout le chemin
que j'avois fait en deux jours, Il fut
advisé gaigner la gouillande, pour estre

commode en l'Isle de Sardaigne, ou je
trouvé beaucoup de courtoisie en ceux
qui habitent ce lieu, lesquels me donnérent
tout les réfraichissements qui l'y pou-
vaient recouvrer, de sorte qu'étant
forcé d'y sejourner l'espace de huit
jours a cause des vents contraires, je fus
accommodé pour argent de ce qui etoit
ne cessaires à mes galleres, et s'étant finale-
ment le temps mis au beau, je traversay
en deux jours et deux nuits jusques au
lieu de La Sardillance, dont pour la sus-
picion des corsaires qui ordinairement y
repairent, je partis le Lendemain encore
que le temps ne fut par fort commode, pour
naviger tellement que ne pouvant tenir
le volt de Malthe que j'avois entreprit,
la furie du vent, et l'impetuosité de la
mer me contraignirent non seulement de
m'acorter de la Sicile: mais aussy de surgir
au premier redot que je trouvay le long de
la cotte, pres d'une petite ville nommée

chaage, où je fis descendre a terre un
Chevalier Italien qui l'estoit embarqué
à Antiber sur mer gallere avec un Sol=
dat Niçart, leur donnant chaage, comme
j'avois fait en Sardaigne, d'aller sur terre
de la ville, que je me retirois à Malthe
avec ledt. gallere pour le service de la Reli=
gion, à ce qu'ils n'eurent doute qu'on leur
voulut faire déplaisir, ce nonobstant, le
Capitaine qui étoit là avec une compag=
nie de gens de pied, retint ledit Chevalier
Italien, lequel escrivit que led. Capitaine
avoit advis d'envoyer a Messine pour
rendre raison au vicerroy de Sicile de
voyage dord. gallere, et de mon dessein,
quoy voyant, après avoir donné partie
du temps à la nuit encore que le temps ne
fust bien maniable pour naviger, je me
levay de là, et costoyant la Sicile, fus par=
eillement contraint de donner fond pres
la Licata où j'envoyay ma fregatte en
terre pour leur signifier que j'étois

venue là comme aussy, Poulter fait le Gou=
verneur de Lieu où il y avoit une com=
pagnie de chevaux legers fit dire a quel=
quer uner dormient, qu'il ne nous pouvoit
par recevoir pour ce que le bruit étoit
partoute la Sicile que j'estois party de
France avec quatorze Galleres, pour
faire quelque entreprise, de sorte que j'ay
sceu que la nuit ensuivant il avoit en=
voyé à un autre lieu querrir quarante
ou cinquante chevaux: mais comme j'
avoit beaucoup plus de desir d'arriver
a Malthe que de volonté et de puissance
de leur mal faire au commencement de
la seconde garde, je commanday de faire
voile, tant que le Landemain qui fut
environ midy du 21. du present j'ar=
rivay gracer à Dieu a Paulouté en un
porte de cette Isle, bien prez d'icy, d'où
j'envoyay Chartaigneuer avec ma fre=
gatte vers Monsieur nostre grand=
Maistre et les seigneurs de nostre Con=

Conseil pour len en advertir, a fin de
l'avoir ce qu'il leur plairoit que je feisse
& environ l'heure de vespres, avec le
contentement et congratulation d'eux
tous, & j'entray en ce past où on me fit
toute l'honneste recueil et honneur
qu'on pouvoit faire à autre de ma quali=
té, me saluant avec affabilité, et toute
demonstration d'allegresse et contente=
ment, mesme les principaux de toutes les
langues et Nations, apres m'avoir receu
au debarquer, me menerent au Chât=
eau vers Mondit Sieur le grand Maist=
re, qui ne laissa rien en arriere de tout
la bonne cheve et accueil dont il se peut
adviser, me traitant et faisant pre=
parer un Logis au Chateau, où ayans
passé le reste de ce jour et le Lendemain
qui estoit hier, en cette resjouissance et
bonne Compagnie, & l'a aujourd'huy
fait convocquer le Conseil pour de=
terminer quel lieu je tiendroit en iceluy

et finalement ont advisé d'en escrire en mon endroit comme ilz avoient autresfois fait a Monsieur le Prieur de Castille qui est de la Maison de Tolede, m'assignant lieu pour ma cession, a sorte l'ouverture de Mond. Sieur le grand Maistre: mais que pour oppiner, je tiendroit le rang de Prieur de France, et de ce conviennent unanime de traicter les nations dont j'ay grand satisfaction pour l'honneur extraordinairement qu'ilz ont fait en cela à nostre maison et à moy, avec grande discretion, que me fait vouer supplier très humblement Monsieur non seulement de les remercier par lettres: mais aussy de vouer employer en tout ce qui concernera le bien et utilité de la Religion, et specialement pour obtenir du Roy, permission de tirer hors du pays de son obeissance, les bleds victuailles et provisions que les gens de ladite

Religion pourront recouvrer, vous pou=
vant asseurer Monsieur que pour le
present elle se trouve en telle necessité
de toutes choses, a cause de la sterilité ad=
venüe cette année en Sicile, que sans le
secours que nous esperons de France, dont
je vous ay déja escrit de Corse, à ce qu'il
vous pleut le remonstrer au Roy, nous
sommes en danger de partie par trop, pour
a quoy obvier, je retiens pour l'entre=
tien de ma maison et de mes deux Galleres,
un petit Gallionet chargé de quatre cens
salmes de bled que Monsieur le Baron
de la Garde avoit pris avec ses Galleres
du Roy, dont je leur envoy ay ma promesse
et obligation pour l'en faire payer
des deniers de mon Prieuré, sans quoy je
ne voy oir moyen de fournir a la despense
de mes Galleres l'une desquelles, pour
ne mettre en ce lieu plus grande famine
qu'il y a, j'esperre envoyer au Levant

pour la conduite de Charteignier cher-
cher fortune [illegible] je regarderay avec
le temps de les employer, en sorte qu'elles
puissent gaigner, sinon le tout, aux
moins une partie de ce qu'elles me content,
Au surplus, Monsieur mon frere,
pour ce que je sçay que vous aurez
toujours plaisir de son bien et avancement
de Monsieur de Chanterraine qui s'est
toujours montré fort affectionné serviteur
de nostre maison, je ne veux oublier
de vous dire comme avant son arrivée
en ce lieu, et en son absance, pour les
bonnes parties et vertueuses qualités qui
sont en luy, Monsieur nostre grand Maî-
tre la erleu est créé Bailly du Lango,
qui est une dignité en cette Religion de
peu de profit: mais bien fort honorable
pour estre conjointe avec la grande croix
et degré à plus grand bien, dont j'ay esté
merveilleusement content, et satisfait
de voir les merites d'un si bon personnage
aucunement reconnus en cette endroit[illegible]

de

de tant plus autly qu'il aura plus de moyens de m'ayder en mes affaires, étant incorporé au Conseil de la Religion.

Je me recommande tréz humblement a vos bonnes graces et prie Dieu vous donner Monsieur en parfaite santé, ce que plus desire, De Malthe ce 23e jour d'octobre 1555. vostre tréz humble et tréz obeissant frere.

F. François de Lorraine.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

du Duc D'aumalle au Cardinal de Lorraine

1555
7. octob
montalue

Monsieur J'ay voulu faillir
vous escrire la presente pour vous tenir
adverty de mes nouvelles, et vous dire aussy
comme Dieu m'a fait cette grace qu'après
avoir fait tirer mil au douze cent coups de
canons à cette place de Montalcie, elle s'est
ce jourd'huy rendue entre mes mains, vous
pouvant asseurer Monsieur, qu'elle est
très forte, et de grande importance, et que
s'il y eut eu des gens de bien dedans, nous
n'étions pour la prendre de longtemps, cette
place est grandement favorable a Carsal,
et rend beaucoup de liberté à tout le verte
du Montferrat, j'est pense bien que le Roy con-
noistra, et vous asseure, que je luy ay fait

service et que je ne me suis attaché à lieu
que je n'aye eu l'honneur de l'emporter,
J'ay escrit incontinent à Monsieur le
Mareschal de Brissac pour entendre de luy
ce qu'il veut que je face de cette armée,
afin que suivant sa resolution, je me puisse
gouverner, et croit Monsieur, que veu le
temps et la saison aie nous commencer, et aussy
la faute d'argent que ont tous les Soldats, que
l'on ne s'en pourra plus servir, que me fait
esperer que l'ayant remise entre ses mains,
de me retirer après toutes fois ayant eu
mon congé du Roy comme je vous ay écrit
cy devant qu'est tout le discours que je vous
feray à cette heure, priant Dieu Monsieur
vous donner en santé, long et heureuse
vie, De Montcalieri ce vje octobre
1555. vostre très humble et obeissant
frere, Claude de Lorraine. /.

Lettre
du Cardinal de Ferrare
a Monsieur Leipion
Bronorel, [illegible]

1555
14. octob
de Ferrare

Monsieur Leipion, J'ay grand avoir
longuement attendu l'occasion pour vous
envoyer la presente, Le jeune Rocquevoc
s'est presenté et offert allant a la Cour
par lequel vous entendrez la cause de son
voyage, et si par mes precedentes, je vous
ay dit que les affaires de nostre Sainct
Pere avec l'Empereur etoient rompues,
Je vous puis asseurer par la presente
qu'elles le sont tout a fait, et est bien besoin
que le Roy fortifie cette volonté et delibera-
tion, pource, qu'autrement en peut ad-
venir un grand inconvenient et encore
que vous eussiez derivé le retour d'Anibal

1 neveu du fameux cardinal de la caza.

Buccelay[1] par delà pour avancer davantage
Sa Saintetté de la volonté du Roy, l'auter fois
Ser affections sont tellement augmenteés,
qu'il n'est possible les voir plus ouvertes, et
si sa Majesté le sçavoit, il se mouveroit
davantage a l'entretenir, ne doutant point
qu'elle ne soit pour grandement servir au
bien et reputation de ses affaires en Italie,
et au contraire d'un infiny dommage et
de faveur a l'empereur et au Duc de
Florence.

2 camille colomne

Depuis la deliverance des seigneurs
Camerlingue et Camille[2] il semblait que
les affaires de deçà se deuvent seullement
entretenir: mais ayant Sa Saintetté entendu
par les lettres de son Nonce vers l'Empereur
que sa Majesté Cez.ée avait prins en très
mauvaise part l'execution fait par deçà
contre les seigneurs et les etats Colonez,
et qu'elle temoignoit en estre très mal contente
et altérée, Sa Saintetté a veu ne s'y devoir

plus fier.

Devant à mes affaires, vous sçauvoir que continuant le Cardinal Du Bellay en sa mauvaise volonté envers moy, et faisant quelque remontrance en ce dernier Consistoire sur la delivrance des sieurs Camerlingue et Camille, a voulu de son propre mouvement et contre l'opinion de plusieurs de mes amis qui s'efforcerent de l'en dissuader, parler encore de moy, et prier sa Saincteté de me pardonner, voulant par là montrer que je n'avois tant failly comme sa Saincteté pensoit j'avois aumoins fait quelque faute, dont je demandoit grace, ce que toutesfois j'espere avoir par justice, et fut en somme la cause, de ce que sa Saincteté dit de moy: Mais par Maistre Rozette, lequel Monsieur mon frere a voulu envoyer vers sa Saincteté pour cette occasion, j'ay fait entendre bien amplement a sa dite Saincteté et à tous ces Seigneurs, que je ne demande aucune grace que de me justifier, ne doutant point que je ne face voir et

toucher au doigt que non seulement je n'ay
jamais fait aucune pratique pour le Pape ce
depuis l'election de ladite Saintete, mais
depuis auparavant ni depuis, je n'ay
cherché aucune voye illicite corrompue
aucune, ni fait amy à cette intention, de
dire que j'aye derivé au procuré sa mort,
Je le laisse à juger à ceux qui me connoissent,
Sy etant de la maison dont je suis, et de la
maniere dont j'ay accoutumé de vivre,
j'irray entreprendre contre la Saintete, qui
ne ma jamais fait aucun tort ni deplaisir:
mais d'autant plus que mes ennemys ont cher-
ché de me rendre coupable, tant plus ils ont
descouvert leur mechanceté, et donné sujet
à mes amis d'accroistre l'opinion qu'ils a-
voyent de mon innocence, et l'amour qu'ils
me portoient, de sorte que j'espere que je per-
dray moins de tout cela que je ne gagneray,
ayant descouvert un plus grand nombre d'
amis que je n'estimois, ce que je veux

que

que vous faillés entièrement entendre à
Monsieur le Connestable, le priant en mon
nom s'asseurer que tant que cet homme sera
par deça il travaillera toujours de cette façon
et moy, et tous autres bons ministres de sa
Majesté, et connoissant que le Reverendissime
Caraffe se comportoit envers moy, avec la
meilleure affection et office que l'on sçau-
roit desirer, et davantage que sa saincteté s'
adoucissoit envers moy, et s'appaisoit, et craig-
nant pour cet effect que les affaires ne reuss-
issent favorablement pour moy, comme il
ne vouloit, a en cette dernière occasion cher-
ché de divertir sadicte saincteté, et d'imprie-
mer aux amis dudit Cardinal Caraffe cette
mesme mauvaise opinion qu'il luy semblait
avoir imprimée de moy à ladicte saincteté;
mais tant ainsy qu'il n'a rien fait envers
lesd. seigneurs Reverendissimes comme je vous
ay cy dessus dit, ainsy j'espere que ladicte
Saincteté s'esclaircira de la vérité, et me
tiendra pour homme de bien, et luy pour
malin tel qu'il est. Et sur ce je prieray

Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, De
Pervaze ce 14e. octobre./.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre
du
cardinal de lorraine
au duc de guise

1555
2. juin
d'arodes

Monsieur mon frere vous entendrés de ce porteur l'occasion de son voyage, et verrés par la depeche que nous faisons par lui au Roi, en quel terme est notre negociation, qui me gardera vous en faire redite, je vous dirai seulemant que je parlay hier a M.r d'arras touchant la priére que je lui avois faite d'obtenir permission de l'empereur pour envoyer visiter Monsieur de Bouillon[1] en quoi il m'avoit promis de s'employer: maintenant il dit qu'il en attend reponse, et pour ce qu'il voit bien qu'il y a peu d'esperance que la paix se face, et que nous desirons traiter pour les prisonniers, il nous dit qu'encore que la paix ne se fasse point, ils seront bien

1 Robert de la Mark mareschal de france prisonnier de guerre

contens d'entendre au fait des prisoniers,
et les mettre tous en rançon, et deja les
parens de Monsieur de crequy ont fait
tant, que la rançon en quoi il fut mis
avant la mort de son pere, qui est de quatre
mil ecus, ne sera de rien augmenté, y en
a aussi plusieurs en cette compagnie qui sont
en bonne volonté de ravoir leurs parens
qui sont prisoniers et meme Monsieur le
conetable et bien delibré d'y faire mettre
son fils[2] si le Roi lui permet, et le retirer:
mais quand a Monsieur de Bouillon, le sieur
d'arras ma dit que l'empereur permettra
qu'il y soit mis, com les autres pourvue
qu'il rende Bouillon: et pour ce que nous
leur avons proposé cette place au nombre
de celles que le Roi a prises des quelles
nous ne leur en voulons rendre une seule,
come nous leur avons dit, je vous prie
faire entendre a Madame de valentinois,
et a Madame de Bouillon, ce que nous

2. françois de montmorency pris a Thérouenne

aurons a faire si en mettant Mondit Sieur
de Bouillon en rançon, lón demande
pour partie d'icelle Bouillon, enquoi je
sai bien qu'elles suivront la volonté du
Roi: mais il faut entendre la resolution
qu'elles en auront prise, afin que nous
sachions si mondit sieur de Bouillon sera
exclud du nombre de ceux qui serons mis
en rançon, et que pour cela nous ne
l'aissions a passer outre pour celles de tous
les autres. Il me tarde bien que j'aye
reponse si j'aurai permission de l'envoyer
voir par l'abbé de vallery qui est icy:
mais quelle dilligence que j'aye seu faire,
il ne m'a été possible de le savoir, dont il
me deplait pour le desir que j'ay de luy faire
plaisir en cette necessité, come je ferai toute
ma vie en tout ce qu'il me sera possible, et
me remettant a la depeche et a la suffisance
du porteur, je ferai fin a la presente par
mes très humbles recomandations a votre

bonne grace, priant notre seigneur vous
doner, Monsieur mon frere tres bonne et
longue vie, d'ardres ce 2 juin 1555.
votre tres humble et tres obeissant frere
C. Cardinal de Lorraine.

lettre
du
cardinal de Lorraine
au duc de guise d'ardres

1555
30 mai
d'ardres

Monsieur mon frere, par Monsieur. de lansac present porteur, vous serés si amplemant adverti de l'etat ou nous sonames de notre negociation, que je feroit tort a la suffisance de vous en dire d'avantage, sinon que je vous puis asseurer qu'en la journée de hier nous n'oubliames rien de part et d'autre de ce qu'il nous sembla a propos chacun pour le service de son Maitre qui est le vrai but de notre negociation, de la quelle nous serons du tout resolus en l'assemblée qui se fera samedy come vous entendrés dudit sieur de lansac, et que nous avons a faire aux gens les plus obstinés du monde, qu'est l'endroit ou je me recomanderai treshumble

mant a votre bonnegrace; nous sommes
bien attachés Monsieur d'arras et moi, et
crois que quand notre Maitre en saura
la verité il en aura contentemant,
pour le moins, je puis asseurer que j'ai
fort enduré, dieu en soit loüé: quand a la
fin, je ne l'espere point bonne, et si elle
vient bien, ce sera par un moyen que j'ai
mis en avant, que vous saurés assés a temps,
et ou Monseigneur, le legat[1] a espoiret
travaille, Dieu en ordonera[t] pour le mieux:
car tout git en lui, sur tout gardés vous
d'un echec en champagne, mettés deux
mil homes d'armes allentour de Maubert,
et Maizieres, ne les epargnés point puis que
le danger est audit Maubert, et faites
approcher nos allemands et françois
pres de la et toute notre cavallerie, j'en
parle d'affection: car je suis depeschés ils
vienent la, et tout sera fricassé jusques
a Rheims et laon, a dieu Marchais[2] ils
tienent ici pour certain qu'ils vulent.

1 Le cardinal Polus.

2. terre apartenante au cardinal de Lorraine.

prendre Rocroy en passant, venir dela
a maubert et laisser trois mil homes pour
brider Mariembourg, pour dieu que le
Royne se laiske point endormir, quand
tout est dit, ce n'est par mon metier.
d'ardres le 30. mai 1555 votre tres humble
et obeissant frere C cardinal de lorraine

lettre
du
cardinal de lenoncourt
au duc de guise,

1555
14. mai
de Bade

Monseigneur, depuis que je vous ay escrit de lion, j'ai trouvé plus de chevaux de poste qui guerrissent de la sciatique et du mal de coté, que de ceux qui la donnoient, de sorte que je suis arrivé aujourd'huy en ce lieu de Bade, dont je partirai encore pour aller coucher a Zurich, et espere en moins de deux jours sortir des pays des grisons, cela fait, si les forces de mon aage peuvent accompagner ma volonté, je me rendrai bientost a Rome, quoi que je trouve que je ne suis plus ce lui que j'etois il y a six ans quand je fis le chemin de lyon a Rome, en cinq jours et demi a la creation du pape jules, j'espere que Monseigneur le cardinal de vendosme, encore qu'il soit parti un jour apres moi, n'arrivera que

quatre jours apres que j'y serai arrivé; ceux
qui pretendent à se faire pape, n'auront —
garde de faire telle entreprise: mais la volonté
que j'ai de faire service au Roi, et de servir
de quelque chose en ce que vous m'aves dit,
feront que je ferai étendre les forces de ma
vieillesse, autant que je pourrai, me —
recomandant bien humblemant a votre
× grace bonne et supliant le createur vous doner
Monseigneur, en bonne santé, longue et
heureuse vie de Bade, ce 14 may 1555.
votre bien humble et plus affectioné
serviteur Robert cardinal de Lenoncourt

Lettre
du cardinal de Lorraine
au cardinal de Guise
de beauvais

1555
11. mai
de beauvais

monsieur mon frere, j'ay receu deux de vos lettres du 20 et dernier du mois passé, et par icelle entendu vobre arrivé a Rome, et ce que depuis y est survenu, surquoy j'ay bien voulu vous faire la presente qui sera comune a monsieur le cardinal de ferrare et a vous laquelle je voudrois bien le trouver esleu Pape quand vous la recevrés et vous prieray monsieur mon frere, puis que les choses sont ainsy succedée et que ne somes encore hors d'esperanee de ce que nous avions desiré pour luy, luy vouloir raffraichir la memoire des propos que je vous tins a vobre partemant luy faisant les mesmes offres que je vous avois prié lui faire, et le supliant de ma part ne vouloir espargner tous mes biens ni chose qui soit en ma puissanee pour parvenir, s'il est possible, a son intention et lui faisant entendre le grand regret

que j'ay de passer ces deux ocasions sans
avoir moyen de luy pouvoir aller faire
Service, vous priant en tout ce que vous
pourrez vous efforcer, de supplér pour moy
et luy faire conoistre l'envie que vous
avez de luy obéir et servir, en quoy
je suis certain que vous ne voudrez rien
oublier, bien vous veut je prier de luy
dire de ma part, qu'au cas que son
affaire fut hors d'esperance que je le —
suplie s'employer pour l'elution du cardinal
Pole, ne sachant que luy apres luy de
qui les affaires du Roy puissent recevoir
plus de comodité, et suis asseuré que ce
seroit un tres grand bien pour toute
la republique chrestienne, pour les raisons
que je vous dis a vostre partemant —
Surquoy vous luy pourrez remonstrer
qu'estant esleu ledit Pole, il auroit tout
loisir, avant que d'aller a Rome, d'adjouter
quelques bons ans a son vieil aage, et suis
seur qu'il n'abandoneroit point ces
frontieres de deça sans avoir doné ordre

a beaucoup d'affaires qui te presente, de
facon que je ne s'cay encore s'il auroit
tems d'y fournir, vous priant le faire
bien entendre aud. cardinal de ferrare, le
quel trouvera icy mes tres humbles
recomandation a la bone grace, audty feront
messieurs les cardinaux farneze et d'vrbin
de beauvais ce xi.e may 1555.
vostre tres humble servitur et frere
C. Cardinal de Lorraine. /.

Lettre
Du cardinal de Lorraine,
au Duc de Guise

1555
11. de mai
de Beauvais

monsieur mon frere, vous verrez la
Depesche comune que mr le conestable et
moy faisons au Roy et ce qu'il nous a
semblé luy devoir dire sur ce qui se presente
dont je ne vous feray redite ni autre plus
long discours sur les affaires de Rome,
dont nous estions en termes pour l'avenir
de rontamerle, puis que les choses ont pris
fin par la mort du feu Pape, seulemant
vous prieray je, monsieur mon frere, que
en la depesche que le Roy fera pour le fait
de la creation du nouveau, ne laisse oublier
que ledit Seigneur escrive bien expressemant
a tous messieurs les cardinaux qui sont a
sa devotion qu'au cas que l'affaire de mr
le cardinal de ferrare fut desesperée et ne
reussit selon son intention, ils ayent a
bailler leurs voix a monsieur le cardinal
d'angleterre, car outre la bonté, et preud'homie
et le bien que tout le publie en recevroit

je ne trouve point de qui les affaires du Roy reuuettent plus de comodité que de luy pour beaucoup de raison que vous scavez, j'en ay bien longtems devisé avec monsieur le conetable, depuis que je suis arrivé en ce lieu, qui est bien en cela de mon oppinion et ma asteuré davoir déja ainsy escrit au Roy, je vous prie y tenir la main, et par la premiere depesche faire tenir une lettre cy enclose que j'escrit a monsieur le cardinal de guise nostre frere, me recomandant tres-humblemant a vostre bone grace, je prie Dieu monsieur mon frere, qu'il vous done entanté ce que plus desirée de Sauvais ce xxi.e jour de may 1552 vostre humble et obeissant frere

C. Cardinal de Lorraine

Extrait
des lettres de Monsieur de Noailles, [illegible]

1553
18 et 23 decem

La Royne d'angleterre, apres l'arrivée devers elle des Deputés de l'Empereur, a delliberé envoyer en Espagne, le comte de Betford, levêque de londres, et Phillipe aulbin, et de les faire accompagner de beaucoup de noblesse.; mais il ne s'y trouve personne qui les y veuille suivre.

L'Empereur fait instance ala dite Royne de luy bailler quarante ou 50 jeunes mylords qui demeureront pour hostages et seureté de son fils le Prince d'Espagne durant le temps qu'il sera en angleterre pour le peu d'asseurance quil a a cette nation,

Le malcontentement que les Anglois ont de ce Mariage croit de jour a autre.

Ceux qui ont intelligence avec Madame Elizabeth tâchent de la faire retirer peu a peu jusques au pays de Galles, Cornuaille et d'ob[illegible]shire, lesquels sont compté de tenir a sa devotion et d'en tirer le revenu et domaine comm'aussy de faire prisonniers tous ceux qui veulent aller en Espagne, et esperent qu'en plusieurs autres lieux du Royaume il y aura semblables revoltemens. J.

1553
18. decem
Fontainebleau

Nouvelles envoyées par le Sieur de Beauregard, [illegible] le Duc de Guise,

De Rome sont venuës nouvelles comme le Pape se porte mieux que de coutume, et toutes fois les medecins jugent qu'il n'est pas pour la faire longue.

L'on a veu une depesche de Monsieur le Cardinal de Ferrare, par laquelle il mande que Monsieur le Duc de Florence parle plus doux qu'il n'a accoutumé, et luy a écrit une lettre dont le dit Sieur cardinal nous a envoyé le double, par laquelle il le prie bien fort de le vouloir avertir des moyens par lesquelles il luy semble qu'il le pourra asseurer du Roy, duquel il veut estre serviteur, toutefois il parle comme le Greffier de Lorris[1] car il ne craint point la

[1] Le Greffier de Lorris etoit un fou plaisant de la cour d'Henry II

venuë du Sieur Pierre Strozzy au Seigneur pour avoir suffisamment pourveu a toutes choses requises et necessaires pour la conservation de son estat: mais pourtant, il conferre qu'il le craint, parce que beaucoup de gens prendront que s'il vient à faire et accorder quelque chose avec le Roy, ce sera de peur qu'il aura dudit Seigneur Pierre, lequel on attendoit d'heure a autre à Porthevoller, où Monsieur le Cardinal avoit envoyé des haquenees et autres chevaux pour l'amener à Sienne avec sa suite.

Monsieur le Mareschal de Brissac qui s'est mis en la plus grande peine du monde, et perte offre en la mal grace du Roy, luy est suivi, ~~mais pourtant~~, le 20. du parté, qu'il avoit prier Gaultier pour Guillaume: car il a pensé que ce que le Roy luy mandoit de Domfernand le deut entendre pour luy, et fait la dessus les plus belles exclamations qu'il est possible, remarquay le Roy luy respond de telle sorte qu'il aura occasion de

se contenter et appaiser.

De fontainebleau le 18. Decembre 1653.

Vostre tres humble et obeissant serviteur

Du Plessis./.

Lettre

du Cardinal de Lorraine
au Duc de Guise.

1553
18. decemb
Fontainebleau

Monsieur mon frere, Depuis vous avoir dernierement escrit, il ne nous est venue nouvelle importante de lieu du monde, sinon qu'avec une depesche qui vint hier du Mareschal de Brissac, un advis qu'il nous a donné de Montmellian et St Jaqueme qu'on vous envoye, et s'il vient rien d'important, vous en serés incontinent adverty. Le Mareschal de Brissac avoit peur que le Roy ne fust courroucé contre luy pource qu'il luy avoit mandé qu'on avoit trop tard ^pour ^armé a prendre des petits placets: mais tout cela est bien ^habillé. Le Roy ma commandé vous faire ces ^recommandations ^et vous dire qu'il desire bien vostre retour apres Noël, et c'est

l'occasion qu'ay eu parler a Monsieur de ~~Guiset~~ Lamets, il est en grand doute s'il doit attaquer ces pays cy par Namur ou par Arras, y ayant bien des raisons de deux costés, il desire fort vostre advis là dessus, et partant, informés vous en.

Le mariage est arresté entre le Prince d'Espagne et la Royne d'Angleterre, il n'en faut plus douter, elle mesme la fait dire au Roy par son Ambassadeur, desirés si ce renouveller ont été agreables, elle dit qu'elle ne le veut point mesler de querreller, a charge que son Royaume demeurera en paix: mais je n'en croi rien, Dieu en disposera comme il luy plaira, nôtre Maistre se porte bien, et faisons tous bonne chere, je croi que vous ne vous en porterés point d'envie où vous estes, et que vous n'en reviendrés que le plus tard que vous pourrés, j'en ferois bien de mesme si j'y étois: Le Roy est deliberé vous envoyer querir exprés apres ce Noël.

Je vous envoye le double du contract
d'acquisition du Marquisat de Neelle dont
je suis déja en possession a prier en avoir
fait foy et hommage entre les mains de
Monsieur le Garde des Sceaux; Il n'en
faut dire mot, Je l'ay dit au Roy, et que je
ne faisois que vous prester mon nom, et ma
promier n'en faisoit semblant, Dieu vous
fait plus de bien que vous ne meritons, aussy
le reconnoissons nous tel luy plaist, et
besongnerons nous fort à nostre Eglise.
Je prie Dieu, Monsieur mon frere
qu'il vous donne en bonne santé ce que plus
vous desirez, De fontainebleau ce 18e
Decembre 1653. vostre très humble et
obeissant frere, C. Cardinal de
Lorraine./.

Lettre

Du S.r Bourdin au duc de Guise

1553
22. Decem
Fontainebleau

Monseigneur, Depuis ce que je vous ay dernierement escrit, le Roy a receu une depesche de M.r de Noailles son ambassadeur en Angleterre, qui ne mande autre chose, sinon que les preparatifs pour la celebration du mariage de la Royne d'angleterre avec le Prince d'espagne s'avancent fort et que l'on y attend les seigneurs que l'Empereur y envoye a cette fin, aux quels les doivent recueillir et mener de lieu a autre. dans de ja partis pour leur aller au devant Madame Elizabeth, Soeur de ladite Royne, s'en estoit allée en sa maison avec bonnes parolles de sadite Soeur, Si ne peut on croire toutes fois qu'elle ne soit fort mécontente. Mylord courtenay est fort deffavorisé; mais non pas a l'endroit de la dite Dame Elizabeth qui l'aime fort, et desire grandement de l'epouser. Voila Monseigneur, le Sommaire de l'estat auquel sont les choses du dit pays. Monsieur le Baron de la garde arriva hier, et ce matin Bacho Martel fraischement venu de conseque qui a asseuré le Roy, que les ennemis ne battent plus S.t Florent, esperant l'emporter par famine, et se sont sur cette esperance fortifiés en leur camp le dit sieur baron est party cette apres dinée pour s'en

retournes avec commission de ramener en la dite isle ville
quatre mil hommes depiés et deus vires pour le rafraischissement et avictuaillement des places que le Roy tient par delà, et espere avec cette derniere force, tres que le Roy y a deja, que Monsieur de Termes aura moyen de bien battre les ennemis qui ne sont point plus de huit mil hommes et luy avec l'armée de mer porter grand dommage aux Gennois le long de leur riviere De ce qui en succedera, et aussy de tous autres endroits je ne faudray, Monseigneur a vous donner advis et sur ce je prie dieu vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie, de Fontainebleau le 22 Decembre 1553. /.

Lettre
de Duc d'aumalle au
Duc de Guise

1555
14. Janv
mautny

Monsieur J'ay receu les deux
lettres qu'il vous a pleu m'escrire de Blois,
les 4. et 7e. du present, et ne vous sçaurois
assez mercier treshumblement de la bonne
souvenance qu'il vous plaist avoir de
moy, me faisant ressouvent participant
de vos nouvelles, ensemble de la bonne volon-
té et affection qu'il vous plaist me porter,
vous pouvant asseurer Monsieur, que
n'avez frere qui de meilleur coeur desire
vous faire service que moy, enquoy je
n'épargneray jamais la propre vie ne les
biens,

J'ay veu, Monsieur, ce qui est contenu
en vostre derniere lettre touchant la treve
en quoy je n'ay jamais eu d'autre opinion,

si non que les Impereaux ont voulu sen-
tir en quelle volonté estoit le Roy de l'ac-
cepter, ou de perdre par cette longueur à
accrocher ou divertir la negociation de
Monsieur mon frere, Monsieur le Card.al
de Lorraine vers le Pape, tandis soit se
croire que sa Majesté aura si bien pour-
veu a toutes ses affaires, qu'il ne se trouvera
en rien trompé.

Au demeurant Monsieur j'ay
été adverty par Monsieur d'Espinac
comme le premier president de la Cour
de Parlement de Bourgogne et le corps
d'icelle, ont voulu et veulent chacun
jour entreprendre sur les choses qui touche[nt]
mon autorité comme Gouverneur dud.
pays, et s'entremettent de vouloir reform-
mer les dicts, arrestz et Jugements par
moy donnés ou par ledit Sieur d'Espinac
en mon absence, mémement en un fait de
crime de Lèze Majesté commis par un
nommé

Barbizey accuré d'avoir ouvert les
portes de la ville de Dijon la nuit à heure
indüe et deffenduë, et d'autant que le pro-
cés est par delà pour estre veu au privé
Conseil, Je vous supplie très humblement
vouloir tenir la main à ce que mon au-
thorité, et ce qui appartient à un gou-
verneur de Bourgogne ne luy soit osté:
car autrement je passeray pour Juge
subalterne si la dite Cour de Parlement
prenoit connoissance des appellations de
mes jugemens, lesquelles sont difficultés
doivent ressortir audit privé Conseil
comme font celles de tous les autres Gou-
verneurs du Royaume, et semble en cela
que lad.e Cour veut estre Gouverneur
de Dijon, Je vous supplie très humble-
ment avoir pour recommencé la vidange
de cette affaire, et supplie le Createur
Monseigneur vous donner en parfaite santé
très bonne et longue vie, De Maulny

ce quatorzième jour de Janvier
1565. Vostre très humble et très
obéissant frere et serviteur, Claude
de Lorraine.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

De madame de Fontevrault
au duc de Guise

1555
17. fevr
Fontevrault

Monsieur mon neveu, Dieu me faisant la grace que
je vous visse en ce lieu selon le grand desir que j'en ay, ce
me seroit grande et double joye, tant pour l'asseurance
de penser estre en vôtre bonne grace, a la quelle de toute
ma puissance me recommande comme aussy pour avoir
le moyen de vous parler, et vous dire Monsieur mon
neveu la grande necessité quil y a de mettre la main
a la ville de Saumur, la quelle pour un temps a esté
la ville de La Province la plus nette de toutes fausses
doctrines et heresies, et est a present la plus infectée,
et un second Geneve, Dieu y est si tellement offencé
que si vous estiés adverty vous useriés de puissance
et de justice selon le bon naturel de la vertueuse maison
dont vous estes, qui a toujours soutenu l'honneur de
Dieu et defendu sa foy, je vous supplie Monsieur
mon neveu, y faire donner ordre ce porteur vous dira
la necessité quil y a d'y pourvoir, et le vous dira
mieux que je ne le vous sçaurois escrire, qui me

Sera finir ma lettre priant le Createur &c.
De Fontevrault ce 14e Fevrier 1555.
Vostre entierement bonne Sante en nostre Seigneur ~
L: de Bourbon.

1553
25. avril
Rome

Lettre
Du cardinal de guise
au Duc de guise.

monsieur mon frere, encore que par le bon recueil que me fit hier notre St Pere et les honnestes propos qu'il me tint, il me semblast que l'on ne devoit attendre de la saincteté que tout biens et faveur, tant aux affaires du Roy qu'aux nostres particulieres quand l'occation se fut offerte et que nous en eussions eu besoin, toutesfois je regretois fort la peine que j'avois prise d'estre icy venu seul des cardinaux françois et trop tard pour aider a l'effet de la caute qui me faisoit plus courageusement venir, qui estoit le service de sa majesté premierement et apres celuy de monsieur le cardinal de ferrare qui a été ainsy pres du but que vous avez pu entendre, mais je ne vois en cela point de perte, sinon que les choses qui se devoyent et pouvoyent des lors faire, ont été un peu differée, et les quelles seront

Dans peu de jours executé selon que nous
saurions desirer, s'il plait a sa majesté
comander a messieurs les cardinaux
françois, qu'en toute diligence ilz achevent
le voyage qu'ilz avoyent comencé pour
venir eslire un Pape, et sur tout de ne
faillir de doner leurs voix a mondit sieur
le cardinal de Ferrare, qui a icy la
meilleure part des cardinaux et encore plus
expressemant comander a monsieur le
cardinal de Bellay, que laissant toute
affection particuliere, il insiste avec tout
les moyens qu'il peut avoir, que pour son
service et le bien de ses affaires, que mond.
sieur le cardinal succede au Pape present,
lequel est en telle extremité, que s'etant
hier trouvé en quelque aparence de conva-
lescence, il est aujourd'huy retombé si
griefvemant qu'il a esté déja cinq ou six
heures sans parler, et n'y a esperance
qu'il puisse passer demain le jour, par quoy
il nous a semblé ne devoir aucunemant
differer a vous en advertir, et vous envoyer
ce pliquet combien que ce matin nous eussions
delliberé vous escrire par mondit sieur, mais il
ne faut pas que messieurs les cardinaux

. fassent les longs ni retifs tous ombre que
celuis a été ly promptemant fait, et n'y
pourroyent pas estre a temps, car ly celuis
que nous voulons ne l'ert pas avant qu'il
viennent; nous feront bien ensorte qu'il
seront attendus, et afin que je ne retarde
plus longtems le partemant du Porteur,
je vous diray en un mot monsieur mon
frere, qu'il faut qu'a ce coup le Roy montre
de favoriser le Reverendissime mr le
cardinal de ferrare, et s'il estoit possible
que monsieur notre frere monsieur le
cardinal de ~~ferrare~~ Lorraine fut retourné
de son voyage, il feroit un grand bien a
mond. Sr le cardinal de ferrare; mais il
faut sur tout que le Roy escrivse a
monsieur le cardinal farneze, de faire
pour mondit sieur le cardinal, et me
recomandant a vos bones graces, je tuplie
le createur, monsieur mon frere, vous doner
en santé longue et heureuse vie de
Rome ce 25e avril 1555 votre tres humble
et obeissant frere

Louis card.al de guise

Lettre
du cardinal de Lorraine au Duc de Guise

1553
22. Decem
Fontainebleau

Monsieur mon frere, je ne veux faillir a vous advertir comme M.r de la Garde, et le capitaine Bacho martel sont venus devers le Roy, luy ayant apporté reponse du S.r Pierre qui a trouvé tres bons nos desseins d'envoyer cinq mil hommes en Corseque, lesquels y arrivans par dela en prosperité sera le plus beau trait pour les affaires du Roy quil est possible et au contraire la plus grande ruine pour l'emp.r qu'il sçauroit et pour mettre fin a cette entreprise sont partis ce matin, les d. Sieurs de la Garde et Capitaine, avec argent, et s'en vont a Marseille pour faire armer trente cinq galleres et six autres vaisseaux qui seront en toute quarante une Voiles et en delliberation de combattre sur mer les ennemis s'ils se presentent lesquels ne sont que trente deux galleres, ou bien les combattront a Terre s'ils se presentent, et qu'il y soyent descendus, et a promis ledit Sieur de la garde au Roy que dedans le 8 du mois qui vient pour le plus tard, il sera prest a faire voile, et que dedans iceluy cette pratique sera mise en execution qui sera

a mon avis une des plus belle choses qu'on —
puisse voir, ce que le Roy mesme en devisant
avec luy aujourd'huy m'a advoué, parquoy je
suis bien fort aise que nostre frere le grand —
Prieur ne soit encore party de marseille, afin
de faire ce voyage, ou toutes jeunes gens —
doivent souhaiter la presence de notre frere le
marquis, lequel le Roy m'a permis y faire
aller, m'ayant deffendu toutesfois n'en rien
descouvrir a personne qu'a vous, afin de luy
envoyer en dilligence sans en rien dire aux
autres de sa qualité, qui n'y voudroyent faillir
non plus qu'il doit faire, a cette cause vous
ay je bien voulu faire cette en dilligence,
vous suppliant, monsieur mon frere, incon-
tinent icelle receüe, faire partir nostre d. frere,
auquel ne sera besoin faire grande some de
deniers de provision pour faire ce voyage puis
qu'il ne sera pas long ni de grands frais, car le
tout pourra estre executé dans la fin du mois
de janvier, et en pourra peut estre luy mesme
porter les nouvelles au Roy, il prendra son
chemin par la Bourgogne pour se rendre a
lion et dela a marseille dans le 4 ou 5e de janvier
je scay bien que ma soeur la marquise ne
trouvera pas bon mon avis mais il me

Semble que nous ne devons laisser perdre une
ty belle occation a son mary, laquelle peut
estre ne se presentera jamais meilleure pour la
grandeur et reputation, que nous devons destiner
sur toutes chose
les affaires du Roy, sont dieu mercy en bon estat
de tous coté mesme de celuy du seigneur Pierre,
ou j'espere que luy estant arrivé, se fera un
beau carnage il me semble que nostre frere
ne doit faillir a suivre cet advis. car le Roy
advoüe que ce sera la plus belle chose qui ait
esté faite depuis ces guerres, et pour certain on
combattra, et ty nous avons la victoire ils ont
delliberé entrer dedans gennes ty les galleres
de l'empereur ont de pire et poursuivre jusques
a la leur entreprises. je me recomande a vostre
bone graces et prie dieu &c. de fontainbleau
le 22. decembre 1553 vostre &c. C. Cardinal
de Lorraine

Lettre

du Duc de Guise, au Prince de Piemont

1555

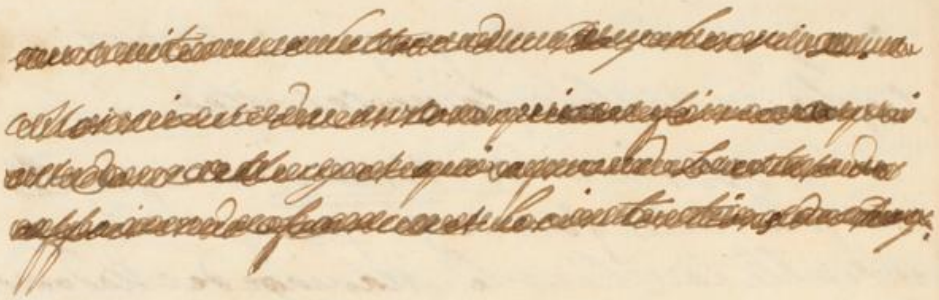
Monsieur mon frere, J'ay toujour
jusques icy differé de faire response a trois
ou quatre lettres que m'avés escriptes atten=
dant quelque resolution, tant sur la election
d'un pape, que sur la fraicté de la paix,
entre les Deputés du Roy, et ceux de l'em=
pereur, et pour cette heure les choses sont
en tel terme du costé de deça qu'après la retour
des dits deputés assemblés quelques fois d'une
part et d'autre, Il ne reste plus rien accorder,
et sont partis d'avec eux Monsieur le Car=
dinal de Lorraine, et Monsieur le Connes=
table il y a deux ou trois jours sans plus
d'esperance de paix, de sorte que j'espere
que cette été ne se passera point sans faire
quelque chose de bon, et qu'on ne se battra bien
ayant déjà nos ennemys assemblé dix ou
douze mil hommes a Givet, qui est le lieu

où le Roy séjourna au parlement de
Mariembourg et où Monsieur de Nevers
le vint trouver, dont bruit qu'ils veulent
fortifier la Montagne qui est proche de là
et croit on que c'est pour attaquer Mézières
ou Maubert fontaine, et plustost celuy cy
que je ne trouve pas plus fort à placer qu'ait
le dit seigneur, toutefois il se delibere de
la faire garder le plus que l'on pourra, et
pour cet effect met un bien homme de bien
dedans, nostre gendarmerie est ja toute as-
semblée, et marche de ce costé là avec nos
autres forces pour leur faire teste, et me
est advis Monsieur mon frere que voicy
l'heure que vous ne devez plus differer de
partir, dont je m'asseure tellement suivant
ce que m'en avez toujours mandée que je
fais dresser tout vostre équipage, tant de
chevaux que harder, lequel vous trouverez
prest à vostre arrivée par deçà, vous
asseurant que vous doit poursuivre toujours
de tout ce qui sera en ma puissance, tout

ainsy que de votre propre, et vous
supplie en vouloir faire cet estat.

Monsieur de Nemours m'a parlé
par plusieurs fois des propos qu'avés eu
ensemble touchant le Mariage de Madame
Lucrece nostre Soeur et de luy, et que vous
luy aviés promis de faire quelque chose en=
vers Monsieur le Duc, dont il n'a eu au=
cune reponse, il semble qu'on le dedaigne,
et a vous dire le vray il s'en fasche, et m'a
dit que sans plus le remettre il en vouloit
avoir une entiere resolution, vous sçavés
qu'il est, son honnesteté, et perverture, et ne
sçay si en perdant cette occasion on en
pourra retrouver une semblable, Je
vous supplie y faire une fin: car j'en
suis fort importuné, et sur ce je prie Dieu
Monsieur mon frere, vous donner en
santé bonne et longue vie./.

Monsieur vostre tres humble et tres obeissante



Lettre
de monsieur l'Evesque de
Lodeve, au duc de Guise

1556
5. janv
venise

Monseigneur, je viens de recevoir tout presentement une depesche de Messieurs les Ministres du Roy qui sont a Rome., et vous envoye un extrait de la~ lettre qu'ils m'ont escritte, par ou vous verrés les ~ motifs et preparatifs du Duc d'albe pour recommencer la güerre et se mettre en campagne expirée que sera la Trefue, Monsieur le cardinal carraffe est encore icy attendant la resolution de ces Seigneurs Sur sa negotia tion, de la quelle je ne puis pour cette heure rien~ dire de certain n'ayant jusques icy pû entendre la volonté de ces Seigneurs mais Si nous ne les pou~ vons avoir de nostre costé, pour le moins nous pourons nous asseurer que nous ne les aurons pas contraires, &c. a ~~ol~~ on oppinion que Si une fois ils entendent ~ que vous Soyez passé avec vostre armée ils seront incontinent tous nostres. Tout le monde est icy en grande expectation de vostres progres, et d'entendre de vos bonnes nouvelles desquelles il Seroit bien ne~ cessaire que vous nous fissiés quelques fois part pour le Service du Roy cest dequoy je vous Supplie

tres humblement, Suppliant aussi le Createur vous donner en Santé tres bonne et longue vie. De Venise ce 5.e janvier 1556. Vostre tres humble et tres obeis Sant Serviteur. D. Ev. De Lodeve. J.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1555

Lettre
du Cardinal de Lorraine,
au Duc de Guise.

Monsieur mon frere, voulant de=
perche au Roy, et cuidant partir devant
I. ay eu nouvelle du Marchand duquel je
tireray trois cent mil escus, et asseurés vous
en: mais il ne veut rien bailler si le traité
n'est ratifié et par ainsy j'ay deperché
le Courrier en extreme diligence pour
en avertir le Roy et luy donner un resveil
dans lequel je puisse estre adverty de son
intention avant que j'arrive a Ferrare
Et pour ce j'ay retardé mon partement de
cette ville jusques apres le Roy, et par=
tiray à venire avant que me rendre là, et
Dieu nous veuille bien inspirer: car si
vous me mandés que je rompe avec le Duc,
le depot que nous avons promis est du tout
impossible, si nous venons à manquer au Pape
Le Roy prend la Toscane, perd le Pape perd sa

I paul IV

foy, sa reputation. stabilite. la grandeur du Roy d'Angleterre en Italie fait piller Rome et subjuguer toute l'eglise, et ce pauvre vieil homme qui s'est mis entre les bras du Roy, Le Cardinal de Tournon delibere bien s'en fuir et dire maudit soit le dernier.

Quant à moy je seray bien loin, banny pour jamais d'Italie, dequoy je n'aurois pas grand regret s'il n'y avoit autre mal: car je puis dire que nous perdons la plus grande occasion que le Roy ait jamais eu, et n'eust les os à creper de faire la moitié de ce que j'ay fait pour luy, ou il est vray que le Roy y pourroit remedier en envoyant de deça en diligence trois cent mil escus pour garder sa reputation et la promesse faite par la Ligue, et laissant faire les serviteurs qu'il a icy, puis qu'il nous a fait l'honneur de se fier en nous, apres quoy si luy et nous n'estiés contens nous me chatiesiés et prendriés tout mon bien pour satisfaire a ce que j'aurois trop promis plus que le Roy n'auroit voulu tenir pour

servir d'exemple aux autres: mais si je vous porte asseurance du Pape pour tout ce que vous sçaurés demander, d'un million content, de cinquante canons prests avec douze mil boulets, et deux cent milliers de poudre et davantage s'il est besoin, et les chevaux necessaires pour tout l'attirail, de retraite asseurée dans les places importantes, et de trouver cent mil livres de rente pour Monsieur le Duc d'Anjou, s'il plait au Roy, vous n'aurays occasion de vous plaindre.

Que le Roy envoye donc la ratification de ce que j'ay fait avec le Duc, et si j'ay mal fait, que l'on ne m'épargne point. Je vous ay bien voulu mander tout cela, afin que vous vendiés Mons.r le Connestable capable de mes intentions et vous deux ensemble le Roy, afin qu'il me soit commandé ce que j'auroit à faire, a quoy je ne faudray point.

Je vous supplie faire mes recommandations très humbles a la bonne grace du Roy, et l'asseurer que je n'épergneray jamais

tout mon entendement a luy faire service
et remercier aussy Monsieur le Connestable
s'il vous plait, du bien qu'il m'a fait, de me
mander aussy son advis, et luy dire que je
l'ay supplié de prendre aussy le mien en bon-
ne part: car en parlant ainsy franchement
le roy fera mieux ses affaires, et nos amitiés
plus fermes, et tenir moy en vos bonnes
graces, et de Madame de valentinois. /

Lettre

1555
28 juin
Metz

de Monsieur de Laubespine au Duc de Guise,

Monseigneur J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 13. de ce mois. Je n'oublieray rien de ce qui touchera le service du Roy et le vostre, Monseigneur, avant que de partir dernierement de Thoul, je donna y ordre d'acheminer aucunement la justice de là, et mis fin à plusieurs procés et differents qui y estoient, tellement que l'on fut entré ou en la paix, ou en la tresve, J'avois bien delliberé de vous faire entendre plus amplement des faits de la dite justice, et de ce que le Roy a delliberé d'y faire: mais pour ne mettre le dit Seigneur en despence de ce costé là durant la guerre de cet été, j'y donneray le meilleur ordre que je pourray, m'ayant Sad.e Majesté donné charge pour y faire

comme icy, et y mettray en mon absance
un homme qui y puisse servir sincerement
et ainsy qu'il faut, et duquel je me serviray
icy ainsy aux occasions, nous avons ces jours
passés fait icy une nouvelle creation des —
Messieurs Echevins et Justice ou nous avons
au plus pres suivi l'intention de sa Majesté
qui est d'y mettre des plus gens de bien, et
plus affectionés a son service, ce que nous
avons fait sans innover ou changer au fait
de la dite creation, sinon de bailler aux
Bourgeois, ce qui estoit aux passagers ce qui
s'est fait au grand contentement d'un cha-
cun, et pour autant Monseigneur que les
ordonnances de ladite justice ont esté impri-
mées ces jours icy, Je vous en envoye une
copie, et avise si il vous plaira en quoy
je vous pourray faire très humble service
pour y obeir comme celuy qui l'estimera
toujours au plus grand heur et bien qui
luy sçauroit avenir.

Monseigneur, apres m'estre très

humblement recommandé à vostre bonne
grace, Je prieray Dieu vous donner en
santé, tres bonne et heureuse vie, De Metz
ce 28e jour de Juin 1565. vostre tres humble
et tres obeissant serviteur

De Lauberpine

Lettre

du Cardinal de Lorraine au Duc de Guise, [illegible].

1553
17. Janv
Venise

Monsieur mon frere, Depuis ti je me trouvay bien empesché le jour que je prins congé de nostre St Pere quand le Poiteur arriva le soir avec la depesche que le Roy nous envoyoit sur le fait de la conclusion du traicté de la paix de laquelle je tenay tousjours aide pour le zele que je porte a la tranquilité et repos de toute la Chrestienté: mais je veux ose bien asseurer que jamais Roy n'eut et n'aura peut estre telle occasion par deca pour augmenter la grandeur et reputation comme avoit nostre Maistre, ainsy qu'il connoistra par les choses que je leur pourchassay a son advantage, que quand luy mesme, [illegible] eut desiré et souhaitté, il ne les eut peu desirer

meilleurs ni plus avantageuses pour luy
et vous veux bien dire que s'il eut eu patience
pour quelque temps d'avantage, il se pouvoit
asseurer d'avoir la paix toutes les fois qu'il
luy eut plu avec conditions beaucoup meil-
leures et avantageuses qu'il ne l'aura eu toutes-
fois ce me sera tres grand plaisir qu'elle se
face, et que l'ennemy en ait remis sur le
propos en bon escient, et non pour nous amu-
ser ne pour rompre au desavantage des entreprises
et du Roy, lequel je veux asseure à mes
à ce coup, sa reputation en ce pays de deca
au plus grand hazard qu'il fit jamais, et
c'est ce qui me tourmentoit, craignant que sa
saintete ne le prit en mauvaise part: mais
avant de partir, j'abouchay se bien Mons.
le Cardinal Caraffe, qu'incontinent il en
alla parler a sa saintete, et la vendit si capa-
able, que Monsieur le Cardinal de Tournon
m'escrit, comme vous verrez par ses lettres

que je vous envoye, que etant allé avoir sa
saintété pour luy entamer apropos, et luy
dire ce que vous en avoit esté escrit, il le
trouva trés bon dont j'en ay esté fort joy-
eux pour la crainte que j'avoir de contraire
et pour tout cela je ne laissay de partir et
arrivay hier en cette ville en trés bon santé,
ou cette Seigneurie ma fait un fé bon et
honnorable accueil, qu'a ce que l'on me dit,
il y a long temps qu'il n'arriva personne en
leur ville, pour la venuë duquel ils ayent
fait plus grande demonstration de joye et de
contentement qu'ils ont fait de la mienne.

J'attends le Courrier que j'envoyay
exprez pour le fait de Monsieur le Duc de
Ferrare, et a la verité, ce qui ma fait venir
icy a esté pour attendre son retour avant
que j'arrive au dit Ferrare, où je prendray
mon chemin appres avoir encore demeuré
icy deux ou trois jours, et selon les nouvelles

que me seront apportées, Je retournerai
voir ou quatre jours avec mon dit Sieur le
Duc, pour m'en aller droit, sans m'arrester
en aucun lieu que je ne voie a la Cour, vous
asseurant que j'ay un merveilleux desir de
vous voir.

Je me recommande très humblement à
vostre bonne grace, et prie le Createur,
Monsieur mon frere, vous donner en par-
faite santé très bonne et heureuse vie, De
Venise ce 17.e Jour de Janvier 1655.
vostre très humble et affectionnée frere
C. Cardinal de Lorraine. /.

Lettre

du Roy, a Monsieur l'evesque de Lodeve [illegible]

1556
20 decemb
st germain en laye

I j/ elot ambassadeur de france a venise

Monsieur de Lodeve, J'ay veu ce que m'avez escrit du 23e. du passé, et quant à ce qui concerne le fait de mon oncle le Duc de ferrare, il n'est besoin que je vous y face autre response, que ce que vous avez veu par mes dernieres, avec lesquelles je vous ay envoyé l'expedition de l'accord que j'ay fait avec luy, si ce n'est pour vous donner adviz que je donneray ordre pour le faire passer et satisfaire dorenavant suivant le Traité, et quant et quant a tout ce qui se trouvera // luy estre deub du passé quand j'auray veu l'estat qu'il vous en doit envoyer. Au demeurant mon Cousin le Duc de Guise qui de cette heure doit estre bien pres de Piedmont avec les forces que j'envoye et luy pour le secours du Sainct Pere, vous a ainsy qu'il m'a

escrit, adverty de la diligence qu'il fait, par où chacun peut connoistre ce que je fais pour la saincteté et comme je veux estre observateur de ma promesse, m'asseurant que la de saincteté fera le semblable de sa part, sachant assés quelle fiance elle doit avoir en ceux avec qui elle a a faire, et ne fait doute que la seigneurie tres prudente et advisée qu'elle est, considerant que la ruine de sade saincteté peut causer la sienne, elle ne luy preste ayde et secours, et sescript, ce me semble, beaucoup meilleur pour eux qu'ilz ne feussent en cela si froide et si tardifz qu'ilz ont accoustumé d'estre en semblable cas, comme je m'asseure que vous ne fauldroit de leur bien remonstrer, vous me ferés en ce faisant, ung tres agreable service, priant Dieu, Monsieur de Lodeve, vous avoir en sa saincte et digne garde. escrit a saint Germain en Laye Le 20.e Decembre 1566.

Lettre

de Messieurs de Selve et de Lansac, au Cardinal de Ferrare,

1556
10. decemb
de Rome

Monseigneur, Nous faisons présentement une depesche au Roy pour répondre à celle que le Courrier Gobbe nous a rapporté de sa Majesté & parmy mesme moyen n'avons voulu faillir de répondre aux Lettres qu'il nous a apportées de vous du 5.e de ce mois, desquelles nous vous remercions très humblement, vous advisant, Monseigneur, que nôtre Sainct Pere, et Monsieur le Cardinal Caraffe, auxquelles moi de Selve ay fait entendre le contenu en lad. depesche du Roy, en ont esté fort aises, et seront encore plus quand je leur pourray porter nouvelles de l'arrivée de Monseigneur de Guise en Piedmont, et de l'acheminement de son armée: car il n'est rien que tant

ilz descrivent : m'ayant encore hier mandé nostre saint pere d'escrire au Roy, qu'il s'asseure de trouver toujours sa saincteté tres contente et ferme en son accoustumée estroicte amitié et confederation, et quelquer propos d'accord que le Roy d'angleterre et ses Ministres luy facent tenir quand il luy presenteront toutes les parties du monde, il n'en trouvera par un bon s. il ne vient de la propre main du Roy, & vous pouvons bien dire Monseigneur que si sa saincteté ~~escrit~~ avienne que tende à accord avec le Roy d'angleterre, Il y a beaucoup de gens trompés, et sommes de ce nombre: car nous ne pensons par qu'il y entende, à tout le moins quand il verra qu'il sera en moyen ou esperance d'avoir raison de ses ennemis par les armes, pour le ~~moyen~~ moins s'il faut croire à la foy d'un Pape et à de bons sermens, moy de selve vous peux asseurer, Monseigneur, qu'il m'en renouvella encore hier de belles et grandes promesses, me priant fort de solliciter et le Roy et —

Monseigneur de Guise, de diligenter le passage de l'armée en Italie, qu'il desiroit ortre, s'il ortoit possible, sur cet estat de l'eglise avant la fin de la Trève de quarante jours, qui viendra a expirer environ le 7. ou huit du mois prochain, pour vous avoir amplement adverty par Monsieur de Morette de lad. Trève et de toutes autres choses de deça.

Le Duc d'albe s'est depuis la Trève retiré a Naples avec les principaux seigneurs et Barons & partie de la Cavalerie, Laquelle a grandement souffert, et faict perte de plus de sept cens Chevaux, ayt a laissé quatre enseignes d'espagnols qui sont environ quatre cens hommes a la garde d'ortie, et des forts qu'il a fait a la bouche de cette riviere. Le Pape dit hier a moy de Selve que leurs Gallères et les allemands qui estoient derreur pour se venir joindre au Duc d'albe s'en estoient retournées devers Genner, et que les d. allemands s'en alloient servir en Italie, en Lombar-

Lombardie et en Piedmont, Ce que nous croyons veritable par l'advis conforme que nous en avons de Monsieur de Montluc.

Monseigneur nous prions Le Createur vous donner en parfaite santé longue et heureuse vie. De Rome ce 10e Decembre 1556.

Lettre

de Messieurs de Selve et de Lanoac, au Roy.

1536
21. nov.
de Rome

Sire, Nous vous escrivismes avant hier par le Sieur, que nous vous despescharmes par le plus court chemin en dilligence, lequel ne peut partir que hier avant le diner, apres quoy, Monsieur de Montmorency & nous deux ensemble allasmes voir Monsieur le Cardinal Cavaffe où nous trouvasmes Monsieur le Cardinal Strozzy qui arrivoit de nostre Camp. Led. Sieur Cardinal apres nous avoir demandé si nostre Courrier estoit partey, et que nous luy eusmes respondu qu'ouy, nous monstra certaines Lettres du Roy d'angleterre à luy adressées d'assez vieille date, qu'il nous asseura n'avoir receuës, neanmoins que le jour precedent par les mains du Cardinal Pacheco, Lesquelles Lettres

contiennent en substance le plaisir que le Roy d'angleterre a eu d'entendre par ses Ministres et Serviteurs de deça la bonne volonté et disposition dud. Cardinal à s'employer pour la pacification des differentz d'entre nostre saincte pere et luy, le priant estre bon moyen envers sa saincteté de composer les choses en telle façon qu'il puisse servir et reverer sad.e saincteté comme il a toujours fait et desire faire pour l'advenir, et que pour cette affaire il a donné ample pouvoir au Duc d'albe pour en traicter avec led. sieur Cardinal toutes les fois qu'il voudra, disant outre, que si led. sieur Cardinal veu voir comme ses Ministres luy ont fait entendre qu'il en a bonne volonté, il luy fera grand plaisir et qu'il luy fera connoistre combien il aime et estime, luy et toute sa maison, dequoy il a donné charge à ses Ministres de par deça luy faire entendre sa volonté, se remettant en creance sur eux. or dit led. sieur Cardinal Carvaffe, que la creance que luy a exposé led. Cardinal Parchéco. en luy baillant

led. Lettres, consistent en trois poincts. Le premier est qu'il le prie de faire bon office vers le Pape et le vouloir employer pour accorder les differends qui sont entre sad.te saincteté et led. Roy d'angleterre, et entre moy en d'une bonne paix entre eux. Le deuxiesme est d'aller voir led. Roy d'angleterre apres l'accord fait par deça, Luy donnant esperance que s'il est demeuré quelque chose entretenant le dit accord, Led. Roy d'angleterre mettra peine quand il sera prier de luy, de la rendre se content et satisfait en tout ce qu'il sauroit desirer pour le particulier de luy et de sa Maiton qu'il connoistra n'avoir par perdu sa peine et son voyage, et que led. Roy d'angleterre l'aime et estime grandement Le troisiesme et dernier poinct, Que si pour le particulier de sa maiton et de luy mesme, il vouloit entrer en traicté et Capitulation, Led. Duc d'albe avoit charge expresse et toute puissance d'y entendre et d'en accorder avec luy, avec tel honneur et advantage pour luy qu'il auroit cause de se en contenter, a laquelle créance led. Cardinal Caraffe nous dit qu'il avoit respondu avoir

fait et ne cesseroit jamais de faire tous bons
officices pour moyenner une bonne et sainte
paix, et qu'il ne tiendroit à luy que pour cet
effect il ne se trouvast avec le Duc d'albe quand
besoin seroit. Secondement, que si lad.e paix et
accord se pouvoit faire, il esperoit bien avec
le temps, qu'il se pourroit presenter occasion
d'aller voir led. Roy d'angleterre, et luy faire
la reverance, ce qu'il feroit volontiers. Quant
au particulier de luy et de sa maison, qu'il a-
voit arrêt de temoignager par le passé, que cela
ne l'avoit jamais gueres meu, ni mouveroit
et qu'il n'avoit oncques cherché que l'honneur en
toutes choses, selon lequel il cheminoit toujours
en ses actions sans avoir pour mire ne pour
but aucune sienne particularité, et s'estendit
la dessus en plusieurs bonnes paroles, pour
nous asseurer, Lire, que nous ne le trouverions
jamais qu'homme de bien et vostre serviteur
nous priant luy donner nostre advis et conseil
de ce qu'il devoit faire pour prolonger et de-
layer tant qu'il pourroit cette suspension d'
armes, ou bien quand il faudroit venir au
point, et qu'on verroit que led. Duc d'albe

presenteroit

presenteroit conditions telles qu'il ne seroit par honneste ne raisonnable de les despriser ce qu'il nous sembleroit qu'il faudroit faire en ce cas, et quel langage il auroit a parler aud. Duc d'albe, Lieutenant Messieurs le Mareschal Vieilleville, Montmorency et nous, luy avons respondu, que la sincerité et fidelité de sa volonté et de ses actions envers vostre Majesté estoit si bien congneue de vous, Sire, que quand tout le monde vous en vouldroit faire doubter, on y auroit bien a faire.

D'avantage, que quand vous seriés pour y faire quelque doute, ce que Dieu — Mercy vous n'avez jamais fait, que ses deportemens et les asseurances qu'il nous donnoit estoient pour oster et lever tout soupçon, par ainsy qu'il ne falloit se mettre en peine de vous donner plus d'asseurance que vous avés de sa bonne volonté et de la fidellité de son service. Quant au Conseil qu'il nous demandoit, qu'il estoit si prudent et advisé qu'il se pouvoit bien conseiller luy mesme. Et quant a ce pour luy dire ce qu'il nous en sembloit puis qu'il n'estoit question que de

gagner tempz, que c'estoit aux ennemis
a proposer, attendu qu'ilz estoient demandeurs
et assaillans, & Le Pape deffendeur en cette
querelle, & qu'il falloit, s'il estoit possible
comme la raison le vouloit, qu'ilz parlas-
sent les premiers, et que par apres on leur re-
pondroit, a quoy il repliqua que le Duc d'
albe, comme il estoit vray semblable, met-
troit en avant les sept articles par luy pro-
posés en la premiere demande, et que la der-
nyere ce qu'il auroit a respondre, estoit de se
tenir a la response qu'il avoit dez ja faite
sur laquelle il nous avoit parcy devant fait
entendre les propos que le Cardinal ligne luy
avoit tenus, lesquelz venoient s'approuver du point
qu'il n'y avoit presque difficulté a accorder
que celle de la seureté que demandoit led.
Duc d' albe, que les estatz de son Maistre ne
seroient pas offencez par le Pape, & de l'
Estat de Paliano, sur lequel point il estoit
bon qu'il se preparast pour sçavoir ce qu'il
auroit a dire aud. Duc d'albe, a cela nous
luy dismes que pour la premiere assemblée
il ne seroit jamais besoing de se resoudre,

qu'il ne peut prendre quelque jalousie
d'advis et de conseil, & luy mesmes devant
les yeux que le Roy d'angleterre et ses Minis-
tres voyant bien que l'union du Pape et de
Vostre Majesté est leur grand desavantage,
soit qu'on traite la paix ou que l'on con-
tinue la guere, ne manqueroient par d'user
de tous les artifices qu'il leur seroit possible
pour desunir sa saincteté et les siens d'avec
vostre Majesté et leur faire faire quelque
marché a part, pour par apres venir à bout
d'eux plus facilement; mais qu'en se tenant
en bonne union et intelligence avec vostre
Majesté, ils se pouvoient asseurer que la
guere continuant, ils seroient les plus forts,
& la paix se faisant, ils la feroient sans com-
paraison plus advantageuse et donneroient la
Loy aux autres, au lieu qu'ils seroient obligés
de la recevoir en faisant le contraire. Que
de vostre part, moy de celuy pouvoir et vou-
loir bien asseurer que la resolution de vostre
Majesté, comme je l'avois recueillie de sa bouche
propre, estoit de perseverer toujours en bonne

union avec sa sainteté et de la faire arbitre
de la paix et de la guerre, & que tenant
par deça le meme chemin il estoit impossible
que les choses ne se portassent fort bien
et pour sa sainteté et pour votre Majesté
De laquelle nous aurons bien tost des nou-
velles certaines et resolues de l'assemblée
de son armée en Piedmont. Cependant qu'
il se falloit ayder des dix jours de la sur-
pention d'armes, et parachever les fortifi-
cationes des places qu'on veut tenir, vider
les vivres des Lieux foibles & les remettre
dans les plus forts, fortifier de plus en plus
le passage de Suimetino et reunir par de-
la la plus part de la Cavalerie et Infan-
terie qui avec le Marquis de Montebello,
laquelle ne fait pas grand effect là, afin
de s'en pouvoir prevaloir icy en cas que
les ennemis passassent led. Suimetino et
voulussent entrer dans le patrimoine de
l'eglise, auquel cas on ne sçauroit mettre
une si petite armée aux champs, qu'elle ne
fust suffisante pour faire mourir de

faim

faim la leur et la mettre en une extrême
necessité.

Apres lequel propos ledit sieur Cardinal
nous mena tout en la chambre du Duc de
Paliane, auquel il dit les causes qui l'avoient
meu à entendre a la surpension d'armes &
que c'estoit pour toujours gagner temps,
et de l'abouchement qui se devoit faire
entre luy et le Duc d'albe, surquoy led.
Duc témoigna n'approuver beaucoup led.
treve de dix jours, ne led. abouchement
disant qu'il falloit que led. Cardinal re=
gardast bien ce qu'il feroit et qu'il n'y
avoit par grande fiance aud. Duc d'
albe, et qu'il ne tarchoit qu'a donner
des parolles, & que s'il estoit creu on
s'emploieroit toutes les forces du Marquis
de Montebelle et autres pour l'aller com=
battre et charger du lieu où il estoit, sur=
quoy il luy fut remonstré que cette entre=
prise estoit trop hazardeuse, par ce que le
Duc n'y hazardoit que des hommes et
le Pape y hazardoit les hommes et l'estat.

Sur lequel propos, fut discouru
quelque temps par Monsieur le Cardinal
Caraffe, & après fort amplement et sage-
ment par Monsieur le Mareschal Strozzy,
montrant par plusieurs bonnes raisons
que led. Duc d'albe estoit prest que forcé de
s'arrester à Ostia sans passer plus outre
par ce que s'il hazardoit de passer la Rivière
et s'estoignant de la mer, il se mettroit en-
tres grand et évident danger d'affamer son
armée, davantage avant que la Trefve
de dix jours fut finie le Pays de
seroit en tel estat, qu'il seroit bien difficile
a forcer, et après ces discours, la derniere
resolution fut que les. Sieurs Cardinal iroit
aujourd'huy diner a Pont, et que peut estre
ils se pourroient voir Luy et led. Duc
d'albe, & pria led. Sieur Cardinal Mon-
sieur le Mareschal d'aller avec luy, et
qu'il ne feroit rien sans luy, & finalement
quand il verroit qu'il ne pourroit plus
reculer, s'il devoit aud. Duc d'albe, que

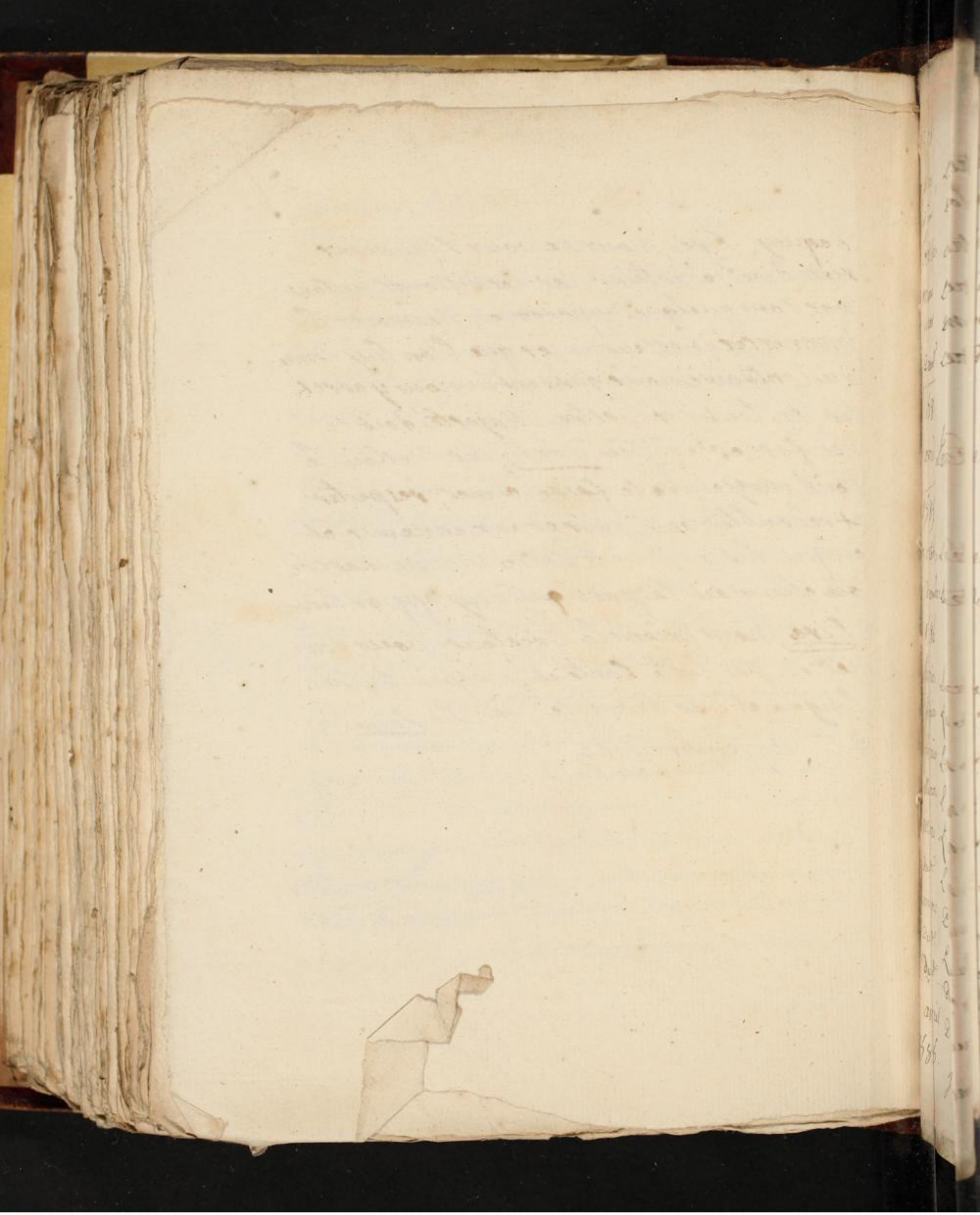
ser deportemens envers le Pape ont esté
tels, qu'ils l'ont contraints d'employer
l'ayde des forces de vostre Majesté, à laquelle
il estoit bien raison, avant conclure aucune
chose, que l'on fist entendre l'estat des choses
qui se traitoient et d'avoir son bon advis,
Laquelle resolution fut approuvée d'un cha-
cun de nous, & ce matin il a montré à moy
de Lansac la minutte de la response qu'il a
faite à la lettre que luy a escrite le Roy d'
angleterre, contenant en substance qu'il a
receu lad.e lettre du 15.e octobre pleine de
tant de gracietés et faveurs, qu'il ne le
sauroit assez humblement remercier, et
dont il se tenoit merveillausement tenu à
luy, & mesmement de ce qu'il l'avoit prevenu
en escrivant le premier. Que ce que led. Seig-
neur avoit entendu de la volonté du Cardinal
à la paix, se trouveroit veritable par les ef-
fects quoy qu'on ait pu dire au contraire.
Quant à la creance qu'il luy avoit esté ex-
posée par led. Cardinal Pacheco et le Sieur
Ferrand de Sanguiny, qu'il luy avoit fait

la réponse telle qu'il luy semblait devoir faire.

Sire, pour vous dépeindre les choses comme elles se passent et vous mettre mes propos que l'on nous tient, qui ne sauroient estre meilleurs ny plus pleins d'asseurance de continuation de bonne union et intelligence avec vostre Majesté, desquels Monsieur le Cardinal Caraffe, et Monsieur le Duc de Paliano nous asseurent de leur costé, croyez Sire, que le Pape montre encore y estre plus ferme et resolu du tout, si est ce que les practiques que Mrd. l'Imperiaux ont faites avec Mrd. Cardinal, longues et secrettes depuis quelques jours en ça avec le Cardinal Camerlingue et Fernand de Langueny qu'on dit devoir estre en cet abouchement font croire à plusieurs discoureurs que les matieres doivent estre si bien estanchées, que c'est comme un marché fait, et que chacune des parties doit estre à peu prez asseurée de la conclusion,

desquels

dequoy, Sire, nous ne vous Sçaurions
rien dire de certain; car ces dictz cours ne sont
par sans quelque apparance, beaucoup les
promettent et asseurances que l'on luy donne
du contraire nous gardent de nous y arrest-
ter, en tout cas vostre Majesté doit se
renforcer en Piedmont. car c'estoit le
seul moyen de se faire aimer, respecter
et redoubter aux amis et aux ennemis, et
empescher qu'il ne se face aucune marché
où elle n'ait la part qui luy appartient.
Sire, nous prions le Createur vous don-
ner en parfaite santé et prosperité, tres
longue et tres heureuse vie. De Rome le
21e Novembre 1556.



1586:

- may — Lettre de la Royne catherine a Mr. de nevers
- dud jour — De la meme a Mr. de Nevers
- octobre — Extrait de la Resolution d'Horcan
- Mars — Lettre de Mr. De nevers a Mr. de villeroy
- mars — Du mesme a Mr. de Biron
- Decemb. — Lettre de Mr. de Bouillon a Mr. de Guyse

1581

- avril — Lettre de La royne catherine a Mr. de nevers

1585:

- octobre — Lettre de Mr. de nevers a Mr. Le Card.l de Bellevé
- decembre — Lettre de Mr. de Lavieuville a Mr. de Nevers

1586

- fevrier — Lettre de Mr. de la vieuville a Mr. de Nevers
- fevrier — L. de Mr. de Nevers a la Royne, catherine
- fevrier — L. de Mr. de Bellievre a Mr. de Nevers
- Mars — L de Mr. de Nevers au Roy henry 3e.
- Mars — L de Mr. Lavieuville a Mr. de Nevers
- dud. — L de Mr. de nevers au Roy henry 3e.
- mars — Du mème a la Royne Catherine
- Dud. — L Du Roy henry 3e. a Mr. de Nevers
- Dud. — de Mr. Lavieuville a Mr. de nevers
- avril — Du meme aud Mr. de nevers
- 586. — Jorment de l'association des villes

1556
20. decemb
St germain
en laye

Suite des affaires d'Italie
en la Lettre du Roy à Monsieur
de Selve, du 20me Jour de Decembre.

Monsieur de Selve, depuis le parte=
ment du Sieur que je vous ay envoyé dés
le 7. de ce moys avec ample response à tout ce
qu'il m'avoit apporté et declaration de mon
Intention sur toutes choses de delà, Les Sieurs
de Soubise et de la Condray sont arrivés, par
les quels, et par ce que j'ay veu par les me=
moires et Instructions d'iceluy La condray
J'ay entendu la peine avec laquelle vous
et tous mes autres Ministres estans à Rome
estiés du long temps qu'il y avoit que n'aviés eu
Lettres de moy pour ne savoir honnement
que respondre aux plaintes que nostre Saint
Pere vous faisoit des nouvelles que les Im=
periaux publioient, tant de la paix qu'ils
disoient estre conclue entre le Roy d'angle=
terre et moy, et autres choses controuvées
pour mettre sa Saincteté et les siens en soup=

soupçon, comme veritablement elle estoit, et en telle colere, qu'elle ne s'estoit pû tenir de vous vser de grander menacer, dont m'avés adverty, dequoy je ne luy fenay aucun semblant, m'asseurant que apres avoir entendu ce que je vous ay escrit, tant par le Chevaucheur d'espry, que depuis par le Gobbio & autres par led. Le Sueur & autres depesches que j'ay fait adresser au General d'Abbeine pour vous faire tenir, elle aura esté bien contente et satisfaite, et sçait bien esbahir que led. D'espry n'estoit arrivé par delà avant le partement d'icelluy Le Sueur, et aussy de ce que vous avés bien remonstré à la saincteté, qu'elle pouvoit assez connoistre que je l'a secourois d'autres choses que de parolles et de promesses employant pour la conservation et défense, quatre vingt et tant de mil escus par moy, outre le service qu'elle tire des gens de guerre françois & autres que j'ay par delà et de mer Galleres, et de la diligence dont j'use pour luy envoyer mon Courrier

le Duc de Guise, avec les forces qu'il con=
duit, et qui sont déja en Piedmont, n'ayant
par esté possible à cause de la raison de les
rassembler plus tost, davantage, parce que
vous avez, esté adverty que son Monce avoit
escrit au Cardinal Caraffe dez le 17. d'oc=
tobre, comme m'ayant fait entendre le
commandement qu'il avoit de retourner de=
vers sa saincteté en cas que le propos de la
pratique d'un traicté de paix continuast, je luy
avois respondu que j'avois declaré à l'ambas=
sadeur du Roy d'angleterre pour le faire
sçavoir à son maistre, que jamais je n'en=
tendrois à aucun accord avec luy, que le
Duc d'albe ne se fut avec ses forces levé et
retiré de l'estat de l'eglise, et qu'il n'eut
restitué ce qu'il avoit pris, par ou sa sainte=
té pouvoit assez certainement juger que
led. paix n'estoit si prête a faire, que les
Imperiaux luy vouloient faire croire,
outre cela, je vous ay dit il y a long temps
mandé, comme me faisant led. ambassadeur

1 escrit à
Mon Cousin le
Connestable vous
d'iter qu'avoit

du Roy d'angleterre instance, pour sca-
voir si ilz forcer que je faisoit assembler
estoient pour faire la guerre à son Mais-
tre, de luy avoir ouvertement dit que
c'estoit pour secourir nostre saincte Pere
lequel effet je n'oublierois ny espargne-
roit dire que j'eusse, ainsi que je fais,
comme chacun peut voir.

Au demeurant, Monsieur de selve, J'ay
dy a déja quelques jours receu les lettres
que vous m'avés escriptes du 28. du mois passé,
tant par la voye de venise, que par courrier
exprez jusques à Lyon, d'où elles m'ont esté
envoyées par la poste, par lesquelles j'ay en-
tendu la prorogation de la Treuve conclue entre
le Cardinal Caraffe et le Duc d'albe en-
semble ce que vous avés remonstré aud. Cardi-
nal quand il est party pour aller à l'abouche-
ment qui se devoit faire, aux quelles j'attendoit
de vous faire responce jusques apres l'arrivé
du sieur de Moucette, par lequel, ainsi que
m'est escrivés, me devés faire sçavoir les particu-
laritez du Traicté de lade prorogation: mais

voyant

voyant qu'il tarde tant a venir, j'ay bien
voulu vous faire cette despesche pour vous
avertir de tout ce que dessus, & pareillement
comme Mon Cousin le Mareschal de Brissac
a commandement de moy de rompre de dans
cinq ou six jours du costé de Piedmont et ce
pour l'attirer faire a la tres instante priere que
m'en a fait faire plusieurs fois nostred. St
Pere, comme vous scavez, ce que plustost
j'eusse fait n'eut esté qu'il me semblait estre
meilleur d'attendre que j'eusse le Baston en
main pour estre aussitost prest a fraper qu'
a menacer; et combien que je ne veuille croire
que nostred. Sainct Pere, et aussy le Cardinal
Caraffe traitent jamais d'aucune Paix sans
moy, comme de ma part je ne l'ay voulu faire
ne feray sans eux, si est ce que je trouve fort
et estrange qu'ilz facent tant de chose sans vous
les communiquer, veu que je suis des plus
avant en la partie & mesme en la despence, &
qu'il seroit bien raisonable que pour mon
argent j'en sceusse des nouvelles avant que
les choses fussent faites, ce que vous leur

remonstrerés dextrement, ainsi que vous sçaurés bien faire, encore que j'en aye presque dit autant au Nonce de sa saincteté, qui, comme je m'asseure leur a escrit.

Quant à la prieure que fait sa saincteté que j'envoye par delà le sieur de la Garde avec le vaisseau de mer Galleres; c'est chose que je ne fauldray de faire, et d'en accroistre le nombre a l'effet de quoy je l'ay mandé, et sera icy dedans un jour ou deux, au surplus je vous envoyeray avec ma premiere depesche le pouvoir qui vous est necessaire pour ordonner de mes deniers, et autres mes affaires par delà avec mon Cousin Le Mareschal de Strozzy, et le sieur de Lansac comme faisoit le sieur d'Avanson. au reste je suis adverty que dans les papiers saisis d'Ecamo de La Corne lors qu'il se retira vers le Duc d'Albe, s'est trouvé une promesse de mon Cousin Le Cardinal de ferrare portant dix mil escus soleil pour les grains par luy fournis pour l'avictuaillement de quelques places

en Toscane, c'est pourquoy comme cela a esté
declaré conferé a sa saintetè, aussi bien que
le verte de les meubler, Il me semble que sad.
saintetè ne me refusera de me faire don de lad.
promesse si je luy demande, ce que vous ferés
de ma part quand vous en verrés l'occasion,
et ce tant pour ma decharge, que de mond.
Cousin le Cardinal de Ferrare.

Vous communiquerés la presente à
mon Cousin Le Mareschal de Strozzy et
au sieur de Lanrac, Je prieray Dieu, Mon-
sieur de Selve &c. Escrit à Saint Germain
en Laye le 20e decembre 1556.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

instruction
donnée a Marseille
secretaire du Mons.r le duc.
de Guise allant a Rome
pour les affaires du Roy le 23.e juillet

1557
23 juill

Le secretaire marsille estant arrivé devers l'ambassadeur du Roy a Rome le 22.e juillet 1557 au matin envoyé de la part de Monseigneur le Duc de guise avec instruction et lettres du d. seigneur duc. 17.e du mois, le d. ambassadeur dès l'apres disner fit diligence de parler au Pape pour luy faire entendre les choses contenuës es d.tes instructions et lettres selon le vouloir et intention du d. sieur Duc. De la part duquel, apres avoir presenté a sa saintaté le baiser des pieds accoustumés luy fit entendre que le Roy avoit escrit a mond.t seigneur de. guise que nonobstant les grandes affaires que sa majesté avoit contre un ennemy tres puissant de tous costez de son Royaume, il n'avoit voulu faillir de complaire et satisfaire entierement sa saintaté de la demeure et sejour par deça du d. sieur Duc, et de son armée pour la seureté et deffense de l'estat de l'eglise, pour laquelle, sa Majesté n'avoit jamais rien oublié de faire, comme elle n'oubliera jamais a l'advenir,
Que voyant cette armée du tout dediée au service de sa S.te il estoit bien raisonnable d'accomplir maintenant les choses promises et sur tout tres necessaires, qu'il luy pleust bien promptement

faire pourvoir a tout ce qui estoit deub de sa part pour l'entretenement de la dte armée, tant pour le passé que pour le present et advenir selon que Monsr le Duc de Paliano avoit promes de sa part tant a ancone que depuis en son dernier retour disant quil seroit bientost satisfait a tout ce quil seroit deub de l'ordre, et a la somme de 90000 escus pour la part que doit sa St.té du payement de la gendarmerie et que hier-nime Grosse seroit incontinent envoyé pour cet effect et neantmoins on navoit encore receu aucun denier de tout cela, que de la faute dargent arrivoit deux inconveniens, l'un que les soldats se perdoient et debandoient qui estoit perte inestimable et irreparable quand ce estoit des hommes choisis et bons soldats estrangers fort mal aisé a recouvrer comme ceux de l'armée de Mond. sieur de guise, l'autre quil estoit fort difficille de les contenir en la discipline militaire et empescher d'offenser le peuple pour vivre au lieu de le conserver et garder, ~ equoy mond. sieur de guise usoit neantmoins de la plus severe et rigoureuse punition quil luy estoit possible, par ainsi que le bon plaisir de sa saincteté fut ne permettre plus quil fut usé de dillation en cela; car elle estoit par trop prejudiciable a son service, outre ce que le dillayement de payer ce qui estoit deub et promis seroit bien esloigné de ce que Sa S.te cta avoit veu par la despesche de l'abbé de St.e Croix, que le Roy se promettoit que son armée seroit aydée et accommodée de prest et avance de deniers s'il en est besoing pour

apres venir en contribution a lon compte en attendant.
les provisions de Sa majesté

Quil y avoit une autre chose qui ne pouvoit estre que
de grand dommage et prejudice au Service commun de
Sa S.te et de Sa Majesté, assavoir vn certain bruit
qui courroit a Rome, a venize et par toute litalie,
et qui pis est en larmée que Sa S.te et Ses Ministres
traitoient ordinairement de la paix avec les cardinaux
Pascheco et S.t Fior et quil y avoit gens qui alloient
ordinairement vers le Duc dalbe pour cet effect, et
combien que tels bruits ne puissent en rien mouvoir
mon d. Sieur de quize qui connoissoit assez le ferme
et S.t propos de Sa S.te et lasseurance quon en
devoit prendre Toutsfois tels bruits de paix a
Rome pendant que la guerre se faisoit alan
campagne ne pouvoit que grandement decourager
les gentils hommes, capitaines et Soldats qui avient
laissés leurs maisons et familles pour venir si
loing Servir Sa S.te Et Semblois expedient demp
pescher ces bruits la. par tous moyens possibles
et que les meilleurs estoient, puisque Sa S.te

estoient du tout assurée du Roy et de ses forces,
de rompre toutes les pratiques que luy mettoient
en avant les ministres du Roy Philippes, et esloi-
gner de soi et des siens les d. Ministres, qui semoient
tels bruits d'accord avec sa S.te pour luy nuire
et donner soupçon au Roy et a ses ministres, et
que, pour en parler franchement, c'estoit une
chose bien estrange que le d. cardinal S.te Fior
qui estoit eslargi de prison sous caution depuis
trois jours seulement pour crime de leze
majesté, ou pour avoir participé aux conspira
tions faites contre elle, fut apresent tous les jours
fort familierement avec le cardinal caraffe au
veu et sceu d'un chacun, a quoy il estoit bon
de remedier, et a toutes ses allées et venuës de
gens que le d. card.al de S.te Fior envoyoit avec
sauf conduits de sa S.te devers le Duc d'albe,
ce que nous n'avions jusques icy voulu expli
quer en mal, nous arrestant du tout a la
parolle et foy donnée par sa S.te au Roy,
& pensans que tout cela avoit esté fait pour
endormir le d. Roy Philippes et les siens par
semblables artifices.

Sa Saincteté

Sa Saincteté respondit apres les plus belles
parolles qu'on sceaurait desirer ny penser de l'amitié
quelle a porté porte et portera au Roy jas-
ques au dernier soupir de sa vie.

Que quant a l'argent elle commanderoit
tres estroitement que tout ce qui estoit deub de
sa part fut payé promptement et sans
aucun delay, sachant tres biens les tres
grands inconveniens qui pouroient arriver
faute de payement des gens de guere, et
quand elle ne devroit rien quelle ne vouloit
en aucune manierre espargner au Roy sa
bourse ny aucune chose quelle eust et
quelle se vouloit ouvrir jusques au coeur
pour secourir et servir sa majesté et de son
sang sil en estoit besoing.

au regard des pratiques de paix quil n'en
falloit entrer en soupçon par le Roy et les
ministres car il ny avoit que de belles pa-
rolles pour le general finement et malig-
nement mises en avant par le Roy Philippe

et ses ministres pour en faire leur profit
et se servir envers le monde sans volonté d'en
venir a quelque bonne fin, ce que sa Sté
connoissant et considerant tres bien, pour les
payer de mesme monnoye, les escoutoit
doucement, et quand ils alloient crians
et disans par toute a Venise et ailleurs,
nous ne voulons que la paix, nous voulons
donner la carte blanche au Pape, faire
ce quil voudra, il fait et veut la guerre
sans raison, sa saintété ne pouvoit moins
faire pour eviter une si grande calomnie pour
un pape, que de dire ou est cette paix quelles
sont les conditions? ou est cette repantance du
Roy Philippe? la restitution de ce quil ma
injustement pris? qui a fait la guerre sinon
luy? qui est plus prest de faire la paix
que moy, quand je la pourray faire avec
l'honneur de Dieu et le mien Et semblables
propos, quelle ne pouvoit honnestement tenir
autres au langage fin et artificieux des
Espagnols mais que tout ainsi quils ne

parloit que de paix et cependant luy prenoit
et bruloint ses places, tuoient ses pauvres sub-
jects et gastoient ses campagnes, sa S.te leur
respondoit de paix en belles parolles generalles
selon les leurs, faisoit venir des suisses et leur
faisoit la guerre la plus forte quelle pouvoit,
et quand elle les tiendroit prests a leur faire ~
trancher la teste, sils luy crioient paix, elle
leur respondroit paix et neantmoins ne laisseroit
de faire executer ce que la justice et leurs meri
tes vouloient, et qu'il ny avoit mal quelle ne
leur fit nonobstant les pratiques de paix quelle
confessoit que Paschao luy venoit parler tous les
jours et disoit que sa S.te avoit la paix ~
en la main, et que son Roy ne demandoit ~
autre chose, le mesme disoient carpy et S.te fior
et le cardinal St. jacques qui parloit par la
bouche des autres a cause quil se trouvoit mal
et gardoit le logis, et demandoit par fois, sil
plaisoit pas a sa S.te quils envoyassent au
Duc d'albe pour la paix, aquoy elle consentoit,
et cependant elle n'avoit laissé nonobstant ~
toutes ces belles prabiques d'envoyer au plus

sorte d'icelles son petit Marquis de vaux en France
qui estoit son plus cher gage et heritier, par ou~
elle avoit bien monstré a ceux qui luy parloient
de paix, comme ils la devoient esperer, et ou ils
la devoient aller chercher, outre qu'elle leur
avoit touzjours dit publiquement et en particulier,
quils ne s'attendissent jamais que pour se reconci-
lier le Roy philippes, sa saintete voulsit faire
au Roy le moindre desplaisir du monde ny chose
aucune sans son consentement et quil estoit et
seroit touzjours son fils bien aimé et aisné et
auquel elle se sentoit infiniment obligée et
que personne ne cuidast desunir cette amitié,
et qu'encore le jour precedant sa saintété faisant
vn Festin pour honorer les Suisses venus en~
son service ou estoient tous les cardinaux,
tant Espaignols qu'autres, elle avoit dit~
tout hault, on va disant que je ne veux pas
la paix, et que je sais amas de gens de guerre,
qui la veut plus que moy, et les gens de guerre
que j'ay fait venir, et dont j'accroisteray
encore le nombre si besoing est, pourquoy
est ce sinon pour faire la paix, je vois bien
que je

je n'auray autre moyen de l'esperer et de
l'avoir que quand il sera en ma puissance
de chasser mon Ennemy luy donner la loy
et le contraindre ala Recevoir.
Par tous lesquels propos sa Saincteté verroit
a inferer, que l'on pourroit bien croire
qu'elle estoit bien loing des termes de
paix avec le d. Roy d'angleterre, et que
quand elle verroit quelque apparence
de la faire bonne, et honorable pour
la chrestienté quelle ne la voudroit pas
refuser, mais que cene seroit jamais que
par l'advis et consentement du Roy
Selon lequel elle se conduiroit en paix
et en guerre, et par tout come estant
son tres cher fils, et qu'on ne prit
ombre ny soupçon de ses actions pour
l'honneur de Dieu mais qu'on regar-
dast aux effects et que s'il ne faisoit

contre le Roy Philippes ce quil pour-
roit faire par censures et privations
que ce n'estoit pas par faulte de bonne
volonté; mais pour ce quil luy sem-
bloit de peu d'honneur et de dignité
pour luy d'aboyer de parolles sans
mordre et puisque le Roy ne
vouloit entreprendre la conqueste du
Royaume de naples comme a la verité
il ny avoit apparence sans les forces
de mer, qu'elle ne sçavoit a quoy
serviroit toutes ces privations, et
neanmoins qu'apres que le mares-
chal Strozzy seroit venu, et que
par luy elle auroit entendu la volonté
du Roy elle le satisferoit entierement.
apres fut parlé a Sa saintet

par l'ambassadeur, du desarbrement
fait par monseigneur de Guise de l'armée
pour [illegible] obvier aux malaises de la fac-
tion de nos gens apres d'ascoly, que sa saintete
n'avoit entendue a la verité, et de la prise
de seize Barques, faite par nos gens et du bruit
que le Duc d'albe vouloit venir assieger ascoly,
et de la ferme volonté qu'avoit Mons.r de
Guise, le d. cas arrivant, d'assembler toutes ses
forces, tant du ferrarois que d'ailleurs, et ne-
faillir de bon et prompt secours a la d.te
place et a monsieur le Duc de paliano
qui estoit dedans.

De toutes les quelles choses sa saintété prit
grand plaisir et contentement, se voiant
en toutes choses autant quil est possible
de la verbe valeur et prudence, de mon.d.
Sieur de Guise, et de sa bonne et droite
intention et affection au bien de ses affaires

disant la dessus qu'elle sattendoit quil
n'avoit pas failly suivant sa promesse
de luy envoyer les gens de guerre promis par
le sieur de Randant quelle attendoit
en grande devotion, enfin qu'estant unis
avec les suisses de donner quelque bonne
venue au sieur marc anthonia colonnel
qui avoit desja receu un bon secorne
ces jours passes, et quelle faisoit
ce meme jour sortir ces d. suisses avec ung
ou six pieces dartillerie et sa cavallerie
et infanterie italienne, sous la charge
du Marquis de Montebelle qui est borne
de guerre et dexecution pour donner une
étreinte au d. colonnel sil estoit possible,
surquoy le d. ambassadeur voulut bien repli
quer a sa saintete quil estoit a craindre
que ce qui estoit nouvellement succedé ces
jours

Ces jours derniers contre le d. colonne, ne donnast coeur aux gens de Sa Saintelé d'enbreprendre trop legerement quelque autre chose qui ne reussiroit pas Si bien, & que S'il arrivoit par malheur quils fussent dessaits elle seroit en danger de nesbre pas vingt quatre heures apres de dans Rome ni de dans sa prozpre chaire, et qu'elle devoit si elle connoissoit le d. Marquis ainsi desireux de combattre, lui deffendre dene se point hazarder qu'avec jeu fort asseuré a la main ce que Sa Saintelé monstra trouver bon, et, tout ce qui avoit été reputé sur cela.

le lendemain, le d. ambassadeur fit entendre au cardinal carraffe tout autant quil en avoit dit le jour precedant au pape, lui faisant tres grandes instance d'anvoyer

sans plus tarder les deniers deubs et promis par monsieur le duc de paliano et quil promit et asseura quil seroit dedens deux jours, disant quil neust pas tant ale faire n'eust esté la ~~mort~~ maladie survenuë au tresorier tronchy, qui estoit celuis qui entendoit et avoit tous les comptes de ce qui estoit deub par sa saincteté

Quant aux pratiques de paix il en parla comme sa saincteté disant outre, que monsieur le Duc de guise luy manda dernierement que monsieur le mareschal strozzy estoit d'avis que le pape entretint le Duc de florence le mieux quil pourroit et quil fit, sil pouvoit une tresve ou suspension d'armes avec luy, ce qui avoit esté

cause que l'on avoit presté l'oreile aux ~
ministres du d. Duc qui estoit entré en termes
de vouloir parler de paix entre le pape ~
et le Roy Philippes, et que pour ne le ~
desesperer encore, bien que l'on veuh ~
quil ny avoit aucune attente a la d.e paix
l'on l'avoit toujours doucement entretenu
de bons propos et de belles parolles semblables
aux siennes, et qu'on avoit aussi respondu
de mesme a Paschecco qui s'étoit voulu ~
mesler d'en bailler, quant au card.al Ste
Fior, quil etoit vray quon avoit depuis peu
donné un Sauf conduit a un nommé Placidi
quil avoit voulu envoyer devers le comte de
Ste Fior Son Frere pour se rallegrer avec luy
de l'ordre du Roy d'angleterre qui luy avoit esté
Solemnellement donné Et qu'auretour du d.
Placidi il avoit indiscretement divulgué en cette,

ville parmi ses amis, que la paix estoit
en bons termes, et que le Duc d'albe la vouloit
et tous les seigneurs de son camp, ce questant
rapporté au dit seigneur cardinal caraffe, il
avoit envoyé querir le d. Plaudi, et avoit bien
parlé a sa reverence, luy demandant pourquoy
il tenoit tels propos, veu quil ne luy en avoit
rien dit & s'il avoit en comission du Duc
d'albe de luy en porter quelque parolle, a quoy
il avoit respondu que non: mais que c'estoit
le commun bruit du camp que la paix y etoit
desirée tant du Roy Philippes que de ses traitres,
et qu'a son retour il en avoit ainsi devi
sé avec ses amis sans cuider mal faire, dont
il dit luy avoir donné une bonne reprimende,
menaçant de le chastier & tous autres qui
se mesleroient de tenir de semblables discours
auxquels il dit quil ne falloit point pren
dre garde ains. aux effects de la saintetté
aintetté

Saintelé et de ses ministres que l'on trouvera
toujours constans en l'entretenement de l'amitié
du Roy, et que ce que le pape monstre entendre
a la paix n'est que pour éviter les calomnies
qu'on luy a mises sur il est vray que Sa
Ste ne aie pas quand elle verroit quelque bon
moyen de remettre ces deux Princes ses enfans,
en bonne et fraternelle paix ensemble, qu'elle
ne fut bien aise d'y faire ce qu'elle pourroit, et
le tout par le consentement et bonne intelligence
du Roy et non autrement
Voila tout ce qui a esté negotié avec le Pape et
le d. Sieur cardinal Caraffe sur le contenu en
l'instruction du d. Marseille, a Rome ce 23e
juillet 1557

Bref du pape, au duc de guise
du 28e du d. mois de juillet 1557

1557
28. juil
Rome

Paulus P. P. IIII

Dilecti fili nobilis vir Salutem ^apostoliam Et ~~aplicam~~
benedictionem. quae acta ad palianum ~
fuerint nobilitas tua cognoscet ex dilecto ~
filio nobili viro comite aliphae, quem acte
misimus quibus cognitis intelliges quanto ~,
pere hujus sanctae sedis necessitas et rei ~
magnitudo ^adventum ~~adventum~~, in has partes tuum
~~tumq~~ eumq. quam cellerimum postulet ac requi
rat. confidemus autem te vel protua in ~
nos et hanc sedem devotione praestantig.
virtute ac fide, vel quod charissimi, in
christo filii nostri Regis christianissimi ~
mandatis et voluntati vel maximae obse ~

caturum esse intelligis nullam moram
inter positurum Sed summo animi studio,
statim iter ingressurum cum res ut pro
tua prudentia intelligis celeritate maxima
exigeat, quod si propter adversam quod
absit valetudinem ipse minime venire posseris
[redacted] hortantur te ut eos quos
tibi videbitur, una cum dilecto filio nobili
viro Joanne Duce Spoliani, nostro secun-
dum carnem nepote mittas; cui ipsi
quoque mandavimus ut ad nos se confert
quibus de rebus ipsi comiti aliphae man-
data nostra tibi exponenti eandem quam
nobis haberes fidem, ut habeas nobilita-
tem tuam in domino hortamur ac
rogamus, dat. Romae apud Sanctum

petrum sub annulo pisatoris die 28
julii M. D. l VII pont. IIII anno tertio.
unt. flore bullus ./.

Lettre
du cardinal de Lorraine,
au general d'Elbene,
sur l'estat des affaires du temps.

1557
21. Aout
Paris

Monsieur le general mon compere, j'ay fait voir au Roy de mot a mot le contenu en la lettre que vous m'avés escritte du 14.e de ce mois, a la lecture de la quelle je vous puis asseurer quil s'est grandem.t consolé pour les Sages et prudens accords quil y a trouvé; mais avec cette consolation vous luy avez voulu donner quant et quant l'asseurance du remede pour prouvoir au mal et desastre qui lui est advenu, dont il se sent infiniment

tenu et obligé a vous et ne vous sçaurois
dire ny escrire le grand contentement
quil en a avec raison, ainsi quil fait
sçavoir a monsieur l'evesque
d'orleans, ne voulant oublier de vous
advertir qu'outre que nostre armée se
rassemble de jour a autre, desorte que
la perte ne paroistra tantost plus, le
Roy a fait venir douze mil suisses,
comme vous sçavez et dix mil lansque
nets qui sont tous prests, outre ceux
que nous avons desja par deça pour
s'en servir au besoing. il fait aussi
venir d'allemaigne deux mil chevaux
pistolliers, ayant de plus dix huit ans

hommes d'armes avec les creuës et compag-
-nies nouvelles de Sa gendarmerie et un
bon nombre d'arquebusiers a cheval, de
Sorte que dedans peu de temps Sa majesté
aura non seulement forces égalles a celles
de Son ennemy mais plus grosses pour
lui resister fortement Si Dieu plaist, et
le combattre S'il veut venir là, Se trouvant
plus empesché quil ne pensoit devant St
quentin ou il fait chacun jour grande
perte de ses gens, tant a cause de la
necessité de vivres que de coups d'artillerie
dont ils Sont Saluës en toutes heures de
ceux de la Dte ville qui ont le meilleur
coeur qu'il est possible, y ayant un

grand nombre de capitaines et gentils
hommes aussi vaillans quil y en ait
point en la chrestienté nous donnant
esperance de faire en sorte que nous
aurons le loisir de les aller secourir,
aquoy nous ne perdrons ny heure ny
temps vous advisant que pour le regard
de l'Italie le d. Seigneur a escrit a
monsieur mon frere, qu'emmenant
avec luy les princes et quelques seigneurs
et gentils hommes, ils pourront prendre
la poste et venir par mer avec quatre
ou cinq Enseignes de francois arque
busiers s'il laisse tout le Reste pour
la garde seureté et deffense de nostre
S.t pere et des places de son Estat,

quelt

Esbat qu'est tout ce qu'on sçauroit
faire, a me semble pour le mieux, &
priant Dieu, Monsieur le general mon
compere &c. escrit a Paris le 21e aoust
1567.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1556
6. nov
Rome

lettre
de l'evesque
de troyes au Duc de
guise sur l'ouverture et proposition
faite par le pape d'investir
Monsieur le Duc d'orléans du
Royaume de Naples.

Monseigneur Votre saincteté pere
m'a ce jourd'huy apres diner, tiré apart
et fait un long discours du quel il
m'a commandé d'escrire la substance
au Roi, ce que je n'eusse failli a faire
entendre a sa Majesté et a vous, encore
qu'il ne me l'eut comandé, conoissant
de quelle importance il est pour son
service et pour le votre
sa saincteté prie le Roi de tout son cœur;

et avec la plus grande affection qu'il est possible, de s'assurer qu'il n'y eut, ni n'y aura jamais Pape au saint siege plus n'y tant affectionné a la courône, a sa persone et à sa Maison qu'il est, et qu'en cela il ne cede point aux françois, meme aux plus favoris de sa Majesté: mais se voyant a un age auquel brieue mort se doit craindre, et longue vie ne se peut esperer il desireroit pendant que Dieu lui done le temps, et que le temps lui presente les occasions, que sa Majesté ne les refusast point, et n'ostast a sa saintete les moyens (de lui faire services lesquels) par le passé se sont presentés et de nouveau se presentent tellement que s'il ne tient qu'a elle, et qu'il veuille, come il

appartient, embrasser cette entreprise,
pour la sureté de son rayaume, pour
la grandeur et reputation, et pour comencer
a accomoder ses enfans, il s'assure et
promet de lui mettre le Royaume de Naples
entre les mains et en couroner Roi
Monsieur d'orleans, et pour autant
qu'il connoit l'astuce et les ruses des espagnols
lesquels quand leurs affaires vont mal,
pour éviter la ruine totalle dont ils sont
menacés usent de douces parolles, et offrent
party de paix fort raisonable en apparence,
il prie sa Majesté et domoneste a ne se
point laisser gaigner par leurs feintes
et cauteleuses paroles et ne perdre cette
occasion de s'investir dudit Rayaume,
lequel facilemant et assuremant se
conquestera en envoyant pardeça une
forte armée, et afin que les choses vienent

apropos, il prie sa Majesté qu'il envoye par
deça tous seigneurs Napolitains, les quels
moyennant le credit qu'ils ont avec sa
noblesse, le peuple et leurs vassaux etans
espendus en meme temps en divers lieux
audit Royaume, feront un tel bruit, que
les ennemis se trouveront fort étourdis
et sans conseil, et Dieu mercy les choses
sont tant bien disposées qu'avec l'ayde de
sa divine bonté, elles sortiront sans aucun
doute de leur effect selon qu'elles sont
esperées, qui sera l'endroit, Monseigneur,
ou je me recomanderai a votre bonne
grace, et prierai Dieu. de de Rome le
6e jour de novembre 1556. votre tres
humble et obeissant serviteur A. evec de
troye

lettre
du

1556
14. nov.
St germain

Le Roi, ensuite des prierres et
sollicitations du Pape, lui envoye
des forces sous la conduite du Duc
de Guise, et le fait son lieutenant
en italie pour les commander en
l'absence de Monsieur le duc de ferrara.

Henry par la grace de Dieu Roi de franca
a tous ceux, qui ~~et~~ presentes lettres verront
salut par la capitulation de notre tres
cher et aimé oncle hercule d'~~et~~ Duc de
ferrara avec nous, il lui a eté par nous
accordé qu'il sera notre lieutenant general
en italie, ~~et~~ aura la supreme authorité
de commander a nos armées ~~et~~ aux Ministres
et serviteurs d'icelle en toute l'italie
hormis le Piedmont et que au demeurant

pour etre par nous entré en ligue avec notre
S.t Pere Pape Paul quatrieme nous lui
fimes bailler la charge et authorité de
capitaine general de la dit ligue avec tous
les pouvoirs et facultés en tel cas requis
et necessaires, partant considerant l'etat
des affaires qui s'offrent apresent audit
pays d'italie ou les Ministres du Roi de
gens de cheval et de pied avec artillerie,
ont courru sus aux villes, terres et
sujets de l'eglise, fait et exploité tous
actes d'hostilités de guerre pour empecher
notre S.t pere de chastier et punir aucuns
ses vassaux Rebelles, etans ses serviteurs
et en sa protection, encore que lui meme
soit vassal de notre S.t pere, qui de son
coté a aussi assemblé quelques forces
pour resister a celles dudit Roi d'espagne
a quoi nous lui avons ayde d'un

∧ d'espagne ayant assemblé forte

certain nombre de gens de pieds françois,
chevaux legers en quelques lansquenets
que nous avons au tiennois mais voyant
sa saintetté, que ledit Roi d'espagne se
renforce pour lui faire du pis qu'il
pourra ainsi qu'il se vante par tout,
elle nous a fait requerir lui vouloir
doner secours, ce que tres volontiers nous
lui avons accordé, tant pour satisfaire
a notre devoir, et a ce que nous lui avons
promis par le traité de la dit. ligue
d'entre nous, que aussi pour imiter et
suivre les loüables et memorables faits
et actes de nos predecesseurs Roys tres
chretiens qui ont de tout temps eté
protecteurs et deffenceurs et restaurateurs
du saint siege apostolique et des saints
peres et cette cause, nous faisons
assembler audit piedmont une suffisante

armée d'un bon nombre de gend'armerie
et chevaux legers, gens de pied françois,
suisses et italiens, accompagnés de l'artillerie,
munitions et provisions qu'il leur faut,
pour et avec la conduite de notre tres
cher et aimé oncle le Duc de ferare
son beau pere qu'il l'aura, come nous
l'esperons, fort agreable, voulant
faire notre lieutenant general a cette
fin, passer outre et aller joindre les
forces de notre dit saint Pere le Pape,
afin de lui maintenir la protection
que nous lui avons promise, et d'autant
que depuis la capitulation faite avec
notre dit oncle, il ne lui a pas encore
été envoyé nos lettres patentes en forme
touchant les pouvoirs et facultés dont
nous voulons qu'il use a l'excercice
de cette charge, pour ce que les occasions
ne

ne se sont aussi presentées qu'il ait a faire
de s'en ayder come il a maintenant.
pour ces causes et autres bonnes, justes
et raisonables considerations a ce nous
mouvans, l'ayant par ladit capitulation
d'entre nous desja fait creé, ordonné
jnstitué et etably, come encore par
ces presentes nous le créons, ordonnons,
instituons et etablissons notre lieutenant
general repre^sen^tant notre personne
en et par toute l'italie hormis le
piedmont, nous lui avons par ces
memes presentes donné et donnons
plain pouvoir et authorité, comission
et mandemant special de comander
tant en notre dite armeé nouvellemant
mis sus qu'aux autres que nous
pourrions faire marcher audit

pays d'italie pour le service de ladite
saintete ligue et autres entreprises
qui se pourroient offrir, de laquelle
Ligue, pour ce que par le traité
d'icelle nous est reservé le comendement
sur les armées avec la disposition du
chef et super-intendant d'icelles,
nous avons fait et faisons ledit sieur
Duc capitaine general pour faire
assembler en tous lieux et quand bon
lui semblera, tant nos gens de guerre
que nous avons audit pays d'italie,
que ceux que nous y faisons marcher
pour le service de ladite ligue et les
employer contre les ennemis d'icelle,
leurs adherans et tenans leur parti.
qui ont voulu et veulent courir sus
a notre dit saint pere et dit saint siege,

terres et sujet de l'eglide et les oppresser
et endomager en quelque sorte et
manierre que ce soit, d'ordonner et
disposer de la gendarmerie et autre
gens de cheval et de pied, de quelque
nation qu'ils soient, ensemble de
l'artillerie, et consequemmant de
toutes les forces de la ville, selon et
ainsi qu'il verra et connaitra etre
a faire pour le mieux, et pour le
service d'icelle, ^bien profit et honeur des alies commander et ordonner
a tous capitaines, lieutenans, gens de
guerre et autres etans en ladit armée
et au service de la dit ligue, ensemble
aux autres armées que nous pourrions
assembler et faire aller par de la, ainsi
que dit est ce qu'ils devront faire pour
la satisfaction de leur devoir et service,

d'assieger et faire assieger villes et chateaux
et y donner assauts, assauts, les prendre
par force et composition, ainsi qu'il
pourra, livrer journées, batailles,
rencontres, escarmouches et autres actes
et exploits de guerre, mettre a rançon
prisonniers et autres ennemis et rebelles,
et les faire executer s'il trouve qu'ils
l'ayent merité, et void que faire le
doive, leur pardoner, quitter les cas et
crimes dont ils seront chargés, de faire
abattre et démolir s'il void que bon
soit toutes forteresses et places contraires
et desobeissantes a notre dit saint pere
et a nous, et semblablemans a lui
etant notre lieutenant et capitaine
general de la ligue et des autres ou
celles la meme faire reparer, fortifier
et avictuailler, comettre et deputer tels
pour

personnages qu'ilz avisera pour la garde,
conservation, gouvernemant et ~~a~~
administration des villes, chateaux, places,
forteresses du pays qu'il aura nouvellemant
reduit et mis sous l'obeissance de la dit
ligue, de changer quand bon lui semblera
lesdits personnages qu'il aura comis a la
dite garde et gouvernemant des places
et pays nouvellemant conquis, leur donant
pouvoir, puissance et authorité de faire
faire fortifications, remparts, munitions
et avictuaillemants et autres provisions
necessaires selon et ainsi qu'il verra
etre a faire, ordonner de nos deniers
et finances a ce necessaires tout ainsi
que s'il y etoit present semblablemant
~~et etablira~~ comettre et etablire en
lieux pays nouvellemant conquis toutes

manieres d'offices, tant de justice qu'autre
pour les regér et gouverner, intertenir
et conserver en l'obeissance et fidelité
qu'ils auront pretée et jurée a la dite
ligue et autres alliez d'icelle en la
personne de notre dit oncle ou de ses
commis ou deputés, ou bien les punir
des rebellions et desobeissances par eux
commises selon leurs merites et exigence
des cas, de pourvoir et donner ordre
a toutes choses requises et necessaires
pour la conservation, sureté et deffense
des villes, places et pays que nous aurons
pris et pourrons cy apres prendre et
recevoir en notre ~~notre~~ protection,
comander a ceux qui y sont et seront
de par nous etablis, soit en titre et
qualité de notre lieutenant general,
gouverneur ou capitaine, ensemble aux

soldats y etans a notre solde, ce qu'ils
auront affaire pour notre service et
celui de la ligue, de recevoir en ladite
armée et au nombre des forces de la
dit ligue s'il vous qu'il en soit besoin,
et aussi que notre dit Saint pere
l'ordonne, telles nouvelles bandes et
compagnies de gens de guerre a cheval
et a pied qu'il verra etre de service, ou
bien si la necessité le requiert, en faire
lever d'autres la part qu'il verra bon
etre, et leur ordonner leur gages et
soldes selon notre etat, et autremant
ainsi qu'il adviserra dont il leur
fera faire payemant durant le
temps de leur service ainsi qu'il
apartiendra, le tout jusques a ce que
par nous il en ait été ordonné, faire

faire les monstres et revueÿ des gens de
guerre, tant de nos ordonances chevaux
legers, qu'autres gens a pied et a cheval,
et pour faire le dit monstres, comettre
et deputer comissaires et controlleurs
ordonances de nos guerres, et toutes
les fois que bon lui semblera, iceux
casser, corriger et punir selon l'exigence
des cas, et ainsi qu'il verra etre a faire
de faire vivre en bon ordre, justice
et police lesdits gens de guerre sans
leur souffrir faire aucuns maux,
pilleries, rançonnemans. et insolences,
et si aucuns en font en faire faire
la justice, punition et correction, telle
et si briefue que les cas le requerront
et que ce soit exemple a tous autres,
ou bien les leur remettre, quitter et par
pardoner, s'il lui semble bon, et des graces
et remis

remissions qu'il en accordera, en faire
expedier les lettres patentes a ce requises
et convenables, de revoquer et apeller
tous bannis et exillés, et les remettre
en leurs biens, terres et possessions en
se rendans a notre service, come dit
est, s'il voit que bon soit, d'oüyr et
entendre les complaintes de ceux qui
se voudront adresser a lui, et sur icelles
leur pourvoir par justice ou autrement
come il appartiendra, de recevoir et
oüyr toutes manierres d'ambassades
de Princes, villes, comunautés, seigneurries,
potentats, et autres tels qu'ils soient,
et avec eux traiter, capituler et composer
des choses dont il leur aura doné ou
donera memoires ou instruction selon
et ainsi qu'il verra bon etre pour
notre dit service, et sur ce passer et expedier

telles lettres et actes, que besoin sera, promettant icelles faire ratifier et faire confirmer par nous et nos lettres quand requis en serons, d'essayer a croistre ou diminuer, muer ou changer les garnisons des gens de guerre, tant de cheval que de pied etant a la solde de la ligue selon le temps et que l'affaire le requerra, de doner et faire doner tant aux vivres et munitions et les faire emmener vendre, debiter et delivrer seurement sans pilleries, rançonnemans, et desordres, et lesdits ordonances, deffences et comandemans qu'il fera la dessus, faire publier a son de trompe et cris publics ou besoin sera, les faire étroitemant garder et observer, punir et faire punir les transgresseurs selon l'exigence des cas, voulans et outre, et a notre dit oncle le Duc de Ferare a vous donné et donons plein pouvoir,

puisance authorité et mandemant special de
retirer et recevoir en notre service, celui de
la ligüe, et en ~~l~~ comprehension d'jcelle, telles
personnes, comunautez, seigneuries, et potentatt
qu'il verra etre a faire qui s'y voudroient
offrir, presenter et retirer, et en ce faisant
leur promettre tels etats, pensions et
apointemants tant en temps de guerre ou
de paix, terres et seigneuries a toujours
ou a tel temps, charge et conditions que
bon lui semblera, et au surplus d'ordoner
pour quelque cause, consideration et
entreprise que ce soit, ainsi qu'il verra
etre a faire pour le bien, direction et
conduite des affaires de sa charge sur le
fait des deniers et finances qui ont eté
et seront ordonés et mis en depott par
notre saint pere le Pape et par nous
pour subvenir a la despense de la ligüe

selon les traites et capitulations d'icelle
ensemble de tous autres deniers qui sont
et seront ordonés, remis et assignées par
de la pour nos affaires et services tant
qu'il sera notre lieutenant general,
et quand a tout ce que payé aura eté
par ses ordonances et mandemans nous
voulons, entendons et nous plaist etre
passé et alloué et comptes, ou compté et
rabattu de la Recette de celui ou ceux qui
auront fait ledit payement par nos
amés et feaux les gens de nos comptes
et par tout ailleurs ou besoin sera, leur
mandant le faire ainsi sans difficulté
en raportant sur icelui ou iceux comptes
le vidimus de ces dittes presentes fait
sous le scel Royal, les quitances de parties
ou elles escheront avec les mandemans
et ordonances audit sieur Duc de Berare
ou lés

ou les cahiers des dit frais et depenses signés
de lui devemant et verifiés et approuvés,
les quels mandemans, ordonances et cahiers,
nous, come pour lors, avons validés et
authorisés, validons et authorisons par
ces dit presentes signées de notre main,
come s'ils avoient eté faits et expediés
de nous; voulans en outre que nos
Ambassadeurs et Ministres etant a
Rome, venise, levant et autres lieux
et endroits de l'italie, lui fassant savoir
ordinairemant le fait de leurs négociations
pour l'en rendre capable, afin que selon
la prudence et d'exterité et expérience il
leur puisse mander ce qu'il lui semblera
qu'il pourront et devront faire pour
notre service et le bien de nos affaires,
a quoi ils ne faudront de satisfaire

soigneusemant et en dilligence, et
generalemant ~~etren~~ fera ledit sieur duc
de ferare mon oncle, en cette presente
charge de notre lieutenant et capitaine
general de ladit. sint ligue, tout ce
que un lieutenant general bon chef
et conducteur d'armes peut, doit, et
et tenu de faire, et tout ainsi que nous
memes feriont et faire pourrions si
presents en persones etions, jaçoit que
la chose requis mandemant plus
special, promettant par ces presentes
en la foi et parolle du Roi avoir pour
agreable, tenir ferme et stable tout ce que
par notredit oncle le duc de ferare
sera fait, besongné et mis en execution
et choses ledit, circonstances et dependances
et le tout confirmer ratifier et aprouver
toutes et quantes fois requis en seront;

neantmoins, pour ce que notredit saint
pere se trouvera es lieux prochains ou
l'affaire se pourra offrir et presenter,
nous voulons, entendons et nous plaist,
que notre dit oncle le Duc de ferarre
come la raison le veut, lui refere toutes
choses et qu'avec sa participation et
comunication il fasse et exrute les
entreprises et exploits de guerre avec
les autres actes d'importance dependans
de sa dite charge, si tant est que sa saintete
soit en lieu si apropos que notredit oncle
le puisse advertir et comuniquer
comodemant ainsi que dit est, sans pour
ce perdre l'occasion, si donnons en
mandemant par ces presentes, a tous
nos lieutenans generaux, gouverneurs,
Mareschaux capitaines, chefs et conducteurs

de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, et de notre artillerie, et a tous nos autres justiciers, et leurs lieutenans gouverneurs particuliers podestats Magistrats, consuls et administrateurs de ville et chacun d'eux endroit soy, si come a lui appartiendra, que a notre oncle ledit Duc de ferare et choses dessus dittes, leurs circonstances et dependances, ils obeissent et entendent, et facent obeir et enteriore de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, tout ainsi qu'a notre propre persone sans y contrevenir directement ou indirectemant en quelque manierre que ce soit: car tel est notre plaisir, en temoing de ce nous avons signé ces presentes de notre main, et a icelles fait mettre notre seel Donné a saint germain en laye le 14 jour de novembre l'an de grace 1556. et de notre Regne le dixieme.

1556
27. juill.
Escouan

lettre
du
~~Monsieur le~~ cardinal de
au
Lorraine, ~~Monsieur le~~ Duc
de Guise

Monsieur mon frere, hier au soir
depuis mes lettres ecrites, nous receumes de
bien mauvaiste nouvelles de Rome: car
le 13 de ce mois la ville a manqué d'
etre surprise par les jntelligences des
jmperiaux qui desja y avoient fait
entrer deux mil homes gens de guere
deguisés et travestis, les quels s'etoient
logés en divers logis des serviteurs de
l'empereur, et ce jour meme étoient
partis du coté de naples et de florence
environ huit mil homes et les galleres

de l'empereur qui etoient a ostia pour favoriser l'entreprise: mais Dieu a eu pitié de ce bon home, et voulu que le ~~Habit~~ tout a eté découvert par un courrier qui fut pris portant lettres et memoires ou le fait etoit contenu, ce qu'ayant veu le pape les a fait prendre, et la dessus a fait ~~une~~ une congregation ou il a voulu que tous les ^ambassadeurs ~~Auds~~ qui sont apres de lui, assistassent pour leur faire entendre le fait et montrer come il etoit traité de l'empereur; je vous laisse a penser en quelle peine peut etre la saintete de voir la guerre par dela ouverte, ou je vois un grand inconvenient, et nos places du tiennois en grand danger, ne pouvant etre

secourues assés a temps, veu meme que
nous n'avons pas ~~un~~ un sol.
cette armée ~~est~~ conduite par Marc
anthoine colonne, et disent les Ministres
de l'empereur que ce n'est pas leur
Maitre: mais ledit Marc anthoine
qui avec le peu de florence a fait cette
entreprise, leur dessein ~~est~~ d'approcher
leurs galeres de Rome le plus qu'il
leur sera possible pour empescher
les vivres, qu'est le vray moyen de
les affamer; autres disent que l'empereur
veut faire faire deffense a ses sujets
d'aller plus a Rome pour expedition,
qui ~~est~~ se retirer de l'obeissance du
Pape, lequel d'autre coté a mandé
aux cardinaux ~~&~~ espaignols qui sont
a Milan et autres lieux lieutenant

et gouverneurs du dit Empereur, par ce
qu'il croit qu'ils sont participans et
consentans de cette mutination, de
se trouver a Rome, deliberé a deffaut
de ne le faire, de les priver de leur chapeaux
et biens ecclesiastiques les quels voyans
ces remuemans, avec ce qu'ils pourroient
etre trouvés coupables du fait, ne seront
pour obeir, de façon qu'on peut
esperer un schisme en l'eglise et
une eminente ruine a la papauté,
dequoi je porte tel ennui que vous
pouvés penser, tant pour la reputation
du Roi notre maitre que beaucoup
plus pour l'interest de toute la
chrestienté: car vous savés come les
allemans protestans feront la dessus
de baux discours aussi n'en auront
faute

faute de sujet a leur grand avantage.
on attend en flandres, ainsi que vous
verres par ma lettre, le legat de la
saintete lequel l'empereur delibere
de retenir et ne le rendre que ceux qui
ont été pris par dela ne soient remis
en liberté. vray est que le Pape ayant
découvert tout cecy, lui a ordoné de
retourner mais j'ay peur que ce soit
trop tard
d'autre coté, le colonnois menace
de se saisir des places que tient sa saintete
devers Naples qui valent baucoup
mieux que celles qu'on apris sureux,
et les veulent fortifier, disans qu'en
rendant ils randront, ~~il rendront, et~~
non autremant.
Monsieur le legat, qui est icy se trouve

fort etonné de ces nouvelles, et fait son
compte de partir de dans deux jours,
de sorte qu'il ne fera le voyage de
Meudon ny d'anet come nous esperions.
Monsieur le cardinal de tournon
voyant tous ces tumultes s'est retiré
a venise dés le 17. de ce moys: mais
avec licence du Pape qui a montré
n'en etre pas trop marry.
a ce que dessus et ajouté cecy
de la main du dit sieur
cardinal.

Monsieur monfrere, hier nous eumes
nouvelles du sieur de Bassefontaine,
qui mande que le Duc de savoye et
Rigaulme l'avoient fort braué, et lui
avoient dit que Monsieur de Momorency
n'etoit pas un prisonnier et ne seroit
relaché, faisans mine come s'ils vouloient

^ et envoyent gens sur les frontieres

rompre, quoi qu'a ce qu'il a dit, ils en
ayent plus de peur que d'envie, nous
verrons come tout passera, il y en a
de bien empechez, le Marechal et moi
ne faisons semblant de rien et laissons
demeler la fusée a celui ou ceux qui
l'ont embrouillée. notre maitre est
bien empeché et me fait merveilleuse
=leuse chere qu'il ne fit jamais, je vous
suplie et mes freres, de ne faire semblant
de ce que je vous ecrit car tous nos
Ministres de Rome ecrivent que tout
y est bien pourveu que l'on ne doit
rien craindre, puis que les ennemis
ont failly leur coup et se sont retirés,
et n'y a nouvelles qu'ils s'amusent.
le Pape a dix mil homes, et nous conte
bon cette deffensive, on se fache bien

du legat, et ne le peut on faire partir,
il est fort mal content et voit bien come
tout va je ne m'en est mesle, je ne
^pas jamais si heureux que de ne
recomande a votre bone grace de tous
trois et vous suplie qu'elle vous soit
comune et d'escouant ce 27 juillet
1556.
votre &c. C. cardinal de lorraine.

Lettre

de Mons.r de Basse fontaine
au Roy

1556
14. Juill.
Bruxelles

Sire, J'eus Samedy dernier audiance du Roy d'angleterre, ou je luy fis particulierement entendre divers chefs et articles dont vostre Majesté m'avoit chargé, m'ayant — Quant au premier, qui est pour l'affaire de messieurs de farneze fait declarer par l'Evesque d'arras fort expressement, & pour resolution que ce quil avoit accordé a Mad.e la Duchesse de Parme nestoit point en consideration au traité de la treve ains de grace Speciale, & en faveur aussi de ce que vostre Majesté avoit accordé pour la Royne Leonore, n'estans aucunement obliges l'Empereur & le d. Roy au nom desquels mond Sieur d'arras parloit, leur donner la main levée que je demandois d'autant que leurs biens n'avoient été saisis et confisquez a l'occasion de cette guerre, ains, quelques mois auparavant, l'Empereur ayant fait appeller a Naples le Duc de parme, come rebelle, pour le punir luy et son frere de leurs mauvais deportemens, la guerre restant ores lors commencée entre vos majestés ainsy

cela ne dependt pas du dit traité, Quest tout ce que jay pu faire, ayant conseillé au secretaire de mesd. Sieurs de Lamoze de pourshuivre la main levée, comme cependant de sa maitresse quil a obtenuë. Quant a ~~crue coeur~~ crevecoeur, ils repondent contre Dieu et la verité: car la veille le jour de la Presse, et tout ce tems la, Mons.r de Chaulne qui etoit a Vaucelles avec nous alloit et venoit au dit Crevecoeur qui sans cela n'eut pû estre occupé; car il y avoit deux mois quil estoit en neutralité et n'y avoit aucun ennemy. Ce que j'ay bien remonstré au d. Evesque d'arras qui en fait l'ignorant, pour tant je leur diray encore a l'arrivée de ce Roy icy, qui sera dans deux ou trois jours, estans hier au soir retournées les Roynes pour commencer la reception qu'ils veulent faire au Roy de Bohême. Et d'autant que parlant a ma premier audiance du Roy d'angleterre du pouvoir que vostre Majesté avoit donné a Mons.r le Mareschal de Brissac pour accorder les limites des frontieres de Piemont il me sembla varier quelquement de ce quil m'avoit fait dire auparavant quil en donneroit le pouvoir au marquis de Pescaire, je l'en requis justamment, ensorte quil fut contraint de me dire que le d. Marquis s'accorderoit de tout avec monsieur le mareschal et quil ne seroit point besoin d'arbitres Surquoy je ne puis juger de leur dessein, et leur parlant de la maniere dont ils ont outrageusement, et contre la Presse, procedé aux baulx

et contrées du comté de Chiny, ils m'ont dit que leur ambassadeur avoit instruction pour en responder si besoin estoit, et q. que l'intention que Carondelet avoit n'estoit pas de ruiner, mais de garder leurs possessions comme nous avions taché de conserver la nostre, et que vos gens Sire des frontieres les avoient menacé de leur couper bras et jambes dont ils se vouloient preserver sans offenser personne attendant quil en fut decidé; Quest tout ce que j'en ay pu apprendre, apres avoir bien fait sonner a ce Roy combien cette facon est étrangé et esloigné de la sincerité et justice de nostre traité. Quant aux prisonniers je suis attendant ce jourd'huy Monsieur de Lallain lequel est a Louvain cependant je vous puis asseurer quil se porte bien ainsi que jay mandé a madame de valenciennes; mais il nest possible de faire rabattre un Ecu a ce Roy de la demande quil fait, il desiroit changer d'air, et ay fait toutes pourchittes pour cela; mais monsieur de Savoye respond quil faut quil en change un bon coup et sorte en payant sa rançon, Quant a Mr. de montmorency les choses en sont demeurées ou le sieur de gordes vous dira, Et suivant ce que jay mandé a Monseigneur le connestable. Suppliant tres humblement vostre majesté faire donner ordre aux deniers des pauvres gens d'armes et archers de Bruxelles le 17e juillet 1536

Memoire de ce qui fut negocié a Rome depuis le partement du Sieur de Carnavalet, dernier decembre

1556
5 avril

Par le Sieur de Carnavalet depesché de vers Le Roy le 29. du passé Led. Seigneur a esté amplement averty de ce qui avoit esté negocié par Monseigneur le Duc de Guise tant avec le Pape qu'avec ses ministres et de l'estat de ses affaires de deçà depuis mondit seigneur de Guise

Continuellement pressé tres instamment les Ministres de Sa Saincteté pour tirer resolution de cecy promptement & effectuelle provision sur le fait des finances, & les contributions que Sa Saincteté doit faire, tant pour le passé que pour le present, surquoy avoir conference disputes, visitations et debats de comptes, a esté accordé et resolu entre l'autre chose, et qui s'ensuit.

Premierement que nonobstant toutes les demandes et pretentions de nostre St Pere pour le regard des depenses par luy faites depuis le traicté de la Ligue esquelles Le Roy doit contribuer, selon

ce que pretend sa saintetè, et sans pre-
judice d'icelles demander et der deffender
de sa Majesté au contraire, ny der dema-
nder qu'elle peut faire de sa part aud. St.
Pere, sa saintetè dèr apresent passera
obligation et reconnoissance en bonne et
valable forme à sad.e Majesté de luy pay-
er les trois dixiesmes parties de la depense
de l'armée conduite et menée de France
par mond.it sieur de Guise depuis le pre-
mier jour de Decembre passé jusques
au premier jour de Mars dernier qui
sont trois mois entiers montant la part
du Pape à la somme de Cent cinquante
mil livres ou environ, et la depense du
ferrevoir dont le Pape promet aussy
payer de sa part,

Et pour satisfaire a lad. obligation,
sad.e saintetè n'ayant le moyen presen-
tement d'en faire le payement en de-
niers comptants, mond.it sieur de Guise
recevra a bon compte de cette debte
poudres boulets, vivres et charroir, et

autrez commoditez pour son armée qui
luy seront fournies par les Ministres de
sa Saincteté selon leur juste valeur.

Et quant aux autres demandes et
pretentions respectives de sadte Saincteté
et de sadte Majesté, elles n'ont jusques
icy peut estre vuidées, a cause que les
Ministres de part et d'autre sont demeu-
rés entiers en la deffense de leurs raisons,
comme le Roy pourra voir par l'escrit
qui en a esté dressé contenant les demandes
des Ministres du Pape & la response
qui leur esté faite, a quoy sa Majesté
adjoutera, s'il luy plaist, ce qu'elle trou-
vera, & le fera sçavoir a mond. Sieur
de Guise & à son ambassadeur à Rome,
ayant esté accordé que les d. Comptes et
demandes se vuideront de part et d'autre
dedans quatre mois.

La chose la plus urgente, estoit de
faire descouvrir a nostre Saint Pere
sa part de la despense tant du mois de
Mars, que du Mois d'avril, montant

a deux cent quatre vingt-treize cer mil
livres ou environ, enquoy il y a eu de
tres grandes longueurs de la part des
Ministres de sa saintetté, pleus par faute
d'argent, que aucune autre chose: mais
enfin elle s'est chargée de satisfaire a
la despense le plus promptement, que'il faut
faire pour les deux mois en la Toscane
Rome et es environs de La Romagne, et tout
l'Estat de l'eglise, excepté Asti et Ferme
dont nous nous sommes chargés & s'est
trouvé monter à 338000 tt partant sad.
saintetté, fournit pleus que sa part des
deux mois de 45000 /.

Et afin d'eviter tout inconvenient
pour le payement du mois de may proc-
chain, a esté vivement remontré aux
Ministres de sa saintetté qu'il en falait
dés apresent faire un fonds sans pleus at-
tendre, & user en dilligence des moyens
dont les Princes qui entrent en grosse de-
pense de guerre, ont accoustumé de s'aid-
er pour trouver argent sad. saintetté

en ayant

en ayant de bons et raisonnables qui luy sont proposés, et dont elle se peut prevaloir si elle ne les veut trop scrupuleusement rejeter.

Toute la depense de la Ligue selon l'estat qui en a esté dressé ne pourra monter moins de 537000 ℔ par chacun moys partant sa Majesté considera, s'il luy plaist, que le deposit de cinq cens mil escus ne pourra fournir aux trois moys entiers comme on esperoit, a quoy sa Majesté doit pourveoir, s'il luy plaist, et au second deposit par Monsieur Le duc de Ferrare, & de tenir pleur content que faire se pourra pourra pour n'entrer en aucune difficulté avec luy qui le puisse faire froid ny [illegible] a ayder Le Roy dud. second deposit, ce qui tourneroit a tres grand inconvenient et dommage de sa Majesté et de son armée.

Le propos d'envoyer au premier jour Le Marquis de La Cave en france avec l'archevesque de Vienne sur les Galleres de Monsieur le Mareschal de

Strozzy, a esté de nouveau confirmé
à Mons.r Sieur de Guise par le Duc de
Paliano, ce qui sera fait bientost a ce qu'
il dit, & que dans ce temps là la sentence
de privation du Royaume de Naples pour-
ra estre faite et publiée par sa saintetè, de la-
quelle sentence en forme de proclamation
d'icelle, Copie a esté envoyée au Roy par
le Sieur de Carnavalet, Sad.e saintetè
voulant haster cette affaire avant que
l'armée entre dedans le Royaume, fait
a Rome le 5.e avril 1656.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

de Monsieur le Duc de Guise au Roy. 1556 / 13 avril

Sire encore que je fusse en esperance de partir bientost de Rome pour aller trouver nostre armée lorsque je vous despeschay Carnavalet si est ce que je ne l'ay pu faire que Lundy dernier y ayant esté arresté par des difficultés qui se sont trouvées a vuider jusques a l'heure que je montay à Cheval: mais a la fin Sire, tout si est passé selon le memoire cy enclos, que j'ay prié a Monsieur de Selve et de Vienne de dresser pour nous voir, nous nous fortifierons tous jours devant vostre Majesté qu'il n'a par tenu à nous de bien débattre un bon moy durant et quasi tous les jours, pour en tout ce que nous avions a negocier, gaigner nostre cause: mais leur evidente pauvreté et le mauvais ordre qu'ils avoient donné a trouver argent les ont vendus

opiniastrer & fait sortir assez sou-
vent hors de ses termes de raison, & quel-
quefois quand ilz voyoient qu'ilz ne
nous pouvoient par ses responses rompoient
l'assemblée demy en colere sans aucune
resolution, & leur parlant d'achever le
payement de nos soldats pour Mars et
avril, me remettoient toujours à venir
a bon compte du passé avant faire
autre chose, voyant ces longueurs et
que je n'y pouvois plus demeurer pour
ne perdre temps de l'entreprise que je
vois faire, & que les d. sieurs de Selve
et de vienne n'y mettoient jamais fin
avons esté d'avis de faire le mieux que
nous pourrions pour vostre service,
veu que d'argent comptant ilz ne nous
en pouvoient donner, ayans esté con-
traints de vuider de ce qui estoit dans le
Chateau St ange qui ne montoit qu'a soix-
ante et dix ou quatre vingt mil escus au-
plus, Le pape n'y ayant voulu consentir
qu'en toute contrainte, dont le Cardinal

Carafe a esté fort brouillé.

Avant mon partement de Rome, il me sembla ne devoir faillir a remonstrer aud. sieur Cardinal l'occasion qui vous avoit esté donnée de ne vous contenter fort de cette derniere Creation de Cardineaux en laquelle n'avoit esté fait que deux de ceux qui il vous avoit pleu nomer a sa saincteté pourquoy il me fit plusieurs excuses, & dit que depuis quatre jours il avoit entendu de sad. saincteté qu'a sa prochaine Creation de Cardinaux qui se feroit a la pentecoste, elle n'oublieroit ceux que vous luy avez nommez: mais quant à Monsieur de Ste Croix, elle n'y vouloit en façon quelconque entendre, & aussi peu à Monsieur de Troyes & a son Nonce, vostre Majesté: mais bien s'offrant l'occasion, elle n'oublieroit Mons. de saint Paoul, l'archevesque Vienne, et le sieur Evesque d'Agde. Je vous ay mandé le tout de tout cela par Carnavalet & s'il vous plaist que le sieur de Selve

faire quelque poursuitte pour eux la
Ste. Vera bon de luy en envoyer vos ordres
Led. Sieur Cardinal avoit envie d'y
avancer l'Evesque de Verceil frere du
Marquis de Marreran dés la Creation
passée, n'eût été que je luy dis que vous
ne l'auriés pas agreable, pour estre son
Evesché au pays du Duc de Savoye &
son frere assez peu Vos serviteurs de
Vostre Majesté et ayant veu qu'il con=
tinuoit a le fort favoriser, et qu'il me
recherchoit de luy faire quelque bons
officer, Me faisant connoistre que
s'il vous estoit agreable il seroit Car=
dinal sans difficulté, Je luy ay encores
redit un mot suivant les premiers pro=
pos, après quoy il m'a asseurés après
les raisons que je luy avois dites, qu'il
se garderoit bien de parler pour luy.

Sire, Je n'ay jamais failly estant
à Rome, faire entendre à Monsieur le
Cardinal Caraffe, que vous desiriés

que

que le Duc de Somme fut continué en cette
entreprise, General de tout ler genr de pied
d'Italiens, tant de sa saincteté que vostre
Majesté suivant ce qui luy en avoit esté
accordé de tous deux, surquoy led. sieur
Cardinal respondit qu'il avoit effectivement
bien receu: Mais que depuis s'en estant
demis, sa saincteté avoit baillé ce qui
luy appartenoit en cela, au sieur d'Aller
Urrin qui en avoit joui, auquel il ne luy
sembloit pas raisonable de luy oster.

Quant à la pension du sieur Camille
Urrin, je vous diray que m'estant trouvé
en un Conseil tenu chez led. sieur Car-
dinal, auquel se trouverent ceux qui avoi-
ent coustume d'y assister, declara en pleine
assemblée, comme nous estions sur le point
de diverser l'estat de ce mois, ne vouloir
ny estat ny pension de La Ligue, & que
pour estre serviteur tres humble de sa
saincteté et son vassal comme il estoit
il luy feroit tout le service qu'il luy se-
roit possible a Rome et autres lieux où

il luy plairoit l'employer ; mais que pour prendre solde ou pension, il n'estoit homme pour se bailler pour argent. Le Duc de Paliano rouvrit à cela, et dit depuis, que led. Sieur Camille leur avoit bien conté trois mil escus en presens, au temps qu'ils avoient eu affaire de luy, on ne sçayt d'où luy venoit cette nouvelle superstition sur laquelle je prins au mot et en sa presence fis rayer cette partie.

Au demeurant, Sire, J'avois esté devant a mon partement de Rome, que Mons.r de Selve vostre Ambassadeur mit par escrit les propos qu'il avoit eu avec Mons.r le Cardinal Caraffe en la presence des seigneurs Duc de Paliano, Mareschal de Strozzy, l'archevesque de vienne, et de moy, & de ce qui se passa entre le Pape et luy le lendemain au soir quand je luy baisay les pieds, les susd. presens, et les Cardinaux de Pize, de Naples et Marquis de Montebel ce qu'il a fait depuis par une Lettre qu'il m'en a envoyée. Je ne doute point, Sire,

que vous ne trouviés fort mauvais que
l'on parle ainsy à vostre ambassadeur
chose a la verité qui n'est pas a souffrir,
J'en ay dit mon sentiment a part du
Cardinal Caraffe, qui ne veut avoüer a=
voir fort, et se plaint que vostre ambassadeur
prenne les choses si hautement contre luy.
Quoy qu'il en soit vous ne luy devés
aussi avoir trouvé mauvais, qu'au lieu de
se soustenir et l'honorer en public et en
particulier puis qu'il se dit vostre serviteur,
Il luy a dit des paroles qui ne vous plaisent en
aucune façon que ce soit, & cela le fera plus
doucement à l'avenir. Quant au Pape, je croi
qu'il ne sera que bon que vous le prié de n'oser
de menacer envers vostre Ambassadeur
& qu'il vous reserve le chatiment qui n'appar=
tient à autre qu'à vous, et que vostre Ma=
jesté entend si sa sainteté a agreable qu'elle
tienne un ambassadeur à Rome, qu'il y
soit receu et honoré comme le merite le
lieu qu'il y doit tenir pour vous, et l'ami=
tié si estroite qui est entre vous deux.

et vous supplie très humblement, Sire,
luy faire tenir ces propos ou tels qu'il vous
plaira sur ce fait par personnes qu'il ne
le croient point estre adoucy après des hon=
nestes parolles de vostre part, autrement ce
vieux bon homme craindra de déplaire
et n'osera pour le faire mourir, osant bien
dire, Sire, que je n'oserois croire comme
il vous aime, la crainte seule qu'il a que l'on
ne vous déguise ce qu'il fait l'ayant porté
à ce qu'il a dit: car il ne prendroit moins
à cœur si quelqu'un des siens estoit accusé
de ne vous estre pas fidèle, que [redacted]

sion

Si on avoit parlé du sacrement, et si je luy eusse ~
voulu dire le procedé du d. cardinal et ses deportem.s
envers moy, je luy eusse fait oster le maniement de
ses affaires; ce que le Duc de paliano eust fort ~
desirés pour succeder en sa place, se monstrant fort
desplaisant de ce que l'on nous faisoit mais si nous
eussions allumé ce feu entre les deux frere, nous eussions
mis la nouvelle création des cardinaux entre les mains
des jmperiaux, et brouillé ce bon home et sa maison
de façon qu'ils n'eussent plus pensé qu'a leurs querelles
particulieres, et non a l'argent, munitions et autres
choses necessaires pour nostre entreprise, en quoy ils
se trouvent assez empeschés sans s'amuser ailleurs./

Lettre

de Monsieur
au Duc de Guise, ~~de la même~~
~~de la même~~.

1556
17 avril
de Ferrare

Monseigneur, Il me faudroit une main de papier pour vous dire les raisons que Monseigneur le Duc m'a apportées sur ce qu'il vous a plu me donner charge luy faire entendre de vostre parte, et suis contraint attendant mon retour devers vous, vous faire cette double lettre pour vous mander la verité des choses, et faut que je vous confesse que je ne vis jamais personne, non en si grande colere, mais en si grande fureur, qu'il se mit à prier avoire veu vostre lettre, et sans me donner loisir de luy faire entendre de vos nouvelles, avant que de venir à cette demande, me dit d'abord qu'il sçavoit assez pourquoy j'estois venu et qu'en quatre parolles il me despescheroit, qui estoit qu'il ne me bailleroit rien de ce que je luy demandois,

et commença lors a me faire toutes les plaintes
qu'il vous plaira voir en ma premiere lettre,
Sur quoy luy repondant, Quant à ce qui tou-
choit le memoire que avoit porté Monsieur de
Lansac à la Cour, il luy estoit satisfait me dit
ne sçavoir ce que c'estoit & qu'il ne l'avoit
jamais veu ne croyant n'y en parolles n=
y en Lettres du Roy, ny d'homme de ce
monde, si non en Roy mesme, Qu'il ne luy
falloit plus donner de Buzier en payement,
et qu'il n'estoit un Banquier comme on le
croyoit, ne luy estant jamais parlé que
de bailler argent ayant esté fait si
peu de compte de luy, que le Roy, depuis
qu'il est son Lieutenant general par deça,
ne luy a fait cet honneur de luy escrire
que par deux fois, & qu'il avoit esté traité
de mesme du costé de Rome, Qu'il demandoit
estre secouru de gens de guerre, Son traité
entretenu et satisfait de ce qu'on luy devoit
et luy remontrant qu'il falloit que led. Sieur
de Lansac se fust plus avancé qu'il ne de=

devoit, que sa faute estoit aisée a rhabiller pourvu qu'il luy pleust me faire entendre ce qu'il luy manquoit dud. estat a ce qu'il demandoit, que se peu de Lettres qu'il avoit eu et de la Cour estoit la faute des Secretaires des finances, & non du Roy, Deu pour l'amour de luy, vous aviez chacun jour en vostre negociation de Rome, en vostre Chambre, le Sieur Allexandre Scergue, une heure voire deux, pour luy faire entendre le succés de vos affaires, a fin de l'en avertir. Deu Albice d'Albeine vous avoit mandé outre la lettre que Le Roy vous a dernierement escrite, qu'il s'obligeroit pour ce deport toutes et quantes fois qu'il voudroit, & qu'estans les forces qui estoient dans la Romagne pleus destinées pour la conservation de son estat, que d'autre, il y pouvoit commander, et ne fauldroit on de le secourir de telles forces qu'il voudroit lors qu'il le demandoit, Me dit qu'il n'estoit homme de mensonge: mais de verité, et se vouloit seulement asseurer des choses qu'il auroit en main, et

dedans son estat et non d'autres, et que
le Roy ne sçauroit ainsi qu'il estoit tenu
et qu'il sçavoit bien que ses forces n'estoient
que pour la Romagne, et non pour luy, ayant
esté fait deffence au sieur de Givenay n'
employer ailleurs la Compagnie de Mon=
seigneur Le Prince son fils, Led. Seigneur
Prince qui là estoit seul present en toutes
nos disputes, voyant que tant plus je luy
respondois doucement tant plus il s'aigris=
soit fut d'avis que je luy laissasse [redacted]
[redacted] passer son feu, et lors luy laissant
gaigner toutes ces raisons, me dit qu'il
sçavoit bien que je n'estois là venu que
pour ces Cent mil escus, & puis qu'ainsi
estoit il m'y avoit satisfait, je luy dis
que c'estoit l'une des charges qu'il vous
avoit plû me donner, et que la principalle
estoit de luy monstrer la depesche que
vous faisiés maintenant au Roy, et luy
rendre compte de toute vostre negociation
de Rome, de crainte que ceux que vous
aviés depeschés en Cour passant par icy

ne

ne l'eussent satisfait ainsy qu'ils devoient finallemant, Monseigneur apres plusieurs de= bats de ses premiers plaintes, Mond. seigneur Le Prince le supplia me vouloir donner audiance l'apres dinée pour luy rendre compte de toutes les autres choses, Ce qu'il m'a accordé, & sur les dix neuf heures apres m'avoir mandé vers luy, et entendu ma re= peresche au Roy, trouva tres bon tout ce qu'elle portoit, reservé tout ce qui touche les Cent mil escus, auxquels il dit n'estre en aucune façon obligé, et qu'il estoit bien loin de son compte, & s'etonnoit grande= ment de nous qu'au lieu de luy envoyer gens pour la conservation de son estat, ayant l'ennemy a ses portes & d'escuries en sa fa= veur à sa Majesté, à ce qu'il fut satisfait à son Traité, nous feissiés si peu de compte de luy.

Je luy respondis ce qu'il me sembla bon estre, dont il demeura satisfait, et venant a tomber sur le deport de trois cent mil es= cus qui se doit prendre de huit a dix pour

Cent apres luy avoir leu le Traité & mon=
tré que les marechands se devoit trouver
avant les seureté, il me dit pour reso lu=
tion, que les d. seureté devoyent premiere=
ment luy estre donnée du General d'Albeine
et qu'il n'en vouloit d'autre de luy que celles
qu'il avoit accoutumé luy bailler, & que je
n'entendoit par led. Traité, et venant à tomber
sur les trois ou trois cent cinquante mil escus qu'
il devoit bailler pour ce second deport, il fet au=
tant le etoné que s'il fust tombé des nuées, me faisant
quatre ou cinq foi repeter mon propos, et m'ay=
ant enfin fait lire deux ou trois foi le Traité,
me dit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit de ces trois
cent mil escus, et qu'il n'en sçavoit que de
ceux qui estoient portés aux dit Traité, Je ne
sceus que luy dire ny respondre la dessus. et a=
pres avoir achevé de lire la Lettre du Roy,
& qu'il m'eut donné congé pour m'en aller
aux Tenebres, Je m'en allay trouver Mon=
seigneur le Cardinal de Ferrare, à qui je fet
entendre toute ma negociation du matin et de
l'apres dinée, et venant a parler des trois cent
mil escus du second deport, me dit que Mond.

seigneur le Duc se pouvoit souvenir de la promesse qu'il en avoit faite signée de sa main que Monsieur de Lodeve avoit, & que luy ramantevant, il ne le nieroit point, temoignant etre fort faché des deportements de Mond. seigneur le Duc, & me dit qu'il luy en parleroit si je voulois: mais qu'il garderoit tout, & qu'il valloit mieux que les choses fussent conduites par moy et que j'en viendroit mieux à bout que nul autre: mais qu'il ne laisseroit pas de luy en parler, et de luy en dire son advis. Ce jourd'huy matin j'ay veu Monsieur Le Prince auquel me semblant devoit faire entendre ce que je n'eus pu faire à Mond. seigneur le Duc sans le mettre en une extreme colere, Je luy remonstray que vous trouveriés fort mauvais que la depesche que j'avois apportée pour le Roy fut plus longuement retardée, & que j'estois obligé d'avertir sa Majesté et Monseigneur le Cardinal de Lorraine par ce Courrier des propos que Mond. seigneur le Duc m'avoit tenus et de la reponse que je lui avois faite, que je leur monstreroit avant que d'envoyer le pacquet, & que les choses estant bien peséés, il y auroit sans doute

der personner prier sa Majesté pour remar=
quer ce que j'en escrivoit, avec ces bruits qui
courroient que Monseigneur le Duc se vou=
loit departir de cette Ligue qu'il y en avoit
toutes les apparences, et que si ce deport second
pour estoit refusé sa Majesté ne le requerroit
jamais d'aucune chose, Ce qu'ayant entendu
led. seigneur Prince, il alla trouver Mond. seig=
neur le Duc, auquel il n'oublia de dire ce
que je luy avoit représenté: car une de=
mye heure apres ayant esté appellé vers
luy, je le trouvé comme en colere, et m'ayant
demandé si j'avoit deliberé de perdre ce Cour=
rier en Cour, je luy dis que pour m'avoir com=
mandé le supplier en vouloir envoyer in=
continent un des siens avec votre pacquet
et tomba sur sa chanson ordinaire qu'il ne
luy estoit par satisfait et apres l'avoir sup=
plié, s'il ne vouloit faire ce service au Roy
et à l'armée qui est pleur à luy qu'a vous
qui se ruine et se perd faute de payement, il
le veuille faire à tout le moins pour l'amour
de vous qui luy touchés de si prés, que vous
vous obligerés à luy de cette somme en vos=

vostre propre et privé nom, & tant de gens
de bien qui se trouvent en l'armée, et que de
ma part j'y mettray mon corps tenant prisons
au cas qu'il ne leur fust satisfait ale temps
promis, et que pour l'honneur de Dieu il
considerast les peines que vous avés souffertes
jusques icy a amener cette armée, & maintenant
qu'il estoit question d'executer quelque
chose de bon, l'honneur que celuy tenoit de la
laisser ruiner par faute de la recouvrer de
chose qu'il ne pouvoit perdre, & me venir
en avant pour la huitiesme ou dixiesme
fois les mil hommes de pied qui leur avoient
esté cassés dernierement au lieu de leur aug-
menter les forces feignant m'en vouloir
aller pour faire cette depesche au Roy, dont
j'avois parlé auparavant à Monseigneur
le Prince, à Mond. seigneur Le Duc m'a dit qu'
il ne vous bailleroit rien, que premierement
vous ne vous obligeassiés à leur des choses que
trouverés au Memoire qu'il en a donné pour
vous envoyer, & l'attayeray cependant le
retour de ce porteur, de l'adoucir le plus que
je pourray, & ay vû peu commencé ce soir

que je me suis trouvé une heure seul avec
luy, l'ayant fort contenté quand je luy ay
dit et fait entendre la lettre que vous escrivés
au Sieur Dom Louis pour la promotion
au Cardinalat, et l'asseurance que je luy ay
donnée que ce seroit pour cette premiere
Creation.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ay pû
faire avec luy jusques apresent,

A ferrare ce 19.e avril 1556.

261 62

Lettre
Du cardinal de Lorraine
au Duc de guise

1556
26. Juill.
d'escouan

monsieur mon frere, il n'ett rien
Survenu icy depuis mes dernieres
sinon que Dom Jean de Luna castellan
de milan ett venu en cette cour, et
arriva a Senlis il y a troix jours,
ayant abandonné le Service de
L'Empereur pour autant que pour
Service du Roy dont led. Seigneur aura
contentemant, il n'a encore rien declaré
n'y fait aucune ouverture dont je vous
puisse doner advis ce que je feray a-
l'ocasion, nostre dit ambassadeur
ne mandoit autre chose par ses lettres,
sinon que le Roy de Bohëme ett par
dela, lequel n'ett pu tomber d'accord
avec le Prince d'espaigne et s'en doit
retourner bien fort mal content, dont

L'Empereur De son costé est bien fort
marry voyant combien cela importe
pour l'etablissemant des affaires de
son fils qui

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

de monsieur de bassefontaine
au Roy, ~~[illegible]~~

1556
17. Juill
Bruxelles

Sire, par la depesche que vous a porté Monsieur de ~
gordes, vostre majesté aura au long entendu l'estat des ~
choses de deça. rien nest arrivé depuis, sinon qu'auparavant
du Roy de Bohême de coulongne, l'empereur la tant pressé,
et feint estre necessaire quil allast en Espagne et son fils en
angleterre, que contre l'expectation du Duc de cleves, cette
visite a esté remise au retour du d. Roy qui a été causé
que le d. Duc nest pas venu icy, ayant bien senty que
l'on ne l'y cherchoit pas, ainsy pour cette cause l'empereur
hasta son retour mecredy dernier icy au soir bien tard ou
il se renferma en son petit logis estant le Roy d'angleterre
son fils, allé jusqu'a louvain audevant du d. Roy et de ~
sa Sœur, et sont entrés aujourd'huy matin ces deux Roy
ayans cette Royne au millieu d'eux, accompagnés de m^r.
de Savoye, et autres chevaliers de l'ordre, sans autre grande
solemnité. Les deux Roynes de france et de hongrie les
ont receu ala derniere marche de l'escalier de la salle
ou le diner estoit prest; leur salutation achevées ils ont
disné eux cinq et madame de Lorraine au bout bas ~
sans avoir visité l'empereur que deux ou trois heures
apres le disner. je pensois que le Roy de Bohême deut

estre mieux accompagné mais outre son petit train ~
ordinaire il ne se voit chose qui merite d'estre escritte,
hormis un ou deux riches gentils hommes Bohemois
il n'y a Prince ny Seigneur de l'empire qui l'ait ~
voulu ou daigné suivre en ce lieu, ou il ne
doit pas faire long sejour, a ce que l'on tient de
tout cela et de toutes les resolution quils prendront
en leurs affaires, il n'y a que le tems qui me ~
puisse instruire, m'asseurant ainsi que je vois
les choses preparées, que s'il y a plus de dissimu
lation entr'eux pour un temps que de coustume
l'amitié diminura plustost quelle augmentera,
au mesme instant est aussy arrivé un des gens
de Monsieur le legat mobilé venant de Basle,
qui a asseuré que son Maitre sera dedans cinq
ou six jours icy, ou on luy prepare desja son
logement; cependant on ne travaille pas
a la delivrance des prisonniers, et envoyent
secretement vers eux de lieu a autre, leur dire
quil faut quils payent leur premier taxe et
ainsy les intimident de cette necessité, afin ~
d'arracher d'eux ce quils en veulent contre les traitez
et l'egalité qui doit estre en vos majesté; a

qui sait quil ny a pas un d'eux, voyant cette
longeur, qui ne voulust avoir vendu jusques a
sa maison pour avoir liberté si nous entrons
en communication particuliere le d. S.r de Lallain
& moy, jen advertiray vostre majesté.
De Bruxelles le 17.e jour de juillet
1566

1556
29. Juill
de Bruxelles

Lettre
de M. de Bassefontaine
au Roi.

Sire, depuis le partemant du S.r de la Bourdaisiere l'allarme a été fort grande du partemant du castellan, et d'autant que son fils ett encore au chasteau, ils ont envoyé en italie trois ou quatre courriers les uns sur les autres, tant ils ont peur que le chasteau ne se perde, [illegible] et s'atta[illegible]toit hier la Royne de hongrie a bonescient avec la Royne leonore, d'autre part ils continuent leurs plaintes du déportemant du pape, et pensent que le gentilhome de Monsieur le legat caraffe qui ett arrivé pour aller rencontrer le legat de pise viène pour autre jntention, ne croyant en façon que ce soit qu'ils ayent envie de parler de la paix, par ce que cette cour

tien pour certain qu'elle est compue en
italie, de tant plus que les Ministres de votre
Majesté ont mis la main aux armes et
envoyé des forces pour s'emparer de chini,
jusques la quils avoient fait marcher de
l'artillerie. et se publie de plus vers Metz
et lorraine, que votre cavalerie se renforce,
et que l'on fait munir et envictuailler
vos places en telle dilligence et precipitation,
que de la on ne peut attendre que la guerre
et rupture du dernier traitté, ainsi se
tient on ici chacun s'etonnant que j'y
demeure encore, d'autant que depuis deux
jours on a arrestés chevaux et chariot
come aussi en toutes les villes voisines pour
mener a gives, philippeville, et autres places
vingt canons et autant de moyennes
poudres, picques, hallebardes, boullets et telles
munitions, qui passent aujourdhuy a l'avue
d'un chacun a louvain, tout ainsi que
si une armée marchoit, et se fait ainsi
furent hier renvoyés les capitaines, et

par tout tant j'ie hatent aussi

et cette nuit parti Monsieur de Meghen
gouverneur de luxembourg en extreme
dilligence, qui n'est pas fort habille home
ny estime par dela digne de sa charge.
il n'y a pas un heure que Monsieur de savoye
m'a mandé, lui ayant fait parler de la liberté
de Monsieur de Montmorenci, qu'il, ne se falloit
pas attendre a quelque chose que Monsieur
de Bignicourt eut arreté, et non seulemant
a la liberté de celui la; mais de nul autre,
veu vos déportemans et que si le Roi son
Maitre vouloit endurer telles bravades
qu'on faisoit vers luxembourg, que lui
ne le permettroit pas avec baucoup de
hautes parolles qui rompent pour cette
fois la negociation des. prisonniers, le
sieur Rigaulmes n'en dit pas moins,
ne parlant que de la rupture de la treve,
disant que c'est chose indigne d'un prince,
de jurer ce qu'il ne veut point entretenir,
et que mondit sieur le conestable avoit

tenu des propos a leur ambassadeurs
depuis le retour du S.r de gordes qui ne
lembloient avoir rien de conforme a
l'amitié que l'on devoit entretenir, dont
j'ai bien voulu faire ce mot de depeche
en hatte, afin que votre Majesté entendit
come nous en sommes ici, et cependant
donnast ordre du coté de luxembourg,
ou lesdictes choses pourroient tomber
en aigreur &c. a Bruxelles ce 24 juillet
1556.

Memoire de ce qui se traitoit a Rome. 1656 16 mars Rome

outre la depesche que le Protonotaire Manno porte au Roy touchant la Creation des Cardinaux, Monseigneur Le Cardinal de Guise a commandé estre redigé par escrit le sommaire de ce qui a esté traité ce jourd'huy au Conseil tenu apres dinez en la chambre de de Monsieur Le Cardinal Carraffe où estoient mond. seigneur de Guise, led. sieur Cardinal, Monsieur Le Duc de Paliano, Mareschal de Crequi, Montmorency, de Montleu, l'archevêque de Vienne & l'ambassadeur du Roy, auquel ambassadeur selon qu'il luy en souvient, semble que la principalle substance de ce qui a esté traité en cette assemblée, consiste en deux poincts.

Le premier, attendu l'exclusion de toute pratique de paix ou neutralité —

avec le Duc de Florence si la guerre
devoit estre faite en Toscane ou au Roy=
aume de Naples.

Sur lequel point mond. seigneur de
Guise a demandé l'opinion à chacun des
gens de guerre qui estoient là, Le sieur de
Carnavalet y presents, qui en a cauza diver
ses particularitez au Roy, Cependant sa
Majesté entendra s'il luy plaist, que
la ferme resolution du Pape & de ses
Ministres, par ce que l'on a peu compre=
dre de leurs propos tenus auparavant
sur mesme chose, est que cette armée
soit employée au Royaume de Naples
et non ailleurs, alleguant plusieurs in=
conveniens, & peu de profflit si on la mene
en Toscane, & de grands advantages et
de grandes Conquestes si on la mene au
Royaume de Naples, & outre cela se fon=
dent principalement sur l'obligation que
le Roy a de secourir le Pape et de le deffend=
re, et pretent qu'il n'est aucunement
ny suffisamment secouru qu'il n'est se cou=
vrir toutes ses places perdues ses ennemis

tant
de con
qu'en
autre
tenue

étant encore dedans, l'evêque d'Amond. Seig=
neur de Guise, après avoir eu toutes les
oppinions n'avoient voulu conclure, ains
a remis a y penser cette nuit pour y pren=
dre resolution demain; mais on voit man=
ifestement qu'il en faudra passer par la
resolution de sa saintelé et de tout. Minis=
tres ayant deliberé de ne se laisser vaincre
en ce point,

Le second point et proposition faite
en lade assemblée, a esté en cas qu'on prit
resolution d'aller à Naples, si le pape
vouloit de soy placer a mond. sieur de Guise
pour seureté et seureté de l'armée en
cas de besoin et de mutation de pontificat,
dont les Ministres de sa saintelé ont af=
fermé ne luy en avoir jamais parlé, of=
frant d'en parler que il voudroit: mais
qu'il n'estoit point de cet advis, sçachant
que sa saintelé n'y accorderoit jamais cela,
et s'en altereroit grandement, & quand
elle s'en conseilleroit à eux, qu'ils ne luy
conseilleroient pas, et pour ce qu'ils estoient

maistrier de tout l'estat de Reyne, et qu'
ilz estoient gentilzhommes d'honneur &
serviteurs du Roy en corps et en biens, &
vouloient bailler la vie propre de leurs
maisons, nourr et armer pour l'onneté de
leur foy, il ne failloit rien rechercher
d'avantage d'eux, et que leur honneur
ne vouloit pas qu'ilz donnassent autre seure=
té.

Leur a esté remonstré par Monsieur de
Guise, qui l'avoit bien asseuré qu'ilz de=
meureroient toujours maistrier desd. places
Le Roy l'entendoit pour tuer certain:
mais d'autant que survenant un autre
pape, ilz en estoient exempteurs, l'on vouloit
penser de pourveoir à tout ce qui pourroit
arriver, d'avantage que c'estoit chose dont
le Roy s'asseuroit comme promise par
Monsieur le Cardinal Cavaffe à Monsr.
d'avanton, ainsi que led. Sieur d'avanton
avoit tesmoigné tant au Roy, Monsieur
l'archevesque de vienne present, qui en
a fait foy, qu'a Monsieur de Guise,

par

par un memoire qu'il luy bailla à Lyon faisans ett prettement mention de cette promesse laquelle promesse led. Cardinal Barraffe a desavouée, & en à plein Conseil dedit led. sieur d'Avaulon disant qu'il luy avoit fait plusieurs promesses pour tirer celle là de luy, mais qu'il ne l'avoit jamais voulu faire comme chose trop méchante et contre le serments qu'il devoit au Pape et au St. siege.

Et ayant le Conseil, a monstré à mond. sieur de Guiere, l'ayant tiré apart, certain extrait dud. sieur Davaulon de la teneur et substance que l'on a mandé au Roy par led. sieur de Carnavalet.

Par là on peut croire qu'il ne se faut attendre qu'ils mettent aucune forteresse entre les mains du Roy, ny donnent autre ostage que d'envoyer le Marquis de la Cave fils unique du Duc de Paliano au Roy, avec Monsieur de Vienne, comme ils asseurent qu'ils feront.

Tous les autres points & provisions,

tant pour les deniers que pour le vitta de l'estat de la guerre, pour assaillir et pour defendre ont esté remis a estre vidés demain incontinent a prendre la certaine resolution du chemin que l. armée devra prendre.

C'est la principalle substance de ce qui a esté traité aud. Conseil tenu comme dessus. a Rome le 16. Mars 1556.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

de Monsieur de Ladeve au Duc de Guise, [illegible]

1556
16. mars
de venise

Monseigneur, Ce jourd'huy est party d'icy Monseigneur le Duc de Ferrare, et croit que c'est sans avoir fait chose d'importance avec ce seigneur, pour le moins il ne m'en a dit chose quelconque, et pour ce qu'il courroit icy un bruit commun qu'il estoit mal content du Roy, & qu'il se vouloit retirer de son service & persuader ce seigneur à une Ligue entre eux, Le Duc de Florence & luy, Il m'a asseuré que cela n'entra jamais dans sa pensée, & qu'il n'a parlé ny du Roy ny du Pape à ces seigneurs, sinon bien fort honorablement et avec la submission et obeyssance que doit un leur serviteur fidelle et obeissant et homme de bien

comme il est qu'il voit bien qu'il y en a qui ont envie qu'il se retire de ce service, quoy qu'il y veuille demeurer. Mais si on ne luy veut garder ce qu'on luy a promis, il sçait bien ce qu'il a à faire, & ne faudra en ce cas là, de se retirer dud. service, demandant là dessus argent pour son mois de Mars dont jamais il ne s'estoit pû accorder avec Monsieur Barquier pour deux raisons, lorqu'aucun Ministre du Royaume luy peut accorder si sa Majesté au vouloir, Monseigneur qui a vous toute puissance ne le commandiés. L'une est qu'il veut que ses gens de pied et de cheval estre payés a plus grande solde que les papalins et autres Italiens qui servent à la Ligue.

L'autre, qu'il ne veut par ses soldats estre payez en la banque: mais qu'on luy baille l'argent en main et faisait en cela de fascheuses protestations

a quoy Led. S.r Pasquier et moy avons trouvé
un expedient afin qu'il n'eut occasion
sur nous s'il luy prenoit quelque mal
fantaisie, & luy avons baillé Neuf mil
cinq cent escus, a quoy peuvent monter
ses gaynirons et son estat de Lieutenant
pour un mois, à charge que si le Roy et
nous le trouvés mauvais, Led. Somme
sera en diminution et payement des
quatre mil escus qu'il pretta contant
à Sad.e Majesté il y a environ dix huit
mois. Cependant on sçaura l'intention
du Roy sur la forme et reglement de son
payement, dequoy il s'est contenté et est
parti pour aller donner ordre a ses af=
faires ayant eu advis que les Imperiaux
passoient le Pont à Casal major, et
qu'il s'étoit découvert une trahison en la
une de ces places au Monsieur le Prince
son frère étoit allé donner ordre, on dit
que Led: Imperiaux passent le Po
pour aller en Toscane, que tenoit man=
chonale, que frère s'y arrestoit en sus le

ferrare ou : Car il faudroit entrer en
une nouvelle despence pour cette protection
et je croi bien aussi par ce qu'on escrit
de Rome, que vous n'auriez que faire en
Toscane n'ayant pas detourner le Pape
de l'entreprise de Naples c'est grand
deplaisir à Monseigneur qu'on veut
tenir si longement à Rome l'ambassade=
tion.

Ces seigneurs ont nouvelle de leur
Bayle, que le sieur de la vigne est ar=
rivée à andrinople le 4.e Janvier et
qu'on faisoit grande dilligence d'armer
grand nombre de galleres, ils disent tou=
jours que c'est pour garder leur pays :
mais je croi que les sieur de la vigne
l'aura aidée en leur remontrant qu'il
n'y a meilleure retraicte pour leur
pays, que de venir assaillir l'ennemy
commun dans le sien.

Aujourd'huy que est dix Sept.e
est venue la nouvelle a Monsieur le
Legat.on qui est cy de la promotion des
Cardinaux

Cardinaux faite Lundy dont il est
du nombre, vous asseurant que le Roy
n'y qui soit plus homme de bien, si il
y a quelque chose du costé du Levant
qui soit digne de vostre excellence,
je ne faudray vous en donner
Monteig-
neur en parfaite santé longue et heu-
reuse vie. De venise ce 16.e Mars
1556. vostre tres humble et obeissant
serviteur, D. E. de Lodeve./.

n'a un meilleur serviteur que lui

a avis. je supplie notre seigneur vous donner

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

1556
derniers feurs
de paris

du Connestable de Montmorency au Duc de Guise, qu'il qualifie Lieutenant et Capitaine general de la Ste Ligue, & Lieutenant general du Roy en Italie en Labrance du Duc de ferrare. de Bavier le dernier fevrier 1556.

Monsieur, Pour ce que par pluriers escrits et propos inventés et supposés contre la verité du fait, les Imperiaux et ministres du Roy d'Espaigne veulent rejetter sur le Roy les causes et occasions de la rupture de la Treuve & ouverture de la guerre, sa Majesté a fidellement fait mettre et rediger par escrit le vray discours des choses passés, entre l'empereur, Le Roy d'Espaigne son fils et luy, depuis la conclusion de la Treuve, laquelle relation je vous envoye presentement en close avec la presente, Toutesfois

personner de bon et sain Jugement
connoistront oculairement à quel le tort
ou le droit doit estre imputé de lad.e rup=
ture parquoy il viendra fort appuyer pour
la justification de la cause du Roy et pour
la conservation de sa reputation, qu'il
vous plaise faire part, communication
et publication d'icelluy de vous en tous
les lieux et endroits que vous verrez que
besoin sera, afin que nul n'en puisse pre=
tendre cause d'ignorance, et ce fait et en=
droit appuyer vous avoir presenté mes bien
humbles recommandations a vostre bonne
grace et prié Dieu qu'il vous donne
Monsieur en parfaite santé bonne
et longue vie, et escrit a Pavie le der=
nier fevrier 1656. vostre obeissant
Serviteur Signé, Montmorency

Lettre
du Duc de Guise, au
Cardinal de Lorraine, datée
de Florence

1556
9 fevrier
Florence

Monsieur mon frere, en toute
la depesche que je fait presentement
au Roy, dont hier je luy envoyay un
double, ie ne l'adverti sinon de mon
arrivée en ce Parmésan, attendant que
je soit en lieu si seure que je luy puisse
envoyer un bien ample discours de tout
ce qui m'est survenu depuis mes dernieres
du 28. du passé, et pour cette heure
vous n'aurés, Monsieur mon frere,
autre chose de moy, que de mon partement
de ce lieu qui sera demain pour aller
coucher le Lendemain prez au Bourg
St Denis, deux ou trois mille de ce
Parme et le jour d'apres au Pont de
Lenve, ou se doivent trouver Monsieur
le Duc de Ferrare & Cardinal Caraffe

et asseurés vous qu'il ne tiendra a
leur user de toutes les persuasions et
remontrances que me sera possible
pour estre mes forces employés en lieu
ou nous pourrions faire quelque bon
service a notre Maistre et pleust a
Dieu qu'il me fut seulement donné
deux mois pour aider a Monsieur
le Mareschal de Briſſac: mais vous
voyés qu'il ne m'ennuye peu de prendre
cette belle occasion, m'ayant les princi=
paux des veiller de saller Cartel neuf
et de vaquiever, fait dire en partant
que toutes et quantes fois que Monsieur
le Mareschal de Briſſac, ou moy irons
pour les prendre et les conserver pour
le Roy, ils se fortifieront et sou=
tiendront leurs d. depens, et employe=
ront jusques a la derniere goutte de leur
sang pour s'y conserver quand il plai=
ra a sad. Majesté en donner le moyen
elle se peut conserver sans y dépendre
point de poudre, ou bien peu, et trouvera

ou eus dor artilles de ville autant celler
et aidder de se fortiffier qu'il est possible
et ouvrons le chemin par où je suis passé
pour toujours, & separe ou les fortiffications
de la Duché de Milan en deux en sorte
qu'elle ne se pourront secourir l'une l'au-
tre qu'elles ne fassent le tour par le plai-
antin et par des Montagnes fort mauvais
du coté de Genues qui sont au Comte de
Vevuë, lesquelles encore qu'ils soient im-
portunes, seroient contraints a la longue
de devenir francois magré qu'ils en ayent
& obligés de tenir sur pied plus de trente
mill hommes pour seulement se garder
Ce sont de mes voisins que je vous mande
dont vous prendrés ce que trouverez bon
pour le service de nostre Maistre, remet-
tant, Monsieur mon frere, a vous de-
partir plus au long de nos nouvelles par
ma premiere depesche, quand j'aurai plus
de loisir que je n'ay pour cette heure
Priant Dieu, &c. Du Camp de Florenz-

aller ce 9.e fevrier 1556.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

1556
3. fevr.
St germain en Laye

du Connestable au Duc de Guise, [illegible]

Monsieur, apres avoir long-temps attendu de vos nouvelles vous nous en avés fait savoir de si bonnes qu'il n'est possible de plus, dont je loüe Dieu, pour l'esperance que ce bon commencement nous donne d'une bonne fin et issuë de vostre voyage, et ayant veu ce que vous avés escrit de l'importance de Valence & Barreignano, Le Roy a bien deliberé de les faire fortifier, ayant envoyé en toute diligence six mil escus à Mon Cousin le Mareschal de Brissac pour faire commencer a y travailler en attendant qu'il luy en soit envoyé d'avantage, et outre ce il sera renforcé de Gendarmerie

et genr de pied a mettre que il en aura besoin.

Je ne vous diray rien, Monsieur de ce que nos gens du carte de Rome ont fait m'asseurant que il n'auront failly de vous en advertir, Et aussi que Le Roy vous mande ce qui luy en a esté escrit seulement vous adviseray que Sd. Seigneur a mandé a Messieurs les Prince de Salerne et Duc d'Aubrie, qui ils s'apprestent pour s'en aller incontinent a Marseille & de là sur les galleres a Civitavechia, pour dud. lieu vous aller trouver ou vous trouver.

Au demeurant, Monsieur Sd. Seigneur va demain a Paris où il sejournera jusques apres Caresme prenant. Il a donné congé a L'ambassadeur du Roy d'angleterre pour s'en retourner devers le Roy, ont fait revenir le sien: ce qui n'est par signe de paix comme vous pouvez bien penser. Et sur ce je prie Dieu,

Monsieur qu'il vous donne en bonne
santé longue et heureuse vie de St
Germain en Laye le 3e. Fevrier 1556.
Vostre très humble et obeissant serviteur
Montmorency. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

Du Duc de Guise & Mareschal de Brissac, au Roy, [illegible] 1556 20. janv Valence

Sire, a l'arrivée du sieur de Bocal devers nous, s'il nous a plu entendre en quel estat estoient toutes choses du costé de deça, depuis le partement duquel, Sire, avons esté contraints de combattre; et le temps et les chemins n'ayans pu faire faire en huit jours a nostre artillerie encore que nous y mettions double attirail de chevaux, ce que nous eussions bien pu en une autre saison, en tuer: a la fin, Sire, sommer arriver devant icelle ville, où après avoir fait tirer à l'endroict que nous connoissions le plus foible, sept ou huit boulets de canon, avons fait bresche et donné l'assault par nos bandes françoises qui l'ont emportée de

force, y ayant trouvé neuf enseignes de gens de pied, dont deux estoient de Grisons, et les autres sept d'Italiens avec environ soixante Espagnols, pour pouvant asseurer Sd. Grisons y avoir esté traitez comme ils meritoient, Nous faisons ce jourd'huy venir Cinq de nos pieces qui estoient demeurées par les chemins, et esperons avec sept autres que nous avons desja icy, avoir aussi bon marché du Chasteau que de la ville, de laquelle Sire combien que ne faisions doute que ne soyez assez informé et de l'assiette et des commodités qu'en pouvés recevoir, si est ce qu'il — nous a semblé pour l'importance dont elle nous est, vous devoir dire, que la — voulans conserver entre un grand pays que vous gagnés sur vostre ennemy avec la faveur de la Riviere du Po et d'avoir pris pied sur le Duché de Milan, y em = ployer vos forces toutes et quantes fois que l'occasion s'en presentera, vous establis-

sér une telle frontiere à vostre Piedmont que
vous pouriés dire l'avoir rendu comme —
paisible et en repos pour jamais & em=
pesché l'ennemy d'y plus mettre les pieds,
en fortifiant cette ville et y mettant gens,
comme aussy à Casal qui sont necessaires
Le fossé en est bon et grand, & la plus part
de la courtine de terre, et ne faisons —
doute qu'elle ne puisse se garder et estre
mise bien tost en deffense, encore qu'elle
soit grande et vague, pourveu qu'il vous
plaise y pourvoir promptement et y
employer une bonne somme de deniers
Surquoy il vous plaira faire entendre
à moy de Bullion vostre vouloir, et con=
sidérer le regret et dommage que vous
recevriés y venant quelque desastre.

Au surplus, Sire, nous attendons de=
dans deux jours le reste de nos freres, &
moy de Puisieux, le demeurant de mes
deniers, & cela arrivé, et étant pourveu
à vos affaires, Je ne faudray m'ache=
miner à mon partage, ayant des ce —

jourd'huy envoyé à Bartegnant toute nostre Cavalerie legere, une partie de nostre Gendarmerie avec pise enseigner de gens de pied pour commencer a diverser nos ponts, et may de Briscac d'aviser de faire passer deça avec ce qu'il vous a plen nous ordonner de vos dites forces, ce que je connoistray pour nostre service. Sire, nous supplions Le Createur &c. Du camp de Valence le 20.e Janvier 1556.

Lettre

du Duc de Guise, a —
Messieurs de Selve et Lanrac.

Messieurs, J'ay receu les lettres que vous m'avés escriptes auxquelles j'ay toujours differé de respondre, jusques a mon arrivée en ce lieu où j'ay ce jourd'huy receu les vostres par lesquelles j'ay veu le partement du Cardinal Caraffe pour aller a venise, & par vos precedentes, l'opinion et resolution a laquelle nostre St. Pere etoit de n'entrer jamais en accord avec les Ministres du Roy d'angleterre qui ne viennent de la propre main du Roy, ce que j'ay esté tres aise d'entendre me semblant que vous n'eussiés mieux, ni plus dextrement conduict ce que vous avés fait pendant cet acheminement, et pour oster l'opinion que ladite saincteté pourroit avoir conceüe de ne voir encore les forces de sa Majesté si avancées qu'elle pensoit, parce que je luy avois mandé

je vous prie de luy dire de ma part comme deés

Des le 29. Je suis entré en cette ville où j'=
ay trouvé la plus part de mes forces,
& attendre le reste dans quatre ou cinq
jours n'ayant esté en leur puissance de
diligenter davantage, estant quasi incro-
yable quelles peines et travaux les
soldats ont souffert par les chemins des
gelées et ouvrages de l'orage qu'il a fait
pendant deux mois, joint qu'il avoit esté
donné congé à une partie de la Gendar=
merie pour se retirer en leur maisons
pour s'y rafraichir quelques jours, ayans
pendant ces derniers guerres esté em=
ployez huivers et esté. Neamoins Je vous
prie asseurer sa saincteté que je partiray
le quinze jour de Janvier, avec Monsieur
de Pamanner qui doit venir avec moy
au lieu de Monsieur de Termes qui est
indisposé, pour estre seur l'estat de l'Eg=
lise le plustost qu'il me sera possible
en sorte que sadite saincteté entendra des
nouvelles telles qu'elle desire avec l'aide
du Mareschal de Birrac qui a comman=
dement non seulement de m'y favoriser:

mais de rompre et tenir sa Compagnée
quand nous serons partés, en sorte que j'
espere que quelque peines et travaux que
cette armée ait souffert, la mener a —
Monsieur le Duc de ferrare, et en son
absance la presenter a sa saintetté si for-
tune ne nous survient au passage, autant
belle pour luy faire service qu'elle saurait
desirer, Pour les soldats estant deliberés
de n'espargner leur vie pour le service
du Saint siege.

Et d'autant que je suis adverty que le
Cardinal Cavaffe me voudroit bien-
voir a[illegible]tant son retour a Rome, il m'a
semblé devoir envoyer le Sieur de
Pourquenault vers luy pour de ma
part de visiter, et le prier que je le
peuste voir en lieu de Monsieur le Duc
de ferrare ie peuste aussy trouver pour
conferer ensemble de toutes choses et le
divertir de les mener et partialités et
l'induire a marcher d'un autre pied
envers sa saintetté qu'il n'a fait jusques

icy, et parce je prie Dieu, &c. /.

1557
3. Juill
Rome

Lettre
de
~~Monseigneur~~ de Selve, au Roi.
~~de Selve au Roi~~

Sire, je receus avant hier une lettre de Monsieur de Guise du 29 du passé avec l'acte de la dénonciation de la guerre faite a votre Majesté par le herault d'angleterre, surquoi je ne voulus faillir d'aller hier visiter notre saint pere pour entendre come la saincteté avoit pris cette declaration, et lui mettre en memoire come de moi meme, ce qu'elle m'a souvent dit, que si la Royne d'angleterre venoit a aucune declaration d'hostilités contre la saincteté ou votre Majesté dont les affaires lui etoient a coeur come les ~~siens~~

siens propres, et se rendoit en quelque façon favorable et participante aux mauvaises actions du Roi Philippe son mari, sa saintete l'a tiendroit come heretique et procederoit contre elle par censures et privations ni plus ni moins que contre sondit mari, ce que je ne manquai hier de representer a sadite saintete, et come elle m'avoit souventesfois tenu ce propos et n'avois failli de vous l'ecrire, je desirerais fort savoir la resolution la dessus pour vous en advertir. Sa saintete me respondit, qu'elle se souvenoit bien de m'avoir tenu ce beau langage, et que j'avois bien fait de vous le mander, et qu'elle ne m'avoit rien dit en cela qu'elle n'eut envie d'executer, et avoit entendu cette nouvelle declaration de guerre avec le plus grand deplaisir qu'il etoit possible, et que si elle avoit

les forces et le moyen come la volonté, elle
montreroit prendre ce fait plus a coeur
que s'il touchoit a elle meme et qu'elle
vouloit penser qu'elle provision et remede
elle y pourroit donner et quel ressentimant
en montrer, ne voulant pas pour certain
dissimuler ce mal-contentemant qu'elle
en avoit, et le repentant d'avoir ecrit
audit Roi et Royne, et envoyeroit
querir un de ces jours l'ambasadeur
d'angleterre pour lui en dire ce qu'elle
avoit sur le coeur, et peut-etre lui doner
son conge, me demandant ce que votre
Majesté lui conseilloit la dessus, et qu'elle
en vouloit bien entendre votre advis.
je lui respondis, Sire, que vous ne m'en
aviés encore rien mandé, et que j'esperois
entendre quelque chose par votre
premierre depeche, cependant que je

n'avois voulu faillir de demander a sa
saintete si il ne lui souvenoit pas des propos
qu'elle m'avoit autrefois tenus pour
ce que je vous les avois mandé, et que
je etois bien aise qu'elle s'en souvenoit,
et ce que la Royne d'angleterre avoit
fait en cela, n'avoit eté qu'a l'importune
priere de sondit mari, qui montroit
par la, et par ce qu'il avoit fait a
valmontone et palestine qu'elle
envie il avoit de la paix, qu'il faisoit
si instamment proposer et partant
de voyes a sa saintete, qui devoit bien
juger par la que ce n'etoit qu'a elle
qu'ils en vouloient principalemant,
et que la guerre ou vous entriés avec
les anglois, n'etoit que pour avoir
pris et embrassé la deffence de sa
saintete contre eux et vous etre opostés
au

au dommages qu'il lui vouloit faire,
et puisqu'ils nuisoient a sa saintete
par tous moyens possibles, qu'il ne
sembloit qu'elle ne devoit pas differer
de leur faire autant que son authorité
et puissance lui permettroit, elle me
repliqua qu'elle avoit tres bonne volonté
de ce faire et de ne se pas epargner;
mais que depuis trois ou quatre jours
elle avoit ete en si grande perplexité
si Monsieur de guise se fust retiré
avec ses forces, que cela la faisoit plus
reservée et retenue jusques a ce qu'elle
eut des nouvelles de ce que Monsieur le
cardinal Strozzy auroit negocié
avec votre Majesté et de la resolution
que vous aviés prise pour pourvoir
a sa seureté et jndemnité, la quelle

il ne pouvoit penser que votre Majesté
voulut jamais abandonner, lui etant
si fidelle et constante en amitié comme
sa saintetè et toute sa maison vous sera
a jamais, parlant et nommement de tous
ses neveux l'un apres l'autre, et
specialemant de Monseigneur le
cardinal caraffe en qui sa saintetè
asseure que votre Majesté trouvera
pour toujours la plus grande et la
plus fidelle servitude qu'elle sauroit
desirer, quoique plusieurs malins
vous ayent voulut donner a entendre
plusieurs faux raports qu'il etoit
home de sang et de guerre, et n'aimant
par la paix encore qu'il l'a desirast
fort pourveu qu'elle fust bonne et
sincere, et du consentemant de

votre Majeste et non autremant
voila, Sire, le Sommaire de ce qui se
passa en cette audience de hier, et tout
ce que je vous puis dire de nouveau,
sinon que j'ai eté adverti que jeudi
premier dece mois en la congregation
des deputes en l'jnquisition de la foi,
Monsignor le Nonce resident pres votre
Majesté a eté absoult et jnnocent de
choses qui lui avoient eté imposées,
la quelle absolution le restituera non
seulemant en sa bonne renommée,
mais encore en la voie ou il etoit de
parvenir au cardinalat sans les dites
accusations dont je sai que votre
Majesté se rejouira, corne aussi de la
belle exécution faite a Dieuze par
Monsieur de Montluc, qui me semble,
Sire, vous avoit en cet endroit fait

un notable service, come il a toujours
fait ailleurs.
De Rome ce 3 juillet 1557.

lettre
du
pape, a Monsieur le Duc
de guise, ~~du~~

1557
1. juill.
Rome

Dilecte fili nobilis vir, salutem et
apostolicam benedictionem. Dilectus filius nobilis
vir joannes Dux paliani noster secundum
carnem nepos nobilitatis tua mandata
nobis diligenter exposuit, verum cum
iste abste discederet nobilitas tua
nimiam hujus sancte sedis necessitatem
ignorabat: si enim eam satis nosset non
dubitamus quin pro eximia charissimi
in christo filii nostri Regis christianissimi
pietate et pro sua ipius virtute nichil
ei majori curae futurum fuerit quam
ut adhujus sedis pericula depellenda
accurreret: etiam si longe abesset, ne dum

cum adest. aliud consiliam capiat, quomodo
autem res nostre se habeant in hoc
tempore ipse Paliani Dux tibi referet
et cetera que tibi in mandatis ^dedimus ~~demonui~~
exponet, nobilitatem tuam hortamur,
vehementer in domino, et rogamus, ut
cognita ciliis gravi hujus sanctæ sedis
necessitate, ad ejus deffensionem omni
studio cura et opera incumbat maxima ~~m~~
ex hac ^re coram ~~re~~ hominibus laudem et
a deo mercedem adeptura quemadmodum
eum facturum esse confidimus. Dat^um Roma
apud sanctum petrum sub annulo
piscatoris die prima julii M. D. LVII.
pont. nostri anno tertio.

et a la suscription

Dilecto filio nobili viro francisco ~~ducis~~ Duci
guisiæ.

1557
1. juill.
Rome

autre lettre dudit
Ambassadeur du meme, dudit jour.

Monsigneur depuis mon autre lettre
escrite et venu icy Monsieur le cardinal
Sermonette, me dire que Monsieur le cardinal
caraffe l'avoit prié me faire entendre en
passant pour s'en retourner en son logis,
que le Pape vous renvoye cette nuit Monsieur
le Duc de paliano pour vous faire entendre
l'etat des choses de deça, les progres que
les ennemis y font, et le peril qu'il y a
qu'il n'y facent paix si l'on n'y obvie,
pour le quel effect seroit necessaire a sa
saincteté qu'il vous pleust prendre la peine
de venir par deça en personne avec telle
partie de vos forces que vous jugerés
necessaire, laissant Monsieur le Duc d'aumalle

par dela en votre lieu, ou bien que ledit
seigneur vint ici, vous demeurant par de
la, ainsi que vous adviserés etre pour le
mieux, depuis Monsieur le cardinal de
caraffe m'a mandé que le pape desiroit
que je vous estriviste en conformité de ce qu'il
vous en avoit fait savoir, et pour que je
sai, Monseign.r, de quelle affection vous avés
accoutumé de vous employer sans rien
épargner en tout ce qui se tourne a service
a sa saintetè, avec ce qu'il ne m'apartient
que de vous servir et obeïr, non plus vous
conseiller mememant aux choses de la
guerre, et me sembleroit superflu de
vous en ecrire en autre façon sachant
bien que tout ce qu'il ett possible, et que
la raison et le devoir veulent que
vous fassiés pour la seurete de la persone
de sa saintité et des lieux voisins d'icij
dont la perte ne peut etre que tres

importante vous ne faudrés de le faire, et le
saurés mieux penser et considerer que nul
autre ne vous le sauroit dire.
au reste, je vous dirai que je viens d'avoir
de bonnes nouvelles de Monsieur de ~~me~~
Montluc qui a repris penta par force,
ou il y avoit vne compagnie de cavalerie,
vne enseigne d'espagnols, et deux d'jtaliens,
et vous verrés par les lettres que je vous
envoye, et surce, Monsieur cur je prie Dieu
vous donner en parfaite santé tres bones
et tres longue vie De Rome ce premier
juillet 1557 votre tres humble et tres
obeissant serviteur de Selve. et a la
subscription, a Monsieur cur le Duc de guise,
~~faict~~ pair et grand chambellan de france
et lieutenant general du Roi et de la
ligue en jtalie.

1557
1. juill.
de Rome

lettre
de
Monsieur le Selve ambassadeur
du Roi a Rome a monsieur
le Duc de guise, sur la declaration
de la guerre au Roi par la Royne
d'engleterre. De Rome le premier
juillet 1557.

Monseigneur je vous escrivis hier par
l'home de carrieres, et ce jourd'hui
ay receu les lettres qu'il vous a pleu
m'escrire du 29. du passé avec l'acte de
la declaration de la geurre, faite par
le herault d'engleterre le quel j'ay eté
bien aise de recevoir pour avoir
occasion de parler a bon escient a
notre saint pere, ~~Rogne~~ et essayer ~~aussi~~
~~vivement~~ de l'en faire ressentir contre

la dit Royne aussi vivemant conseil a
toujours montré et dit le vouloir faire
lequel office j'eusse fait plutot envers
sa saintete n'eut eté qu'il me semblait
que cette occasion etoit plus apropos
que aucune autre pour le faire declarer
et aigrir contre le Roi et la Royne d'
angleterre, et quoique le bruit de cette
declaration courut par deça, si c'eut
ce que j'en attendois la certitude du
Roi ou de vous pour en parler avec
plus de fondemant encore qu'en
l'audiance derniere donc je vous
mandai les propos je connus tres bien
que sans nouvelle occasion sa saintete
n'etoit pas deliberée de passer plus
outre a aucune rigoureuse declaration
contre le Roi Philippes nonobstant
ce qu'il aurait dit au contraire contre

lui en consistoise, que premierement elle
n'eut reponse sur la depeche portée
par Monsieur le Mareschal Strozzy
me montrant tres bien que de la
dependoit toute la résolution, et que
cependant elle vouloit éviter l'imputation
qu'on lui donoit de s'obstiner a la
guerre et de finir la pays jusques a
se daigner pour eviter cette calomnie
faire reponse aux lettres dudit Roi
Philippes, qui est bien loing de le vouloir
aigrir et iriter plus avant qu'il n'est.

Mais neanmoins je suis deliberé avec
cette denonciation de la Royne
d'engleterre, de lui aller parler
franchemant du fait d'elle et de
son mary, et de ce qu'il me semble
que sa saintété doit faire contre l'un
et l'autre, et n'eut eté la congregation

qui le fait aujourd'hui pour l'inquisition,
j'eusse taché d'avoir mon audience:
cependant Monsieur le duc de Paliano
par le quel je vous envoye cette lettre,
vous renora compte de l'etat de
toutes Chotes de deça, et de tout ce qu'il
ya fait et negocié, et sur ce, Monsieur
je prie Dieu qu'il vous donne en santé,
etc. De Rome le premier jour de juillet
votre tres humble et tres obeisant 1557.
serviteur odet de selve.

lettre 1557

Du Monsieur le Duc de Guise,
au Roi, continuant ses desseins
pour son retour [illegible]

Sire, il vous aura plu entendre par
ma lettre du 24e de ce mois que j'ay
escritte a Monsieur le conetable, l'advis
que j'avois eu du logemant de nos ennemis
ou lieu ou ils etoient, depuis j'ay adverty
qu'ils etoient venus loger au dessous de
tortorelle, et qu'ils avoient quelque dessein
de venir assieger au charano, et voyant
que la place n'etoit pas pour endurer
quatre coups de canons, je deliberai de
donner ordre que si les ennemis y
venoient avec leur camp, d'en retirer

un capitaine et cent soldatz que nous
avions mis dedans, et les quels y sont
encore faisant bien leur devoir le duc
d'Albe a en son camp les allemands et
les jtaliens debarqués a Naples les derniers,
et n'a moins de 7000. allemands, et de
5000. espagnols, come le sieur de Listenay
vous saura bien dire et de toutes autres
choses de votre armée, qui me gardera
de vous en faire autre redite, sire, pour
preparer mon retour, ayant prié
Monsieur le duc de Paliano, d'aller
lui meme devers le pape pour lui faire
entendre deux choses l'une ce que nous
faisons de ce coté, tant a fortifier les
places les plus importantes, qu'a
favoriser la Recolte, qui est fort avancée
la seconde, pour lui mettre en
consideration mon partemant avec cette

armée pour l'aller employer, puisqu'il
s'en est remis a moi, au lieu ou je
conaitrai pouvoir ~~le dit~~ le plus offenser
notre ennemy. le dit Duc m'a aussi promis
de me raporter argent, tant pour le
payemant de la gendarmerie pour le
mois prochain, que pour leur part de
notre depense, ne doutant point qu'il
n'y faille ce qu'il pourra. mais le cardinal
caraffe a une teste pour ruiner tout le
monde, ~~&~~ et néanmoins il m'a promis
d'en parler franchemant au Pape,
cependant, Sire, notre recolte se fait, en
restant peu de chose, qui se fera a la
faveur de notre cavalerie, et ayant
été adverty que ceux d'ascoly ne se
conduisoient avec telle resolution qu'ils
devoient, j'y ay incontinent depeché

le collonel charamond pour y servir selon
la charge a une enseignes qui sont dedans,
et les sieurs de la Rochepotai et de Biron
avec deux compagnies et deux cens
arquebusiers françois, a Pograne trois
mille pres dudit. ascoly pour leur garder,
non seulemans leur recolte: mais encore
leur Melonnieres et fruits, leur semblant
que pour etre en guerre, ils ne doivent
rien perdre; mais si le tems dure, ils
s'accoutumeront mieux aux maux, je
mets aussi a la Rippe-trois Sonneles deux
enseignes de Rocroy~~emant~~ deliberé
de les mettre dans trois ou quatre jours
en un logis plus advantageux pour
comencer a m'acheminer peu a peu
sans etonner le pays a mon partemant,
et faire venir apres moi ce que je
laisse derriere de notre nation. au sur plus

Surplus, Monsieur le Duc de ferrare m'ayant
mandé avoir besoin de quelques personnes
des notres pour l'execution de ses entrepriséz,
je lui ay envoyé, ces jours passés, le Sieur
paul ursin, outre lequel m'ayant aussi
prié de lui prester le Sieur de tavanes,
il m'a semblé ne faillir a votre service,
Sire, si a notre delogemant, ce que je
verray n'en avoir pas tant besoin,
je lui envoyois pour la necessité qu'il
en a; car si mondit Sieur le Duc prend
gastaldo come j'en ay bonne esperance
pour aller de la fortiffier castel major,
ce me seroit un grand advantage pour
^entreprendre ce que j'ay pensé pour
^votre service, et sur tout quelque bau
fils qu'il y ait j'ay donné charge au
dict Sieur de tavanes qui aura le mot
avec les Suisses et françois de ne permettre

que ledit forces soient emploiés ailleurs, et
de le vaincre par raison etant certain
qu'il sera suivi en cela des sus dit sieur
Paul urfin, cornelio Bentivoglio,
saint luc, colonel forlik, et saint vidal
qui a charge de dix enseignes françois
qui y sont.
ainsi que je començois cette depeche, j'
ay receu la lettre qu'il vous a pleu
m'ecrire du 12. de ce mois par la quelle
j'ay veu la denonciation de la guerre
que vous a faite la Royne d'angletere
la façon dont a usé le herault qu'elle
a envoyé pour cet effet, et la sage et
prudente reponse que vous lui avés
faite, qui sera trouvée par tout bonne,
juste et sainte, et crois que de cette
si injuste querelle que cette Royne

s'ett tant obliée de vouloir prendre contre
votre Majestté pour l'amour de son
seul mary, ses pauvres Sujetts en souffriront
autant qu'ils ont deja fait en semblables
cause.
Monsieur le Prince de Salerne ett icy
depuis huitjours, le quel je vous puis
assurer, Sire, se comporter autant
sagemant et gracieusemant en tout
ce qui se peut offrir par deça pour
votre service qu'il ett possible, ne nous
aydant de peu envers Monsieur le duc
de paliano et choses que nous avons
a demeler ensemble, de quoi je vous
supplie lui escrire, et le contentemant
que vous en avés.

Lettre

du Roy par Monsieur de La Vigne ambassadeur pour sa Majesté en Turquie, datée de Rome le 29e Janvier 1557.

1557
29. avril
andrinople

Lyre, Depuis ma depesche du 22. Janvier, ce Seigneur a demeuré a la chasse jusques au 20e de Mars ou je n'ay pas laissé de tenir toujours un homme auprez du Bassa pour le souvent solliciter par mes et cuidé de me faire une meilleure response que celle que je vous ay envoyée, attendant de jour en jour que vostre Majesté m'envoyast quelque nouvelle de la reception de la Treve qui avoit esté bien approuvée que la hautesse a esté receue en cette ville, et que par Monsieur de Lodeve j'ay esté adverty que Monseigneur de Guise estoit bien avant en Italie, et que vous avés rompu de tous costez.

J'ay commencé a negocier plus vivement que jamais pour obtenir vos inten-

intentions, demonstrant de bouche aud.
Barra, et par escrit au Grand seigneur,
que lors que parties de France vos affaires
estoient en tel estat, que facilement et
honorablement vous pouviés jouir de la
Treuve pour autant de temps qu'il vous
eust pleu: mais en consideration du regret
et desplaisir que la dicte hauteste avoit eu
que ladicte Treuve eut esté faite, et du desir
que vous aviés entendu qu'il avoit qu'elle
se peust rompre, vous ayant donné le Roy
Philippes de jurter occasions de ce faire sans
que personne vous en peust rien imputer, me
despechant vostre Majesté vers luy pour
sur ce sçavoir sa volonté et resolution en
tous événements vous estiés entré si avant
aux despenses et preparations de guerre que
voyant le Pape en danger de perdre Rome
et tout son estat & l'ennemy si fort en
Italie, qu'il seroit par apres mal aisé de le
en chasser, qu'aviés esté contrainct de rom-
pre et vous mettre en Campagne avant
qu'avoir la response de ladicte hauteste,

et perant qu'en cas aussi grand besoing
elle ne vous faudroit point, ni de son
armée, ni d'autres secours que vous luy
pourriés demander veu qu'elle fait autant
pour la conservation de son estat et
grandeur, que pour vous vous mesme,
mesurant son affection envers vous à
celle que luy portés, qui est telle que vous
ne voudriés faillir de seconder ses en=
treprises, quand bien vos affaires ne le
porteroient point comme bien luy avés
fait connoistre lors qu'il estoit en per=
sonne en Perse, & autresfois en Hongrie
& que vous estiés sollicité et prié par
tous les Potentats de la Chrestienté pour
avec eux joindre vos forces contre luy,
ou pour le moins ne faire par la guerre
à l'empereur, afin qu'il peut seure=
ment entreprendre contre sa haulteste,
ce que jamais vostre Majesté n'a voulu
accorder, ains l'a toujours tenu em=
perché led. empereur en divers endroit
afin que sa haulteste eut mieux moyens

d'executer ses entreprises, & que toutes ces foix que les Chrétiens ont voulu faire assemblées pour conduire la guerre contre les Turcs, vous avés toujours fait entendre que jamais rien ne s'en estoit ensuivy, et que maintenant, vous étans entré en la dite guerre plus pour necessité des affaires de vos amis Confederés que pour les vostres propres, il me sembloit que ce seroit grandement faire tort à l'ancienne et grande amitié qui est entre vos deux Majestés de vous abandonner maintenant & ne vous point accorder l'armée veu qu'elle est toute preste, tant l'esperance de laquelle vous eussiés taché d'ayder le Pape par quelques autres moyens que de vous mettre en si grande despense et d'entreprendre la guerre en Italie et fussiés demeuré en la Pouille dont estiés tant prié par le Roy Philippes et autres Potentats, & qu'une si grande amitié comme celle qui est entre la

Maison

Maison de France et celle des Ottomans, laquelle a duré si longuement et durera, au regard de vous perpetuellement, veuille qu'un amy secoure l'autre en ses necessités.

Ce est ce que pour un tel plaisir fait ci apropos comme seroit s'il vous bailloit l'armée, vostre Majesté luy demeureroit bien fort obligée et chercheroit l'occasion de s'en revencher par semblables offices, et combien que vos envieux se soient toujours efforcés de mettre quelque doute entre vous deux. Je le pouvoir bien asseurer que jamais vostre amitié ne diminueroit pour accroissement d'estats et autres événements de fortune, ains croistroit de jour en jour jusques à l'extremité de vostre vie par une infinité de semblables vertus d'honnesteté utilité, et dommage qui leur en peut arriver. J'ay taché de leur faire accorder la de

armée, & que si d'avanture ilz
ne la me pouroyt accorder pour l'
esté et l'hiver, je l'eurre au moins
pour l'esté.

ayant esté refusé et de l'un et
de l'autre, j'ay encore fait instance
que sa haultesse m'accordast vingt
cinq galleres avec ces equelles les Corsaires
& les nostres quarante nous eussions peu
faire une petite armée suffisante pour
nous faire service, garder l'affrique et
l'archipelague contre l'ennemy ce qu'ilz
ne m'ont non plus voulu accorder, disant
que pour cette année sa haultesse ne
veut ny peut mettre hors que quarante
galleres pour la garde de ses pays. a ce
que je puis connoistre, sa haultesse fust
fort faschée & entra en grand soupçon,
lorsque le sollicitant par deux ou trois de-
pesches, de nous bailler l'armée, nous
siter la Morée sans l'asseurer, & apres l'
avoir faite, jamais jusques a ma venuë
que nous aviés eu besoin de son ayde, —

vous ne vouer en ier souvenant de luy en=
crire, ny moins respondre à quatre ou
cinq lettres qu'il vous a envoyées, s'etenant
fort dedaigné de cela, m'ayant deperché
icy sans luy apprester des presens comme
c'est la coustume de tous nouveaux am=
bassadeurs, & il n'est pas aisé de luy oster
l'opinion, qu'on luy a premièrement don=
née; car il est barbarement opiniastre,
comme sont ordinairement tous ces ignor=
ans, & ce qu'il dit un foys, soit raison=
able ou non, il le revocque fort rare=
ment; il est aagé de soixante neuf ans,
caduc et gouteux, ce qui le rend difficile
et fort craintif, et fait que ses ministres
n'est loignent ses forces d'auprès de luy:
car il ont a craindre ses ennemis de tous
costés, ses esclaves et leurs propres enfans,
et ce Bassa, sa femme et sa mere craig=
nant que sa hault esse ne meurt ailleurs
qu'a Constantinople, tachent par tous
moyens d'avoir la paix, tant en hongrie
que ailleurs, et que led. seigneur ne soit

contraint d'aller en personne à la
guerre, ou on ne fait rien qui vaille
sans luy, & deviendroient que vostre Ma=
jesté l'eust aussi ou qu'elle le peût par=
ser de leur armée, qui est la plus grande
force qu'ils ayent, d'autre costé ils sont
entrés depuis un an ença en plus grande
doute de vostre grandeur, que jamais n'
eurent de l'empereur nouvrayant
ainsy prospérer et toujours victorieux
& apprehendent que en vous baillant leur
armée, aisement ne vous feit cés Mais=
tre de l'Italie & de trop près leur voisi=
in, ce qu'ils ne voudroient aucunement:
car leurs prophetiés et livres ne leurs
chantent autre chose sinon leur certaine
ruine lors que les Terres de france leurs
seront frontieres. Et faut croire, Sire,
qu'ils ne vous aiment ne aimeront jamais
que pour leur profit & que lors qu'ils
commencerent l'amitié avec le feu Roy
apres la prinse devant Pavie, ce ne fut
que pour aider le plus foible, et de peur

que

que l'empereur ne le fist trop puissant,
la mer me craincte, leur donnent de vous
jour en jour, ceux qui ne vous deviennent
grand en Italie, voilà pourquoy je pense
estre venu en mauvais temps, et que je fe=
ray peu de chose icy pour vostre service
pendant que ce seigneur vivra, s'il vient a
mourir, comme je pense qu'il fera bien =
tost, les choses iront autrement comme j'
espere vous faire entendre par la premiere
depesche, ensemble l'utilité que vous pour=
rés tirer de cette intelligence, et des moyens
de l'entretenir et conserver mieux que par=
cy devant, Et ce s'il est vray, comme nous
entendons icy, par les venitiens et Ragusois,
que Monseigneur de Guise soit parté a
Ancone pour aller au Royaume de Nap=
les, comme cette guerre durera plus d'une
an, J'ay pensé que ce ne seroit pas mal
avisé si je demandoit deux commande=
ment a ce seigneur, l'un a Dragut, et l'
autre au Roy d'alger afin que si d'avan=
ture vostre Majesté se pourroit servir

d'eux avec leurs Galleres, ilz soient prestz à vous obeïr, et cela estant vous serés plus fort que l'ennemy y joignant vos quarante Galleres, & ne devés faire difficulté à aucune qu'ilz font Leurons et qu'ilz prennent où ilz peuvent : car l'armée du grand seigneur n'en fait pas moins, & ilz font tous corsaires, & afin de ne perdre point de temps, S^r j'ay demandé icy une galliotte aud. Dragut et Roy d'alger, & un Gentilhome avec lord. commandeur nommé le Capitaine Polenx, que bien connoissés, Sire, pour les despescher et faire assembler pour vous venir faire service, ce qu'il fera fort bien faire; car il est diligent et sage, et selon qu'il aura fait avec eux, il vous en portera les nouvelles.

Sire, Les Roys et seigneurs ont accoustumées d'envoyer ambassadeurs vers ce qui ilz se font, aux lieux où ilz ne peuvent aller eux mesmes pour par eux faire leurs affaires et estre advertis de ce

qu'il faut qu'ilz l'achent, parlant m'
ayant fait vostre Majesté tant d'hon=
neur que de le feir en moy, Je ne l'auroit
luy celer, que depuis le jour que je seuis ar=
rivé dans ce Pays Je n'ay oüy que plaintes
et queselles de ceux qui ont eu charge par=
deça et des lettres qu'ilz y ont fait fort mal
approuver, et au prejudice du service de vos=
tre Majesté, qu'est une des principalles
causes que je n'ay pû obtenir vostre in=
tention, ce qui a rendu le maniement de
vos affaires fort difficile et donné une
mauvaise reputation au nom francois,
qu'ilz nous est limé vains, menteurs et
forfaûtes, Il semble que ceux qui sont
venus icy devant moy ayent voulu faire
leur derniere main en empruntant, et re.
laissant, rien apres eulx, Je souciant peu
de laisser des difficultés où ilz mettoient
les affaires de vostre Majesté & de la peine
qu'ilz donneroient à ceux qui viendroient
apres eux.

Dieu leur veuille pardonner, Ce n'est

par de Monsieur de Codignac qu'on en=
tend parler, l'estant gouverné si sagement
qu'il n'y a aucune plainte contre luy, au
contraire, led. Barba m'a prié cinq ou six
fois de vous advertir, Sire, du grand con=
tentement que la Hault[esse] a eu de luy, et
qu'aucun ambassadeur devant luy, ne luy
a esté plus agreable, estant fort homme de
bien et bon serviteur de vostre Majesté,
et que si quelqu'un l'a voulu mettre en
vostre mal grace par quelques faulses ac=
cusations, que vous ne leur vouliez adjouster
foy, ains le recompenser de services qu'il
vous a fait par deça, dont il vous en sup=
plie, Sire; car le pauvre Gentilhomme
a beaucoup travaillé, & à dire la verité
Je n'y par jusques icy veu dont on
se peult reprendre d'avoir failly pour
vostre service, si non que vous trouviez
mauvais, Sire, qu'il espoure une demoiselle
qui le fait souverain seigneur de deux —
Fleurs, et luy porte prez de deux cent mil
Escus de rente, dont il espere un jour

avoir

avoir plus de moyen de vous servir que
s'il estoit ambassadeur pauvre et engagé
jusques aux dents; vostre Majesté verra
ce qu'il luy en escrit.

au reste, j'ay trouvé cette charge
d'ambassadeur de vostre Majesté icy
en si grand desordre et si peu de reputation
qu'il faudroit du temps pour la remettre en
la dignité et honneur qu'il faut qu'elle
soit pour en tirer profit et contentement
& pour la conservation et augmentation
de cette amitié et intelligence, laquelle
vostre Majesté doit entretenir et garder
tant qu'il luy sera possible pour les pro-
fitz et utilités qu'on en peut tirer quand
ce ne seroit que pour descouvrir les des-
seings, conseils et volontés des
envers vostre Majesté, car icy plus qu'
ailleurs il se découvrent aussi pour le res-
pect de toute la Chrestienté pour le repos
de laquelle vos ambassadeurs peuvent
beaucoup faire.

Le Bassa m'a dit de la part du Grand Seigneur, deux fois, et demandé s'il vous ne tiendrez par la promesse que vous avez faite au petit Roy d'Hongrie, de luy bailler une de vos filles en mariage, je luy ay respondu que les Roy de France ne promettent jamais rien, quand ce seroit à leur desavantage, qu'ils ne veuillent maintenir: mais que je pensois que vostre Majesté n'avoit jamais promis cette chose; car vos filles, sont encore petites, et que la coustume de France n'estoit pas de marier les filles si loing, toutes fois que je vous le resongeois, pour que la hauteresse me le commandoit, je ne sçay qui sont ces gens là qui marient ainsi les filles et sœurs du Roy &c.. a Andrenople le 21.e avril 1557.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre

de Monsieur de Lodeve ambassadeur du Roy auprès du Duc de Guise

1557
29. mars
venise

Monseigneur Je receu hier au soir un pacquet du Roy, et une lettre vostre de Rome du 24e Mars, en laquelle il y a quelque mention de m'avoir donné quelque advis de vos negociations à Rome pour les despescher de Marseille et de Mr de Manne; mais je n'en ay rien veu, & s'il y a des lettres de vostre Excellence pour moy, elles ont esté portées en France et voyant que Monsieur de Carnavalet ne vient point, et que je n'ay ni estat ni nouvelle de ce qu'il vous faut pour l'assignation d'avril, je feray partir demain pour ancone un tiers de nostre deport à la reserve de vingt mil escus qu'il faut pour payer un quartier des gens d'armes de Monsieur le Duc de ferrare, et le reste de la garnison, ordonné pour le mois d'avril,

ensemble aussi la garnison de la Mirandolle & le reste montant à quatre vingt seize mil escus, vous sera envoyé entierement pour le distribuer a vostre armée en la Romaigne et en Toscane ce qui y est necessaire.

Au reste le Roy me mande de d'aller trouver Monsieur le Duc de Ferrare pour terminer toutes les difficultés qu'on a avec luy: mais j'ay n'estant nullement affaire pour recouvrer et envoyer toute nostre assignation, et pour la venuë de Monsieur de Montmorency qui vient loger, de sorte que je me treuve excusé à mond. sieur le Duc de ne pouvoir pour cette heure aller devers luy, & pour en parler franchement, il m'ay-je mal volontiers estant bien de n'oüyr parler que de son particulier et rien d'aucune aide au service du Roy, & d'autant plus que Sa Majesté nous laisse en mer me terminer que nous estions pour le temps de guerre, ne mettant aucun reglement sinon au

temps de paix et de Guerre, et Monsieur le Duc veut avoir en tout temps l'argent de sa garnison entre ses mains et les payer comme il l'entend, Je luy escrivis qu'aucun Ministre du Roy ne peut changer les Loix et ordonnances, et la police observée de tout temps en semblable chose s'il n'y a dispense et commandement exprez du Roy, & je ne sçay, si vous mesme qui avez toute authorité le voudriez entreprendre, par ainsi qu'il luy plaise à laisser faire les montres et payements aux Ministres du Roy comme on a accoutumée, autrement que sa garnison ne sera point payée, Je luy ay envoyé un homme exprez pour cet effect et ne sçay ce qu'il y fera, Je le dit icy, et vous m'en escrivez, aussi un mot de vostre voyage de Naples, on parle encore d'une revolte d'Italie, si cela estoit, ce seroit un grand avancement et grande esperance pour vostre armée, laquelle pourroit trouver là beaucoup de vivres et

de commodités.

Quant aux autres choses que vostre excellence avoit a faire à Rome cette longueur qu'on vous y a tenuë est grandement facheuse et prejudiciable au Roy et à eux mesmes, et a l'advenir Je louë vay fort que vous preniez Conseil et resolution de vous mesme, autrement vous mettrez vostre reputation et les affaires du Roy avec son armée en grand danger, Je vous envoye, Monseigneur, une lettre de Monsieur de la vigne, qui a despesché une homme au Roy le 22. fevrier, & depuis en est encore venue une autre du premier Mars, & en effet les nouvelles de la porte font que l'armée fortira plus forte qu'elle n'a encore fait; mais que c'est pour estre employée en leurs affaires d'Afrique et de Gran, enquoy elle fera la mesme faveur aux affaires du Roy que si elle venoit pour nous, tenant les forces de l'ennemy occupées à la Marine de

Naples

Naples et de Cicile & la mer seure pour nous
et suspect a l'ennemy, et dirent d'avantage
qu'elle sortira de bonne heure, tous les gens
de rame estans desja commandés, qu'est tout
ce que je vous sçaurois dire pour cette heure
suppliant nostre Seigneur &c. De Venise
ce 29e Mars 1557. vostre humble et
obeissant serviteur, D. eveque de Lodeve./.

300

1556
7. feuz
pontenoure

Instruction donnée au Sieur de Carnavalet, envoyé vers sa Sainteté par le Duc de Guise du [illegible] Janvier 1556.

A prer avoir de la part de Monseigneur de Guise, baisé les pieds de sa Sainteté et presenté les lettres qu'il luy escrit, luy dira avoir esté envoyé devers elle pour deux raisons, l'une pour l'advertir de l'arrivée des forces qu'il a pleu à sa Majesté donner en charge à Mond. Seigneur de Guise emmener par deça & les luy presenter en l'absence de Monseigneur Le Duc de ferrare Les quelz dés le premier jour de ce moys arrivèrent au Castel Saint Jean, et le sujet de leur retardement.

L'autre pour justifier la cause de sa Majesté sur certains parolles dittes en plusieurs Lieux que sa Majesté voulait feindre d'envoyer cette année pour le secours de sa Sainteté mais qu'en effet elle avoit

employée pour son particulier au Duché de Milan.

Et lors luy fera entendre les difficultés qui se sont rencontrées en la Levée des Compagnies nouvelles qui sont venues en ce voyage, tant de pied que de cheval, attendu la mauvaise saison.

Et voyant, Mond. Seigneur de Guise combien ce retardement pouvoit déplaire à sa Majesté et apporter d'incommodité à sade. Sainteté, voyant le jour de la rupture de la paix d'entre elle et le Duc d'Albe, quasi venue sans plus attendre à Pheurier, le vouloit de les forcer et deniers, en partit avec Monsieur le Mareschal de Brissac pour s'acheminer à son voyage et venir (la valence ou après luy avoir) reconnoistre l'entrée et le Logis, et voyant l'incommodité qu'il en pouvoit recevoir la laissant derrière à cause des forces des ennemis, que pour prendre les veiller par où il alloit passer comme celle cy, Luy semble, attendant aussi le vouloit de les forcer et deniers, l'assieger avec Monsieur

le Mareschal de Briſſac par certain ein=
droit qu'ilz connoiſſoient le foible que sans
doute ilz s'asseuroient l'emporter de dans
deux jours apres leur arrivee comme ilz
ont fait.

Et sur ce point pourra venir sur les
pretendus parolles dictes par sa Majesté
et dire la derreur qu'encore que lade ville
de valence importast grandement à sa
Majesté pour son Piedmont, Deue sa sainte=
té toutesfois se peut asseurer, que le mond.
seigneur de Guise eust autre tost voulu prer=
ter l'oreille aux occasions qui se presen=
oient et offrer qui luy estoient faittes, come
d'acheminer serd. forces par deca, son re=
aud. Duché eut apporté à lade sainteté
autant de fruict et de commodité et a lade.
Majesté comme le plaisir et contentement
qu'elle pourra avoir cette heure recevoir
de son arrivée sur ses estats, et n'ayant,
autre chose devant les yeux que d'obeir
a ce qui luy avoit esté commandé par lade
Majesté, s'est acheminé à Nonciat, partage,

ce qui a esté fait a valence luy ayant beaucoup ayde a ce qu'il a fait, & pour servir d'exemple aux autres villes, les = quelles, partie de crainte, partie par douceur et bon traitement se sont venues offrir ouvrir leurs portes, donner des vivres et les autres choses necessaires pour led. passage, Joint aussi le bon ordre qui a esté mis par mond. Seigneur de Guise, tant en y faisant vivre les soldats gracieuse= ment et en payant, que pour ne souffrir estre rien pillé, tant porté n'y fait au= cun tort aux habitans.

Ce propos parachevé, suppliera tres humblement sad. saincteté de la part de mond. Seigneur de Guise considerer quant audit retardement et longueur dont il a esté usé à l'acheminement desd. forces par deçà, les choses dont nous faisons estat et tenons comme en nostre main, les incom= moditez et empeschemens que y survien= nent, et tels qu'il n'est par diligence ny en la puissance des hommes mesme de

pouvoir

pouvoir forcer. Ce que toutes fois mond.
Seigneur de Guise a fait cette fois contre
le temps et les incommodités s'y grandes qu'
il n'est pas possible de plus: mais Dieu a
voulu luy tant aydes qu'il soit passé sans
perdre qui ung soldat lequel encore luy a
esté rendu, et avec le nombre d'hommes
qu'il a eu son armée bien saine et en deli-
beration de n'epargner goutte de sang qu'ils
ayent pour le service de sa saincteté, et pen-
ant les presenter dans trois ou quatre
jours a Monsieur le Duc de Savoye sui-
vant le Commandement qu'il en a de sa
Majesté se tenant bien heureux de ce que
Monsieur le Cardinal Caraffe luy a
mandé le vouloir voir avant son retour
a Rome, à qu'il espere rendre compte de
toutes choses et s'offrir à luy faire ser-
vice de bien bon coeur.

Finallement se congratulera avec
sad. saincteté de la part de mond. seigneur
de Guise de la reprinse d'ostes, et de bon
et heureux succès qu'il a eu en ce com-

commencement que ne sçauroit encore
estre tel comme il desire pour le bien,
prosperité et avancement de ses affaires,
voila en substance ce que led. Sieur
de Caumalet luy fera entendre de la
part de mond. Seigneur de Guise a son ar-
rivée vers elle, luy remettant toutes les
particularités du voyage des d. Troupes
depuis Thurin jusques icy, ce qui s'y
est passé, les Princes, Seigneurs et Capitaines
qui y sont, et en faire un bien ample dis-
cours à sa Saincteté quand elle voudra
prendre la peine et le temps de l'entendre,
apres neanmoins que le tout aura esté
communiqué à Monsieur de Selve Am-
bassadeur de sa Majesté pour suivre
son advis, départant aux autres Minis-
tres ce qu'il verra bon estre.

Et sur tout n'oubliera de prendre
led. Sieur Mareschal Strozzy un
memoire des chemins qu'il est d'advis que
l'armée suive pour aller à Rome, en-
quoy et où elle pourra estre employée

lors qu'elle y sera arrivée.

Fait a Pontenevre le 7.e Jour de fevrier 1557. Signé, francoir, et plus bas Millet. /.

Lettre

du Connestable au Duc de Guise, de Saint Germain en Laye le 26e Decembre 1556.

1556
26. decemb
St. germain en laye

Monsieur, Le Roy vous envoye Marseille present porteur avec des Lettres contenues au memoire que vous nous avés envoyé par luy & le Bref de Nostre saincte Pere, par lequel il vous fait Capitaine general de la Ligue en l'absence de Monsieur le Duc de Ferrare accompagné d'un autre adressant au Duc de Parme pour vous donner par tage libre, vivres et autres commodités requises par ses Lettres, un autre responsif aux lettres que luy avés cy devant escrites avec le double de celles que sa saincteté a envoyé à Monsieur Le Duc de Ferrare, Il vous envoye aussi le double de la depesche que Dupuy a apporté de Rome, par ou vous verrés, Monsieur combien il est requis que vous continuiés la diligence que vous avés commencée, ce que je m'asseure que vous avés en fé grande recommandation,

qu'il n'est besoing autrement vous en solici-
ter. J'ay pour avoir eu des Lettres de mon frere
le Comte de Tende qui nous asseure avoir mis
si bon ordre à Marseille que l'on n'en doit
estre en doute, vous advisant au surplus,
Monsieur que par les nouvelles que j'ay de
mon Gouvernement, les Bandes qui sont pour
la charge de Monsieur de Nemours levés en
Gascongne, et taient fort avancées le 12e. de ce
mois, de façon que j'espere que n'attendrés point
après elles. Ceux de la frontiere de Rousillon
voyans ces levés ont retiré leur Betail plus a-
vant dans le pays, montrans appreheder la
reupture de la Treuve: car ils ont si grande
necessité de Bled par delà, que s'ils n'en sont
secourus d'ailleurs, ils sont en grand danger
d'une famine avant que les nouveaux soient
venus. Je n'ay failly de faire escrire au
sieur de Saint Laurent et au sieur d'Anoi,
de faire toute l'instance qu'ils pourront
envers les seigneurs des Ligues pour faire
rappeller les Guidons que L'escuyer Scipion
dit avoir trouvés en Lombardie allans au
service du Roy d'angleterre.

Monsieur le Roy se sent un peu des
Matines de Noël cela est cause qu'il n'a
peu escrire de sa main au Pape, ce pourra
estre pour ce soir ou demain, et incontinent
après elles vous seront envoyées, Me recom=
mandant cependant à vostre bonne grace,
priant Dieu, Monsieur qu'il vous donne en
parfaite santé tres bonne et tres longue vie.
Escrit à Saint Germain en Laye le 26e Decem=
bre 1556. Vostre obeissant Serviteur

Montmorency./.

Lettre

du Duc de Guise, au Roy, de Lannebourg ce 28 decembre 1656.

1556
24. Jeanb
Lanneb.

Sire, J'ay receu la lettre qu'il vous a plut me faire tant d'honneur de m'escrire de vostre main, dequoy je ne vous sçaurois assez tres humblement remercier, et ne mercher par Sire, de la peine où vous a vés erté des déportemens et familiarités dont avés usé Monsieur le Cardinal Caraffe avec le Duc d'albe en leur abouchement par trois diverses foix, & ne pouvant croire qu'ils n'y allassent tous deux d'un mesme pied pour vous laisser en arriere, n'eut erté la crainte et la ferme resolution du Pape, qui ne s'y est voulu laisser aller. Morette, Sire, vous aura rendu bon compte de tout ce qui s'est passé de delà jusques à son partement, et m'est avis que les choses y vont bien pour vostre service, J'espere qu'elles n'empireront

point quand j'auray le bien d'y arriver, Il vous plaira voir par les doubles de Lettres que je vous envoye, les provisions que font les Ministres du Roy d'angleterre en la Duché de Milan pour empescher mon passage, quand ils n'auront qu'une partie de ce que l'on demande, s'i s'ensuivront ils sont, Je croi, Sire, que le meilleur sera de les prevenir & que je passe plustost qu'ils ne pensent, ce qui ne peut estre devant dix huit ou 20. jours attendant les Trouppes et l'argent de vivres armée.

Cependant, j'ay mandé à Monsieur le Mareschal de Briſac qu'il avise que nous puissions employer à temps là en quelque endroit aux despens de nos ennemis, ce qui se fera, à ce qu'il me mande et qu'en mon arrivée à Turin tout sera prest à nous mettre aux champs, Il seroit bien aise que l'entreprise pour laquelle le Sieur Caule de Bizagne vous a esté envoyé se peuste executer et croit qu'il faut surprendre la place avant qu'il y ait des forces pour la garder, Car les -

Ennemir. s'en doutant y mettent des hom=
mes, elle nous tiendra longtemps, & par là,
Sire, vous voyés le dommage que vous en
recevriés, s'il vous plaira me faire cet honneur
de croire que je ne perdray une seule occasion
si je peux où je connoitre vous pouvoir faire
service avec les moyens qu'il vous a plu
m'en donner, &c. de Lannebourg ce 24e
Decembre 1556.

1557

Lettre
du Duc de Guise, au Roy.

Sire attendant l'entiere et finalle
reselution qu'il vous plaira prendre sur ce
que vous porte Monsieur le Mareschal
Strozzy de tous vos affaires de deça, et de
sa negociation vers sa saintetè, J'ay ces jours
icy visitè toutes les places de cette frontiere
avec Monsieur le Duc de Paliano, & entre
autres Stenay, que je trouve de la grand=
eur de nostre ville de Rheims, laquelle ay=
ant veuë par tout, n'est a fortifier que
d'un costè, estant au reste fort aidée à
mettre en deffence, J'y ay laissé pour la
garde le sieur anthonio Foralde Gouver=
neur avec deux mil, tant Gentils hommes
de la ville, qu'autres personnes tous Soldats
et gens de guerre, et quatre a cinq mil aut=
res hommes qui se pourront en un moment
lever sur le Territoire dud. Lieu tous bien
agguerris, ~~autres~~ autre quinze cens ou deux mil
Chevaux que nous y laisserons des Bandes
entretenuës.

L'autre est Offide, que l'on ne peut assaillir que d'une coste, et le aitée a fortifier, que dans quinze jours elle peut estre mise en deffence par quinze cens pionniers dans laquelle j'ay laissé le Colonel Chauvemont,

La derniere est la Ruppertmorronne de semblable assiette et non moins aitée a fortiffier que l'autre, où j'ay laissé le Comte de Gavarre Saint Sevrin et luy leva baillé douze ou quinze cens hommes quand il en aura besoin, ayant donné la charge des fortifications de ces places au pellon pour y travailler en la plus grande diligence que faire se pourra avec douze cens pionniers, que le duc de paliano fait lever pour departir en toutes ledit places.

au surplus, Sire, par le Sieur de Noailles, il vous aura plu entendre les advis que j'ay eu de la fortifications de gattalde, depuis le partemant ou quel Monsieur le Duc de Ferarre a encore expressemant depeché devers moi le Sieur cornelio Bentivoglio

et auparavant le comte Theophile me priant
considerer l'evidente ruine de son etat, laissant
d'avantage fortifier cette Mare avec correge, qui
sont assises au milieu de ~~ses~~ ses terres, et que
pour obvier je voulusse l'aider de douze ou
quinze cens de nos suisses, avec les quels les
huit enseignes françoises qui sont en la
Romagne, la compagnie de Monsieur le prince
de ferarre, les chevaux legers de la Mirande,
les forces de la protection, et quatre mil homes
qu'il feroit lever, il auroit moyen selon
l'advis de Monsieur le cardinal de ferarre
et de dont francolise ~~que~~ d'empecher la
fortification dudit gastaldo avant qu'elle
soit en deffence, et pour ce, sire, voyant l'armée
du Duc d'albe diminuée de quelque j'taliens
qui se sont debandé et de huit enseignes
de chevaux legers qui sont allés du coté
d'anagnj ou est le sieur Marcanthoine colonne.
~~je ne pourrois bien~~
je me pourois bien maintenant passer du
dit nombre de suisses j'ai delibere en parler
au colonel stalrick, le quel a trouvé bon

conduire lui meme six enseignes des siennes,
afin qu'ils n'en fissent point de difficulté,
les quelles j'ay fait partir, il y a quatre jours,
considerant qu'en satisfaisant en cela a mon
dit sieur le duc, elles seroient outre cela en
lieu d'ou elles pourroient s'acheminer a l'un
des deux partis que vous ordonneriés sur la
proposition dudit sieur Marechal, et venant
ledit sieur Duc a bout de son entreprise
seres relevé d'une grande depense que vous
etes obligé de faire pour la conservation
de ses etats.
audemeurant, Sire, Monsieur le cardinal
de tournon voyant la comodité qui se
presentoit de conferer avec moi de vos
affaires et venu en ce lieu, ou je n'ay failli
de lui faire entendre tout ce qui s'etoit
offert jusques apresent. Surquoi apres avoir
bien pensé, il nous a semblé n'y pouvoir
rien conclure qu'apres votre resolution
sur ce que vous porte ledit sieur Marechal
de Strozzi

Jene

je ne veux aussi oblier de vous dire, avoir trouvé
Monsieur le duc de Daliano selon les
honnetetz et gracieux propos qu'il nous a
tenu a Monsieur le cardinal de tournon
et a moi, et en tous ses deportemans depuis
quelques temps, autant affectionné a votre
service qu'il est possible, disant, que quelque
chose qu'il arrive, il ne manquera jamais
au service qu'il vous doit, offrant de vous
envoyer son filz[1] heritier unique de sa
maison pour gaige le plus clair et meilleur
qu'il ayt de sa parolle, ou d'y aller lui meme
plutot qu'on doutatt de lui, s'il continue
j'aurai grande occasion de m'en loüer et
de changer d'opinion, que s'il me donne
des parolles sans effet, je ne m'y endormiray
pas, et l'a ou il ira de bon pied, come le
dit sieur Marechal a ordre de vous dire
de la part, sur une lettre de creance qu'il
vous porte, j'espere, sire, avoir plus de

[1] Le marquis de cavi qui y vint effectivement.

moyen et de comodité de vous faire servire
j'envoye le Sieur de Saint Luc avec quatre
de mes capitaines entrevenus pour
accompagner Monsieur le duc de ferrare
a son entreprise, et me mander la verité
de tout ce qui s'y fera. c'est, Sire, tout ce
qui s'ett pu offrir en vos affaires de deça
de puis le partemant dudit Sieur de
Noailles, et que j'ai crue vous devoir ecrire
&c.

Lettre

1555
21. Sept

du Cardinal Tournonette au Cardinal de Ferrare dont copie fut envoyée à Mons. de Vieilleville et elle fait mention des intrigues et factions de la Cour de Rome du mois de septembre 1555.

Monsieur au Contraire que fut hier tenu, sa saincteté arrestant resolue d'y faire six Cardinaux contre la volonté du Cardinal Caraffe, et de tous les siens, les nommés furent, L'archevesque de College, Pierre Pierre, autrefois Confesseur de la Royne d'angleterre au Pierre Pecard confesseur à Pavie, Pierre Michel Inquisiteur, et Dom Bernard Prevost de Chetiny a Padoüe, et combien que ladite saincteté eut resolue leur creation, l'execution, fut toutesfois contraire, tant les Cardinaux furent fermes en leurs opinions les uns et les autres, dont pourquoy je n'en ay rien d'asseuré

sinon que le College estimoit cette creation estre faite de personnes inconnues.

Vous aurés cy devant entendu la Remonstrance que nostre Sainct Pere a faite au College, sur le fait de Monsieur le Cardinal de Sainte Fleure, vous trouverés maintenant qu'il obtint sa liberté le jour ensuivant comme vous trouverés plus particulierement par Monsieur l'ambassadeur, Je vous advertiray seulement comme pour pretexte de la delliverance de Camerlingue a semblé a Monsieur le Cardinal du Bellay, comme j'ay entendu, du consentement de Monsieur d'Avanson, ambassadeur du Roy de faire quelque office en nostre fait, Je ne say si cela se devoit faire en publicque ou secretement, et me parlant led. Cardinal du Bellay dud. office sans me parler dud. ambassadeur Je luy dis en presence du Cardinal Sainct ange, qu'il advisast a ce qu'il feroit, et

que

je n'estoit par bien asseuré de ce qu'il en
arriveroit, i'enquoy il me fit response qu'il
sçavoit bien sonder la volonté du Pape,
et me le devoit à part, et pour ce que je
craint les grecs et faiteurs de prieres, je
party delà, et m'en allay prendre advis d'
un mien amy homme fort avisé; et arrivant
nostre Sainct pere, au Consistoire, je dis de=
rechief audit Cardinal du Bellay, que je
ne trouvoit par bon qu'il parlast de vous
qu'après que vous seriés à ferrare et que
vous auriés entierement obeij aux ordon=
nances de la saincteté et qu'il advisast bien
quelle estoit la volonté, a quoy il me respondit
qu'il ne s'entendoit de ce qu'il entreprenoit
sans fondement, et que je m'asseurasse qu'
il ne parleroit de vos affaires en public
sans estre premierement certain de la volonté
du Pape, et qu'on le laissast faire, entendant
cela, je serray les épaules, et ne sceus que penser
[redacted] conferant le

grand tort qu'il nous faisoit venant à manquer son coup, d'autre part je connoissois que son dessein pouvoit seurtir voyant sa Saincteté portée à accommoder telles affaires et pensant que ceux qui avoyent esté autheurs du bruict, vouloient par aventure oster sauses d'une paix, pendant ce temps, le Cardinal du Bellay parla a nostre Sainct Pere environ deux heures, ou je me trouvay devisant tous avec quelques Cardinaux et l'embassadeur de Monsieur, le Duc Ferrare, lesquelz furent tous d'oppinion, que led. Cardinal du Bellay ne devoit parler de nos affaires sans sçavoir vostre volonté, et voyant qu'ayans achevé a parler, il me retournoit a moy, comme il m'en avoit asseuré, je m'en allay par devers luy, et, le trouvant avoit prié du Cardinal d'armagnac, luy demanday s'il avoit parlé de vostre fait lequel il me respondit en ces propres termes, ho, ho, comme si les choses se parfaisoient bien, et

me

me dit que le pape ne luy avoit donné
permission d'en parler, et sur ce que je luy
demanday ce qu'il avoit envie de faire
pour vostre service, luy disant que si la
saincteté me vouloit entendre là dessus, je me
trouverois fort empesché, et partant qu'il
avisast a ce qu'il vouloit faire, il me re-
pondit en ces termes, Deus Diable, me tenés
vous pour fol, si je n'étois certain de la
volonté du Pape, je n'en parlerois, ne
prendre tuerois tout le dommage qui en peut
arriver au Cardinal de Ferrare ce qu'en-
tendant je ne receus que dire sur son opinion,
qui estoit fort contraire a la mienne et a
celle de tous nos amis, si tost que le consistoire
fust fermé, le Camerlingue s'estant pre-
senté, sa saincteté luy dit en peu de parolles
que le College avoit parlé pour luy, et qu'
elle luy accordoit sa demande, a charge qu'
il ne seroit par ce qu'il avoit été, et que de
là en avant il eut à se deporter des menées
et factions qu'il auroyent porté a faire

le mal parlé, sans luy tenir autres pro-
pos, dequoy led. Du Bellay l'ayant remer-
cié au nom du College comme Doyen,
print occasion de parler de votre fait, di-
sant que ledit College voyant la grace que
Sa Saincteté avoit faite au dit Camerlingue
ne pouvoit moins que de luy recommander
aussy un Cardinal qui semblait estre en
contumace, qu'estoit le Cardinal de Ferrare
lequel, encore qu'il n'eut perché contre Sa
Saincteté, toutesfois ne vouloit nier qu'
il n'eut fait quelque faute, au moins quel-
qu'un des siens: mais en quelque sorte que
ce fust, le recommandoit au nom dud.
College à Sa Saincteté, afin qu'elle le
receut en grace, lequel elle fit response,
Qu'elle encore qu'elle considerant tout la priere
du dit College: mais qu'elle avoit eu grande
raison de faire ce qu'elle avoit fait, que
votre faute étoit un crime de Lèze
Majesté au premier chef, parce que
Vallies vous
vous procuriez d'estre Pape, et que cela

ne pouvoit estre tant derriere de la mort au
de la pourchasser, et que par moyen ilz citer
en faire ses pluricurs menés par promesses et
prieres, qu'elle s'en ébahiroit fort, et que
pour cueur voulu penser a telles choses, veu
qu'il y avoit tant de seigneurs en ce College
qui etoient devant pour en aage, en doctrine
et meriter, en ce propos, elle parla fort hon=
norablement de Monsieur le Duc et de toute
sa famille et maison, Du Belley voulut
dire quelque chose là dessus; mais quelqu'un
de nous luy fit signe qu'il se teut.

Voylà ce qui se passa de plus considerable
sur quoy je croit que par faveur et amy nous
devés inviter a votre fortification, et pour
ce que le College tant votre eau, a parlé
pour nous, nous devés envoyer par delà un
homme exprez avec celuy qui viendroit de la
part de Monsieur le Duc avec lettres à tout
le College, excepté au Cardinal de Gaupy
remerciant tous ces seigneurs de la bonne vo=
lonté qu'ils ont temoignée pour nous, et les

1 Rodolphe
fils de carpi de
Lanciene famille
descendue de
carpi il fut legat
en france en
1537. quoiqu'
albert onele du
cardinal ursin
depose de son
etat par charles
V ce jovelat profe
ra cependant les
interets de la
maison d'autriche
a ceux de la france
carpi elt pretendu=
ment uni au
duche de modene

priant de continuer a favoriser vostre
innocence envers la saintété, outre les lettres
particulieres, vous en circuiter une au
College de la mesme substance: mais Latine
avec ordre à celuy qui en sera chargé de la
presenter a propos, et d'y ajouter ce qu'il
trouvera bon pour le mieux qu'il n'y a icy
grande faute d'hommes qui ne soyent tous
ou malins, craintifs, ou mal asseurés du fait
J'ay prié vre excellution, de faire sursoir
tous les officiers qui le pourroient faire faire
pour vostre service, jusques a ce que vous
m'ayés fait reponse sur la presente, vous ne
vous ennuyerés point de ce que le Pape a dit
au dit College, parce qu'il en fait fort peu d'es-
time et m'asseure que je ne suis par exempt,
Et sur ce je fais fin, et me vre commande
humblement a vostre bonne grace. De
Rome le 21e. Septembre 1565. /.

Instruction.

Donné de la part du Roy a l'abé de St ferme allant a Rome Du 8.e juillet 1557

1557
6 juill.
Compiegne

L'abbé de S.t ferme est presentement depesché pour retourner a Rome, ou arrivé quil sera, il communiquera au sieur de Selve ambassadeur pour le Roy devers nostre St. Pere le pape, ce present memoire qui luy a esté baillé sur les particularités cy apres declarés pour avec le d. Sieur ambassadeur en parler a Sa S.tté et sil besoin. est a ses mains tres.

Premierement, faut remercier nostre S.t Pere tres affectueusement et cordiallement de la part du Roy des tant honnestes et gracieux propos que Sa Saincteté luy a fait tenir par monsieur le mareschal Strozzy, quant a la parfaite amitié paternelle qu'elle porte a Sa majesté dont le d. Seigneur na jamais douté, aussi na-il jamais diminué dun seul point de lentiere affection devotion et obeissance filliale que reciproquement il a jusques icy observée et observera tant quil vivra envers Sa d.te S.tté, laquelle il a bien voulu esclaircir par le d. S.r de S.t ferme des causes et raisons qui l'ont meu de vouloir rappeller monsieur de Guise avec larmée, surquoy le d. S.r de St ferme luy dira que les d. causes et raisons sont

En premier lieu, que le Roy voyant et considerant comme toutes choses étoient passées depuis l'arrivé de son armée en ces quartiers de dela le Temporisements qu'elle avoit fait assez inutilement avant que marcher en l'abbreuze ou elle s'étoit mise endevoir de faire ce qu'il y a esté possible jusques ace que le Duc d'albe se soit approché avec ses forces pour les quelles attirer au combat le d. Sieur de guise est allé audevant et levé le Siege de civitelle au moyens de quoy et attendu aussi que par la contenance du d. Duc d'albe, il faisoit assés connoitre aucune volonté de combattre; mais seulement de travailler nostre d. armée la mettre en necessité de vivres, cherchant les lieux advantageux pour se loger et opposer aux entreprises du d. Sieur de guise et l'empescher en tout ce qu'il pouvoit, Sa majesté auroit esté d'avis qu'il estoit impossible de plus rien tenter de ce costé, là, et d'y sejourner plus longuement n'etoit que perdre le tems et la reputation, joint la mauvaise provision qui se donnoit a toutes choses, et Semblait a sa majesté que faisant retourner le d. Sieur de guise avec la d. armée, il n'en pourroit arriver aucun inconvenient a nostre St Pere laissant bonne garnison pour la seureté de son Estat

la protection duquel sa majesté na jamais entendu laisser par le rappel de la d.e armée ; car il ne voudroit pour chose au monde degenerer de ses predecesseurs Roys qui ont toujours esté protecteurs et deffenseurs des Saints Peres et du S.t Siege apostolique, d'avantage le d. Seigneurs consideroit que venant le d. Sieur de guise avec la d.e armée en Lombardie, ayant de l'autre costé sur la frontiere du milanois M.r le mareschal de Brissac avec grosses et suffisantes forces, il y avoit moyen de si bien empescher l'ennemy, en ces quartiers la, que le duc d'albe quelque bien accompagné quil fut n'aust osé entreprendre de s'attacher a nostre d. S.t Pere ny a son Estat ; mais au contraire d'abandonner toutes choses pour se conserver qui sont les principalles raisons que sa majesté a eues pour rappeller son armée.

Toutesfois ayant depuis le dit Seigneur, entendu ce que nostre S.t pere luy a fait remonstrer par le dit Mareschal Strozzy, encore quil ait sur les bras toutes les plus grandes affaires qu'vn prince quelque grand quil soit pourroit avoir de tous costés, ainsi que chacun peut voir et connoistre, sa Majesté n'a voulu considerer tout cela pour contenter nostre S.t Pere, ayant mandé presentement par le Sieur de Noailles au Sieur Duc de guise, quil ait a rester par dela avec la d.e armée

selon le desir et vouloir de Sa S.te Ct.e laquelle il a bien voulu advertir par le d. abbé de S.t Jerme attendant l'arrivée par devers elle du d. sieur mareschal Strozzy, par le quel elle entendra amplement l'advis et opinion de Sa majesté sur ce quil luy semble devoir estre fait pour profiter des forces de la ligue pour l'observation delaquelle, et de la parfaite amitié paternelle qu'elle porte au Roy son meilleur et plus obeissant fils, le d. Seigneur s'asseure quelle sera de son costé toutes les demonstrations et bons offices quelle verra estre requis et necessaire afin que rien ne demeure qui puisse aucunement changer ny alterer cette bonne et entiere amitié qui est entr'eux

Fait a Compiegne le 8.e jour de juillet

1567

1557
11. Juin

Instruction donnée au Sieur de Noailles envoyé de la part du Duc de Guise, au Roy, pour luy rendre compte de tout ce qu'il a affaire en Italie, attendant la revolution que le Sieur Mareschal de Strozzy doit apporter de sa Majesté, [illegible]

Premierement dira que led. Seigneur de Guise estant sur le point d'executer ce qu'il avoit pleu a la Majesté luy commander par le Sieur de la Chapelle dernierement pour le retour de l'armée que sa Saincteté avoit semblé approuver en la premiere audiance que le Sieur Mareschal de Strozzy avoit eu d'elle en la Negociation de Rome en luy laissant les forces necessaires pour la conservation de son Estat a empesché ce juctant d'une lettre qu'il a pleu a sad. Majesté luy escrire du 28e du passé confirmative de son intention sur le partement de sad. armée, et de l'autre par led. Sieur Mar=

rechal entendu l'obstinée et fenalle re=
solution de Sad. Saincteté la dessus, qui estoit
que partant d'icy cette armée, Sa dict Sainte=
té ne faudroit le mesme jour se jetter entre
les bras du Roy Philippes et empescher par
tout l'Estat et villes de l'eglise le passage
dud. Sieur de Guise, leur commandant qu'
ilz ne le reconnoissent pour ny son armée
que comme ennemis, et au contraire ayder
le Duc d'Albe de qui leur seroit necessaire
pour l'execution de ses entreprises, Ce qui
est en substance ce que led. Sieur Mareschal
a rapporté de Sad. Saincteté, usant tout fois
de prieres que led. Seigneur de Guise voulsist
attendre que vostre Majesté eut esté advertie
de l'Estat en quoy Sad. Saincteté se trouvoit cette
armée s'eloignant d'elle.

Ce que le Seigneur de Guise ayant bien
voulu parer avant se resoudre autrement
de ce qu'il avoit a faire pour l'importance
dont cette resolution est au service du Roy,
estant contrainct de deux choses en choisir
une, ou de sejourner par deca jusques a la
fin de ce mois attendant la dessus nouvelle
de sa Majesté, et cependant employer l'ar=
a la conservation de cet Estat, ou pour-

le moins rendre au lieu où elle est, celle de l'ennemy inutille, ou bien la retirer, suivant le commandement de sa Majesté, & en ce faisant rompre entièrement avec le Pape, et n'avoir la commodité de hiverner et partage qu'il pourroit autrement trouver a son retour, et perdre la Forcané où la recolte n'est par faitte, et finalement le faire suivre par le Duc d'albe, victorieux de toute l'Italie, avec une armée qui pourroit dessorcer de la saincteté et dessoir mil Lanquenets du Duc Florence s'il n'en voulait laisser une partie pour faire la Recolte de la Forcane, et pourroit suivre la mortze jusques aux frontieres et merme jusques au Piedmont, ou se joignant avec les forces du Duché de Milan, avoir une armée de Quarante mil hommes entre lesquels il y avoit bien dix mil estrangers.

Et pour cette effect, Led. Seigneur de Guise, assemblé Messieurs les Duc d'aumalle, Mareschal de Strozzy, de Tavannes et La Brosse, et apres avoir eu leur advis leur opinion & pour prendre de ces deux parties le moins dangereux, veu aussi les

Lettres qui luy ont esté escriptes par les Ministres de sa Majesté et par les Princes de deca, les quels voyans l'armée partie au lieu d'estre amie, se declaroient contre a trouvé, pour les considerations sus dites attendant la resolution finalle de sad. Majesté s'attoit fait au contenu du memoire baillé aud. sieur Mareschal Strozzy, ayant conclud, au cas qu'on luy refusat, ou que l'on voulut l'entretenir de parolles, de revenir par deça en toute diligence.

^ ne devoir encore partir d'icy pourveu aussi qu'il luy fut par sa dite saincteté

N'oublieva led. sieur de Noailles Monstrer à sa Majesté le double de la lettre que led. seigneur de Guise a presentement receu de Monsieur de Selve, & l'advertir la supplier vouloir considerer qu'en abandonnant entierement sa saincteté, non seulement le Duc de Parme se pourra aisement accommoder des forces du Roy Philippes pour la seureté de son estat: Mais encore de celles de sad. saincteté, & par ce moyen le passage estant entierement clos à l'armée, elle ne pourroit faire aucune chose.

Tout cela bien au long dedit par led. sieur de Noailles comme led. seigneur de

Guise

Guise luy a fait bien entendre, et l'supplieva
tres humblement sa Majesté avoir avoir con=
sideré ce qui peut survenir de la rupture avec
le pape, et ce qu'elle peut avoir cela et porter
des princes d'Italie, outre les dangers aux in=
commodités aux peut peut tomber cette ar=
mée en sa retraite, vouloir en toute dilli=
gence faire entendre aud. sieur de Guise
son entière et finalle resolution, laquelle se=
ra par luy ensuivie de point en point fait
au Camp le xxi.e Juin 1557.

Lettre

De ~~monseigneur~~ l'Evesque de Lodeve
au duc de guise ~~monseigneur le cardinal~~
~~1557~~

1557
22. mai
venise

Monseigneur, jay receu ce matin la lettre quil vous a pleu mescrire du 15 et entendu de Mons. le cardinal de Tournon lestat de vos assaires dont jay parlé ala seigneurie pour luy dire comme vous vous estiés levés de devant Civitelle pour aller combattre le Duc dalbe, et laller chercher le plus avant que vous pourriés et que desja vos deux armées estoient bien voisines, je vous jure ^Monseigneur ~~mgr~~ que vous avez esté plus loué de cette action et belle resolution que si vous eussiés pris civetelle, et ny a personne par deca qui ait oppinion que le d. Duc dalbe veuille venir au combat encore quil ait plus grand nombre dhommes que vous navez; et luy ayant ainsi monstré le visage, vous pouvés honorablement tourner vos entreprises en tous les endroits ou vous verés vostre advantage je vous escriviz hier par un home de mr ~

De Nemours la venue d'un secretaire de Monsieur le connestable icy pour le passage des lansquenets que le Roy vous veut envoyer ~~pour le passage des lansquenets que le Roy vous veut envoyer~~ pour renfort, ne vous voulant abandonner ny laisser en necessité de ce que vous aurés besoin. je vous supplie tres humblement ne penser qu'a conserver vostre petite troupe avec laquelle, vous pouvés faire grand service au Roy et acquerir grande reputation. la seigneurie m'a dit aujourd'huy que mr. de Brissac estoit encore devant coni, et la prise quon avoit icy publiée de fossan s'est trouvée veritable., qui est mensonge tout ce que je vous puis escrire pour cette heure. suppliant le createur &c De venise le 22e maij 1554 votre tres humble et obeissant serviteur D. lv. de lodeve./.

Lettre

Du cardinal de Lorraine,
au duc de Guise.

1557
9 avril
Pesaro

Monsieur, jay veu la lettre que vous m'avez escritte en chiffre, ou je n'ay rien veu que je ne pensasse de vous, et ne sauries croire combien je me rejouiray quand j'ouiray dire que vous serés en vostre camp tant pour ce que toutes choses en iront mieux, que pour ^vous voir hors des mains des gens a qui vous avez affaire, les quels ne sont pas pour faire ce quils vous ont promis comme je vous dis quand nous parlames de Sossembrun mais il en faut faire come on fait des mauvais payeurs, et veux esperer que Dieu vous aydera et conduira pour faire le service au pape et au Roy tel que vous et moy le desirons. il est vray que je suis en peine d'avoir entendu que le cardinal Caraffe a pris la charge de payer les forces qui demeureront a Rome et dedans les terres de l'eglise, et en la Toscane ce que je trouve fort dangereux craignant qu'elles ne soient bien ^mal payées et quil n'en arrivent quelque inconvenient apres, Monsieur, il me semble que vous devés bien

penser.

Monsieur de Selve ma fait entendre les propos qu'on vous a tenus de moy qui sont meilleurs en ces affaires la que je ne desire ; mais je pense, et n'en suis pas marry que leurs parrolles en mon endroit ne sont semblables a leur volonté, et quoy qu'on vous ait dit ils n'ont point d'envie de me voir si pres d'eux, et je vous jure monsieur, que jen ay encore moins vous suppliant croire que si ma presence a Rome pouvoit servir au Roy, je n'attendrois pas que lon me commandast d'y aller ; mais ayant a faire a ceux que vous sçavez il mest impossible de luy estre utile au contraire il est certain que je gasterois tout ; car de la complexion dont je suis, et que je pense que tous les gens de bien sont, je ne scaurois endurer ce que je verrois deraisonnable, outre quils ne sont pas chiches d'injures, et que je ne suis pas assez capable de les endurer, desorte que je serois en danger (quelques belles parolles qu'on vous aye dittes) d'aller bientost au chasteau S.t Ange ce que je vous veux bien dire, Monsieur parce que je vois que vous desirés pour le service du Roy que je retourne a Rome, et pour le mesme service il me semble que je ny dois point retourner, n'ayant point d'envie d'oster le décanat a a monsieur le cardinal du Bellay

au reste je nay pas moins denvie que vous, que nous
puissions estre quelque temps ensemble, tant pour ouyr
ce quil vous plaira me dire que pour vous faire le
mesme de ce que jay sur le cœur, come a un des ~
Seigneurs de ce monde que jaime et estime le plus De

Pezaro ce 9.e avril 1557

1557
30 Aout
venise

lettre
de l'Evesque de Lodeve,
a Mons.r le duc de ferrare.

Monseigneur, jay veu ce quil vous a pleu ~
m'escrire par Mons.r le Secretaire miron ~
present porteur, et loüe Dieu de ce que ~
l'on n'a pas encore mauvaise nouvelle de
S.t Quentin, ny que les Ennemis ayent poursuivy
leur victoire. S'ils manquent a prendre cette
place dans le quinze du mois prochain je
tiens leur ruine toute certaine car le Roy a
desja de fort bonnes trouppes, et nos Suisses

seront arrivés, les pluyes et les longues nuits auront abatu le cœur ala bravure des ennemis, les difficultés des charrois et des vivres seront plus grandes, de sorte qu'ils naurront plus beau partij que de se retirer, que si le malheur vouloit que la place se perdit, le Roy ayant son camp prest frais, il lui sera facile de la recouvrer avant que les ennemis ayent reparé ce qu'ils en auront abatta.

Quant aux choses d'Italie s'il m'est permis, Monseigneur, d'en dire mon oppinion, il est aisé de les conserver en l'estat qu'elles sont aujourd'huy, le pis qui peut arriver du costé de Rome, est la perte de paliano, chose que le Pape et ses nepveux ont

bien merité puis qu'ils la pouvoient avec
trauailler a leur aise pendant que Monseign.r
le Duc de Guise estoit devant civittalle, et
que toutes les forces du duc d'albe, eloient
occupées de ce costé la, Et si le pape ne fait
la paix qui est tant sollicité de ces Seign.rs
la quelle il Semble aussi estre desirée de Sa S.tcté
de Ses nipveux, et du Roy Philippes, si faudra
il que Sa Saincteté se contenlast de Se mettre du
tout Sur la deffensive, et de conserver Roma
et Ses principalles places, a l'effect dequoy
on a moyen delay laisser partie des forces
de Mons.r de guise, les quelles Selon mon
jugement, on ne doit point penser a ~
remmener en france de cet hiver mais les
departir en Italie en trois lieux, une partie

au pape, une a nos places de toscane, et
l'autre a la defense de vostre Estat, car de
les mener pour le secours du Roy en france,
il est certain qu'elles ny arriveroient jamais
a temps, par ce quil ya de grandes difficultés
en leur passage, et seront combattues et
consommées par le mauvais temps avant
quelles soient a mobié chemin, mais il
faut Monseigneur que je vous die, avec
toute la soumission et reverence que je vous
dois, que vous faites une grande ruine en
nos affaires, aux vostres et a celles du pape,
refusant l'argent que le General d'elbene
a envoyé a ferrare, avec commission à naze
de le nous envoyer pour en payer l'armée
du Roy, cest l'intention du S. d'elbene et
le Roy la escrit ainsi, et commandé

tres

tres expressement, Et ne Scay, monseigneur
comment vous n'avés quelque respect a user
de cette retention violente a l'endroit du Roy,
et en un besoin de si grande importance -
comme est la conservation d'une armée, -
Et vous Supplie tres humblement, Monseig.r
y bien penser; car encore que le Roy vous
Soit debiteur de cette Somme et de plus grande,
vous ne l'a pouvés retenir justement contre
Sa volonté et offensés grandement Sa ma.te
et le pape, Monseigneur de Guise S'excusera
et dechargera Sur vous de n'avoir pû Secourir
paliano par ce que vous aviés retenu le -
payement de l'armée, nos places de toscane
Seront perduës par ce qu'il leur sont deubs

trois mois qui leur estoient assignés sur le D.
argent que vous retenés, je suis sur Monseig.r
que lels discours vous fascheroient, vostre
excellence a fait si volontiers plus grand~
secours a l'un et a l'autre en temps ou on
en avoit moins de besoing, et je la sup-
plie que a peu ne lui fasse pas perdre
beaucoup d'avantage d'autant plus que
les cent mil escus que vous faisiés chercher
en cette ville seront tous prest aussitost
que vous envoyerés l'obligation de vos ~
marchands, les quels cent mil escus vous ~
pourés prendre, et cependant secourir
monseigneur de quise de ceux la qui
sont prest et comptans. je soay bien,

Monseigneur que vous dites avoir besoin du
vostre, et que vous n'attendés que l'heure
que vostre ennemy vous viendra assaillir,
j'advouë que vous le devés craindre, et
vous bien pour voir: mais je vous veux bien
dire qu'il ny aucune apparance de cela; car
vos recoltes sont faites vos places bien
munies d'hommes et ne peuvent estre
prises que par des longs sieges, outre que
l'ennemij ayant tant de guerre et d'armées
ailleurs, il ny a point d'apparence que
en l'entrée de l'hiver, et sur la fin de son
argent, il veuille lever une autre armée
contre vous, sachant bien que vous estes
le prince d'Italie qui peut mieux se
defferidre.

Il vous plaira, monseigneur, m'excuser
si je vous en dis franchement ce qu'il
m'en semble; car si le monde tournoit
sans dessus dessous, je ne veux point
faillir de vous estre veritable et fidelle
serviteur. De Venise ce dernier aoust
1554

1557
22. Aoul
venise

Lettre
de monsieur l'evesque
de Odeve, au duc de guise.

~~Douvenir de la consolation.~~

Monseigneur, vous aurés entendu le malheur qui est advenu a Monseigneur le connestable et a nostre pauvre France, jay grand peur que la seconde nouvelle que nous en aurons ne soit encor pire que la premiere, desorte que le Roy a bon besoing d'aide, de bons conseils et de bons ministres; car si la gendarmerie est deffaite, et tous nos allemands, comme on dit, je ne vois pas que sa majesté puisse rassembler promptement forces ny forme de camp pour empescher les courses des ennemis

et leur venue a paris, le malheur voulant
qu'il ne luy soit presté un seul chef de guerre
auprés de luy, et que vous estes si loing et malade
qu'il ne pense point que vous y puissiés estre
de ce nöel si vous ne faites compte de venir
sans l'armée, je ne sçay quelle resolution
dieu vous fera prendre la dessus je fus hier
en seigneurie deviser avec ces seigneurs de ce mal-
heureux accident, et ayant eu audiance secrette
je leur voulus bien dire que le Roy avoit fait
une tres grande perte et fort mal a propos, estant
l'ennemy dedans le Royaume si grossement armé;
mais que jesperois que Dieu qui sçavoit la
justice de la querelle de sa majesté ne l'abandon-
neroit ny son Royaume en telle adversité et
qu'en peut de temps avec son aide sa majesté
remedieroit a ce grand inconvenient, que le

Roy avoit durant son Regne aydé tous les ~
affligez de la chrestienté et obligé beaucoup de prin
ces en cette Italie, et neanmoins que je voyois
bien peu d'apparence que sa majesté pust avoir
aucun ayde de personne a ce grand besoing, et que
bien luy serviroit, a mon advis, Si de luy mesme
il y pouvoit remedier, que pour cette cause
Sa majesté seroit contrainte de clore pour quelque
temps l'oreille et la bourse a toute despense d'Italie
& recommander a cette Seigneurie la protection
de la personne et de l'estat du Pape et du duc
de Ferrare leurs prochains voisins d'autant
que la chemise nous touchoit de plus pres ~
que le pourpoint, et qu'il Falloit avant ~
toutes choses conserver le Royaume assailly des
plus formidables forces qu'il ait jamais esté,

quils devoient bien considerer de quelle importance
il estoit a eux et a toute l'Italie d'empes-
cher la grandeur du Roy d'espagne, puis qu'il
suivoit desja le party de son pere et son naturel.
ils m'ont a cela respondu que de leur vie...
ils n'ont receu nouvelle qui les faschast d'avan-
tage, a que leurs visages tesmoignant clairem.t
mais ils n'ont rien dit que generalement et
honnestement, ne s'estans expliqués d'avantage

Mons.r de la vigne partit hier pour
la cour, et porte au Roy plusieurs bonnes
parolles de la part du grand seigneur, et de
grandes ostres de secours pour l'armée pro-
chaine, d'argent, de munitions, de galleres et
d'une armée en Allemagne la plus grosse
que jamais homme ait vu: mais jay

peur

peur que ce ne soit apres la mort le médecin
Nostre Seigneur veuille regarder en pitie nostre
Roy et nostre pauvre France et vous doint ~
en Santé parfaite tres bonne et longue vie.
De Venise ce 22e aoust 1557
Vostre tres humble et tres obeissant serviteur
D. Ev. de Lodeve.

Et ala Suscription

à Monseigneur, Monseigneur le duc de ~
guise pair de France, et lieutenant general
du pape et du Roy en Italie /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1553

Nouvelles d'angleterre,
Envoyées par ordre du Roy au
Duc de Guise.

Monsieur de Noailles par lettres
du 12. escrit, que le dit jour le traité de Mari-
age d'entre le Prince d'espagne et la Royne
d'angleterre devoit estre passé et signé.

Et que le dimanche ensuivant le Comte
d'egmont fiancevoit la dite Dame au nom
dud. Prince.

Que toute la noblesse et le populaire
ont ce mariage fort a contre cœur, qu'ilz ne
peuvent se garder d'en parler mal publi-
quement et se pourvoyent tous d'armes
secretement en intention d'empescher aud.
Prince sa descente en Angleterre, et de
le combattre s'il y met le pied.

Leur premiere delliberation estoit de
tuer tous ceux qui conseilleroient le dit
mariage à leur Royne, et d'attenter même

a la propre personne de la dite Dame ;
mais cette delliberation n'a pas plu à tous,
que toutes fois s'i accordent bien à l'entre-
prise dont est fait mention au premier ar-
ticle.

La dite Dame et ceux de son conseil é-
tant en un merveilleux soupçon de la dite
entreprise, ont mandé Pietro Carro, qui
est des principaux autheurs et conducteurs,
et l'ont enuoyé querir jusques au pays
de Dampierre, où ilz sont pour dresser ses
pratiques et y attirer Madame Elizabeth,
mais on croit qu'il se gardera bien de venir
a leur mandement, et que cela sera cause
de luy faire mettre plustost la main aux
armes et a ses compagnons qu'ilz n'avoient
delliberé.

Les deputés de l'empereur ont par-
lé a la dite Dame Elizabeth, du mariage
du Prince de Piedmont, avec beaucoup
de belles promesses de la part de l'empereur:
mais elle s'est resolue de ne prendre aucun

party qui luy soit presenté de ce costé là voyant la bonne part et attente qu'elle a à la couronne d'angleterre, tel les choses entreprises pour elle succedent a une bonne fin.

La Royne d'angleterre a retardé le partement de ceux qu'elle devoit envoyer en Espagne, et pense-on que n'en est a autre intention que pour amuser un chacun sous l'attente que le Prince d'espagne ne doive partir que ses dit, depputés ne soyent arrivés vers luy, et cependant prevenir tous ceux qui le voudroient empescher en son voyage et en la descente dans le dit Royaume

On dit que led. Prince amene avec luy cinquante cinq enseignes d'espagnols et que le Sieur de Brites ~~Bales~~ admiral de Flandres mene au devant de luy un grand nombre de vaisseaux pour querre en Espagne, ou bien pour querre au Cap de Corneuille. /.

Lettre
de l'evesque de Lodeve
au duc de guise ~~les gouverneur~~
~~septembre 1557~~

1557
1. Sept
venise

Monseigneur, depuis mon autre lettre escritte, est~
venu un courier de lion avec lettres du 24 lequel a~
apporté dix mil escus sur la paye de cent mil livres
de la gendarmerie, je vous envoye la copie de la lettre
~~par~~ de Monseigneur le cardinal de lorraine au General
d'Elbene, par laquelle on voit les affaires du Roy en
assez bons termes, il semble par la dite lettre, que l'on
entend que vous laissiés l'armée en italie; mais encore
faut il voir que ce soit en lieu ou elle puisse gagner le
pain du Roy et luy faire service, et je vois les affaires
de Rome tellement conduites, que vous devés croire perdu
tout ce que vous y laisserés, & si vous laissés nostre ~
Toscane en mains des italiens non payés vous en entendrés
dire quelque desordre avant peut estre que vous soyez
en france, que si vous faites le departement de l'armée
selon mon memoire, vous conservés la Toscane, et le
Duc de ferrare, j'ai veu Monseigneur les lettres de

Rome, la. bravade des Ennemis venus jusques aux murailles il est impossible que vous puissiés honorablement abandonner le Pape que vous ne les ayés fait un peu retirer afin que sous la faveur de vostre armée le pape puisse avoir meilleures conditions a l'accord, et vault mieux pourcela que vous differiés vostre partement pour sept ou huit jours, que de partir en haste et laisser les choses en confusion. je prie nostre Seigneur vous donner &c.

De venise ce premier de Septembre 1534 vostre tres humble et tres obeissant serviteur D. Evesque de Lodeve./

1567

Negociation du Prothonotaire de Manne, envoyé par le Roy en Cour de Rome.

Samedy 6.e de ce moys, sur le soir, le Prothonotaire de Manne qui estoit arrivé deux jours auparavant fut conduit devers nostre Sainct Pere par l'embassadeur du Roy, lequel ensemble avec ledit Manne apres avoir presenté les lettres du Roy adressantes a sa Saincteté luy parlerent de la promotion de Monsieur le Garde des Sceaux, luy exposant ce que la Majesté avoit commandé, tant des bonnes et dignes qualités dud. Personnage, que du desir que le Roy avoit pour ses dd. Merites, et comme Chef de la Justice de son Royaume, de l'honneur de cette dignité, ce qui devoit estre tres agreable a sad.te Saincteté, tant pour ce qu'elle employeroit une personne qui l'a meritoit, que pour ce que cela recevoit toujours plus de faveur aux affaires de ce Sainct Siege et de sa Saincteté d'avoir pres la personne du Roy un Cardinal Chef de la

Iustice du Royaume de france, et duquel
sa Majesté se trouvoit iusques icy si bien ser=
vie qu'elle desiroit merveilleusement qu'en
luy accordant cette grace, il luy pleust
octroyer un Bref pour continuer l'exercice
dud. office de Garde des Seaux afin que sa
Majesté ne fust privée et fruistrée d'un tel
personnage.

A quoy le Pape respondit qu'il portoit
tant d'amour au Roy qu'il ne luy pouvoit re=
fuser chose qu'il luy demandast, et qu'il ex=
perimentoit en effect, que l'amour estoit une
puissante chose, et pour conclurion qu'il
accordoit le Chapeau de Cardinal à Monsieur
le Garde des Seaux fort gracieusement et
promptement: mais quant au Bref pour
pouvoir exercer son office de Garde des
Seaux, il y fait grande difficulté, allegu=
ant que la dignité est si grande qu'elle n'ad=
met en compagnie aucun office seculier,
et qu'un Cardinal ne devoit accepter un
Royaume, ni estimer plus grande dignité
que la sienne, si ce n'estoit le pontificat et
que tout ce qu'il pouvoit accorder au Roy es=
toit le Cardinalat qu'il accorde tres volontiers.

mais que pour led. Bref il ne le pouvoit.

Luy fut répondu que ce n'estoit chose nouvelle que les Cardinaux se mes-lassent des affaires des Roys et des Princes et que le Roy en avoit plusieurs de son Con-seil privé, qui n'avoient pas moins de voix en l'administration de la Justice du Roy-aume de France qu'avoit un Chancelier par ce qu'il se traitoit tous les jours au Con-seil du Roy des matières sur lesquelles led. Seigneurs Cardineaux diroient leurs op-pinions, & que du temps du feu Roy François nous avons eu un Chancelier qui avoit esté fait non seulement Cardinal: mais Legat, & qu'en angleterre le Cardinal d'Yorck avoit pareille dignité avec la garde des Sceaux du Roy, & que souvent en France, la garde des Sceaux avoit esté commise aux Evesques et personnes Ecclesiastiques, Ladite garde, a le bien prendre, estant plustost une Commission qu'un office, d'avantage, que l'administration de la Justice et en avoir la souveraine autorité en France estoit

une oeuvre de saincteté que ne pouvoit
estre contraire à la dignité de Cardinal,
et que le desir que le Roy avoit, n'estoit par
de vouloir oster au Garde des Seaux de sa dig=
nité et authorité: mais bien en retenant
l'exercice de sad. charge et faire honorer
par nostre Sainct Pere, s'il estoit son
bon plaisir, de cette dignité par voye d'aug=
mentation d'honneur et non de diminu=
tion de ce qu'il possedoit auparavant.

A cela sa saincteté repliqua que ses
predecesseurs par leurs avoient concedé
semblables choses: mais qu'elle ne pens=
oit par qu'ilz eussent bien fait, et qu'elle
ne feroit par volontiers le semblable, et
que des Evesques qui ont leur Evesché dans
le Royaume, elle ne feroit par si grande
difficulté que des Cardinaux, lesquels es=
toient successeurs des Apostres.

Mais qu'il falloit, s'il estoit possible
trouver quelque expedient pour contenter
le Roy, comme seroit un Commis qui eust
l'exercice dud. office, demeurant la
principalle authorité et direction aud.

Garde

Garde des Sceaux, et dit aud. ambas=
sadeur d'en communiquer avec le Car=
dinal du Bellay pour sçavoir comme cela
se pourroit faire.

Sa Saincteté continuant ses propos,
survint Monseigneur Le Duc de Guise
auquel elle dit tout mesmes choses en presence
de l'ambassadeur du Roy, auquel fut res=
pondu par mond. Seigneur en la mesme
sorte que l'avoit esté respondu par l'
ambassadeur, y ajoutant qu'il ne falloit
point luy donner de Compagnon, et que
Le Roy ne le feroit jamais par ce que la
consequence en estoit dangereuse luy repre=
sentant le serment que led. Garde des Sceaux
fait en sa Creation, la grande integrité et
saincteté requise en l'exercice dudit office,
pour monstrer que celuy qui avoit une foys
esté mis et leu par le Roy pour le porter, ne
pouvoit facilement estre changé, et que s'ils
en communiquoient avec autre qu'avec sa
saincteté, tant luy que l'ambassadeur en
seroient mal voulu de sa Majesté qui sçau=
roit qu'elle estoit plus capable de juger

de cette affaire qu'aucun autre. Le Sup=
pliant partant vouloir gratifier sa Ma=
jesté qui ne lui avoit pensé demander
en cela chose qui ne fust raisonable, non=
obstant quoy le Pape voulut prendre con=
seil sur ce qu'il avoit a faire la dessus.

A quoy fut parlé a sa saintete par l'am=
bassadeur en presence de Mond. seigneur
de Guise, tant de l'enquisition que de la
Reformation de l'universite de Paris et de
l'expedition des Bulles, & de l'union et dotta=
tion du College de la sainte Chapelle du
Bois de vincennes conformement a ce qui
a este commande par le Roy en ses Lettres
du 14e fevrier, aux premiers poincts des=
quelz sa saintete a accorde les Roys de=
mandes qui seront adressés a Monsieur le
Cardinal de Lorraine, qui s'aura bien
en acquitter pour son grand sçavoir et
rares vertus: mais quant au 3e point con=
cernant la Chapelle du vivier en Brie
& de la Chapelle des bons hommes a la de
sainte Chapelle de vincennes, sa saintete
dit qu'il est question en cela du droict d'un tiers, &
d'abolir et esteindre deux eglises les parties

devoient estre appellées et advertis led. am=
bassadeur de produire ces pieces et memoires
qu'il avoit pour cela.

Fut aussi parlé à la saintetté de le vou=
loir resoudre de faire la Creation et promo=
tion des Cardinaux dont la Leiste luy avoit
esté donnée surquoy apres avoir usé d'infinies
graciuses paroles, nonobstant qu'elle ne de=
mandast que de contenter le Roy en tout ce qui
luy estoit possible, declara qu'elle ne le pouvoit
resoudre à lad. promotion devant la Pentecoste
prochaine, et qu'il l'a falloit differer jus=
ques à ce temps là, tant pour ce qu'il n'y
avoit assés de Cardinaux pour la faire,
estant besoin d'assembler un Consistoire
pour en conferer avec eux, qu'a cause qu'elle
n'avoit par le loisir de le faire entre icy et
ces quatre temps: mais que le temps n'est
par long.

Luy fut remonstré la derniere par Mon=
seigneur le Duc de Guise, qu'il pleust à la
saintetté de considerer de quelle consequence
estoit la Creation de Cardinaux, qu'il pri=

priast à Dieu de luy donner cinquante ans
de vie, mais que si par dir grace la mort ad-
venoit l'ans avoir fait cette promotion, les
Imperiaux comme les plus forts feront
dir le Lendemain un Pape à leur devotion, &
par consequent led. sieur Duc et son armée
se trouveront au plus grand danger d'estre
perdus et ruinés que l'on sçauroit penser
& Le Roy son bon fils, au lieu de conquerir
le Royaume de Naples, se trouveroit avoir
perdu de grandes forces et beaucoup de gens de
bien, par ainsi qu'il supplioit très humble-
ment sa Saincteté de ne plus differer et de faire
aujourd'huy plustost que demain lad. pro-
motion, comme chose plus que necessaire,
et très importante, Et sur ce mesme propos
fut representé à sa Saincteté par l'ambas-
sadeur, qu'elle luy avoit toujours dit qu'au
retour de Monsieur le Cardinal Caraffe,
et incontinant que Monsieur de Guise
seroit party avec son armée elle feroit
lad. Creation de Cardinaux et puis qu'
il y avoit necessité d'en creer, que c'estoit
le principal poinct, elle ne devoit point

laisser

laissa passer les quatre Temps, attendu
la presence de Mond. sieur de Guise, pour
declarer tous ceux qu'il avoit volonté de
promouvoir, et que cela n'empeschoit pas
qu'elle ne fit une seconde promotion, &c.
qu'elle monstra ne trouver mauvais,
disant pour conclusion qu'elle sçavoit bien
que la Creation de Cardinaux ne dependoit
que de son authorité et volonté, & qu'elle
avoit grand subjet de ne laisser partir
mond. sieur de Guise pour luy donner
satisfaction et contentement.

Mond. sieur de Guise solicita de
nouveau sa saincteté de luy vouloir
donner seureté de quelque place, tant
en mer comme en terre, où il peut re-
tirer et sauver son armée en cas de
quelque disgrace, sur quoy il luy fut
dit d'en conferer avec led.c sieur Cardi-
nal Caraffe, l'asseurant qu'elle ne vou-
loit pas seulement accommoder le Roy
de ses Places: mais de tout ce qui est
en la puissance. /.

Depesches du Duc de Guise, au Roy, sur tout ce qu'il avoit a negocier à Rome consistant en plusieurs poincts de consequence, entr'autres pour la guerre, l'Investiture du Royaume de Naples, en faveur du second fils de france, et la Creation de Cardinaux.

Par le sieur de Fourquevaux, s'il aura pleu a vostre Majesté entendre mon partement de Boulogne, et de Monsieur le Cardinal Caraffe pour venir par de a devers sa saincteté, afin de prendre quelque bonne resolution pour les choses que nous aurions dorenavant a faire pour son service, & celuy de sa Majesté, et par la lettre que je priay Monsieur le Cardinal de Fourron faire tant en son nom, qu'au mien a sa dicte Majesté negociation avec Monsieur le Cardinal Caraffe.

1 majeste aura entendu ma

Depuis lesquelles dernier je arrivay en cette ville le jour du Carnaval sur les sept heures, ayant sa Sainteté pour l'honneur de sa Majesté et le lieu et charge qu'il luy a plu me donner, envoyé à un mil au devant de moy, Messieurs les Duc de Paliano, Marquis de Montebello, grand nombre de Gentilshommes Romains, evesques, la Justice de la ville et toute la maison qui me vinrent congratuler de mon arrivée par deçà des forces qu'il avoit plu à sade Majesté y envoyer pour le secours de sade Sainteté et du Sainte Siege & d'une si bonne et juste entreprise.

Ce jour là, je ne fis que baiser les pieds à sa Sainteté, et le Lendemain après avoir assisté à une Messe Solemnelle qu'on a accoustumé de dire les. Jours en certaines Ceremonies & en laquelle sade Sainteté commanda que je la servisse.

Ouir le roy audiance en la chambre, ou apres luy avoir presenté les Lettres qu'il a pleu à sade Majesté luy escrire, luy fit entendre la justification de la cause qui l'avoit meue de prendre les armes à la main, le long temps qu'elle avoit eüe en cela, proposant toutes choses au bien et repos de la Chrestienté, les Remonstrances dont elle avoit usé envers le Roy Philippes, pour l'induire à quelque bonne paix et accord avec sade saincteté & finallement le voyant continuer en cette obstination et les subterfuges et dillations dont il usoit par les propos qu'il faisoit tenir par ses Ministres à sade Majesté, et que cela ne tendoit qu'a avoir plus de temps et de loisir d'inconmoder sade saincteté avant que la Majesté se feut declarée à l'encontre de luy; plustost que par envie qu'il eüt d'entrer en quelque bon accord, sade Majesté comme Roy Tres Chrestien, pour les obligations dont elle est tenüe envers

avoit attendu d'entrer en guerre, quelle qu'occasion qu'on luy en donat. la patience qu'elle

sad. saintetté et pour l'amour filia-
lle qu'elle luy doit et porte, voulant
en cela suivre le chemin et actions de
ses predecesseurs, auroit esté prestée
a prendre les armes, non seulement pour
la secourir de forces qu'elle a envoyées
du costé de deça: mais encore ouverte-
ment se declarer ennemy de son enne-
my, n'ayant esgard aux incommodités
charges et foulles que son peuple en peut
porter; et pour cet effect avoit fait
lever levee l'armée qu'il luy avoit
pleu me donner charge ammener par
deça, laquelle j'avois conduite jusques
icy avec les peines et travaux que sad.
saintetté avoit pû entendre par le sieur
de Carnavalet, et que pour cette heure
estant en La Romagne, qu'estoit le lieu
où je les devois avoir conduites, afin de
les faire acheminer en tel endroit qu'il
seroit advisé, estoit vers elle pour en l'
absance de Monsieur le Duc de Ferrare
les luy presenter et prendre une resto-

resolution de Lieu où elles les envoient em-
ployées, l'assurant les avoir laissées en
Etat, santé et volonté que leurs vies ne
seront jamais et épargnées à leur faire ser-
vice.

Ce propos fini, après m'avoir sad.
Saincteté entretenu une bonne demie heure
sur les Congratulations de mon arrivée, la
fiance qu'elle avoit en sa seule Majesté
et l'amour et affection qu'elle leur por-
toit, je tombay sur les trois principaux
points qui m'avoient mus à venir vers
elle.

Le premier, pour l'Investiture du
Royaume de Naples, la remerciant
tant et si affectueusement que je pou-
vois de la part de sad. Majesté, du bien
qu'elle leur vouloit en cela et aux siens,
pour les remettre en leurs possessions et
Royaumes desquels injustement leurs
predecesseurs avoient été spoliés, et que
pour y parvenir estoit besoin d'oster
les obstacles et empeschemens qui s'y

pouvoient pretendre dont le princi=
pal estoit le Duc de Florence lequel nous
demeurant pour ennemy, ne tenoit non
seulement pour nous grandement in=
commoder de ce costé là: mais voyant
nos forces entrées et peu eslongnées d'icy, en=
treprendre sur l'Estat de sa saincteté et en
se faisant la mettre en nouvelle peine.

A cela, sa saincteté me dit avoir bien au=
long entendu par Monsieur l'archevesque
de vienne ce que sa Majesté luy avoit donné
charge luy dire touchant le fait dud. Duc
de Florence, et que pour cet effect elle a=
voit envoyé devers luy despescher cinq jours le
sieur francisco ville, afin de rapporter
une resolution de sa volonté suivant la=
quelle adviserions des lieux où pourroit
employer nos forces, voulant a ce que tou=
che le fait de lade. Investiture gratifier
sad. Majesté, surquoy toutesfois elle vou=
loit bien prendre l'advis de quelqu'uns
de son conseil, lesquels pour cet effect elle
assembleroit le lendemain avec lesd. autres
que je luy nommerois de la part de sa Ma=

jerté, deliberé d'user de toutes les censures et excommunications, non seulement contre les usurpateurs dud. Royaume, mais encore contre les subjects et seigneurs d'icelluy tenant leurs party.

Le second point a esté du deport et ménage que se pourroit faire de ces mais des forces qui sont presentement icy, y estant maintenant avec celles de sa Majesté arrivées.

Surquoy Sad. Saincteté m'ayant fait entendre combien il avoit esté necessaire entretenir jusques icy celles que l'on avoit par deça, l'ennemy estant ordinairement fort en toutes les places & voisin de celles de Sa Saincteté où il avoit toujours esté besoing de tenir les garnisons fortes, estoit d'avis que faisant pour deux ou trois mois quelque bonne despence et augmentation, celle du jourd'huy pour l'execution de cette entreprise en viendroit beaucoup plus facile, ce qu'elle trouva fort bon, disant qu'il remettroit le tout à mon seul, disant neantmoins que la resolution s'en prit en sa presence, et

que non seulement il en vouloit entendre
mon advis, mais l'approuveroient jusqu'
a y obeir mesme.

Le dernier point fut de la Creation des
Cardinaux, dont je luy leus Lettre que sa
Majesté en avoit envoyé à Monsieur son
Ambassadeur par deca, desquelz elle me
dit avoir de liberé a cette Creation faire
quelque bon nombre pourveu que ce fussent
gens de bien, Lettrés, et ne se trouvassent
atteints d'aucun crime, & que toutes=
foys ilz n'estoient fort affectionez au ser=
vice de sa Majesté, quelque suffisante et
louable qualité ilz eussent, elle ne les pro=
mouveroit par, & voyant qu'elle ne desiroit
rien plus, que d'estre priée pour le Sieur
Don alphonse son neveu filz du Mar=
quis de Montebelle, Je commencay par
luy comme par la chose que je pensay luy
plaire le plus, et l'en ayant supplié me
dit, qu'encore que led. Sieur Don alphonse
ne luy appartient de le pryer comme il faroit
et ne fut en aage competant pour obtenir
tel degré, et qu'outre ce il eut esté arrêté

Cong tempo

temps et loigné de sa saincteté Faulte faict
ser bonner natures, moeurs et condition le ren=
doient digne d'estre receu en ce nombre.

Le second fut Monsieur de Besziers, les
grandes vertus duquel dont il me dict estre
doué, meriter bien et honneur, outre les
particulieres obligations dont sadicte saincteté se
sentoit tenue envers Monsieur le Mareschal
Strozzy pour les services qu'il luy avoit
faict et au Sainct Siege, & encore reverentement
en consideration desquels seulement elle eut bien
voulu gratifier en cela.

La troisiéme fut Monsieur l'archevesque
dos Vysiau, au sujet duquel je luy repre=
sentay que de tout temps ses predecesseurs
avoient esté fort affectionnés au Sainct Siege
enquoy ils n'avoient espargné leur vie
ny leur puissance, meritant bien qu'il
en demeurast quelque marque aux leurs par
quelques honnorables degrés et dignité, que
les vertus dud. archevesque semboient ou=
tre cela meriter cette grace avec affectionée
requeste que luy en faisoit sa Majesté Ce
que sa saincteté me tesmoigna avoir pour

agreable, me priant neanmoins de n'en faire aucune demonstration.

C'est ce qui s'est passé en la negociation de ma premiere audiance qui a duré depuis la premiere heure de la nuit jusqu'aux six.

Le Jeudi 4e dud. mois d'avril environ les deux heures de nuit, Le Pape ayant appellé et fait venir en sa chambre le Duc de Guise, les Cardinaux de Pize, de Nivepoux, Caraffe, Duc de Paliano, Mareschal de Strozzy, l'archevesque de Vienne et Mareschal Bertholomee Benevento, leur dit et exposa en substance ce qui suit.

Premierement, raconta la grace que Dieu et le Roy luy avoient faite, de luy avoir envoyé mond. seigneur de Guise avec son armée jusques icy si heureusement sans aucune danger ny inconvenient, ny rencontré de personne qui leur eut osé demander où ils alloient, qui estoit presque un miracle de Dieu.

Dit il confessoit, veu le rude temps de l'hiver, et les mauvais chemins et autres grandes difficultés qu'il avoit fallu

vaincre et leur monter en ce partage, qu'il n'estoit possible de devenir plus de prudence, d'industrie et de diligence pour le partage d'icelle armée, ni plus grande alerité, qu'il avoit esté usé.

Deus jurques apprent la necessité où il s'estoit trouvé et la condition de ses affaires l'avoient contraint de dissimuler beaucoup de choses, et user de patience et silance voyant ses ennemys avec une armée en campagne et jusques aux portes de Rome, ce qui avoit obligé sa saincteté à se gouverner comme elle avoit fait, et devenir aux propres et suspension d'armer pour pouvoir le temps avec l'espaule et attendre la venuë de Mond. seigneur de Guise et de son armée, a quoy sa saincteté s'estoit de tant plus volontiers accommodée, qu'elle avoit toujours esté conseillée du Roy, tant par son ambassadeur, que par l'abbé de Sainte ferme, de se gouverner de cette façon, lequel conseil venant de si bon lieu, et se trouvant aussi con-

=forme à la raiton, sa saintelé n'avoit
pû qu'approuver et suivre.

Et que si elle en eust autrement usé,
on eut attribué à peu de prudence et dis=
cretion d'user de menacer et de bravader de
parroller et déscrieturer contre ses ennemis
pour puis'ans sans avoir la force ni le
moyen de leur mal faire et de les chastier
& que s'il eut volu lors user de procez ou
de privations ou censures comme elle pou=
voit justement faire, chacun s'en fut
mocqué & avec raiton, comme de chose de peu
de dignité et généreosité abbaysse ainsi par
escrit contre ses ennemys pendant qu'il
estoit le plus foible.

Mais qu'a present il n'estoit plus
temps de se taire, autrement qu'on poiu=
voit attribuer à trop grande timidelé ce
qui avoit auparavant esté fait par pru=
dence et bon conseil, a raiton dequoy il
estoit temps de prendre quelque forme et
maniere de proceder à l'encontre des en=
nemis de Dieu et de son eglise selon le droit
et raiton, et avec toutes les solemnités

requises

requérer et accourtameér ensemblablez
car.

a quoy il falloit bien regarder et ad=
viser de faire les choses avec toute seureté
et avec telle fortification que les procez ne
puissent aller par tout le monde et en toutes
langues, afin que l'on n'y puisse rien op=
poser ny calomnier; & afin que l'Investi=
titure que Sa Sainteté entendoit faire
du Royaume de Naples en la personne
de l'un de Messeigneurs les enfans du
Roy, fust ferme et stable a jamais pour
toute la posterité, laquelle Investiture elle
se sentoit obligée de faire pour reconnoissance
et remuneration des grandes demonstrations
que le Roy luy faisoit de la bonne et filiale
affection et devotion que sa Majesté luy por=
toit ~~luy~~, Il failloit premierement parler
de la prevation.

Pour ce que, comme on dit, la corruption doit
proceder la generation, partant il estoit neces=
saire avant que venir à lad. Investiture
faire bien legitimement et justement lad. pre=
vation dud. Royaume de Naples, de laquelle

privation Les clauses estoient si grandes,
si justes et notoires de toute notorieté de fait
et de droit, qu'il n'estoit rien plus clair au
monde, et n'en falloit preuve aucune, ayant
esté l'hostilité, et Invasion du Roy d'an-
gleterre et de son armée contre l'estat de
l'eglise, si publique et manifeste, qu'elle
n'estoit ignorée de personne, et qu'il ne
falloit pas dire qu'il n'y eût qu'une cause
de ladte privation, mais qu'il y en avoit si
grand nombre, qu'on seroit plustost em-
perché d'en obmettre et d'en apporter
les raisons, que d'en chercher pour les rap-
porter.

Qu'il falloit en la narration qui se
feroit des démerites, felonnies et Rebellions,
fortiffications de ladte privation, se restrain-
dre aux points principaux et substanciaux
sans y employer trop de parolles, ce qui ne
convenoit à la gravité du Saint Siege, ny
du negoce qui se traictoit, lequel demandoit
a estre gravement, substantiellement et brie-
fvement traicté, et qu'apres avoir mis d'
un costé les démérites du Roy d'angleterre &

cade. privation fondée sur iceux, il falloit à l'opportunité mettre les meriter du Roy et de ses predecesseurs envers le Saint Siege & venir à l'ouverture faite pour gratitude et remuneration d'iceux.

Que pour proceder plus meurement et seurement, il falloit revoir toutes les ouvertures et privations faites le temps passé, adressant la dessus la parolle aux Cardinaux de Pize et de Mirepoix leur demandant s'ils les avoient point veuës et visitées comme il leur avoit commandé, & leur donnant charge de nouveau de les revoir diligemment et d'appeller conseil de Notables et Savans personnages tels et en tel nombre qu'il verroient bon estre, au nombre desquels et pour un d'iceux sa Saintelé nomma Monsieur Messieurs Bartholomeo Benevento Lapreret, le louant de sa doctrine et parfaite connoissance qu'il a du Royaume de Naples, & qu'apres que la chose seroit bien dirigée et entenduë entr'eux, il falloit dresser la minute en la meilleure forme que faire se pourroit, & par apres montrer le tout à sa Saintelé afin

qu'elle y peut adjouster ou diminuer ce qu'elle verra bon estre.

Due quant au principal de lade preva-tion, la chose estant sans aucune difficulté et bien claire : mais que le plus grand doute et malaisé seroit l'observation de la for-malité, & de sçavoir si elle se pouvoit faire sans citer my adjourner la partie, ou si l'adjournement estoit requis, sur quoy il fal-loit prendre une bonne resolution.

A quoy cela, sa saincteté parla des Cen-sures et excommunications qu'il falloit faire, non seulement à l'encontre du Roy d'angleterre, de tous ses vassaux & autres qui luy seroient adherans, ou qui luy don-neroient ayde en quelque sorte que ce soit contre l'eglise, sur quoy fut remonstré à sa saincteté par Monsieur de Guise, qu'il n'estoit pas bon ni utile de desesperer les peuples et les pays en general, et qu'il semboit que les d. Censures ne se devoient point estendre jusques aux peuples pour le regard de l'allemagne, flandres et an-gleterre, et qu'il suffiroit qu'elles s'esten-

pretendissent leur les vassaux et subjects portans faveur et aide ès pays et estats que led. Roy d'angleterre a en ytalie, seulement ce que sa saincteté monstra approuver disant que jusques là elle n'avoit veu que de grace et humanité envers led. peuples, tant d'allemagne, angleterre, que d'espaigne, les favorisans, en ce qu'elle avoit peu, et ayant fait en leur faveur surprendre auxdits pays d'espaigne, l'exaction des deniers de la croisade, dont le Roy d'espaigne & ses ministres avoient tellement foulé les peuples qu'ils estoient prests de se rebeller, et quant à l'angleterre, qu'elle avoit dit à l'ambassadeur, que pourveu que la Royne sa maistresse ne se declarast point adherante à son mary contre l'eglise, ou contre le Roy confederé et allié de ce saincte siege, elle luy seroit toujours bon pere: mais que si elle se laissoit gagner jusques à participer aux malignités de son mary, le mary se devoit appeller elle en devoit contre elle des mesmes censures que contre luy, repetant en cet endroict ce

que par pluricurs foiz il a dit a l'ambassadeur de Selve qu'il falloit qu'il fust bien adverty de jour a autre de ce que la Royne d'angleterre feroit, afin que selon ce la Sa Saincteté adviseast de se gouverner envers elle.

Dont led. Seigneur de Guise promit l'advertir selon les nouvelles qu'il auroit de la Cour, luy faisant entendre aller qu'il avoit receuës par le Protonotaire Manne, et aussi des sieur de Saint Laurens des menées du Cardinal de Trente avec les Suisses qu'il taschoit d'aliener du Roy au grand prejudice de ses affaires et du service de Sa Saincteté, et que luy et tels autres Cardinaux se declarant directement ennemis du Saint Siege, meritoient d'estre chastiez.

Surquoy Sa Saincteté dit clairement que quant aud. Cardinal de Trente, et aux Cardinaux de Burgos qui est a Vienne et la Cueva qui est à Naples, ils estoient manifestes fauteurs et serviteurs des heretiques et ennemis de Dieu et de l'eglise, et avoient encouru indubitablement les peines de prea-

tion de leurs dignités et autres de droit, lor=
quelles il falloit declarer et publier, et quand
cela ne leur feroit autre mal, et qu'a l'avenir
ils deputeroient s'ils estoient bien et juridi=
quement privés ou non, ils demeureroient
cependant exclus d'entrer au Conclave la
mort arrivant, et d'avoir voix en la Crea=
tion et election du Pape: mais que la diffi=
culté estoit si on les pouvoit condamner ab=
sens, & s'il ne les falloit par auparavant ad=
monester de venir demeurer icy, laquelle
admonition sa saincteté n'avoit par voulu
faire à cause des Cardinaux françois absens
et sejournans en france, l'absence desquelles
pouvoit aucunement colorer et excuser
celle des d. Imperiaux, surquoy il falloit
adviser comme on pouvoit proceder.

La dessus fut remonstré par mond.
seigneur de Guise, que l'absence des Car=
dinaux françois estoit bien legitime et ex=
cusable, d'autant qu'ils sejournoient aux pays
où ils ont des Benefices, Eglises et peuples
dont ils ont la charge et administration, à
quoy ils sont obligés de vacquer et entendre;

mais que les Cardinaux Imperiaux devroit
nommément se mesler de servir le Roy d'angle=
terre en fait de guerre contre le Pape, n'
avoient aucune excuse pour eux.

Finallement sa saintetté commist toute
cette affaire de déliberer sur la privation
et invertiture du Royaume de Napler &
privation des Cardinaux ennemis du saint
siege, aux Cardinaux de Pise et de Nive=
poix, appellés avec eux Monsieur Tarche=
vesque de Vienne, Maistre Barthelomés
Benevento, et autres gens de sçavoir et de
Lettres qu'ils jugeroient les plus capables,
leur declarant en substance, que son in=
tention estoit d'Investir, collonnellement
dud. Royaume de Napler, un fils du Roy,
autre que Monseigneur le Daulphin, pour
luy et pour sa posterité, aux charges et con=
ditions contenues aux anciennes Investitures
faites auparavant celle que fut faite par
le Pape Leon, Lequel il blâma grandement
d'avoir consenty que led. Royaume se peut
tenir avec l'empire contre la teneur des
anciennes Investitures, et que son intention

estoit

vertoit encor car que le filz du Roy Couron=
né Roy de Naples, où ses descendans mou=
rurent sans lignée, que le Roy de france
qui pour lors seroit, peut nommer un
des princes de son sang, ou autre prince de
son Royaume pour estre Roy de Naples,
et comme tel venir regir et gouverner
led. Royaume sans qu'il pourt jamais estre tenu et
possedé par celuy qui seroit Roy en france,
qu'il vouloit estre tenu d'en vuider ses ter=
mains en la maniere que dessus.

voila en substance les propos que
furent tenus par sa saincteté pleus differe=
ment, de sorte qu'ils durerent jusques à ung
heure de nuit, en comptant une digression
qu'elle fit de quelques parolles de réprimand=
es et de courroux qu'elle eschapa, premiere=
ment, contre Monsieur Bartholomeo Bene=
vento et contre le Cardinal Cavalle qu'elle
taxa et blâma par plusieurs fois, de tenir
quelqu'un sans le nommer, infame et at=
teint de pluseurs vices et méchancetés, et
qui portoit deshonneur à la maison, luy
disant qu'il le chassoit de la maison, sinon
seulement led. personnage, qu'il ne vouloit
voir

nommer, mais quiconque ne l'auroit voulu obeïr et servir a sa mode, & qui il vouloit estre le Maistre et Seigneur et que ce qu'il commanderoit fust fait et que bien en prendroit à celuy qui auroit fait ser volontés et mal à celuy qui feroit le contraire, et n'auroit esgard ny a Neveu ny à fils, ny à Cardenal ny à chose du monde: mais seulement à son devoir et à son honneur, & que Dieu ne l'avoit par mis au lieu où il estoit pour endurer le vice dans sa maison ny l'infamie, allegnant la parolle de Jesus Christ, Quiconque a son pere ou son fils par dessus moy, n'est par digne de moy.

L'occasion de cette alteration vint de ce que Maistre Bartholomee de Benevent avoit dit qu'il avoit veu certains memoires et Inventaires du Royaume de Naples en un Livre du Cardinal Mignanello, voulant tesmoigner, qu'il s'cauroit quelque chose de cette matiere ce qui soudain fut mal pris par le Pape qui luy demanda de qui il avoit ordre

d'en parler avant qu'il luy en eust
donné charge, luy disant que cette dili=
gence ne luy plaisoit point, et qu'il luy
donneroit le bien sur les doigts à tous
ceux qui en parleroient; qu'il les feroit
bien retirer en arriere, et s'estant ex=
cusé led. Benevento sur la charge qu'il
disoit en avoir eue du Cardinal Caraffe
et faisant mention à ce propos d'Aldobran=
din, sa Saincteté tourna sa parolle contre
led. Cardinal et luy parla aussy aigre=
ment & plus que n'avoit fait aud.
Benevento et a ce que se peut entendre
celuy dont sad. Saincteté parloit de char=
ger de la maison, estoit led. Aldobrandin
secretaire au lieu du feu sieur de la
Case, envers lequel toutesfois ledit
Cardinal Caraffe a depuis dit a mond.
seigneur de Gueze qu'il avoit adoucie et
appaisée sa Saincteté dit le mesme jour
et tout à l'instant que led. seigneur de
Gueze, et les autres qui estoient la assem=
blés furent sortis, apres avoir eu[illegible]

tour ler discours, l'avant led. Cardinal
Caraffe en la Chambre de Sde saintete
à qui il rendit de Pi bonnes raisons de
ce qu'il avait fait & le dit Aldobrandin qui
elle demeura bien contente de l'un et
de l'autre. /.

1557

lettre
des
affaires de l'armée envoyée
a l'eveque ~~a l'vec~~ de lodeve
le dernier de mai,

Monsiegneur, le duc de guise continant
son logement etre Norette et coropoly,
ou il sejourna dix jours entiers pour voir
la contenance de l'ennemi, et essayer
tous moyens de l'attaquer, apres avoir
consideré la facon de faire de sondit
ennemis, avoir eté bien informé de toutes
les forces et bien regardé la situation
du pays, delibera de proposer a Monsieur
le duc de paliano d'employer cette armeé
sans la laisser plus longtems perdre
temps, puis qu'elle avoit deja essayé
tous moyen possibles pour venir au combat,
et qu'ensemble on donnast si bon

ordre que les pays du Pape ne pussent
etre aucunemant endomagés, ce que
considerant plus particulieremant,
le tenoit plus retenu en toutes ses
resolutions, dont finalemant le 25.
jours de mai apres diner, s'etant
trouvé un peu indisposé, envoya a
Monsieur le duc de paliano pour le prier
de prendre la peine de le venir voir
pour comuniquer avec lui des affaires
communes, et etant le dit duc arrivé
parler en particulier avant que de
rien proposer au conseil pour faire
quelque bon projet et adviser a prendre
une bonne resolution.
lui remontra qu'ayant été, pour
éviter que l'ennemi ne se vint mettre
entre lui et ses vivres durant qu'il
tenoit civitelle assiegée et qu'il ne courut
les terres de l'eglise, contraint de se

Il lui dit qu'il avoit bien voulu lui en

porter au lieu ou il etoit pour couvrir
ses vivres et se tenir a la teste de l'ennemi
pour voir s'il y auroit moyen de lui
livrer Bataille, ou il ne l'avoit neanmoins
peu attirer, s'en eloignant autant qu'il
pouvoit, l'ayant bien temoigné en
ce qu'il n'avoit voulu entreprendre
de le faire maitre de la ville de torette
qui est sur la coline ou il pouvoit
prendre grand advantage pour ce
faire, ayant en outre choisi un camp
le plus fort qu'il etoit possible environé
de la mer d'un coté et de la Riviere
de l'autre, et non content de cela, il
s'y fortifioit toujours, s'y tenant a
couvert, en sorte qu'il n'y avoit aucune
asseurance de l'aller assaillir par la
teste, amoins que de le vouloir rompre,
ce qui pouvoit etre [illegible] imputé
a peu de prudence a un chef de guerre,

que si non le vouloir attaquer par derniere
se ~~logeman~~ logeant etre lui et ses
vivres, il n'etoit assés fort pour ce
faire, pour ce que les vivres lui pourroient
toujours venir par la mer, dont il
etoit maitre, qu'ainsi de demeurer
plus longtems devant l'ennemi avec
l'armée ou il y avoit deja baucoup
de ~~malades~~ malades, et perdre le temps
sans rien faire, c'etoit aussi faire ~
perdre le cœur aux siens, et qu'il seroit
baucoup plus apropos pour le service
de sa saintete et de sa Majesté de tacher
d'endomager l'ennemi, et que pour
cela il falloit advertir sa saintete ~
come etant plus voisine, et ce par
Monsieur le Marechal Strozzy pour
sa suffisance et confiance que sa dite
saintete et sa Majesté avoient en lui,
et cependant que l'armée pourroit chan-

changer de logis pour respirer un peu,
ce qui fut assés aprouvés par le duc
de Paliano apres quelque resistance
a la proposition d'envoyer ledit sieur
Marechal Strozzy, par ce qu'en effeét
il etoit mal de fievre.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1556
14. aoust
paris

Autre lettre du d.
Sieur Bourdin au Sieur
Duc de Guise. du
Paris le 18 aoust 1556

Monseigneur, jay receu la lettre quil
vous a pleu mescrire du 16.e de ce
mois, et vous mercie tres humblement
de la grace que me faites de vouloir
oublier la faute que je fis oubliant
de vous envoyer la lettre de Monseig.r
le connestable., dont je fus aussi marry
que de chose qui mavint jamais. M.r
Badoux ma dit le contentement quil

vous plaist avoir de moy et m'a fait voir l'article de vostre lettre qui en fait mention dont je me sens infinem.t obligé a vostre bonne grace, vous supplians tres humblement croire que vous n'avez serviteur en cette cour, qui avec plus de bonne et prompte volonté desire vous faire plus de service que je feray toute ma vie, et qui se tiendra plus honnoré d'y estre employé que moy.

Monseigneur, nous avons veu par les lettres que nous avons receu les dernieres de flandres, dont d'ardois

a esté porteur, que l'Empereur s'en
est allé a Gand avec les deux Roynes
ses Sœurs ou se sont logés fort a propos
sur le canal; pour au premier bon
vent gaigner leurs vaisseaux qui sont
en mer, et faire voile pour leurs voya-
ge d'Espagne, et bien on leur par-
lement dans ce mois, si certain que
personne n'en doute plus, Et a ce que
dit le dit d'Arrois il est impossible de
voir sans grande pitié et compassion,
ce parlement la, les officiers de l'empe.
ayans été cassés sans payement de-

leurs gages et par ce moyen demeurés sans maistres et sans argent, on dit que quelques marchands se sont obligés de les payer petit a petit. mais cela ne leur oste pas l'occasion de crier et pleurer, et faire pitié a tous ceux qui voyent un si desolé spectacle. je pense que le Roy d'angleterre sera de cette heure au d. gand. le Roy de Boëme a eu assez s'en retourner en son pays, soixante six mil escus de rente qui lui sont assignés sur l'espagne et sur le Royaume de

De Naples tant pour luy sa
femme et leurs Enfans, et cin-
quante mil escus que le Roy d'ang-
leterre leur donne davantage de pension,
ce que le d. Roy de Bohème
a accepté, quoy que selon le bruit
commun il sorte bien mal content
et satisfait, prétendant quil lui
en est bien deub davantage du
partage de sa femme. le Roy
d'angleterre doit aller voir sa femme,
mais on ne sait pas quand. -

quoy quil en soit, monsieur de
Savoye demeurera comme il est
lieutenant et gouverneur des pays
bas, et Mons.r d'arras auprès
de luy pour le conseil. je m'asseure
Monseigneur, que vous aurés entendu
le parlem.t de Mons.r le legat
carrolle, et aurés sceu les particu-
larités de sa depesche par M.r
de Beauregard. Monsieur de mont-
morency est retourné de prison
et monsieur de Bouillon retombé

malade de la fievre tierce.

Monseigneur, je me recommande
à de Paris ce 18 aoust 1556.
Vostre &c. Bourdin ./.

1556
28. juill
Escouan

lettre
du Sieur Bourdin,
au Monseigneur le Duc de
Guise. de Escouan le 28e juillet 1556

Monseigneur cette depesche sera la troisiéme
que vous avés euë de moy depuis vostre
partement de cette cour, avec lesquelles
je vous ay ordinairement envoyé tout
le que nous avons receu de M.r de
Bassefontaine, comme je fais encore
presentement ses deux dernieres depesches,
par lesquelles vous verrés Monseigneur

quelle difference il y a d'un jour a l'autre
& en quelle opinion ceux de dela demeu-
rent d'une rupture, dont comme je pense,
la seulle crainte qu'ils ont les fait
parler ainsy ouvertement, je me remettray
de tout au contenu des d. depesches, et
vous diray que le castellan de Milan
nommé Dom juan de luna arriva
a Chantilly le 25e de ce mois a offert
de faire service au Roy auquel il
s'est entierement dedié, portant si
impatiement l'injure que l'Empereur
luy a faite de l'avoir privé de son

Estat de castillan sans l'avoir pourveu
du Gouvernement de Sardaigne come
il lui avoit promis, quil ne veut
point mourir sans Sen estre vangé,
par tant de recommandables services quil
fera au Roy, au dommage et detri-
ment du d. Empereur que le monde
connoistra quel il est, et qu'il nest
homme qui veuille Souffrir un tort
fait a Son honneur, vous avez Seu
Monseigneur, et beaucoup mieux que moy
entendu la Suffisance et le merite du
personnage, estant, a ce que l'on dit, fort

doüé de toutes les parties qui appartiennent
a un prudent et vaillant capitaine,
& est la cour de l'empereur aussi fascbée
et troublée qu'il est possible, il baisa
la main au Roy au d. lieu de Chantilly
& s'est retiré a Paris ou il attend l'arrivé
de sa majesté, & ce que lon luy voudra
ordonner, nous y allons demain disner
pour y sejourner jusques a dimanche,
que le Roy doit partir pour aller
jusques a Anet.
Monseigneur, je me recommande
a v. d'Escouan ce 28.e juillet 1556
votre tres humble et tres obeissant
serviteur, Dourdin. /.

Copie de la lettre envoyée au Roy par Mons.r de Basse-Fontaine son ambassadeur en flandres.

Sire, je nay que responder a vostre lettre du 17 si ce n'est que depuis trois jours Mons.r de Lallain et le President Vigilius, de Bruxelles sont venus en mon logis pour s'excuser de la longueur dont ils ont usé au fait des prisonniers & lors, come encore

hier au matin, nous nous embouchas
mes tellement que nous y avons tra-
vaillé par ensemble l'espace de six
heures en deux fois, toutesfois je
les trouve si entiers en tout a qüils ont
demandés, & estimans les leur si peu
en comparaison des nostres que je ne
sçay qu'en dire, ils ont voulu que
tous soldats cappitaines, lieutenans et
portes Enseignes payassent leur année
qu'est une chose contre justice. Quant
aux Enfans de famille, ils veullent
avoir esgard a la qualité de leurs peres

& veulent rapporter cela a leur conseil,
& ne veulent eschanger aucun des d. prison
niers, a d'autre; mais bien que chacun soit
taxé, comme Messieurs les comte de
villars, la Rochegujon & destrées. quant
a la qualité du comte de Mansfeld ne
voulans quelle soit autre que celle du
d. Sieur comte de villars, aussi celle
du comte de Pont devaux & de Mons.r
de la Roche, ils l'ont remis a leur
conseil, & voyans que le Bastard de
Sombraye estoit taxé a cinq mil escus,
ils ont aussi taxé le S.r de Drye &

autres lieutenans de compagnies a cinq
mil escus, qu'est une taxe insupor-
table, la qualité de Sully sera esgallée
a celle d'un autre gentilhomme de
la maison de l'empereur je crains
ne pouvoir pas contenter tous les
prisonniers comme je desirerois,
toutesfois ils m'escrivent si souvent
de leur misere, que pour peu de chose,
il sera plus utile a vostre service et
a leur santé de les retirer estans plus
mal qu'entre les Turcs.

quant

Quant a Monsieur de montmo-
rency, ils n'ont voulu toucher a cette
partie comme chose qu'ils tenoient bien
estimée, de mesme que la taxe de Mons.r
de Bouillon, je verray negociant pour
la qualité s'ils en voudront rabattre.
quelque chose, Loüant Dieu, Sire, qu'ils
n'ont plus grand moyen pour executer
leur mauvaise volonté. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Autre lettre du mesme, au mesme [illegible] le Duc de Guise son frere [illegible]

1556 juill. au Saye

Monsieur mon frere, je vous diray que le jour que nous nous separasmes je vins trouver le Roy a Fontenay ou Mons.r le Prince de Ferrare s'étoit blesse et deboité un pied, et de mauvaise fortune de sa bonne jambe, dont il a esté bien malade et se porte bien neanbmoins a present, nous

allons a chantilly de la a Paris de
paris a Meudon de la a Dampierre,
puis a S.t leger, et dela a Sarnet,
de sorte que nostre retour a fontaine
bleau ne sera que vers la fin du
mois d'aoust au partir deld. Fontenay
fut depesché l'ambassadeur de ferrare
qui s'en alla avec les plus honnes-
tes parolles de la part du Roy qui
escrivit de sa main; mais du costé
de Mons.r le connestable, vous ne
vites oncques chose plus froide ny
si maigre; de façon que sans moy

Mon dit Seigneur le Prince a esté
prest de tout rompre, voyant mesme
d'autre costé pour monstrer que tous
ceux qui s'adressoient a luy sont
favorisés, il avoit fait donner une
pension de quatre mil escus au d.
Dom Alphonse sous ombre qu'il
fait semblant se manger de son costé,
chose que j'ay trouvée tres bone, &
doit estre donné l'ordre le lendemain
que nous serons arrivés a Chantilly,
de quoy le d. Seigneur Prince semblait
estre un peu jaloux et altéré, toutesfois

je l'ay remis, et fait qu'il ne le trouve
maintenant que bon; voila Monsr
mon frere, quant a ce point, que je
quitteray pour vous dire, que les choses
ne sont si échauffées du costé de Rome
qu'on les faisoit, et combien qu'il
y ait tousjours quelque bruit d'assem-
blée et Entreprise, si n'y en a il encore
point d'apparence, et ne s'en descouvre
rien, a ce que mande Monsieur le
cardinal de Tournon, et se trouve
paliano si bien fortifié, et nostre
St pere si bien muny de ce quil
luy est necess.re, quil na nulle occasion
d'estre

d'estre en crainte, a que voyant Mons.r
le legat s'est resolu de ne partir encore
de trois semaines ou un mois atten-
dant l'arrivée de l'autre legat son
compagnon en flandres ou il doit
bientost arriver pour entendre quel
que chose de sa negociation, Et a
ce que j'ay veu par deux petites
lettres de M.r de Bassefontaine, -
toutes choses sont en repos du costé
du Pape, et ne se remue rien -
pour luy demander du coste de -
l'Empereur, au reste Mons.r le legat
comence fort a se declarer, il est

allé en poste a Paris avec Cipierre
et d'Arbes qui l'ont mené loger
chez Bois dauphin dont il est
retournés aujourdhuy, il va a la
chasse, joüe a la balle et rit avec
Mons.r de la Rochefoucault, il
n'est possible de le mieux declarer
quil fait qu'est tout ce que je
vous puis escrire &c. Vostre
humble et obeissant Serviteur, C.
Card.al de lorraine. a la aulsaye
le juillet 1556

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

Lettre
de
Monsieur le connettable
a Monsieur le Duc de guise.
de fere en cavoinoisle 28
Mai 1557.

Monsieur, ayant receu vos lettres
du 9 de ce mois, je n'ay failli apres
l'avoir fait dechiffrer, de la faire
lire au Roi de mot a mot, qui m'a
commandé vous faire reponse par
votre secretaire Marseille que nous
renvoyons presentemant, ne pouvant
en premier lieu oublier de vous
assurer que ledit seigneur ne sauroit
etre plus content et satisfait de vous
qu'il est avec bonne et juste occasion,
ainsi qu'il vous ecrit, et a eté fort
aise que vous soyés d'opinion conforme
avec la sienne, avec resolution de

suivre ce qu'il vous a mandé par le
sieur de la chapelle aux ursins, au
moyen de quoi vous n'avés qu'a vous
disposer a partir au plutot que vous
pourrés et retourner sur vos brisées,
ainsi que le dit seigneur vous escrit, et
que vous avés tres bien et sagemans
delibere, donnont le meilleur ordre
que vous pourvés aux choses que vous
proposés par votre lettre come etant
tres necessaires
au demeurant les lieux par ou vous
passerés, et les occasions vous pourront
apprendre ce que vous aurés a faire,
sans que nous vous en instruision
de loing, il et vrai Monsieur, que
l'une des choses qui sont plus a faire,
et que nos places du siennois et de la
toscane soient bien pourveus, par
ce que ce doit etre la ou les ennemis
doivent jetter leur venin, a quoi il

ont eté empechés, si l'entreprise sur
porthercule eut pu reussir; que si vous
pouviés en passant donner quelque
atteinte a ce bon Duc de florence, je
m'assure bien que vous le ferés et ne
vous y espargnerés point: mais sur tout
il vous souviendra s'il vous plait, Monsieur,
de vous garder de passer par Rome,
quelque semonce et solicitation qu'on
puisse vous faire, ny sous quelque
pretexte et occasion qu'on vous puisse
alleguer; vous tupliant de croire que
vous tenant joint a votre armée sans
l'abandonner vous doneres la loi
par tout ou vous passeres.
je Renvoye mon fils damville, qui
etoit venu par deça pour les nopces
de son frere, nous advertirons par lui
Monsieur le Marechal de Brissac, de
votre retour, afin que vous favorisiés

l'un et l'autre a entreprendre quelque
chose dans le Milanois. Ledit sieur
Marechal apris d'assaut valfenieres
et querasque, et est avec son armée fort
gaillarde devant cosnys, ou les ennemis
sont fort obstinés nonobstant la furieuse
batterie des notres, cela neanmoins
n'empechera pas qu'elle ne soit emportée
come les autres.
le Roi a eté tres aise d'entendre l'ordre
que vous avés donné, de payer nos pauvres
gens de guerre de la toscane: car il avoit
eté adverti des longueurs et dissimulations
du cardinal caraffe et autres Ministres
du pape, a leur envoyer de l'argent,
et du desseing qu'ils avoient de leur
retrancher un moins de pays, ce qui
les faisoit debander.
vous ne saurés aussi croire combien
ce seigneur a trouvés mauvais la
braverie et insolence dont le Marquis
Montebelle auté en votre endroit, et trouve

trouve bon que vous lui ayés si bien rendu
son change comme vous avés fait, et faut
que je vous die que je m'esbahis bien fort,
veu que vous avés une aussi bonne teste
qu'il y en ayt en champaigne, que vous
ayés pu souffrir cela si patiemmant;
car c'etoit bien s'oublier en ce bau
seigneur, de se vouloir comparer a
vous, non seulemant pour le lieu
que vous tenés, representant les personnes
du pape et du Roi: mais aussi pour
toutes autre qualités qui sont
dissembles entre vous et lui, quand
tout ett dit, on ne peut trouver en
un home que ce qui y ett, et sur ce
je ferai fin a la presente, avec laquelle
je vous envoye celle que le Roi vous
ecrit de sa main, et un extrait des
nouvelles que nous avons receus, ne
me pouvant empecher de vous dire
sur les autres particularités de votre

lettre, ou il ne gist point de response, qu'il
est impossible de s'acquitter mieux et
plus dextrement de la charge qué vous
avés, que vous faites, me recommodant
humblemant a vos bone graces, et
priant Dieu &c. escrit a fere en cardenois
le 28. Mai 1557.
je ne veut oublier de vous dire, Monsieur
que nous tomes apres a retirer Monsieur
le Duc d'urbin au servicé du Roi,
suivant ce qu'il nous en a fait
rechercher par home expres que nous
a depeché Monsieur le cardinal de
tournon, auquel le Roi a fait entendre
la dessus son vouloir, vous pouvés
savoir de quelle importance le dit
Duc en son etat peut etre a la sureté
et conduite de nos affaires par dela
votre obeissant serviteur Montmorency

Lettre
de
Monsieur le Duc de guise
a Monsieur le cardinal de
Lorraine son frere, du 9 juin
1557.

Monsieur mon frere, il me semble
que ce seroit faire tort a la suffisance
de Monsieur le Marechal de Strozzy
present porteur, si je vous faisois
une longue lettre des occasions de
son voyage vers le Roi, qui est de telle
importance, que je suplie tres
humblemant sa Majesté avant
que se resoudre sur le partemant
de son armée d'icy, bien considerer
ce que ledit sieur Marechal lui
dira, et ce qui peut en arriver
de mal a son service, ayant été
forcé de sejourner encore par deça

pour tout le mois si je n'eusse voulu
mettre en danger les affaires du Roi,
voire du jour au lendemain de mon
partemant sa saintetè jointe avec
le Roi Philippes comé ellem'a fait
franchemant entendre toutes les
villes de l'etat de l'eglise opposées
de mon passage, et une grosse armeé
des ennemis oposé a ma queuë,
j'attendois responce la dessus de sa
Majestte, la quelle je vous suplie
tres humblemant me faire envoyer
au plustost, et au surplus croire
ledit sieur Marèschal de ce que
je l'ai prié de vous dire tout
ainsi que vous voudriés faire
ma propre personne, je n'ignore
point, Monsieur mon frere, le
commandemant expres que sa
Majestè me fait de m'en retourner

et d'employer le reste de cette annee
pour son service que je desire sur
tout, et avois le tout condint come
je l'avois ecrit audit seigneur,
le pape trouvant bon mon
partemant d'abord. mais beaucoup
de personnes l'ayant seu a Rome
comencerent a s'en etonner, et
ceux meme de qui je devrois etre
soutenu en furent le premiers,
Dieu sai si le cardinal du bellai
en voulut faire la premiere
harangue au pape, laquelle je
crois il avoit etudiée avec le cardinal
Pascheco disant qu'il savoit bien
ce que le Roi m'avoit ecrit, et que
je prenois la resolution de partir
de moi meme, protestant contre
la saintete que si elle me laissoit

partir, il falloit qu'il s'en allast
hors de Rome, et tous les cardinaux
qui ne sont affectionnés au Roi
phillipes, ou se mettre dans le
chateau saint ange, voire saccager
la ville, et endurer le martyre,
a quoi il n'y avoit autre remede
que de se jetter du tout entre les
bare du dit Roi philippes et
recevoir telles conditions de paix
qu'il voudroit voila le bau langage
de votre doyent sujet du Roi, j'en
sai une demie douzeint qui ne sont
pas plus affectioné que lui, je ne vous
dis rien de tout cela que le pape n'ait
dit audit sieur Marechal, au quel je
vous prie de faire bon accueil: car
il fait tout ce qu'il peut pour le
service du Roi et pour mon particulier,
si le Roi comande de lui dire toutes
ces brouilleries, il conoitra come ses
sujet

sujets s'oublient de leur devoir pour
suivre leur passions. le cardinal
d'armagnac a un peu moins mal
fait, si ett ce qu'il s'en ett mele, ne
vous donnés point de peine moncher
frere et assurés vous que je me sai
demeler d'un mauvais passage, et
montre a mon maitre qu'il m'a
nourri et fait tel que je suis, j'essaye
cependant que le fer ett chaud, de
tirer du pape ce que je puis, come
vous verrés par un memoire de mes
demandes, me recomandant, Monsieur
mon frere, a votre bonne grace, je
prierai Dieu qu'il vous donne en
parfaite santé longue et heureuse
vie ce 9 juin 1557.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

lettre

Le dessein de Monsieur le Duc de guise
n'ayant pas été tout a fait caché,
voici ce que Monsieur de selve
ambasadeur du Roi a Rome, lui
en ecrit par lettre du 8 de juin 1557.

Monseigneur, environ les deux
heures apres midi, apres le partemant
du gobe courier, Monsieur le cardinal
sermonette m'est venu trouvé, envoyé
par Monsieur le cardinal caraffe
pour me faire entendre que le franquin
secretaire de Monsieur le cardinal saint
ange l'etoit ce jourd hui venu trouver
pour lui faire entendre de la part de
son maitre come il etoit averti par
lettres de Monsieur le cardinal farneze
son frere, outre le bruit qui est en

etoit comun par tout, que vous vous en
retournies avec votre armée, laissant
l'etat de l'eglise, dequoi il ne vouloit
faillir, come cardinal et vassal de sa
saintetè, tant lui que le Duc de parme
son frere, d'advertir sa dit saintetè,
et de plus que vous etiés deliberé partant
de l'etat de l'eglise, d'aller attaquer
parme et les terres de l'etat dudit Duc
son frere qui avoit toujours eté et est
toujours bon et fidelle vassal de l'eglise,
la quelle si vous veniés abonner pour
lui aller courir sus avec les forces d'un
si grand Roi come etoit le Roi de
france et celles d'un autre grand
Prince voisins dudit Duc de parme,
qui pour son interest pourroit bien
etre cause principalle de cette entreprise,
qu'il pleut a sa saintetè l'advertir
de ce qu'elle en savoit, et ne trouver
point mauvais que pour y obvier il
s'aydast des forces qui lui seroient plus

apropos et voisins, sur quoi le dit cardinal
caraffe dit avoir respondu qu'il ne
savoit rien de votre départ et retraite,
et ne l'a pouvoit croire, et qu'il ne
falloit parler de semblables choses, et
quand bien vous vous en irriés par
deliberation de sa saintetè et du Roi
pour attaquer le Parmesan, il seroit
mauvais Ministres de tous les deux
d'en reculler quelque chose; mais qu'en
verité il ne savoit rien de cette entreprise,
et n'en avoit jamais ouy parler.
le dit franquin au contraire a dit
qu'il n'y avoit rien de si vrai et qu'il
~~n'y avoit rien de~~ en avoit lettres du
dit cardinal ~~farna~~ farneze en sa main,
les quelles contenoient un second chef,
assavoir qu'un secretaire du dit Duc
de parme nomé Dominique, etoit
demeurant revenu de la cour du Roi
d'angleterre et en avoit raporté

baucoup de bone parolles a son Maitre
et au cardinal farnese, touchant la
bonne affection d'icelluy Roi a la
reconciliation du Pape qu'il monstroit
desirer infinemant, jusques la qu'il
lui dit, que combien que le duc de
florence le fit fort rechercher de lui
bailler Siene et qu'il tient du tiennois,
il l'a bailleroient plus volontiers au
Pape et a l'eglise pour faire la paix
avec lui, et etoit prest a le faire
si sa saintete y vouloit entendre,
pour preuve de quoi ledit franquin
a montré audit cardinal farnese
contenant ce que dessus, et pour ce
que ledit cardinal Saint ange
solicitoit d'avoir audience du Pape
pour savoir sa volonté, et que ledit
sieur cardinal caraffe craignoit
mauvais qu'il ne lui en eut pas
parlé attendu que ledit cardinal

Saint

saint ange l'avois prié d'en avertir
sa saintetè, il desiroit savoir de moi,
avant d'en faire aucune ouverture,
qu'il ne pouvoit eviter de la façon
que j'en devois parler, ou pour rompre
ce negoce ou pour l'entretenir; que
s'il etoit asseurés que vous ~~des-~~
~~armeda~~ demeurassiés avec votre
armée, il romproit cette pratique;
mais que je considerasse aussi qu'elle
ruine ce seroit au pape si vous vous
en allies, ayant une armée puissante
des ennemis sur les bras apres avoir
refusés des propositions si advantageuses;
adjoustant le dit cardinal Sermonette,
qu'il lui ~~le~~ sembloit, avant que de
donner aucune conseil la dessus
au dit cardinal caraffe, je m'en
pouvois conseiller aux autres
Ministres que le Roi a ici, je lui ay

respondu, que de chose de si grande ~~impor~~
importance que celle la, je n'en voulois
prendre conseil d'home du monde
que du Roi meme si le temps le
permettoit que j'en puisse savoir
sa volonté ou bien de vous, Monseigneur,
qui represente la persone de sa Majesté
en tous les affaires d'italie, et qu'il
falloit avant toute chose avoir
votre conseil la dessus, cependant
je lui voulois bien dire qu'il me
sembloit que mondit sieur le cardinal
caraffe devoit considerer que la
grande union et etroite confederation
qui etoit entre le pape et le Roi,
etoit son ouvrage, et qu'il etoit
obligé par tout son office de la
maintenir et empecher ce qui la
pouvoit rompre, et que le Roi
d'espagne avoit aussi peu d'envie
de bailler sienne au pape come au

Duc de florence, et que ce n'etoit que
des parolles que l'on pouvoit ecouter
sans neamoins se laisser persuader,
et pour conclusion j'ai dit audit
cardinal sermonette que je vous
donerois advis de tout par un courrier
expres. j'ai seu d'ailleurs que samedi
dernier ~~de~~ au soir, arriva un courrier
de Parme, au cardinal saint ange,
qui alla soudain vers le pape et
negocia avec sa saintetè et le cardinal
caraffe un fort longtems et je crois
que c'etoit sur le meme marchè, et
qu'ils en sont plus avant que le
cardinal caraffe ne dit, et y a danger
qu'il ne demande conseil apres
avoir pris la resolution de luimeme.
je prie le createur &c de Rome ce
8 juin 1557. votre tres &c ~~de~~ de selve

copie de la lettre envoyée au
Roi par Monsiegneur de bassefontaine
son ambassadeur en flandre.

Sire, je n'ay que respondre a votre
lettre du 17. Si ce n'est que depuis trois —
jours Monsiegneur de lallain, president
vigtlieus, de Bruxelles sont venus en mon
logis pour s'excuser de la longueur dont
ils ont usé au fait des prisonniers, et
trois, come encore hier au matin, nous
nous embouchasmes tellement que nous
avons travaillé par ensemble l'espace
de six heures en deux fois, toutes fois je les
trouve si entiers en tout ce qu'ils ont
demandés, et estimant les leurs si peu
en comparaison des notres que je ne sai
qu'en dire, ils ont voulu que tous soldats
capitaines, lieutenants et portes enseignes
payassant leur année, qu'est vue chose

contre justice quant aux enfans de famille, ils veullent avoir egard a la qualité de leurs peres, et veullent raporter cela a leur conseil, et ne veulent eschanger aucun desdit prisonniers a d'autre: mais bien que chacun soit taxé, come Messieurs les comte de villars, la Rochegnyon et d'estrées. quant a la qualité du comte de Manvelo ne voulans qu'elle soit autre que celle dud. sieur comte de villars, aussi celle du comte de pontdevaux et de Monsiegneur de la Roche, ils l'ont remis à leur conseil, et voyans que le Bastard de Sontbraye estoit taxé a cinq mille escus, ils ont aussi taxé le sieur de prye et autres lieutenans de compagnies a cinq mil escus, qu'est une taxe insuportable, la qualité de Sully sera esgallée a celle d'un autre gentilhome de la maison de l'empereur je crains ne pouvoir

pas contenter tous les[d] prisonniers
come je deliverois, toutesfois ils m'ecrivent
si souvent de leur misere, que pour peu
de chose, il sera plus utile[s] a votre
service et a leur santé de les retirer
etans plus mal qu'entre les turcs.
quand a Monsieur de Montmorency,
ils n'ont voulu toucher a cette partie
come chose qu'ils tenoient bien estimée,
de meme que la taxe de Monsieur Bouillon,
je verrai negociant pour sa qualité
s'ils en voudront rabattre quelque
chose, louant Dieu, sire, qu'ils n'ont
plus grand moyen pour executer
leur mauvaise volonté.

1557

Rome

lettre
de
~~Monseigneur~~ de Selve
au
~~Monseigneur le~~ Duc de guise
De Rome le

Monseigneur, pour ne vous rien
celer de ce que j'entends, le prevost croly
me vient de dire qu'il a ce jourdhui
entendu de ~~fort~~ bon lieu que ces jours
passés fut envoyé un home au duc
~~d'albe~~ d'albe par le cardinal saint
fior a l'instance du cardinal caraffe
pour la negociation de la paix, lequel
envoyé est depuis de retour avec
reponse dudit duc par laquelle il dit
des merveilles de ses forces qu'il fait
monter a plus de dix sept mil homes

de pied etrangers, et se vante d'avoir force
argent, et qu'il n'a tenu qu'a lui
qu'il n'ait fait beaucoup de mal en
l'etat de l'eglise, et dit qu'encore
qu'il ait grande raison de se deffier
du pape, veu l'jntelligence qu'il entretien
avec le Roi, ayant dernierement envoyé
vers lui le Marquis de cany et Monsieur
le Marechal de strouzzy, sachant
neanmoins la bonne volonté que
son Maitre avoit a la paix il ne
laisseroit d'offrir de nouveau au pape
les memes conditions qui avoient
eté offerte et accordées a ostie avec
Monsieur le cardinal caraffe, selon
les quelles si sa saintete vouloit venir
a conclusion, il avoit pouvoir de son
Maitre en non autreman de la faire
bien s'offroit il encore que sadit saintete

demandast d'avantage, de lui en ecrire
en toute dilligence et lui faire bon
office en cela envers ledit Maitre,
et que ladit saintete pouvoit s'asseurer
qu'il etoit aussi bien pourveu lors
d'armes temporelles qu'il confessoit
que sa saintete l'etoit de puissance
spirituelle, & la quelle il avoit en
respect et reverence, et qu'il n'avoit
tenu qu'a lui il y a desja longtems
de prendre une bonne partie de l'etat
de l'eglise, ce que sa saintete ayant
entendu, dit qu'il falloit passer plus
avant, on ne sai ce qui s'en est ensuivi,
ni ce qui en arrivera; mais le
personage dessusdit m'a asseuré que
tout ce que dessus etoit veritable
et que la nouvelle venoit de la source,
je ne sai si monsieur le cardinal caraffe

vous fait part de toutes ses allées et
venuës: mais je sai qu'il ne m'en
dit rien. j'ay eté adverti que nonobstant
les honnestes propos que le duc de
paliano a tenu de vous en public
et en parlant a moi, qu'il a neamoins
mal parlé au Pape de votre armée,
l'a blasmant du peu d'homes qu'il y
avoit, et des desordres qui s'y commettoit,
je tiens tout cela pour veritable.
votre etc Ddet de selve.

1557
27 sept
ferrare

Lettre
du Sieur vialar
ambassadeur du Roy a ferrare,
au Mons.r le Duc de guise ~
apres son parlement de Rome
a ferrare le 27.e de septembre 1557

Monseigneur, a l'instant de vostre
partement de la ville de Rome survint
une si grande inondation et debordement
du Tibre, que je fus assiegé trois jours
durant sans en pouvoir partir qui a ~
esté cause de la longeur que jay apportée
a l'execution de vos commandemens, ~

estant arrivé seulement le 22 de ce mois a
pasaro ou je trouvay Monsieur le cardinal
de Tournon prest a faire voile pour venise,
je luy communiquay les articles de la paix
entre Sa Sainteté et les ministres du Roy
Philippes qu'il n'avoit encor peu
recouvrer. il loüa grandement vostre
prudence et bon advis de ce qu'avés
fait sejour a Rome jusques a la
conclusion finalle de la d. paix disant
que cela vous donneroit grande reputation
par toute la chrestienté et feroit dire
que sous l'appuy et faveur de vostre

armée le Pape avoit moyenné cette paix, et que vostre retour ne pouvoit estre que honorable apres avoir executé l'intention principalle qui vous avoit amené par deça. Semblablement je luy fis entendre ce que vous m'aviés donné charge de proposer ala Seigneurie de venise, quil trouva fort a propos pour les affaires de Mons.r le Duc de Ferrare pour les esmouvoir a resister aux Entreprises qui se dressent contre luy, lesquelles a la verité les doivent toucher d'aussi prés que le feu allumé en la maison de leur voisin, Et sur ce point il me communiqua les

lettres qui lui avoient esté escrites par le cardinal Farneze portans la découverte de la malheureuse et ingrate volonté de Son Frere, fort contraire aux propos qu'ils me tinrent lorsque je les visitay a Parme par vostre commandemens. je ne me puis persuader que Dieu veuille souffrir que l'evenement de cette Entreprise tombe que sur ce desloyal Duc De Parme. feudataire de l'eglise, commencant la guerre contre un autre vassal compris au traité de paix. Sous termes generaux, et espere pour chose certaine qu'avec le temps, le Roy qui la maintenu

maintenu et conservé en son Estat,
lui montrera qu'il a puissance de le
Ruiner.

J'arrivay a 24.e en cette ville, ou
ayant eu l'honneur de voir et Saluer
Monsieur le Duc, il me dit avec
contenance et visage d'homme fort
passioné, que c'estoit chose fort
estrange que le Roy eut entrepris de
faire la guerre en Italie, Sans avoir
pourveu aux finances, rejettant Sur
lui tous les frais et depenses de l'armée
que c'estoit une grande vergogne de
ruiner ainsi un pauvre Prince,

Et apres luy avoir tiré toute sa substance luy demander encore de l'argent au temps que son ennemy estoit a ses portes et que sa ruine estoit prochaine s'il n'estoit secouru d'hommes et d'argent, adjoustant qu'on ne lui avoit tenu un seul article de son traité, qu'il sembloit qu'on ne l'eut fait entrer en ligue avec le Roy que pour servir de Banquier, qu'on luy devoit cinq cens mil escus dont il n'avoit aucune seureté ny obligation des gadagnes come on luy avoit

promis
Ayant cela plein d'aigreur je lui dis
que s'il me vouloit entendre je lui
monstrerois clairement qu'il n'avoit
matière de se douloir. Premierement
de ce qu'il disoit que le Roy voulant
faire la guerre en Italie n'avoit
pourveu a ses despenses, mais avoit
rejetté toute celle de l'armée sur luy,
ayant manié la charge qu'il vous
avoit pleu me commettre d'avoir
l'intendance sur les finances j'avois
connû qu'il estoit impossible de ~
[illegible]

mieux asseurer le payement d'une
armée que vous aviés fait, ayant
d'entrée avant vostre partement
les deniers necessaires pour la despense
du mois de Novembre, Decembre,
janvier et fevrier, ensorte que
toutes parties soulues et acquittées,
il y avoit resté de bon dix Sept mil
livres, et pour la despense de Mars,
avril et may, aviés mis ordre, et
remis a Venise trois cens cinquante
mil escus qui avoient este employés
en l'armée avec cent mil livres
envoyés

envoyés de France pour un quartier
la gendarmerie.
Quant a la despense des mois de juin,
juillet et aoust, l'armée estant si-
avant entrée en pays qu'elle ne
pouvoit facilement tirer argent de
France pour son payement, il n'y
avoit moyen plus grand que de prendre
les trois cens mil escus que Son Excellence
avoit promis prester au Roy, par-
l'entremise et priere de Messieurs
les cardinaux de Lorraine et de
Tournon, qu'ainsy on ne luy avoit

rien demandé que l'accomplissement
de sa promesse pour faire subsister
l'armée, outre les trois cens mil escus,
le Roy a envoyé par la Banque de
Nozy cent cinquante mil escus dont
on en a employé Cinquante mil, les
autres cent mil ont esté par luy arrestés
en sa Doüanne dont est arrivée la
disette de l'armée et des trouppes
de toscane, et non pas faute du
roy, je luy remonstray que la re-
queste que je luy avois fait n'estoit
n'estoit de prester argent quil n'eut

point ; mais de consentir la delivrance
des deniers du Roy qui avoit arresté
en la Doüanne, & le suppliay d'envoyer
querir deux docteurs de son conseil pour
avoir leur oppinions et sçavoir si en
termes de droit les deniers envoyés par
un debiteur a son créancier peuvent
appartenir au Creancier avant la deli-
vrance et tradition reelle d'iceux reco-
noissant la verité estre telle que les
deniers avoient esté premierement
destinés a son remboursement ; mais
depuis destinés au payement de l'armée,

luy soutenant qu'avant la delivrance
d'jceux, qui ne luy a jamais esté faites,
ils n'avoient changé leur nature de
deniers Royaux, remettant a son -
Sage et prudent jugement, si le Roy
auroit Sujet de se contenter quand
il Sera adverty que Son Excellence -
luy voudra imposer une loy nouvelle
contre la disposition de droit commun
et user envers luy d'une voye de fait
qui ne Seroit trouvée raisonable -
entre deux personnes esgalles, devant
bien penser en quelle reputation -
il

il seroit envers vingt mil hommes re-
-tournans en France, qui seroient plaintes
de leur ruine de ce que ces deniers du
Roy auroient esté arrestés a Ferrare,
et si cela donneroit coeur aux François
de venir a son secours s'il estoit
attaqué comme il croit devoir-
Estre.

Et pour response a sa derniere-
plainte, qu'on ne lui avoit gardé
aucun article de sa capitulation,
je lui remonstray que cette plainte
devoit estre considerée en deux -

façons, ou pour le regard de la pro-
-tection que le Roy avoit prise, ou
pour les deniers qu'il avoit debourſés,
Quant a la protection Si le Roy
luy avoit manqué en la moindre
chose du monde, il ſeroit le premier
Seigneur d'Italie qui auroit occasion
de s'en plaindre, et ſçavoit bien
comment Sa majesté s'estoit com-
portée envers le Duc de Parme
et les Piennois depuis qu'ils estoient
en sa protection et que pour ce
regard il devoit estre tres content,

puisque depuis quil estoit en Sa pro-
tection, Sa Majesté, l'avoit Secouru
non Seulement des forces ordinaires
qui luy avoient esté promises pour
Sa deffense ; mais d'extraord.res pour
attaquer Son Ennemy, ayant conquis
S.t Martin avec les armes du Roy,
assiegé Gastalde, correge, et tiré ~
cent mil escus des Seigneurs de cette
derniere ville, lesquels lui ont pour
a obligé les biens qu'ils ont en Ses
Estats, et le prias de m'excuser ~

Si je disois qu'il avoit esté mieux
secouru que le Roy ni le Pape
d'autant qu'a leur mandement
vous n'aviés jamais voulu desunir
et Separer vos forces, et que neant
-moins en Sa faveur, vous aviés
envoyé huit Enseignes de francois,
et Six de Suisses en son Estat au
temps que vous en aviés le plus
a faire, l'ennemy estant pres de
vous, je lui dis plusieurs autres
raisons trop longues a deduire,
les quelles ils prirent en bonne
part,

part, sur lesquelles il commença de
changer de volonté.

Le Dimanche 26 il me donna
de rechef audiance, & apres nouveaux
discours de l'estat de ses affaires, il
me remit a la venue du Duc d'aumalle,
et d'alexandre Fiasque, disant qu'il
estoit bien juste, avant se dessaisir
de ses deniers, qu'il sceut du d. Fias-
que comme se portoient ses affaires et
de Mons.r d'aumalle quelle force il
luy vouloit laisser pour sa protection
Enfin il se laissa vaincre et m'accorda

cinquante mil escus ala charge
que les francois et les Suisses qu'on ~
luy laisseroit soient payés du mois
de Septembre.

Voila, Monseigneur, ce que ~
jay peu faire auprés de mon d. Sieur
le Duc de Ferrare, laquelle se montre
en bone volonté de se defendre contre
ses Ennemis avec l'ayde du Roy,
Et sur ce je prieray le createur &c.
de Ferrare ce lundij matin 27e ~
Septembre 1557 votre tres humble et
tres obeissant serviteur, Vialart

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

1557
1. Sept
venise

Memoire

du ~~Sieur~~ l'Evesque de Lodeve,
au Duc de guise, ~~avec les affaires~~
~~dont il a charge vers sa majesté~~
~~et autres~~

Ayant entendu l'Evesque de Lodeve ambassa-
deur pour le Roy a venise que Sa majesté
avoit mandé a Monseigneur de guise S'en retourner
en France avec Son armée le plus diligam-
ment quil luy Seroit possible laissant les
places et l'estat du pape Sournies de garnison
pour les defendre Sous la charge de Mons.r
le mareschal Strozzy, le d. evesque a bien
voulu prendre la hardiesse de dire son

advis des choses qui lui semblent necessaires aux affaires de sa majesté en italie, et l'envoyer par escrit a mon dit seigneur de guise par le secretaire Myron afin qu'apres avoir entendu par le dit sieur diverses oppinions des ministres de sa majesté [redacted] son excellence avec sa prudence et jugement, se puisse mieux resoudre de ce quil aura a faire.

Premierement, il est vray semblable que le Roy na mandé venir la personne de mon dit seigneur de guise, que pour avoir auprès de sa persone un grand

chef de guerre tel quil est pour gouverner
et commander a la grosse armée, que Sa
majesté est contrainte préparer pour conser-
-ver la france, et ne revoque l'armée ~
d'Italie sinon pour esperance qu'elle ~
vienne conserver son Royaume sur cette
grande infortune qui est advenuë devant
S.t quentin.

Il est certain que la d.e armée, laquelle
se trouve desja a Rome, ne peut aller
en france promptement et dilligemment
sinon par mer, auquel cas faudroit ~
attendre bien longuement avant que

~~l'armee~~ la flote de marseille · la fut venuë ~
trouver; et maintenant qu'on entre sur
l'hiver, la navigation pour les galleres
sera assés faschеuse et mal seure; joint
aussi que l'armée jmperialle nous est
toujours superiure, et que est mettre
nos galleres et gens de guerre en danger ~
de la mer et de l'ennemy.
Si on veut faire repasser l'armée par
le chemin de Lombardie, comme elle ~
vint, si elle marche en trouppe, elle
sera combattuë et rompuë des ennemis
par ce quelle est petite sans artillerie
ny suitte de vivres, s'ils vont debandés,
ils

ils seront defaits et devalisés en beaucoup de lieux des Ennemis ou ils passeront. et peut estre envoyés en gallere.
Si on les veut casser et renvoyer debandés par la Suisse. le voyage est si long et fascheux qu'ils seront combattus et ruinés du long voyage, des neiges et difficultés des montagnes, et ny aura ny homme ny cheval qui puisse servir quand ils seront arrivés a Lyon joint que quand ils seront bien payés avant partir, encore faudroit il que la plus part des soldats demandassent l'aumosne en chemin.

ainsi quelque voye qu'on leur face prendre pour retourner sur le commencement de l'hiver en France, ce ne sera que perte d'hommes et de chevaux, de Reputation et d'argent.

Et semble qu'il seroit meilleur se resoudre a eviter tous ces inconveniens et maintenir encore pour quelques mois la reputation et les affaires d'Italie en l'estat qu'elles sont en attendant que l'on voye le progrez de l'ennemy en France, et n'abandonner tout d'un coup pour une petite adversité l'Italie et les amis que le Roy y a si cherement achepté, et pour lesquels il a fait tant de despense.

On voit que le cardinal Triulce qui est icy pour le pape, a esté depuis deux jours avec ces Seigneurs et leur a fait grande instance qu'ils voulussent procurer et solliciter l'accord avec le Roy d'angleterre la Seigneurie a envoyé querir l'ambassadeur vargnas qui est icy pour le d. Roy d'angleterre, le quel a un pouvoir bien ample de traicter et remettre tous les differents du Pape et du dit Roy au jugement et arbitrage des d Seigneurs, & sont les choses si avant, que la Seigneurie a depesché en dilligence un de leurs principaux Secre-

laires vers le pape et vers le Duc ~
d'albe, reprenant les conditions qu'asi ~
arrestées a ostie entre le cardinal caraffe
et le d. Duc.
De Sorte quil y a apparence que l'accord
se fera veu les deux parties qui le
desirent, et que ces seigneurs icy y mettront
de leur authorité a quils pourront pour
le faire reussir, et aussy que le pape
et Ses nepveux voyans l'adversité
advenuë au Roy, craignent d'estre
abandonnés de luy.
Si le d. accord se faits, le pape

aura

aura esté conservé des forces du Roy,
et le Roy se trouvera deschargé d'un
grand fais, et de gens de qui on ne peut
esperer aucun aide ny office d'amitié,
ayant veu par experience qu'ils ont
fait tout le contraire de ce qu'ils avoient
promis et que l'on esperoit d'eux.
Et en cas du d. accord, Mon dit Seigneur
de Guise peut retirer toute son armée
des environs de Rome avec satisfaction
et contentement de sa saintété, la-
quelle aura grand subject de se tenir
obligée au Roy, et sa majesté pourra
dire n'avoir guerres amendé ses affaires

pour s'estre alliée avec Sa d.e Saincteté;
mais encore est il meilleur de s'en retirer
tard que jamais.

Que si le d. accord ne se fait point
et que le pape demeure toujours en-
guerre, je serois d'advis que l'on lais-
-sast plustost perdre Baliano que de
hazarder plustost une bataille desa-
vantageuse pour nous come elle
seroit sans doute, le Duc d'albe ayant
plus d'allemands et espagnols que
nous n'avons de suisses et de francois;
car quant a nos italiens, on sçait
quils ne servent que de nombre, et
non pour le combat cela ayant

este veu si souvent qu'on n'en doute
plus, que s'il nous arrivoit un second
malheur, nous serions perdus d'honneur et
de reputation par tout le monde, et si
nous estions victorieux, nous n'aurions moyen
ni le pape ni nous de poursuivre la victoire,
de sorte qu'a mon advis nous devons fuir
l'occasion de venir a cette extremité, mais
faire resoudre sa saintetté qu'elle se contente
sur l'hiver de demeurer sur la defensive
avec des garnisons raisonnables,
Davantage, le dit Evesque ne seroit pas
d'avis qu'on luy laissast aucun francois

ni de pied ni de cheval ; car on Sait le mauvais traitement quilz firent au regiment de Mess.rs de Givry, et de la motte au temps quilz avoient plus besoin ; on Scait aussi comme ilz traitterent a bologne ceux de Mons.r de S.t vidal que le cardinal caraffe S'estoit obligé de payer, faute dequoy faire, ilz alloient demandans l'aumosne de porte en porte apres avoir vendu toutes leurs armes au grand deshonneur de la nation francoise, outre quil est impossible que cette cette annee on ne voye a Rome et es environs une cherete incroyable, et peut estre une famine Si de provence on ny porte des Bleds

et

et des vins.

on voit de plus, qu'il est deub desja trois mois a nos places de toscane, desorte qu'elles se vont perdre, pour ny avoir de garnisons en la plus part, que d'italiens son payes, lesquels n'ont mille affection ni fidelité qu'autant qu'ils sont bien payés. Mons.r de montluc y a fait ses recoltes de Bleds et de vins abondamment et ne peuvent les places que le Roy y tient estre en necessité de vivres pour cette année

Donc pour conserver ce pays conquis qui est aujourd'huy au roy come

son patrimoine, il semble qu'on y
devroit envoyer tous les gens de pied et ~
chevaux legers françois, quand bien ils
seroient quatre mil qui sont avec ~
mon dit Seigneur de guise avec bons
chefs; car en ce faisant on conservera ~
ces bonnes trouppes fidelles auroy, et
les chevaux qui seront ruinés avant
quils fussent a demy chemin de ~
france, on tient aussi les places ~
du Roy en seureté, et le Duc de
florence en crainte et despense continuelle
qui est le vray moyen de le consom
mer come on dit a petit feu.

la depense ne sera que de vingt mil
escus par mois, si elle est bien reglé ~
que le Roy pourra porter pour cet ~
hiver, ces forces donneroient quelque repu~
tation au pape, & l'hiver estant passé
pourroient estre rafraichies et secouruës
par mer, faisant cependant fortifier
le port de Talamon pour y avoir quel~
que descente et seure, pouvant estre
secourus par lestat de l'église si le pape
nous demeure pour amy, ou par le
Duché d'Urbin qui demeurera en neutralité
come il est aujourd'huy
que si au printemps le Roy a besoin

de faire quelque entreprise en italie
pour favoriser l'armée turquesque si
elle vient, ou pour autre chose, Sa ~
majesté aura la des forces de gens de sa
nation aguerris, italiénés fidels et ~
connoissans le pays.
Quant aux italiens qui sont dans la ~
toscane, je les envoyerois au pape, et
a mons.r le mareschal strozzy pour sen
servir et les payer, si Sa Saintete en ~
avoit besoin, ou pour les casser si elle
n'en avoit que faire.
quant a nos suisses emmenés par
mon d. Sieur de guise, ils ont si
bien ~

bien servi qu'on ne les doit pas mé-
contenter, et leur doit on donner le choix
ou de leur retour en leurs maison, ou
d'une bonne garnison sur l'estat du
Duc de Ferrare qui les doit payer pour
cet hiver puis qu'il a si grande peur
d'estre attaqué, ce qui ne luy sçauroit
couster cent mil escus, moyennant quoy
ses pays seroient en seureté, et auroit
grande réputation par tout, que si
aucun des d. Suisses vouloient aller
passer l'hiver en leurs poiles ils en
auroient le moyen, et d'aller et venir
par le venitien sans passer sur le pays

ennemy

Quant aux hommes d'armes qui
sont avec mon. d. Seigneur de guise, attendu
qu'ils ne se peuvent retirer en France
que par le chemin des grisons, qu'est
une depense incroyable et la ruine des
chevaux, je leur donnerois garnisons
a Ferrare, ou le duc les recevroit
comme je crois, attendu sa. emintie, et
leur laisserois pour chef, ou Mr de
tavanes, ou mr. de Brosses, et si l'hiver
estant passé il faut continuer la guem,
ce sont des trouppes en italie,
suffisantes pour attaquer et deffendre,
et qui tiendront toujours l'ennemy

en crainte et despense, et les affaires du Roy en reputation, et ses amis et alliez contens et asseurés Et sera on valoir cela aupres du grand Seigneur pour le porter a se remuer a bon escient l'année prochaine.

Et ayant mon d. S.r de guise ce departement aisé a faire dans peu de jours, il se peut embarquer avec sept ou huit galleres pour marseille et mener avec luy tous les Princes, Seigneurs et gentils homes qui l'ont suivi non obligés par les ordonnances et qui sont venus par honneur et pour plaisir, et aller trouver le Roy pour luy faire service,

laissant les chevaux qu'ils auront de prise avec les trouppes d'hommes d'armes dans le fermurois pour ne les perdre en si long voyage;

Il est mal seant a vn prestre de parler de ces choses si avant qui ne sont de sa profession; mais la part qu'il plaist au Roy que j'aye en son service, et l'affection que je dois au bien de ses affains, et elle que jay aussi a vous en particulier, Monseign.r m'excuseront s'il vous plaist de presomption et de tous reproches.

Fait a venise le premier jour de septembre 155.y

" que si on avoit parlé du sacrement, et si je
luy eusse voulu dire le procedé dud. Cardinal
et ses deportemens envers moy, Je luy eusse fait
oster le maniement de ses affaires; ce que le Duc
de Baviere eust fort desiré pour succeder en
sa place, se monstrant fort desplaisant de ce
que l'on nous faisoit: Mais si nous eussions
allumé ce feu entre les deux freres, nous eus-
sions mis la nouvelle Creation des Cardinaux
entre les mains des Imperiaux, et brouillé
et bon homme et sa maison, de façon qu'ils
n'eussent plus pensé qu'a leurs querelles parti-
culiers, et non a l'argent munitions et autres
choses necessaires pour nostre entreprise en-
quoy ils se trouvent assez empeschés sans s'
amuser ailleurs. /.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

LETTRES

1552 — 1557.

Handschr.
259

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN



UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

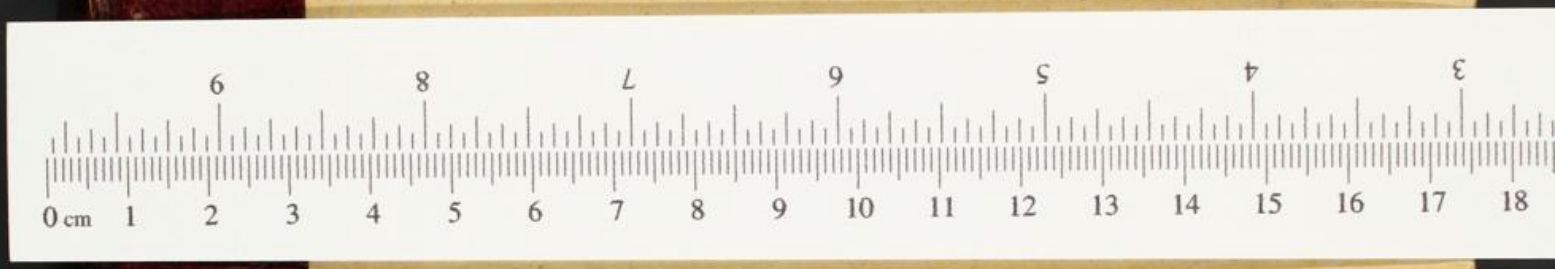


UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN



UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN

259.





UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK
GIESSEN